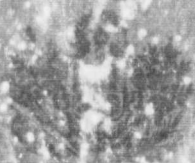


Les Franciscains

(LES FRÈRES MINEURS)

LEUR HISTOIRE
LEUR ŒUVRE



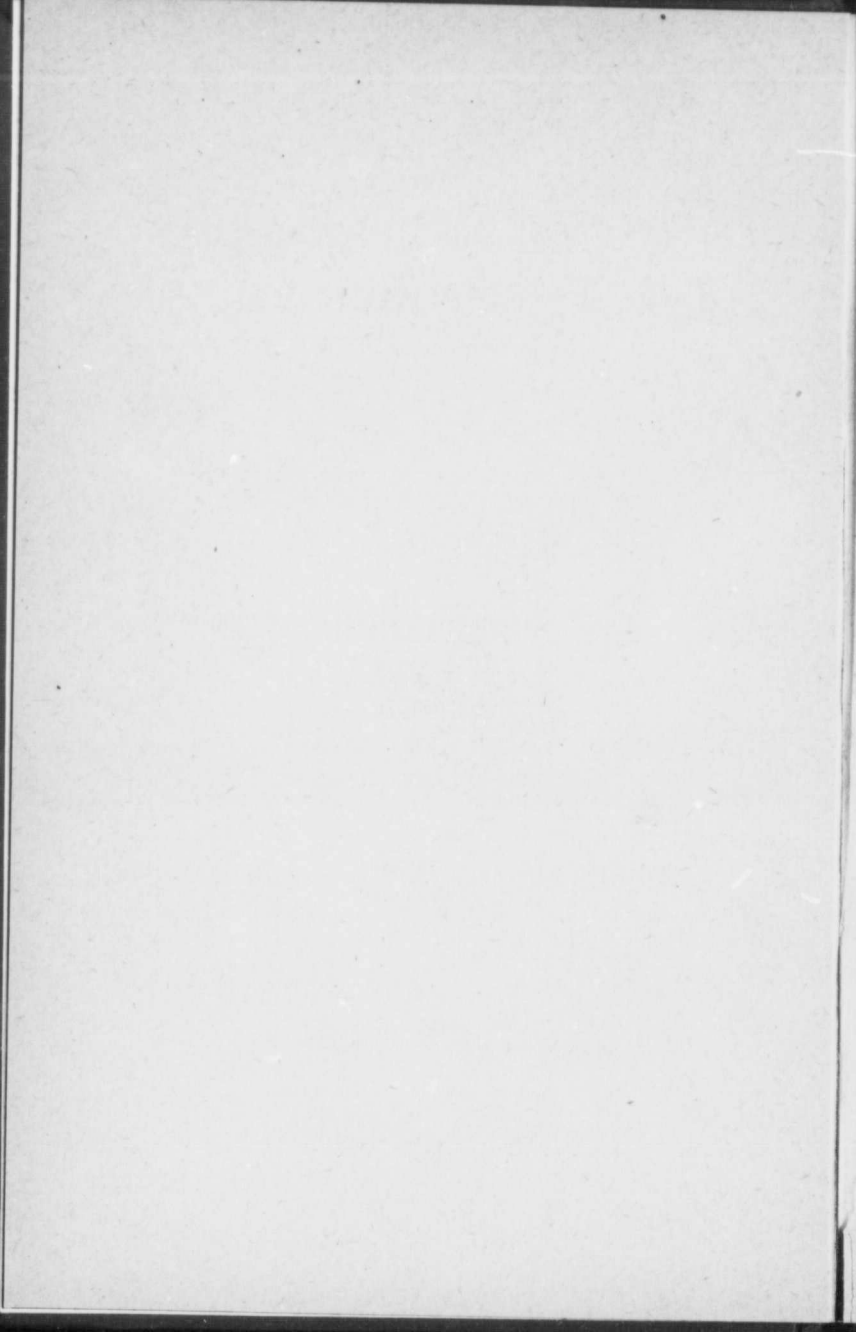
LES FRANCISCAINS DU CANADA

MONTREAL

Revue de l'Ordre de la Terre et du Feu

Les Franciscains

(LES FRERES MINEURS)



BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE
ST-JEAN-BAPTISTE
No. 173
Cote A-6-45

Les Frères Mineurs

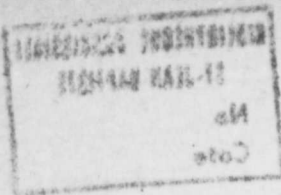
(LES FRANCISCAINS)

LEUR HISTOIRE
LEUR VIE



LES FRANCISCAINS DU CANADA

MONTREAL
Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte



BX3606

F74

Nihil obstat.

Fr. MARIA RAYMUNDUS, o.f.m.,
Censor Deleg.

26a Aprilis, 1915.

Imprimi potest.

Fr. JOANNES-JOSEPH DEGUIRE,
Delegatus Provincialis, o.f.m.

26a aprilis, 1915, in festo Matris Boni Consilii.

Marianopoli, in conventu nostro ad S. Joseph.

Nihil obstat.

Marianopoli, die 22a Julii, 1915.

E. HEBERT, *ensor librorum.*

Imprimatur.

Die 24a Julii, 1915.

† PAULUS, *Arch. Marianopolitanus.*

Avertissement

Comme son titre l'indique assez clairement, il est question dans cet ouvrage de l'Ordre des Frères Mineurs, religieux plus communément connus dans nos contrées sous le nom de "Franciscains".

Nous avons divisé notre travail en deux parties; dans la première, nous esquissons l'histoire générale de l'Ordre des Frères Mineurs; dans la seconde, nous essayons de présenter, dans son ensemble, le tableau de la vie intime du même Ordre.

Dans notre bref aperçu historique, nous n'avons rien avancé que nous n'ayons contrôlé à des sources sûres que nous indiquons le plus souvent. L'histoire complète des Frères Mineurs n'est pas encore vulgarisée. Des ouvrages déjà nombreux et fortement documentés ont paru jusqu'ici presque exclusivement rédigés en latin. Espérons qu'une époque assez rapprochée offrira au public un travail sérieux et suffisamment développé sur l'histoire si digne d'intérêt de

la grande Famille religieuse dont François d'Assise a doté l'Eglise de Dieu.

Dans la première partie de notre livre, nous avons donné une place à part et assez considérable à l'histoire de l'Ordre au Canada, où la présente édition est publiée; il était juste d'y insister sur l'oeuvre de ceux qui furent les premiers pasteurs spirituels et les premiers missionnaires en ce pays.

Dans les pages que nous écrivons sur la vie des Frères Mineurs, nous n'avons nullement l'intention d'entrer dans tous les détails de la vie commune dans un couvent franciscain; nous ne nous engageons pas non plus à donner sur les sujets que nous traitons des renseignements complets. Nous voulons seulement tracer les grandes lignes de la vie et de l'esprit franciscains. Nous espérons pourtant révéler suffisamment, dans ces pages, de l'existence que mène le Frère Mineur dans son cloître, pour satisfaire la pieuse curiosité de nos amis et de nos bienfaiteurs, et pour faire estimer en même temps le genre de vie légué par François d'Assise à ses disciples.

Dans cette seconde partie, nous insérons, sur la vie religieuse en général, certaines notions dont notre sujet particulier aurait pu se passer. Nous en avons cependant agi de la sorte, afin d'être plus utiles aux jeunes gens arrivés au moment de choisir un état de

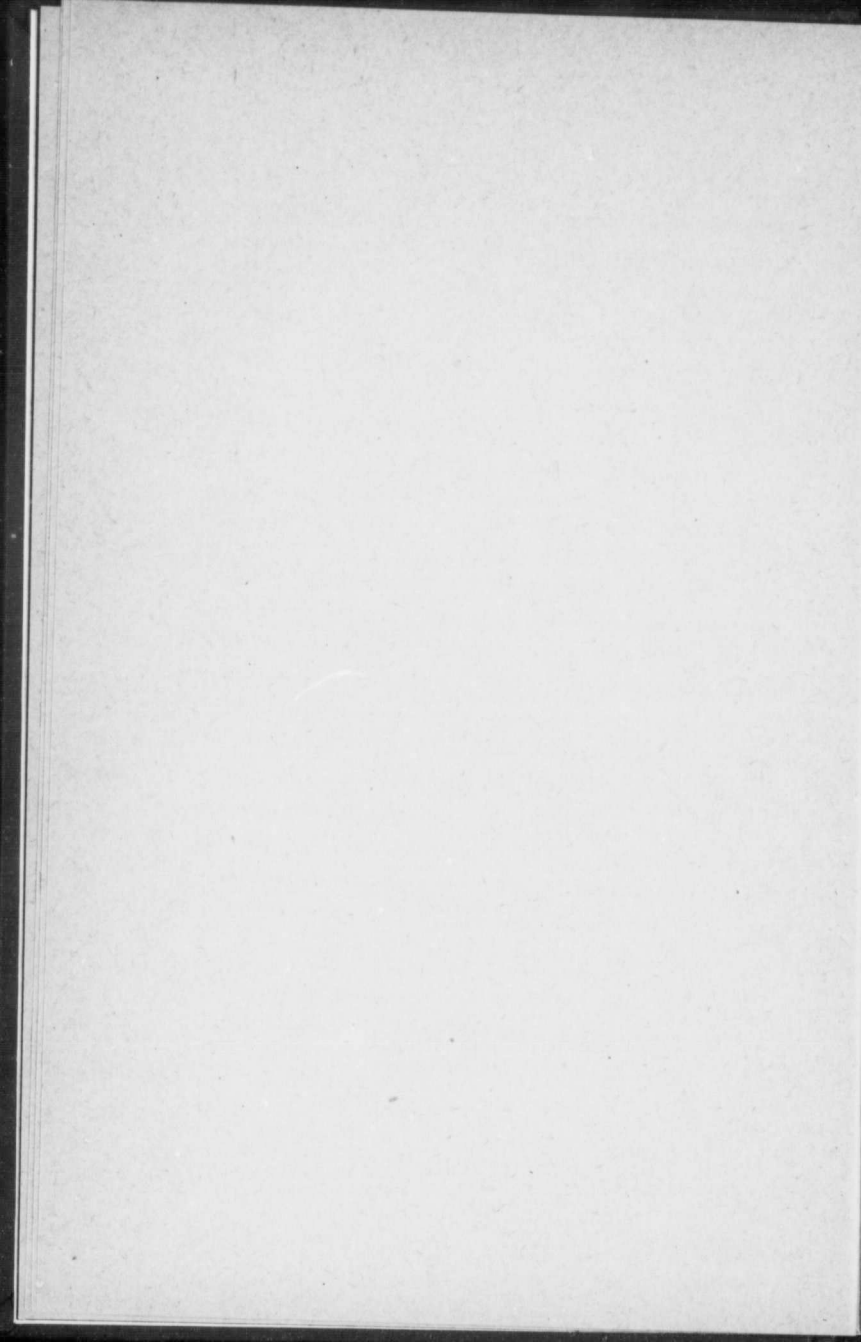
vie et de connaître la voie où Dieu les appelle pour y opérer facilement leur salut et faire le plus de bien aux hommes leurs frères.

Nous prions enfin le lecteur de ne pas s'étonner si dans notre ouvrage, pourtant si peu considérable, il y a certaines répétitions; elles n'ont été faites que par nécessité; et encore ne sont-elles plutôt que purement apparentes, car nous envisageons toujours sous un point de vue différent ceux des sujets identiques dont nous parlons.

Puisse donc ce modeste travail atteindre le but que nous nous sommes proposé en l'entreprenant. Puisse-t-il contribuer à faire connaître davantage l'Ordre des Frères Mineurs auprès de tous ceux qui l'estiment et le soutiennent de leurs généreuses aumônes. Puisse-t-il, en montrant un peu comment le Stigmatisé de l'Alverne sut imiter Jésus et Le faire imiter par ses enfants, susciter un grand nombre d'âmes généreuses qui n'auront ici-bas, à l'exemple de Notre Séraphique Père, qu'une ambition: reproduire dans leur vie la vie de Jésus en pratiquant le saint Evangile et en sauvant les âmes.

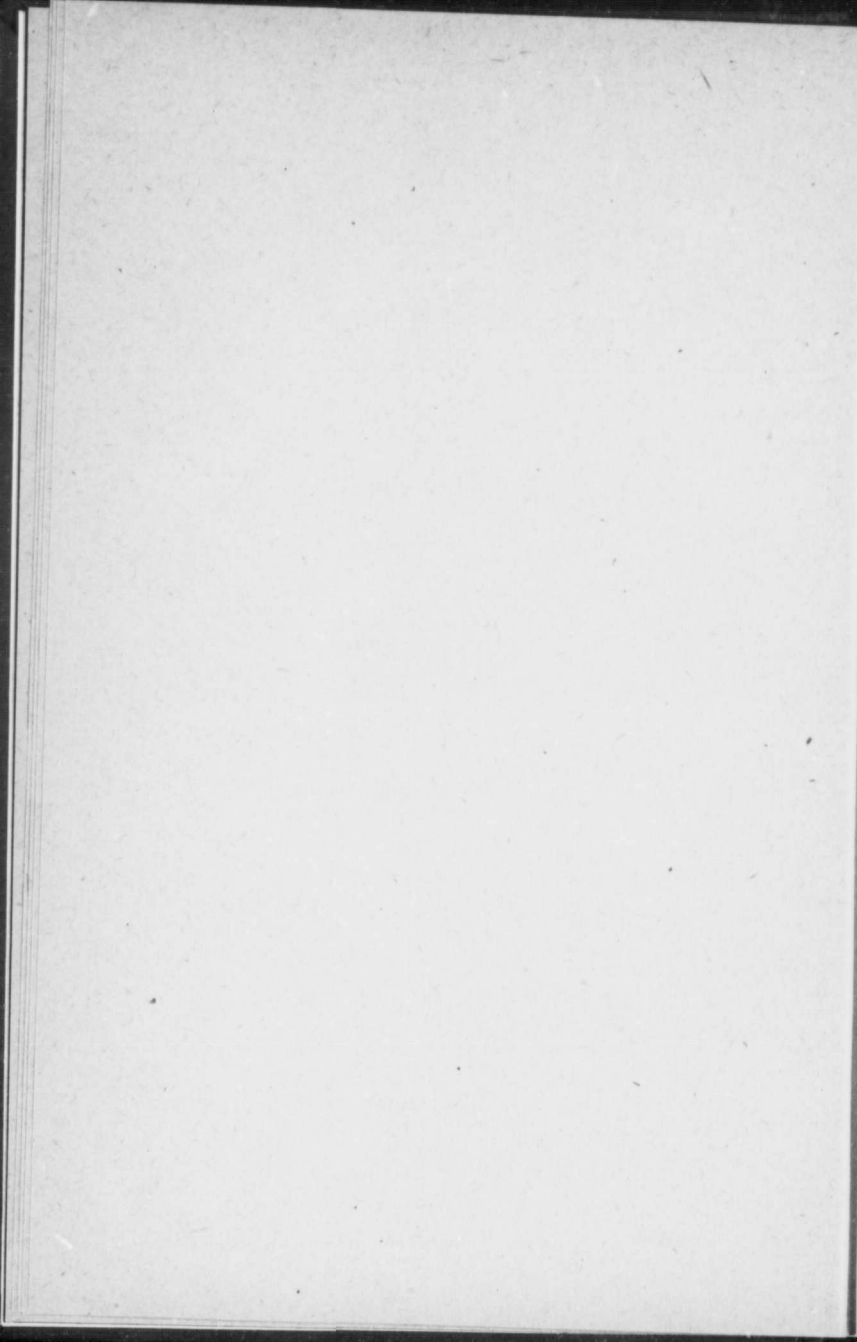
Daigne la Vierge Immaculée, la Reine des Mineurs, bénir ce petit livre que nous lui dédions en nous offrant à son Coeur.

LES AUTEURS.



PREMIERE PARTIE

Histoire des Frères Mineurs



CHAPITRE PREMIER

Saint François d'Assise

Le Moyen Age s'était passionné pour Jésus-Christ; ses cathédrales, sveltes masses de pierres portant jusqu'aux cieux leurs flèches granitiques; ses croisades enthousiastes et les saintes chevauchées de l'Europe entière à la conquête des Lieux les plus sacrés de la terre; toutes ses oeuvres, tout lui-même allait franchement au Christ.

Mais, à ce magnifique élan d'amour des races chrétiennes du treizième siècle vers le Christ, il manquait plus d'un élément de cette charité divine dans laquelle l'Apôtre fait consister la perfection chrétienne. (1)

Car, si le Moyen Age aimait le Christ, c'était un Christ triomphant de ses ennemis, un Christ, Roi éternel des siècles. Si le Moyen Age s'armait de la croix pour aller mourir ou vaincre auprès du tombeau du Rédempteur, il semblait ne plus se rappeler que cette même Croix qui marquait la poitrine

(1) Saint Jean IV, 20-21.

de ses Croisés, devait être aussi comme le résumé de la doctrine et de la pratique de toute véritable vie chrétienne. Et, si le Moyen Age savait prodiguer ses richesses à la construction de ses cathédrales grandioses, il paraissait oublier que Dieu n'a pas donné l'or à l'homme uniquement pour en fabriquer des vases précieux et saints, ou en élever des temples magnifiques, mais surtout peut-être, pour l'employer au soulagement du pauvre et du misérable. Or, le Moyen Age méconnaissait généralement la pauvreté et la pressurait sans pitié dans ses multitudes de serfs attachés au sort de leurs seigneurs.

Un homme vint qui refit, qui transforma l'idéal chrétien du Moyen Age; cet homme s'appelait François d'Assise.

François d'Assise naquit dans le mois de septembre 1181. Son berceau est entouré de gracieuses légendes. Il serait né dans une étable comme le Sauveur, et un inconnu aurait parcouru la cité pendant trois jours, en disant partout des paroles de paix.

Quand l'enfant fut en âge d'étudier, ses parents le confièrent aux prêtres de l'église Saint-Georges; mais le jeune élève semble avoir appris davantage à l'école des troubadours. A 16 ans, son père, riche marchand, l'associe à son commerce; les goûts de François allaient toutefois ailleurs; spirituel, délicat, et déjà, selon le mot de François Coppée, "la plus délicieuse personne que le monde eût connue depuis

Jésus", il se livre de préférence à tous les divertissements et devient bientôt le roi de la jeunesse d'Assise.

A cette date, les romans de Chevalerie qu'il avait lus et le désir de la gloire lui font embrasser la carrière militaire. Il s'enrôle dans une expédition contre Pérouse; ses concitoyens sont vaincus, et lui-même doit subir une rude captivité d'un an. Malgré cet échec, ses rêves de grandeur persistent, et il s'équipe de nouveau, pour suivre les campagnes de Gauthier de Brienne. La nuit qui précède le départ, il voit en songe un château tout rempli d'armes et de bannières où brillait son nom. François d'Assise, émerveillé de ces brillantes perspectives, part tout joyeux. Mais à Spolète, la même vision se présente encore à lui, et une voix qu'il connaît par lumière surnaturelle pour être celle de Dieu lui dit de retourner dans sa patrie. Le jeune chevalier obéit; ce fut la fin de ses rêves militaires et le commencement de sa conversion.

L'année 1206, François la passa dans la prière, afin de connaître sa vocation. Le Ciel allait lui faire une seconde révélation.

Un jour qu'il méditait dans l'église de Saint-Damien, le crucifix par trois fois lui dit: "Va, François, répare ma maison qui tombe en ruines". Et lui, interprétant matériellement ces paroles, s'était résolument mis à l'oeuvre, pour restaurer l'église solitaire. Ses largesses furent telles que son père, effrayé et craignant la ruine financière de sa maison, voulut le

déshériter. Cité devant l'évêque d'Assise, François renonça aussitôt à ses droits, puis d'un geste sublime, se dépouillant de ses vêtements, il s'écria : "Maintenant, je puis dire : "Notre Père qui êtes aux cieux." De ce jour, date l'union mystique de saint François avec sa dame "Pauvreté".

Toutefois, la vocation du jeune homme n'était pas encore bien précise. Aussi François continua-t-il de prier avec ardeur le Seigneur de lui manifester ses saintes volontés. Le 28 février 1208, l'Évangile de la Messe lui fut une révélation. Après la célébration des saints mystères, il se fait relire le texte sacré qui disait : "Ne prenez ni or, ni argent, ni aucune monnaie dans vos ceintures, ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni bâton." Saint François comprend : "Voilà, dit-il, ce que je cherche." Et sur le champ, il revêt une robe de bure, ceint la corde, et portant sandales aux pieds il s'en va prêcher la pénitence et la paix. Ce héraut de la Croix, les Assisiates, cette fois, l'accueillent et l'écoutent avec admiration : dès le mois d'avril 1208, des compagnons viennent à lui pour embrasser son genre de vie. Ils sont bientôt douze. Alors, le petit pauvre écrit une règle de vie tout évangélique, tout imprégnée de l'amour de Dame "Pauvreté", et va la présenter au Souverain Pontife. Innocent III hésite à confirmer cette législation ; mais, à son tour, il voit en songe le Latran en ruines soutenu par l'humble

moine, et revenant sur sa décision, il approuvé verbalement la première Règle des Frères Mineurs (avril 1209). Cet acte pontifical marque le commencement de l'Ordre des Frères Mineurs.

Après cette approbation, François d'Assise et ses compagnons vinrent s'établir à Rivo-Torto, puis à la Portioncule. De nouveaux disciples les y rejoignent. C'est de là qu'ils partent, deux à deux, annoncer dans les villages de l'Ombrie, "la peine et la gloire avec brièveté de paroles". Le saint est reçu partout avec enthousiasme; il fonde pour répondre aux désirs des vierges chrétiennes, l'Ordre des Clarisses ou Second Ordre; en 1221, la Règle du Tiers-Ordre de la Pénitence offre aux séculiers des deux sexes le moyen de pratiquer au milieu du monde la perfection de la vie chrétienne.

L'influence de saint François d'Assise est immense; il obtient d'Honorius III la célèbre indulgence de la Portioncule. Son Ordre se multiplie si rapidement qu'au premier Chapitre Général, (mai 1217), il peut envoyer des Frères dans tous les pays de l'Europe. Lui-même, après deux tentatives infructueuses, se rend, dans une troisième, en Egypte, où il établit sa Famille religieuse. A son retour, 5,000 Frères accourent près de lui pour tenir un second Chapitre Général (1221). Saint François dans sa profonde humilité se démet alors de sa charge, et se retire dans la solitude de Monte-Colombo, où il rédige plus brièvement la Règle

définitive des Frères Mineurs (1223). (1) Cette même année il célèbre la fête de Noël à Grecchio, avec une solennité inconnue jusqu'alors.

L'heure approche où il va devenir la vivante image de Jésus crucifié. Au mois d'août 1224, il se retire, avec le frère Léon, sur le mont Alverne. Après toute une série de manifestations divines, dont les *Fioretti* ont gardé et perpétué le souvenir, il reçoit dans sa chair les Stigmates du Sauveur, le 14 septembre; ses pieds et ses mains portent l'empreinte des clous de la croix, et son cœur demeure comme transpercé d'un coup de lance. Le monde put contempler encore deux ans ce vivant crucifié. Saint François, en effet, acheva son martyre d'amour, le 3 octobre 1226, au soir, à Notre-Dame des Anges. François d'Assise a été un prodige de sainteté; nul n'a mieux vécu l'Évangile; il a eu avec le Christ toutes les conformités.

Mais il est encore un personnage de valeur historique incontestable. L'amour chevaleresque du Moyen-Age pour le Christ restait, avons-nous dit, incomplet, et le christianisme du douzième siècle avait perdu le sens de la beauté et de la pureté de la morale évangélique.

Or, voici qu'avec l'amour d'un Christ glorieux et vainqueur de l'enfer et de la mort, le Stigmatisé de l'Alverne enseigne à ses contemporains l'amour d'un

(1) V. II. Partie.

Christ cloué au gibet pour le salut des hommes. Par l'exemple de sa mortification si grande et si complète, le Chef et le Père des "Pénitents d'Assise" fait revivre, dans la société chrétienne, le culte de la souffrance et bientôt des phalanges d'âmes héroïquement fidèles à porter leur croix à la suite du Maître deviennent l'admiration des peuples et la consolation de la sainte Eglise de Dieu. Grâce à l'influence et aux enseignements du Poverello d'Assise et de ses disciples, grâce à leur pratique sincère du Saint Evangile, caractérisée surtout par l'attachement volontaire à la plus stricte pauvreté, le monde chrétien voit renaître avec l'amour et le respect du pauvre, ces rapprochements des diverses classes sociales, fruit et conséquences de l'observance, par tous, des préceptes et des conseils de l'Evangile.

L'Eglise du Moyen-Age, elle aussi, souffrait de misères qui sont en général le fruit d'une trop longue paix. Mais, dit Mgr Béguinot, évêque de Nîmes, François d'Assise vint; il enseigna par son exemple au clergé séculier et régulier quel devait être son esprit, à quelle source il devait le puiser, et jusqu'où il devait pousser l'amour du sacrifice. Pour cela, il dota l'Eglise d'un Ordre dont les membres, pieds nus et tête rasée, ne portant ni bâton, ni argent, étaient des exemples vivants des vertus apostoliques. Sur leur passage, on songeait naturellement à Jésus-Christ et

aux Apôtres parcourant la Judée et la Galilée. Et ce culte de la pauvreté répandu avec les temps sauva l'Eglise de grands dangers.

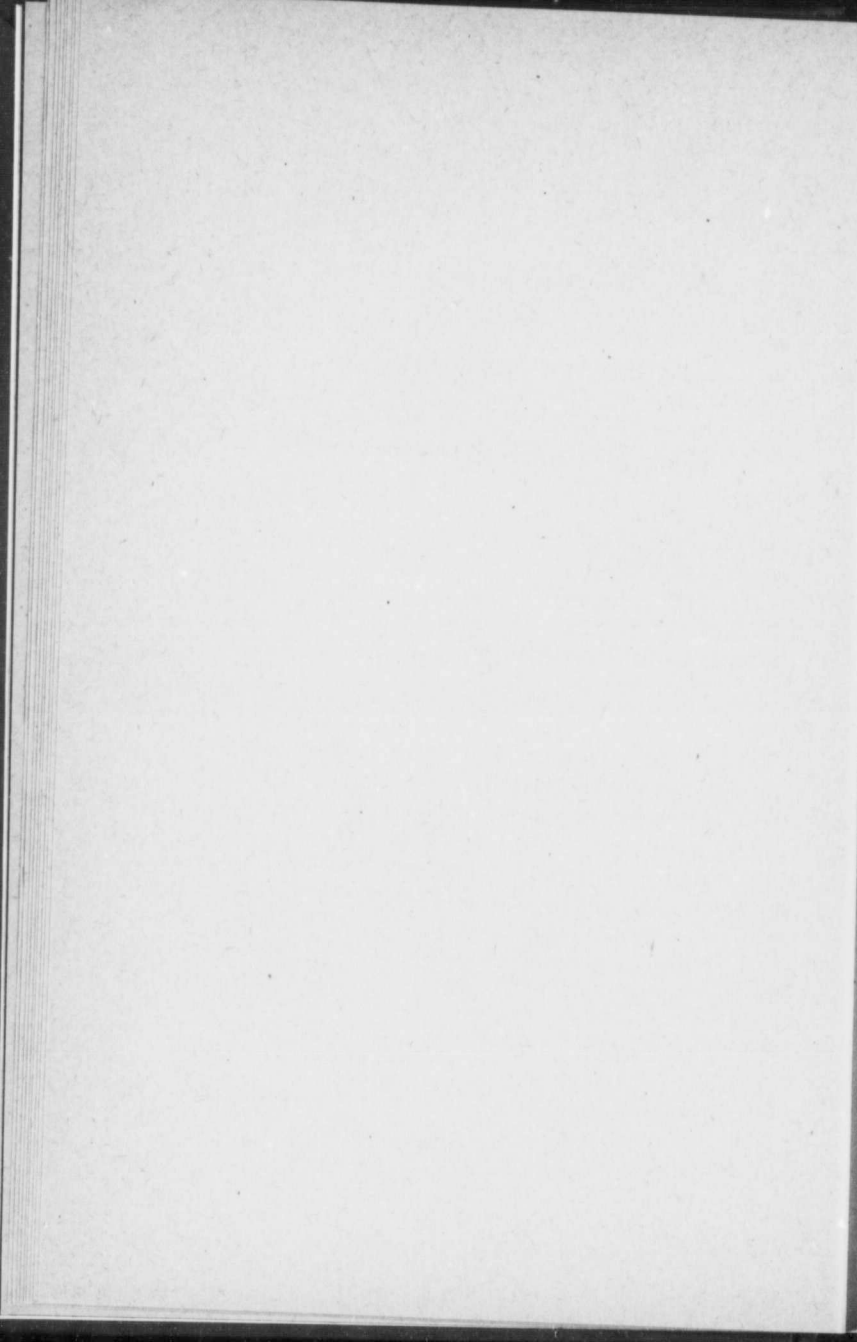
La vie religieuse à son tour fut pénétrée d'un esprit nouveau; rompant les traditions monastiques, François d'Assise ne garda plus les cénobites dans leurs couvents; il les envoya à la conquête des âmes, par le monde entier. Et le grand mouvement des missions étrangères reçut de ce fait, comme le remarque le P. Paschal Robinson, o.f.m., la plus vive impulsion (1). Les autres institutions imitèrent même la législation franciscaine; Salembéné, o.f.m., le notait déjà de son temps. "Tous ceux qui veulent fonder une nouvelle congrégation, disait-il, empruntent quelque chose à l'Ordre de saint François."

Dans le domaine de la spiritualité on retrouve la même influence. "Tout ce qui est né dans l'Eglise depuis sept siècles, écrit le P. Orlando, S.J., est de saint François ou porte du moins l'empreinte de son esprit". Mais ce fut surtout par la prédication populaire que l'action du Pauvre d'Assise s'exerça profondément. "Pour toute arme, toute science, toute doctrine, écrit Elie Longuemare, il a le sermon des huit béatitudes. Vous savez comme vibre de je ne sais quel son profond et mélodieux qui retentit à l'intime de l'être, la parole du divin Maître. Vous la discernez

(1) The Catholic Encyclopedia. T. 6, p. 221.

entre mille; François s'est présenté devant la foule et il a fait vibrer la parole du Maître; il a chanté le cantique de la fraternité et de l'amour... Il leur a dit: "Aimez-vous les uns les autres". Or, admirez le retentissement d'un mot de l'Évangile, quand il est prononcé simplement, sans que la passion ou l'intérêt ne l'altèrent. Saint François a été l'initiateur du mouvement populaire le plus fécond qu'on ait vu depuis l'apostolat du Christ sur les bords des Lacs galiléens". Un autre écrivain, Albert Sœur, tient le même langage. "Il ne faut pas craindre de l'affirmer: le mouvement issu de saint François d'Assise est la plus vigoureuse action populaire chrétienne qui ait été tentée depuis les temps apostoliques".

Cet ensemble d'influences bienfaisantes sur l'Église et la société, "conséquence, dit Pie X, d'un amour sans égal pour Jésus-Christ", fait de François d'Assise une des plus grandes personnalités du Moyen Age et peut-être des temps chrétiens.



CHAPITRE DEUXIEME

Les Frères Mineurs

Première époque: (1209-1517)
Evolution interne de l'Ordre.

Première Période: (1209-1402)
*Du commencement de l'Ordre à saint Bernardin
de Sienne.*

François d'Assise avait prédit l'extension magnifique de la famille franciscaine: "J'ai vu, disait-il un jour à ses premiers compagnons, une grande multitude venir à nous pour prendre le même habit et mener la même vie. Les Français accourent, les Espagnols se précipitent, les Anglais, les Allemands suivent de près. Toutes les nations s'ébranlent". Et en effet, "on s'imagine difficilement, écrit Lecoy de la Marche (1), la rapidité de la propagation des Frères Mineurs. Ce fut comme un embrasement qui s'étendit tout à coup sur la chrétienté entière."

(1) Lecoy de la Marche, "Saint Louis", p. 240.

Avant même la mort de saint François, l'Ordre s'était répandu par toute l'Europe. En 1213 ou 1214, le Séraphique Patriarche, en se rendant à saint Jacques de Compostelle, établit ses religieux à Barcelone et à Burgos. (1) Plus tard il les envoya en Terre-Sainte et en Egypte. La Province de France fut créée au Chapitre Général d'Assise en 1217, en même temps que celle de la Provence (2). Mais ce ne fut qu'en 1219 que le frère Pacifique et le frère Agnello de Pise partirent pour Paris, munis des lettres de recommandation du Souverain Pontife. "Ils obtinrent d'abord une habitation située en dehors de la ville à Saint-Denis, pouvant contenir une trentaine de religieux. (3)" En 1234, saint Louis leur procura une installation complète et bâtit leur église avec le produit de l'amende payée par Enguerrand de Coucy (4). Telle fut l'origine du grand couvent de Paris, illustré jusqu'à la Révolution française, par un nombre considérable de religieux éminents en savoir et en vertu. En province, le B. Christophe de Cahors bâtit un monastère à Mirepois grâce à la générosité des seigneurs de Lévis. Saint Louis favorisa leurs établissements dans tout le royaume, à Rouen, à Senlis, à

(1) M. de Beaulieu, O. M. C. Voyage de Saint François en Espagne. Et. Franciscaines, Juillet 1906.

(2) France Franciscaine, Tome 1, p. 291.

(3) P. Hilarin de Lucerne, O. M. C. Les Etudes dans l'Ordre de saint François, p. 169.

(4) Lecoy de la Marche, 1. c. p. 242.

Abbeville. Du vivant même de saint François, les Franciscains partis de France avaient fondé des couvents en Flandre, et particulièrement à Namur (1224); quarante ans plus tard les six Custodies belges comptaient 36 couvents (1).

La plus importante des fondations entreprises par les Frères Mineurs français fut celle de la Province d'Angleterre. En 1224, le frère Agnello de Pise fut envoyé par le Séraphique Père, dans la Grande-Bretagne; d'après la chronique de Thomas Eccleston, o.f.m., il y conduisit neuf religieux. Cette même année, des couvents s'élevaient à Cantorbery, à Londres, à Cambridge et à Oxford. Les Frères Mineurs étaient reçus partout avec enthousiasme et " beaucoup d'excellents bacheliers et de jeunes gens de la noblesse, dit Eccleston, entrèrent dans l'Ordre". Cette Province mérita par sa ferveur d'être citée comme un modèle: " Je voudrais, disait le Ministre Général, Jean de Parme, qu'elle fût placée au milieu du monde afin qu'elle servît de flambeau et de lumière à toutes les autres".

(2) Ce fut également en 1224 que d'autres Frères de France, au retour d'un pèlerinage à Compostelle, allèrent se fixer en Irlande. Ils y vécurent, écrit François de Gonzague, en grand renom de sainteté. La nouvelle Province comptera, avant la fin du XIII^e siècle, une trentaine de couvents.

(1) France Francis. t. 1. p. 280.

(2) Etud. Franc. 1908, p. 646. P. Ubald d'Alençon, O. M. C.

En 1219, soixante Frères Mineurs conduits par Jean de Penna, o.f.m., pénétrèrent en Allemagne. On les prit pour des hérétiques, et comme ils ne parlaient pas la langue du pays, ils furent traînés devant les tribunaux et roués de coups; une fois relâchés, ils regagnèrent l'Italie le plus vite possible. Le récit de leurs aventures épouvanta tellement les autres Frères qu'aucun ne voulut reprendre la mission allemande. Deux ans après cependant, à la prière de saint François, Césaire de Spire et vingt-cinq Frères Mineurs tentèrent un nouvel essai. Cette fois l'accueil fut cordial et les pauvres de Jésus-Christ s'établirent à Augsbourg. Dès 1221, toute la vallée du Rhin se couvrit de maisons franciscaines, puis ce fut la poussée vers l'Est. Quand les Tartares envahirent la Pologne, le frère Jourdain sera Vicaire Provincial de cinq Custodies.

A la même époque les Frères Mineurs s'installèrent en Norvège, en Suède, au Danemark; ils suivent même les navigateurs scandinaves jusqu'en Islande et au Groenland, où deux Frères Mineurs sont évêques (1).

Cette période primitive est l'âge d'or de l'Ordre franciscain. C'est l'époque des missions lointaines, des écoles théologiques, et des nombreuses fondations. L'esprit franciscain soulève les âmes puissamment, et jamais Ordre religieux n'eut à ses débuts pareille floraison de saints: au total, 98 sont inscrits au cata-

(1) Et. franc. juillet 1913, p. 28. H. Matrod.

logue hagiographique pour les deux premiers siècles franciscains. Pourtant l'emprise de saint François ne s'exerça pas également sur tous ses disciples. Transformés par la grâce, les premiers Frères Mineurs s'étaient généreusement détachés de tout et ne vivaient que pour Jésus Crucifié, dans la plus rigoureuse pauvreté. Mais dans la multitude de Frères que la Famille des Mineurs compta bientôt, il se rencontra des disciples du Pauvre d'Assise chez lesquels on ne trouvait plus l'héroïsme de ses premiers compagnons; dès lors on put remarquer une tendance à pratiquer moins rigoureusement la pauvreté.

Cet état d'esprit d'une minorité, manifesté déjà du temps de saint François, se répandit surtout après que Jean XXII (1322) malgré les supplications des vrais Frères Mineurs et la déclaration des papes Nicolas IV et Clément V, eut renoncé, au nom de l'Eglise Romaine, à la propriété des couvents de l'Ordre et imposé aux enfants du Poverello d'Assise la possession en commun. Le déplorable schisme d'Occident et la Guerre de Cent Ans favorisèrent malheureusement trop les dissidents. Fidèles observateurs de la règle et mitigés vécurent cependant dans les mêmes couvents jusqu'au concile de Constance (1415). Cette situation fit naître le mouvement de l'Observance dont saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capistran allaient être les principales gloires.

Deuxième Période : (1402-1517)

De saint Bernardin de Sienne à Léon X

L'Observance fut le second épanouissement de l'idéal de saint François; elle surgit en plusieurs Provinces, tout spontanément de l'attachement des fidèles disciples de saint François d'Assise à l'absolue pauvreté. Un fait résume son histoire: les plus zélés d'entre les fils du Séraphique Père se retirent, avec l'autorisation des supérieurs, dans les couvents qui leur sont spécialement réservés, pour y observer intégralement la Règle séraphique.

La Province de Saint-François, en Italie, donna naissance à ce mouvement. Douze ans après la bulle de Jean XXII, le B. Jean de la Vallée obtient du Ministre Général, Gérard Odon, la permission de demeurer avec quelques disciples au monastère de Bruliano et d'y vivre en complète pauvreté. Son oeuvre continuée par le B. Paul de Trinci ne devait plus cesser de prospérer. La grande renommée de sainteté de ce Bienheureux et de ses compagnons, laquelle courait et volait par tout l'univers, dit le Père Fodéré, historien de l'Ordre, comme si c'eût été un autre saint François, fut cause qu'un grand nombre de religieux, tant d'Italie que de France, allaient voir expressément

ce couvent. (1) A la mort du Bienheureux, les Observants possédaient déjà vingt-trois couvents dans la seule Italie. En France, dès 1358, un grand nombre de religieux de Touraine réclamèrent un privilège analogue. Leur Provincial, Jean Philippin, leur donna aussitôt le couvent de Mirabeau. Le nombre des "Observants" s'accrut si rapidement qu'ils obtinrent du Concile de Constance, en 1415, l'autorisation de vivre sous la juridiction d'un Vicaire Général pris dans leur rang. Ce fractionnement officiel ne brisait pas d'ailleurs l'unité de l'Ordre; les Frères Mineurs proprement dits et les Conventuels qui acceptaient des mitigations à la Règle touchant la pauvreté, demeuraient sous l'obédience d'un même Ministre Général, éligible dans les deux branches. (2) Après ce concile, sainte Colette († 1447), aidée de son confesseur le B. Henri de Baume, o.f.m. († 1439) contribua encore puissamment, surtout en Bourgogne, au développement de l'Observance.

Vers la même époque (1397), toutes les Provinces d'Espagne avaient de nombreux couvents où la Règle était observée dans toute sa rigueur: Pierre de Villacrez, o.f.m., est regardé comme le fondateur de ces maisons où la sainteté a fleuri extraordinairement avec saint Didace et saint Pierre Régalat.

(1) P. Bonaventure, o.f.m. "Aperçu historique sur l'Ordre des F. M." 2e éd. p. 21.

(2) P. Robinson, O. F. M. The Cath. Encyclopedia. Tom. 4. p. 344. "Conventuals".

A toutes ces initiatives locales, fortes d'ailleurs de l'appui d'un grand nombre de véritables Frères Mineurs qui, tout en résidant dans les maisons conventuelles, vivaient selon les exigences de la pauvreté séraphique, saint Bernardin de Sienne fit faire de merveilleux progrès. Le Pape Martin V, se rendant au désir des enfants de saint François, avait révoqué la célèbre bulle de Jean XXII, le premier novembre 1428. Saint Bernardin profita de cette heureuse assistance du Pape; aussi ses biographes n'évaluent pas à moins de trois cents le nombre des couvents qu'il fonda ou ramena à la stricte observance dans l'Italie. Dix ans après sa mort, les Observants, au total, étaient au nombre de vingt mille. Parmi eux surgit une multitude d'hommes apostoliques, et "je ne crois point faire d'hyperbole, écrit de Gubernatis, o.f.m., en affirmant qu'à l'origine il parut plusieurs Antoines de Padoue."

Saint Jean de Capistran fut le plus célèbre de ces apôtres. Le saint missionnaire parcourut l'Europe entière; ses prédications et ses exemples eurent tant d'influence, qu'il la souleva contre les Turcs envahisseurs. Vicaire Général de l'Observance il fit tout ce qui était en son pouvoir pour ramener les Conventuels à l'observance de la pauvreté Séraphique. Après lui les Pères Albert de Sartiano, Jacques Primadizzi et Marc de Bologne augmentèrent le nombre et la ferveur de la famille franciscaine, fidèle observa-

trice des lois du Pauvre d'Assise; elle compta bientôt 30,000 religieux groupés dans 1,300 couvents. Les Conventuels ne formaient plus que la sixième partie de l'Ordre. Le Pape Léon X songea alors à ramener la Famille franciscaine à l'unité parfaite; mais comme les mitigés ne voulaient point d'une vie plus austère, le Souverain Pontife, par la bulle "*Ite et vos*" (1517), incorpora tous ceux qui voulaient pratiquer la Règle sans dispense, à l'Observance, et donna à ce corps le droit exclusif de nommer, à l'avenir, le Ministre Général de tout l'Ordre. Les Observants ne devaient plus porter que le nom pur et simple de "Frères Mineurs"; ils étaient déclarés l'Ordre véritable de saint François (1). Les Conventuels devaient former une congrégation distincte, avec un Maître Général dont la confirmation appartenait au Ministre Général des Frères Mineurs. Cependant, après 1587 les Conventuels élurent un Ministre Général indépendant.(2)

(1) Bihl. "The Cath. Encyclopedia, t. 6, p. 280.

(2) Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de citer ici un passage de la Constitution "*Felicitate quadam*" de Léon XIII. On y verra que le Grand Pape a été notre guide dans le récit des diverses évolutions de la Famille franciscaine et de sa triple division telle que nous la constatons de nos jours.

Après avoir dit que le désir ardent de François d'Assise avait toujours été de maintenir l'union parmi ses enfants, le Pontife ajoute: "Cette union intime que François avait eue en vue, qu'il avait poursuivie sans cesse, qu'il avait voulu léguer à ses fils "comme un héritage sacré, reposait surtout sur deux principes: "l'amour de la pauvreté volontaire et l'imitation des exemples du "Séraphique Père dans la pratique des autres vertus... Or, cette "sublime pauvreté que l'homme de Dieu, durant toute sa vie, aima "soverainement, certains de ses disciples eurent à coeur de la

"conserver absolument intacte; mais d'autres, la trouvant trop austère, préférèrent la mitiger. Dès lors une scission se produisit: d'une part les *Observants*, de l'autre les *Conventuels*.

"Il en fut de même de cette perfection de vie, de ces hautes et splendides vertus qui ont brillé jusqu'au prodige dans la personne de François: les uns voulurent les imiter vaillamment et rigoureusement (les *Observants*); les autres, (les *Conventuels*), avec un peu de latitude. Des premiers se forma la famille des *Capucins* et il en résulta une triple division. L'Ordre, néanmoins, ne fut pas frappé de stérilité. Qui ne le sait, en effet, dans chacune des diverses observances signalées, il s'est trouvé des membres qui ont bien mérité de l'Eglise et se sont rendus illustres par leurs vertus."

CHAPITRE DEUXIEME (Suite).

Deuxième Epoque (1517-1915)

De l'Observance à nos jours.

Première Période:

Les Frères Mineurs pendant les XVIe et XVIIe siècles.

Première Section.

Le Développement de l'Observance.

L'acte pontifical de Léon X marque le commencement d'un épanouissement remarquable de l'Observance. En Espagne, le Cardinal Ximénès, écrit Paschal Robinson, o.f.m., s'employa de toutes manières à ramener les quelques mitigés espagnols à la stricte observance. Pour achever son oeuvre, saint Pie V, le 16 avril 1567, les obligea tous à entrer chez les Frères Mineurs, et le 30 octobre suivant, le même Pape prit une mesure analogue à l'égard des Conventuels du Portugal (1). Ailleurs, en Angleterre, au Danemark, des Provinces Conventuelles entières passèrent d'elles-

(1) Bihl, The Cath. Encyclo. t. 4. p. 346.

mêmes à l'Observance. Grâce aux découvertes de Vasco de Gama et de Colomb, l'Ordre des Frères Mineurs s'étendit bientôt dans le monde entier, et au lieu de 53 Provinces, il en comptait 144 en 1639. Cette diffusion, Notre Séraphique Père l'avait espérée de la fécondité de la Pauvreté. Un jour sa Dame l'auvreté lui avait demandé à voir le cloître et le couvent des Frères Mineurs, et Notre Séraphique Père l'avait aussitôt conduite sur une haute colline, et de cette hauteur lui avait dit, en lui montrant le monde. "Voilà notre cloître". La discipline régulière ne subit aucun relâchement de ces accroissements prodigieux; le zèle des Ministres Généraux, comme François Lychet et François de Gonzague (1579), obtint ce résultat. Il se produisit même parmi les Frères Mineurs un entraînement vers une vie plus austère que celle prescrite par la Règle dans toute sa pureté; et de nouvelles branches surgirent qui tentèrent d'imiter de plus près certains aspects de la vie de saint François. Ces branches ou familles ne formaient d'ailleurs qu'un seul corps avec les Frères Mineurs; toutes étaient réellement unies sous la direction d'un même Ministre Général et ne différaient entre elles que par des statuts accidentels, particuliers, que le temps fit disparaître lentement. Assez tôt, en effet, il n'y eut entre ces branches et le corps de l'Observance ou des Frères Mineurs, que des points de divergence si peu impor-

tants, qu'une fusion complète s'imposa. Ce qui se fit, comme nous le verrons plus loin.

Parmi ces branches ou familles qui durent leur origine à un désir de vie plus austère que celle commandée par la pure Règle des Frères Mineurs, on remarque particulièrement les Récollets, les Alcantarins et les Réformés. A cause de l'éclat qu'elles ont jeté dans l'Eglise, nous donnons ici quelques notes rapides sur ces diverses branches anciennes de l'Ordre des Frères Mineurs.

Les Récollets.—Les couvents de récollection, nombreux dans l'Ordre du temps même de saint François, se multiplièrent surtout après le Chapitre Général de 1502, qui autorisait leur érection dans chaque Province. En 1571, François Doziech, désireux de mener une vie plus contemplative, obtint pour lui et ses compagnons, le couvent de Rabastens en Aquitaine. Son genre de vie austère lui attira bientôt plusieurs disciples, et en 1612, leurs couvents formaient les nouvelles Provinces de Saint-Bernardin et de Saint-Dents, soumises, par privilège, à l'obédience immédiate du Ministre Général. Ces monastères, dit Charles Rapisne, "étaient tous fournis et pleins de bons religieux, savaient et exemplaires, excellents prédicateurs, puissants missionnaires contre les hérétiques, en un mot, rompus aux fonctions apostoliques autant que pas un de leur condition." (1)

(1) C. Rapisne. Hist. Gener. de "L'Origine et progrès des Frères Mineurs de Saint François", 1630, V ch., 10e Décade.

En dehors de la France, l'extension des Récollets ne fut pas moins rapide. En 1621, la Province des Mineurs de Cologne adopte leurs statuts, et avant 1682 les Provinces d'Angleterre, d'Irlande, de Belgique et de Hollande avaient imité cet exemple. (1) Ces religieux se dévouaient principalement à l'oeuvre des missions. Ils évangélisèrent la Nouvelle-France et Madagascar; malgré de sanglantes persécutions, ils défendirent la foi en Angleterre et en Irlande. A la fin du dix-septième siècle, les Récollets avaient 454 monastères ou résidences et 9,400 religieux.

Les Alcantarins.—Les Alcantarins, ou Déchaussés, qui prirent naissance en Espagne, eurent saint Pierre d'Alcantara, sinon pour fondateur, du moins pour organisateur. Cherchant, dit le Père Léon Patrem, (2) quelle était la mesure des austérités que la nature humaine pouvait supporter sans défaillir, dans ses membres les plus robustes, il en fit la base de ses constitutions particulières. Aucune famille religieuse n'a surpassé jusqu'ici ces religieux, en pénitence et en pauvreté. Cette vie rigide leur attira un grand nombre de disciples. Graduellement les Déchaussés formèrent des Provinces dans l'Espagne, l'Amérique du Sud et aux Iles Philippines. Ils avaient, en 1700, 270 couvents et 4,600 membres. Saint Pascal Baylon, saint

(1) Bihl, l. c. p. 289.

(2) Patrem, Tableaux Synoptiques de l'Histoire des Frères Mineurs, p. 37.

Jean-Joseph de la Croix et les saints Martyrs du Japon appartiennent à cette famille religieuse. (1)

Les Réformés.—La branche des Réformés ou la "la plus stricte Observance" fut inaugurée en Italie, vers 1526. Les statuts particuliers de ces religieux et leur genre de vie ne les distinguèrent que fort peu, à l'origine, des Déchaussés. La protection des Papes Clément VII (1531) et Urbain VIII contribua puissamment à la diffusion de cette nouvelle famille; si elle ne réussit pas à s'établir en France en 1592, des Provinces entières de Frères Mineurs, par contre, se joignirent à elle dans le cours du XVIIe siècle, et cette branche de la Famille franciscaine des Frères Mineurs compta bientôt 722 couvents et 13,000 religieux. Elle a donné à l'Eglise saint Pacifique de San-Sévérino et saint Léonard de Port Maurice (2). Ces nouvelles familles religieuses Récollets, Alcantarins et Réformés ou "plus stricte Observance" n'empêchèrent pas d'ailleurs l'extension parallèle des Frères Mineurs ou Observants proprement dits. Vers 1700, la statistique compte 2,280 couvents et 34,900 religieux. Au grand total, ces divers corps avaient 3,880 couvents et 63,400 membres (3).

(1) Holzapfel. "Historia Ordinis Fratrum Minorum", p. 295.

(2) Ib. p. 309.

(3) Ib. p. 379.

Deuxième Section.

*Les luttes des Frères Mineurs pendant les
XVIe et XVIIe siècles.*

Les Frères Mineurs étaient prêts pour les bons combats lorsque la Réforme protestante éclata en Europe. En France, "l'Observance de la Règle, écrit Charles Rapisne, o.f.m., était dans sa splendeur. La vie dans les couvents était basée sur une sévère discipline en sorte que la bonne odeur de Jésus-Christ se répandait partout". (1) En Allemagne, le même zèle pour la perfection se remarque également. Aussi, dès que Luther eut commencé ses luttes contre l'Eglise, les Frères Mineurs se levèrent nombreux pour combattre le moine apostat. Dans ces circonstances, le Ministre Général, François Lychet, visita la Germanie en 1520, il y fit brûler tous les écrits des novateurs et institua des prédicateurs et des controversistes pour résister à l'hérésie; mais les Frères Mineurs n'avaient pas attendu cet appel de leur supérieur; dès 1519, Bernard Dappen et Augustin d'Alfred (2) avaient vigoureusement dénoncé les hérétiques. D'après les documents, il est certain, écrit le P. Holzapfel, (3) qu'aucune Fa-

(1) Cf. Rapisne, l. c.

(2) Holzapfel, p. 416.—422; Bihl. Cath. Encycl. t. 6. p. 292.

(3) L. c. p. 418.

mille religieuse n'a produit jusqu'à la fin du concile de Trente, autant de célèbres défenseurs de la foi que les Frères Mineurs. Cette attitude louée par Paul III les désigna aux fureurs des protestants. Les religieux furent expulsés de leurs couvents et l'Ordre Franciscain perdit en Allemagne et en Autriche près de 300 monastères qui furent détruits ou sécularisés. Dans ces conditions les Frères Mineurs continuèrent avec ardeur l'apostolat de la parole et de la plume. Thomas Murner (1537), Jean Férus (1554), et Conrad Kling (1556) surtout, furent des apôtres infatigables. Parmi la pléiade de ceux qui versèrent leur sang pour la défense de leur foi, les "Quatorze martyrs de Prague", en 1611, sont les plus connus.

Le protestantisme importé dans les Pays-Bas souleva, comme en Allemagne, les nobles et le peuple contre le clergé et les moines. Ces derniers furent persécutés avec la dernière fureur et périrent dans des tourments que les historiens se refusent à décrire. Environ 80 Frères Mineurs périrent victimes de leur foi en la présence réelle et en la primauté du Pape. Les plus célèbres sont Nicolas Pick et ses compagnons, martyrs de Gorcum, inscrits au catalogue des Saints, et les victimes d'Akmar, en 1572.

La France eut aussi ses généreux confesseurs de la foi. Les Calvinistes, qui avaient réussi à obtenir la liberté culturelle, firent couler le sang à flots. "Les

détails des cruautés exercées sur nos religieux dépasse, dit le P. Patrem, o.f.m., (1) tout ce qu'on pourrait concevoir." De 1560 à 1580, environ 200 enfants de saint François, presque tous Frères Mineurs de l'Observance, préférèrent la mort à l'abandon de leur foi. Et ce nombre, comme le remarque Holzapfel (2), n'est pas complet. En vérité, dit-il, ils furent en plus grand nombre.

A l'exemple du martyr se joignit l'apostolat de la plume. Au total, 61 Frères Mineurs ont fait paraître, presque exclusivement contre le calvinisme, 249 ouvrages, et la liste est des plus incomplètes. (3)

L'Angleterre fut l'île des martyrs, particulièrement sous les règnes d'Henri VIII et d'Elizabeth. En 1533, Clément VII s'était prononcé en faveur de la validité du mariage royal avec Catherine d'Aragon. Sur ce fait, Henri VIII fit emprisonner le B. Jean Forest, o.f.m., confesseur de la reine, et exiler le gardien du couvent de Greenwich, les frères Péto et Elstow, pour avoir publiquement dénoncé le scandale du roi. Deux ans après, sur refus de prêter le serment de suprématie, Hughes Rick, gardien du couvent de Cambridge, et Richard Risbey, du couvent de Richmond, furent pendus sans forme de procès, et environ

(1) Patrem. l. c. p. 122.

(2) Holzapfel. l. c. p. 433.

(3) Hugolin Villeret, "Les Frères Mineurs en face du protestantisme", p. 30. Vanves, 1902.

200 Frères Mineurs furent incarcérés. Cinquante périrent des rigueurs de l'emprisonnement; les autres obtinrent, après un long délai, la permission de se retirer en France ou en Ecosse. Le 22 mai 1537, le B. Jean Forest fut brûlé vif, (1) et trois ans ne s'étaient pas écoulés après sa mort que la persécution fit encore des victimes: trente-trois Frères Mineurs périrent de diverses manières. (2) Cette attitude ferme de nos Frères a fait écrire à un illustre Bénédictin, aujourd'hui cardinal de la sainte Eglise, Dom Gasquet: "De tous les corps du clergé, aucun ne résista à la politique d'Henri VIII avec plus d'intrépidité et de persévérance que les Franciscains de l'Observance". (3)

La même résistance persista pendant tout le temps de la persécution. Les martyrs furent nombreux; quelques-uns des plus connus sont encore le B. Paul de la Magdelaine, 1643, et Jean Woodoet, 1646.

L'histoire des Frères Mineurs d'Irlande à cette époque n'est à la vérité qu'un long martyrologe, et le Franciscain Harold pouvait comparer avec justesse leurs persécutions aux épreuves et aux luttes de saint Paul. La conservation de la foi chez le peuple irlandais fut due, en grande partie, aux fils de saint François.

(1) Holzapfel, l. c. p. 437.

(2) Patrem, l. c. p. 59.

(3) Cité par le T. R. P. Othon de Pavie. "Aquitaine Séraphique", t. 3, p. 167.

Pendant les deux siècles de proscription sanglante (1540-1707), dix-huit Frères Mineurs occupèrent divers sièges épiscopaux dans l'Île, se tenant toujours à la tête de la défense catholique. Leur courage ne désarma pas, et 102 Observants ou Récollets moururent martyrs de leur foi; (1) et pour que leur nombre de missionnaires ne fléchît pas trop devant la proscription, quelques-uns se retirèrent sur le continent, à Prague, à Louvain, à Rome, où ils se préparèrent, dans leurs couvents, de nouveaux apôtres, pour ces difficiles missions. Ces faits qui témoignent de l'attachement des Frères Mineurs à l'Eglise et à la foi catholique sont parmi les plus mémorables de l'histoire franciscaine.

Deuxième Période: (1700-1915).

Les deux derniers siècles franciscains.

Le dix-huitième siècle continua l'ère des persécutions commencée par le protestantisme. La situation générale de l'Europe empêcha les Ministres Généraux de tenir les Chapitres, de 1700 à 1723. Les Frères Mineurs de France subirent les plus vives attaques. Aucun Ordre religieux, écrit M. Charles Guérin, n'eut davantage à souffrir des calomnies des libres-penseurs du XVIIIe siècle. Un autre écrivain ajoute: "les

(1) Acta Ordinis Fratrum Minorum, 1903, p. 27.

Jansénistes ne les épargnèrent pas, et dans leur gazette hypocrite et calomnieuse, ils tombèrent souvent sur le chapitre des Cordeliers" (1). La fameuse commission des réguliers instituée par Louis XV en 1766, n'épargna pas les fils de saint François; les couvents furent sécularisés, les Provinces réduites, et il ne resta plus en France que 3,000 Frères Mineurs (2). L'Ordre fut aussi radicalement supprimé en plusieurs autres pays d'Europe.

Joseph II expulsa les Frère Mineurs de ses Etats d'Autriche et de Belgique, et Ferdinand IV, du royaume des Deux-Siciles. La Révolution Française ruina l'Ordre franciscain dont d'année 1762 avait marqué l'apogée, puisqu'il comptait alors 76,900 religieux répartis dans 4,100 couvents; l'année 1792 sonna le déclin. En France, des Récollets, des Tertiaires, des Clarisses montaient sur l'échafaud; le nombre des victimes, d'après des recherches fort incomplètes, se monte à plus de 200 religieux. En Belgique, 46 Récollets furent incarcérés et déportés. Il ne resta plus de trace de la Famille franciscaine dans l'Empire Français; le même résultat fut atteint par les sectaires d'Italie, après la suppression de 1810. Au lieu des nombreuses phalanges d'autrefois, l'Ordre ne comptait

(1) P. Bonaventure. Aperçu historique de l'Ordre des F. M., 2ème éd. 1. c. (Frères Mineurs de France).

(2) R. P. Othon de Pavie, "L'Aquitaine Séraphique", t. 4, p. 465.

plus, vers 1815, que 14,000 religieux vivant surtout en Espagne et dans l'Amérique Latine.

Le XIXe siècle vit des alternatives de paix et de persécutions. La terrible révolution espagnole de 1830 à 1834 commença par anéantir les Provinces franciscaines de ce pays jusqu'alors si florissantes. Quarante-huit Frères Mineurs furent massacrés par les émeutiers au grand couvent de Madrid et à Barcelone; plusieurs autres furent indignement fusillés (1). Des 10,000 Observants espagnols il ne resta plus, après les guerres carlistes, que 200 (2). La dispersion fut aussi le sort des religieux de Pologne et de Russie; en 1830, la plus grande partie de leurs couvents fut supprimée; un ukase impérial de 1864 acheva l'oeuvre inique. Dans ce dernier pays, l'Ordre des Frères Mineurs n'est pas encore restauré. Il en fut autrement dans la catholique Espagne. En 1889, six Provinces purent être érigées officiellement; elles sont depuis en pleine prospérité, et le plus célèbre de ces religieux, le Cardinal Aguirre, o.f.m., a présidé le Congrès Eucharistique international de Madrid. Récemment, un incident grave est venu cependant troubler la sécurité des religieux. Dans la semaine tragique de Barcelone (juillet 1909), l'église et le couvent de cette ville ont été livrés aux flammes par les révolutionnaires et le gardien, le Père Raymond Uso, fut fusillé.

(1) R. P. Othon de Pavie. "L'Aquitaine Séraphique", t. 4, p. 492.

(2) Holzapfel, l. c. p. 331.

Au Portugal, les Frères Mineurs ont subi toutes sortes de vexations. Les guerres de 1832 eurent un triste résultat : il ne resta plus que 2 couvents dans le pays. Lorsque les temps devinrent meilleurs, en 1891, les fils de saint François rentrèrent dans la contrée. La révolution, (9 octobre 1910), vient de les chasser de nouveau. Dans la nuit du 9 octobre, le couvent de Lisbonne fut cerné par des échappés de prison libérés par les républicains, et les religieux furent expulsés. Le P. Louis de Sousa fut blessé en sauvant le Saint Sacrement. Le Cardinal Netto, des Frères Mineurs, Patriarche de Lisbonne, dut s'enfuir devant les soldats envoyés pour l'incarcérer.

La France avait recueilli avec joie au milieu du XIXe siècle les Frères Mineurs. Vers 1840, les Récollets reformèrent leurs anciennes Provinces du Nord. En 1849, le P. Joseph Areso fut officiellement chargé de restaurer l'Ordre des Frères Mineurs ; le couvent de Saint-Palais fut érigé canoniquement deux ans après (1). En 1860, le Chapitre Général érigeait en Provinces les nouvelles fondations. Cinq Provinces étaient déjà formées lorsque, le 29 mars 1880, le Président de la République signa un décret qui refusait aux religieux non autorisés le droit de vivre en communauté, sur le sol français. Le 16 octobre, l'expul-

(1) Bihl, l. c. p. 287 ; R. P. Othon de Pavie. "L'Aquitaine Séraphique", t. 4, p. 513.

sion commença par le couvent de Béziers, et un mois plus tard presque toutes les communautés étaient dispersées; les quelques couvents qui ne furent pas confisqués ont été volés en 1902, et presque tous les religieux ont pris le chemin de l'exil.

De semblables persécutions atteignirent aussi les Frères Mineurs d'Allemagne. Le *Kulturkampf* de 1875 les expulsa en masse, et les religieux, prenant la route d'Amérique, fondèrent dans les Etats-Unis de florissantes Provinces. Après la chute de Bismarck, ils jouirent de la liberté donnée aux catholiques et rentrèrent dans leur pays. En Italie, les adversaires du Souverain Pontife s'attaquèrent aussi aux Franciscains. Presque tous les monastères d'Italie furent saisis par le gouvernement piémontais en 1866, et plus tard, devant les insultes du parlement italien, le Ministre Général de l'Ordre dut abandonner l'Ara Coeli, siège de la Curie Généralice. Cet exemple de l'Europe, les gouvernements libéraux de l'Amérique Latine l'ont fidèlement suivi. Les décrets d'expulsion ne se comptent pas. Les guerres continuelles des petites républiques empêchent le recrutement. Les révolutions politiques font même des victimes. Dans la grande révolution mexicaine de 1880, une vingtaine de Franciscains sont tombés sous les balles. Il semble que les pauvres du Christ n'ont joui de la paix et de la liberté que dans l'Empire Britannique, aux Etats-Unis et en Belgique.

Les terribles persécutions du commencement du XIXe siècle eurent un résultat inespéré; elles firent sentir le besoin de la fusion aux diverses branches de l'Observance. Dès 1860, le R. P. Fulgence proposa ce projet aux membres du Chapitre Général et, bien que la majorité parut d'avis contraire, l'idée n'en fut point perdue. Elle rallia bientôt tous les suffrages, et le P. Louis de Parme prépara les voies à ce grand acte. Léon XIII réalisa enfin, en 1897, les espérances des Frères Mineurs. Par la bulle "*Felicitate*" du 4 octobre 1897, il supprimait toutes les dénominations diverses: *Récollets, Alcantarins, Réformés* ou *Observants*, imposait à tous les religieux le nom pur et simple de "Frères Mineurs" et ramenait l'Ordre à sa parfaite unité.

Le lendemain, 5 octobre, le Souverain Pontife nommait le T. R. P. Louis Lauer, Ministre Général.

Depuis ce jour mémorable, l'Ordre des Frères Mineurs prend un nouvel essor, en dépit des persécutions de tout genre. Il compte actuellement 16,850 religieux réunis dans 1,476 couvents ou résidences. Le T. R. P. Séraphin Cimino, Minstre Général actuel, est le 110e successeur de saint François.

Quel que soit l'avenir, les disciples du Poverello d'Assise l'attendent avec confiance; leur existence passée leur est un enseignement et une espérance pour l'avenir. La fidélité des Frères Mineurs à l'esprit de

leur Séraphique Père a été un de leurs plus puissants auxiliaires dans la lutte victorieuse qu'ils ont soutenue contre tant d'ennemis divers. Et ils ont encore des promesses d'une vie qui ne cessera qu'avec la vie de l'Eglise sur la terre.

CHAPITRE TROISIEME

L'influence Franciscaine

I

L'Action sociale des Frères Mineurs.

Les Frères Mineurs, dit le P. Michel Bihl, o.f.m., ont exercé durant tout le Moyen Age la plus salutaire influence sociale. (1) Ce jugement, des écrivains l'ont répété maintes fois, depuis surtout que les esprits modernes se sont tournés vers François d'Assise comme vers un libérateur dont on peut espérer une solution ou du moins un soulagement aux maux qui nous angoissent. "Comme vous, écrivait Edouard Drumont à M. Léon de Kerval, j'ai été frappé du rôle magnifique que jouèrent, au Moyen Age, ces enfants de saint François, qui eurent vraiment la fibre populaire, qui furent aimés du peuple parce qu'ils l'aimaient profondément". Et monsieur Heimbucher ajoute: "La fondation de l'Ordre elle-même était un fait social, et l'institution du Tiers-Ordre, une oeuvre d'une immense

(1) The Cath. Encyclo. t. 6. p. 292.

importance". L'Ordre des Frères Mineurs était dans son essence un Ordre social (1).

Cette oeuvre sociale, les Frères Mineurs l'accomplirent sans ébranler la société. "Saint François, écrit Henri Joly, était l'homme de la paix, mais cette paix il la promenait en quelque sorte à travers les campagnes et les quartiers pauvres des villes; il l'accompagnait d'une douce ivresse née d'une méditation poétique et chantante. Ce même esprit pacificateur inspira ses enfants. Aux foules qui les suivaient, ils répétaient ce doux refrain: "Que le Seigneur vous donne sa paix". "Entendiez-vous, écrit M. Prudeniano, un échange de reproches, une grêle de coups? Vous étiez sûrs de voir bientôt entre les assaillants s'imposer un Frère avec son grossier sayon, la tête nue et rasée, tendant au milieu des coups la croix de bois de son rosaire qui lui pendait à la ceinture. Deux frères se cherchaient-ils pour s'entretuer? Une famille, un corps avaient-ils juré vengeance de quelque insulte?... Eh bien, le Frère se présentait à la porte avec un humble "*Deo gratias*", se mettait à parler du Seigneur, d'un Homme-Dieu qui souffrit plus que nous, pour nous et sans faute... Ces coeurs féroces que n'auraient pu réfréner ni l'empire des lois, ni la puissance des magistrats, s'ouvraient à la bienveillance, fondaient en larmes et couraient embrasser leur ennemi, au milieu des bénédictions du Frère pacifica-

(1) Holzapfel, l. c. p. 205.

teur". (1) Plus que la prédication de la parole, celle de l'exemple fut éloquente. Le Moyen Age ne sut pas résister à la puissance conquérante de la pauvreté séraphique, et les peuples qui jusqu'alors gémissaient de leurs misères, retrouvèrent le bonheur, parce que, au spectacle des Frères Mineurs, ils avaient appris à se détacher des biens terrestres pour aimer le Christ pauvre.

Ces fils de François d'Assise firent mieux qu'une oeuvre de pacification. ils entreprirent le relèvement des foules. De tout leur pouvoir, ils favorisèrent les corporations ouvrières, et "nulle société ecclésiastique, écrit Holzapfel, (2) n'eut de rapports plus étroits avec ces associations médiévales." Les cours des monastères franciscains servaient souvent de lieux de réunion, et l'on voyait les Frères Mineurs discuter avec les corps de métiers, les intérêts économiques et sociaux. Dans ce contact avec le peuple, ils virent bientôt que les corporations ne pouvaient lutter efficacement contre la grande plaie de l'époque, la juiverie et ils organisèrent les "monts de piété". Le vrai initiateur de cette oeuvre fut le P. Barnabé de Ferni, o.f.m. Mais le plus célèbre propagateur en fut le B. Bernardin de Feltre, o.f.m., (1494). Peu d'institutions économiques ont autant mérité des peuples; le moindre bienfait des "monts de piété" est d'avoir don-

(1) Prudenzano. "François d'Assise et son siècle", p. 149.

(2) L. C. p. 206.

né naissance au grand mouvement mutualiste des temps modernes.

L'action franciscaine sur le développement des libertés populaires, pour être moins connue, n'en est pas moins considérable. "C'est à l'idéal de saint François, fait d'universelle charité, écrit le P. Michel Bihl, qu'on doit attribuer en grande partie l'origine de l'idée du gouvernement populaire." (1)

L'organisation communale en Italie fut, pour une large part, l'oeuvre des Franciscains, et suivit la défaite de Frédéric II. "Vraiment, écrit M. Pruden-zano, l'enthousiasme que ces religieux avaient excité était tel que l'amour qu'on avait pour eux ne connaissait point de borne... Les villes se trouvant continuellement dans une position incertaine, parce que leurs libertés étaient mal assurées, remettaient entre les mains des enfants de saint François les emplois les plus délicats: les Frères étaient trésoriers, cameringues, archivistes, anciens, secrétaires dans les Républiques. Les consultes se tenaient dans leurs couvents; là, se concentraient les intelligences secrètes et les ligues ouvertes. C'était aux Frères qu'incombait la charge d'élire les autorités; au besoin ils devenaient tribuns du peuple, généraux d'armée, réformateurs des statuts". (2) En Angleterre, les Frères Mineurs combattirent avec Simon de Leicester, et on les re-

(1) L. C. p. 292.

(2) Pruden-zano, l. c. p. 145.

trouve dans ce mouvement d'où naquit la Grande Charte. (1) En France, ils furent les champions de l'indépendance nationale. "Autour d'eux, écrit M. Siméon Luce, venaient se grouper tous ceux qui ne désespéraient pas de la patrie". (2) Richard le Cordelier fut le confesseur de Jeanne d'Arc, qu'il suivit sur les champs de bataille, à Orléans et à Reims. L'héroïne elle-même, écrit Léon Gauthier, fut "éminemment franciscaine". Elle appartenait au Tiers-Ordre, si l'on en croit des documents très dignes de foi.

Après l'oeuvre de liberté, les Frères Mineurs accomplirent les gestes de charité. Tous les jours, à la porte de leurs couvents, se faisait une abondante distribution de pains que de pauvres Frères Convers avaient quêtés péniblement. Les grands prédicateurs franciscains érigeaient dans les villes qu'ils évangélisaient des hôpitaux et des maisons de charité. Jean de Lubeck, o.f.m., fonda même une Congrégation dont le but était de soigner les lépreux. Et dans les calamités publiques, les Frères ne reculèrent pas devant la mort: 57 succombèrent à Marseille, en soignant les pestiférés, à côté de Mgr Belzunce. (3) D'après les meilleurs écrivains, plus de 4,000 sont morts en Palestine, dans des circonstances analogues. Devant cet

(1) Holzapfel, l c. p. 209.

(2) Revue des Deux mondes, 1 mai, 1881.

(3) R. P. Othon de Pavie, "L'Aquitaine Séraphique", tom. 4, p. 283.

héroïsme, Châteaubriand pouvait écrire: "Saint François d'Assise a formé le monde à la charité."

Cette action franciscaine n'est pas seulement un souvenir historique; elle garde aujourd'hui toute sa vitalité. "Si le *Kulturkampf*, dit M. Alphonse Germain, a dû prendre fin en Allemagne, si le satanisme n'a pu conquérir l'Italie, si la maçonnerie et les sociétés secrètes n'ont pas encore gagné complètement les travailleurs de France, on le doit beaucoup aux enfants de saint François. Ils ont montré que leur Famille franciscaine était vraiment appelée, selon la parole du curé d'Ars, à ramener l'esprit du christianisme aux heures de lutte et de persécution." (1)

La Famille franciscaine est encore la ressource de l'avenir. C'est à son influence que Léon XIII a fait appel pour sauver la société. La bulle "*Auspicato*" donne les motifs de la confiance illimitée que le Pape place dans le retour des foules à François d'Assise. Cette action franciscaine a même inspiré le renouveau actuel du catholicisme social né avec l'encyclique "*Rerum Novarum*." Dans une étude sur Innocent III, un contemporain, M. de Quirielle, après avoir rappelé le dialogue entre François d'Assise et le grand Pape, lors de la demande de la confirmation de la Règle franciscaine, ajoute: "Pourquoi me semble-t-il en entendre l'écho quand je lis l'encyclique sur la condition des

(1) A. Germain, "Influence de saint François sur la civilisation".

ouvriers. Qu'il y ait dans ces pages mémorables et dans le catholicisme social qu'elles ont consacré, trace de l'inspiration franciscaine, je n'en puis douter et rien n'est moins surprenant''.

Et ce n'est pas seulement le Souverain Pontife qui espère sauver la société par l'influence du Pauvre d'Assise; évêques et sociologues partagent aussi cette croyance, "Donnez-moi, disait Mgr Dupanloup, des Franciscains qui, dans nos villes, abordent le peuple avec le sourire sur les lèvres et une poignée de main; qui s'informent de sa santé, de son travail; qui l'aillent visiter quand il est en proie à la misère, à la maladie, au deuil; qui sachent porter même à ceux qui les haïssent une parole d'amitié; qui partout et toujours apparaissent avec la triple auréole du dévouement, de l'austérité et du zèle apostolique, et en vérité, leur action sera immense, et les résultats, tant au point de vue religieux que social, seront incalculables." Et le journal *Le Matin* de Paris: "Que des hommes comme saint François s'installent en face de la société moderne; qu'ils bravent hardiment les voluptés par les rigueurs de leurs mortifications et ce contraste, par sa réaction vigoureuse, par son étrangeté même, exercera une salutaire influence sur la société". Tous ces espoirs placés en François d'Assise ne sauraient être chimériques. Lui, le petit pauvre et ses enfants, ont exercé sur le peuple une invincible attirance. M.

Prudenzano écrit : "Le peuple en vint jusqu'à ne vouloir recevoir les sacrements que de leurs mains, leurs églises étaient continuellement remplies." (1)

Cette emprise sur les foules continue encore. "Ne voyez-vous pas comment le monde s'agite, disait Léon XIII, au souvenir du Poverello d'Assise". On croirait, ajoute un auteur, que François tend à détrôner Napoléon dans les recherches de l'histoire et les soucis de l'actualité. "Depuis 15 ans en particulier, aucun saint de l'Eglise, disons aucun personnage des temps anciens, n'a provoqué une telle masse d'études et d'écrits". Le journal "*Le Temps*", de Paris, (17 janv. 1912) pense de même : "Saint François est le saint à la mode. Il faut croire, si l'on peut ainsi dire, que la nuance particulière de sainteté représentée par saint François d'Assise s'accorde avec nos goûts actuels".

Tous ces témoignages confirment la profonde intuition de Louis Veillot : "L'avenir est aux pieds-nus".

II

La prédication franciscaine.

C'est depuis saint François "que cette grande Famille tendre et austère des Frères Mineurs, écrit Mgr de Ségur, s'en va pieds-nus, à travers le monde et à

(1) L. c. p. 145.

travers les temps, faire aimer et bénir Jésus-Christ." Avant le Séraphique François, les fondateurs d'Ordres n'avaient pas conçu le dessein d'unir la vie contemplative aux travaux de l'apostolat; le moine ne sortait que très rarement de son monastère. Mais François avait lu dans l'Évangile que le Sauveur avait envoyé ses disciples deux à deux, annoncer le Verbe Divin (1), et ce fut pour imiter le Christ qu'il envoya ses frères à la conquête des âmes. Lui-même parcourt l'Italie et on se disait, en écoutant ses paroles de paix, que jamais homme n'avait parlé comme lui. Le Pape Grégoire IX était lui-même dans l'étonnement et s'écriait: "Le Christ est né dans l'Ordre des Frères Mineurs et opère par leur exemple, leur doctrine et leurs miracles, le salut d'une multitude innombrable". (2)

Ils furent nombreux ceux qui suivirent saint François dans son oeuvre d'apostolat: tout Frère Mineur prêcha la vérité, la paix, la pénitence. Le plus célèbre des premiers prédicateurs est saint Antoine de Padoue. Il parcourut l'Italie et le sud de la France; des multitudes de 30,000 hommes, dit-on, accouraient à ses prédications. Un jour cependant, à Rimini, le peuple ne voulut pas écouter ses appels à la paix; alors le saint s'en alla prêcher aux poissons, à l'exemple de saint François qui s'entretenait avec les oiseaux. L'in-

(1) Marc VI, 7.

(2) Holzapfel, l. c. p. 191.

fluence des missionnaires fut immense. "Qu'on se représente, dit Frédéric Morin, la vaste influence de la presse quotidienne en Europe depuis soixante ans; qu'on y ajoute celle du livre non moins répandue, et l'on pourra imaginer, dans certaines limites, le rôle gigantesque de ces moines mendiants... Le fils spirituel de saint François, l'orateur populaire arrivait en face de l'hôtel-de-ville, avec la corde traînante de sa robe de bure; il sonnait lui-même du cor; aussitôt la foule se précipitait, puis le silence succédait à l'agitation, et quand le saint avait parlé, on envoyait des ambassadeurs pour conclure la paix avec la cité voisine... Repassez dans votre imagination les rêves innombrables de la vie populaire de l'Italie, aux XIIIe et XIVE siècles, vous êtes sûrs de trouver toujours, mêlé à l'action, un Franciscain qui prêche". (1)

La France fut aussi remuée par cette prédication; "tout le monde, écrit Lecoy de la Marche, pris d'une sainte émulation, commença à vouloir endosser la bure de saint François". (2) L'Allemagne trouva son plus grand prédicateur médiéval dans Berthold de Ratisbonne, o.f.m. Ce dernier prêcha dans sa patrie et en Autriche avec tant de succès que Roger Bacon affirmait qu'il avait fait plus de bien que tous les autres prédicateurs des Ordres Mendiants. Il n'était pas rare

(1) Dictionnaire de Théologie et de Philos. scholastiques.

(2) Lecoy de la Marche. "Saint Louis", p. 240.

de voir quarante mille hommes pressés sur les places publiques ou dans les champs, autour de sa chaire. (1)

La chaire franciscaine atteignit son apogée aux siècles suivants: "Rarement, dit M. Thureau Danguin, prédication populaire eut autant d'activité, d'éclat, d'extraordinaire efficacité, jamais en tout cas, elle ne fut plus pure de tout mélange humain". (2) Saint Bernardin de Sienne (1444) convertit l'Italie par ses prédications sur le nom de Jésus. Le cordelier Richard prêche dans les grandes villes de France: Paris, Troyes et Orléans, et ouvre ces deux dernières places à Jeanne d'Arc. Il retint à ses sermons ses nombreux auditeurs pendant cinq heures de suite, "tournant plus le peuple à dévotion, dit un chroniqueur, que tous les sermonneurs qui, depuis cent ans, avaient prêché." (3) Saint Jacques de la Marche inaugure son ministère à vingt huit ans et, pendant cinq années, il soulève l'Europe entière, et fait un nombre incroyable de conversions. Sept Souverains Pontifes le nomment légat apostolique, soit pour prêcher la croisade, soit pour combattre les hérétiques. Albert de Sartiano l'égale presque dans ses prédications et sa sainteté: ses contemporains l'appellent communément "le roi des prédicateurs". L'apostolat de saint Jean de Capistran est plus extraordinaire encore. Pieds nus,

(1) Holzapfel, p. 194.

(2) Vie de S. Bernardin de Sienne. "Introduction".

(3) Thureau Danguin, 1. c.

mendiant son pain, il parcourt l'Italie, la France, l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie. A ses sermons, les foules viennent si nombreuses qu'il ne semble pas que jamais orateur n'ait soulevé semblable assistance (1). Les peuples exposent les malades le long des routes où le saint doit passer, et parfois ils sont trois mille implorant sa miséricorde. Puis quand le pauvre moine, au cours de ses voyages apostoliques, apprend que les Turcs menacent l'Europe, il ramasse à la hâte une poignée de croisés, et le crucifix en main, il les mène, malgré ses soixante-dix ans, à la victoire de Belgrade qui sauve la chrétienté et la civilisation. Après lui, c'est Bernardin de Feltre qui propage en Italie les "monts de piété", comme nous l'avons dit, et sauve des maux de l'usure et de la juiverie, les populations rurales; c'est encore Bernardin de Bustis qui amène les peuples à la croyance de l'Immaculée Conception.

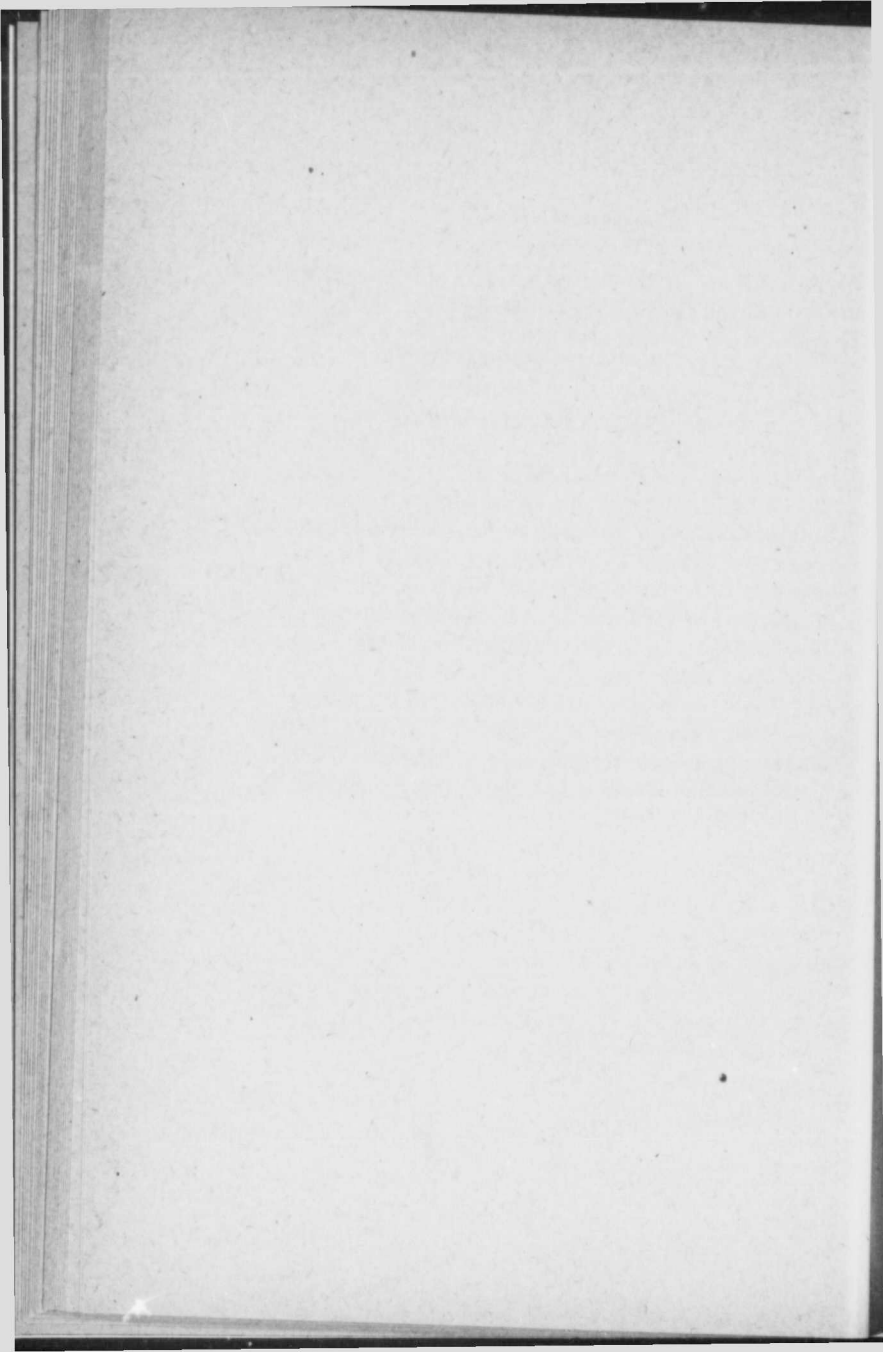
Les siècles suivants n'ont pas maintenu à cette hauteur l'éloquence franciscaine. Les noms illustres, toutefois, ne manquent pas. En France, Olivier Mailard (1502) est le meilleur orateur de la chaire de son temps. Plus tard, François dit Feuardent aura une grande emprise sur le peuple et contribuera à le sauver des erreurs du calvinisme. Claude de Frassen prêcha même au Louvre, devant Louis XIV. En Flandre, Brugman, o.f.m., (1478) peut être comparé à Berthold

(1) Léon de Kerval, "Saint Jean de Capistran et son siècle".

de Ratisbonne. Il eut dans son temps une vogue générale. Simon de Lepnic et le B. Jean de Dukla renouvelèrent, en Pologne, les beaux jours de l'apostolat de saint Jean de Capistran. Au XVII^e siècle, François Panigorala, o.f.m., évêque d'Asti, eut une grande renommée; ses brillantes prédications dans les principales chaires d'Italie et de France lui valurent le surnom de "Démosthène chrétien". Au XVIII^e siècle, où l'Ordre compta plus de membres que jamais, la prédication ne fut pas négligée; il y avait chez les seuls Frères Mineurs 18,910 prêtres approuvés pour ce saint ministère. (1) Ce fut à cette époque que saint Léonard de Port Maurice fit revivre les beaux jours de l'éloquence franciscaine. Dans notre siècle, le B. Léopold de Gaïche (1815), le vénérable Louis de Casoria (1885) et deux illustres fils de saint François par le Tiers-Ordre, Mgr Bonomelli et Mgr Gay, sont les derniers représentants de cette prédication qui fut, d'après Thureau Dangin, la plus exclusivement inspirée par le souci des âmes et la gloire de Dieu. (2)

(1) Holzapfel, pp. 190 et 441.

(2) L. c. "Introduction".



CHAPITRE TROISIEME (Suite)

L'Ecole Franciscaine

L'Ecole théologique franciscaine remonte au temps de saint François. En 1221, il est fait mention pour la première fois, dans les annales de l'Ordre, d'une maison d'études établie au couvent de Bologne. Le Cardinal Hugolin en était venu à cette conclusion, qu'il était dans l'intérêt de l'Eglise de favoriser la culture des sciences, dans la Famille franciscaine.

A cette époque, Antoine de Padoue parcourait l'Italie; il venait d'accomplir un retentissant miracle: "la prédication aux poissons" à Rimini que nous avons mentionnée plus haut.

Antoine avait étudié à Verceil, et son maître, Thomas Gallo, un disciple de l'Ecole-mystique de Saint Victor, pouvait lui rendre ce témoignage: "Plusieurs ont pénétré le secret de la Sainte Trinité, entre autres, Antoine, de l'Ordre des Frères Mineurs". L'enseignement du saint allait plus à enflammer le coeur et l'oraison qu'à dissiper l'esprit dans les subtilités doctrinales. Il était donc le théologien selon l'idéal de saint

François, aussi le Séraphique Père le nomma-t-il Lecteur de son Ordre en 1223. (1)

L'Ecole franciscaine de Bologne eut une grande influence; ce fut sur son initiative qu'une dizaine de maisons d'études se fondèrent en deux ans dans l'Italie. Les Clercs et les Frères Mineurs des autres contrées y venaient écouter les enseignements des docteurs franciscains. Mais sa gloire fut bientôt dépassée par l'Ecole de Paris. Alexandre de Hales, o.f.m, commence la série des grands scholastiques. A son entrée dans l'Ordre des Franciscains, le couvent d'études des Mineurs de Paris, en vertu du droit universitaire de l'époque, est incorporé à l'Université de Paris. Saint Bonaventure, un des "Maîtres régents", n'eut pas d'égal au Moyen Age pour unir la science à l'amour. Il est le Séraphin de l'Ecole et "la postérité, dit M. de Wulf, s'est inclinée respectueuse devant ce grand représentant de la mystique contemplative." (2) Après lui, l'Ecole de Paris continue ses traditions; d'après le P. Antoine de Serent, o.f.m., (3) les gradués franciscains à l'Université de Paris, depuis Alexandre de Hales (1231) jusqu'à 1370, sont au nombre de 210; et de 1370 à 1788, le même historien en compte 686.

L'Ecole franciscaine d'Angleterre fut organisée par Robert, évêque d'Oxford. En 1235, le Franciscain

(1) The Catho. Ency. t. 13, p. 388.

(2) Hist. de la Philosophie Médiévale, 4. ed. p. 380.

(3) France Francis. tom. 1. p. 297.

Adam de Marisco commence la longue série des maîtres célèbres. 67 Frères Mineurs sont lecteurs de théologie dans les grandes Universités anglaises de 1235 à 1270.

Dans la même période de temps, 74 enseignent à Cambridge. Le plus célèbre de ces docteurs est Duns Scot. "Il est, dit M. de Wulf (1), l'un des princes de la scholastique médiévale. Sa théologie est traditionnelle". "Son auteur préféré, dit le P. Raymond, o. m. c., (2) c'est sans contredit saint Augustin; il le cite plus de 1300 fois. "Dans tous les centres d'études, écrit Holzapfel, o. f. m., (3) il existait des chaires où, non seulement des Franciscains, mais aussi les autres docteurs enseignaient et défendaient sa doctrine; on estime à 2,000 le nombre d'ouvrages écrits d'après son système". Le premier il a défendu dans l'enseignement universitaire le dogme de l'Immaculée Conception.

Dans un discours célèbre prononcé à Oxford, l'illustre Gladstone a évoqué toutes ces gloires de l'Ecole franciscaine. Après avoir rappelé leurs noms ainsi que les titres que leur avaient décernés leurs propres élèves, il ajoutait. "Ces éloges ne leur ont pas été donnés seulement en Angleterre, mais ils ont cours dans toute l'Europe. Tous ces noms appartiennent à Oxford, aussi bien qu'au XIIIe et XIVE siècle. Nous venons

(1) L. c. p. 462.

(2) Vacant, Dict. de théologie. Cf. Duns Scot, c. 1940.

(3) L. c. p. 258.

de parcourir une période que nous pouvons appeler l'âge d'or de l'Université d'Oxford."

C'est dans toutes les grandes Universités d'Europe que les Frères Mineurs enseignent la théologie et la philosophie. Leurs Couvents d'Etudes de Toulouse, d'Anvers, de Salamanque sont incorporés aux centres intellectuels de ces villes. A Dublin, ils eurent deux chaires universitaires en 1320; une à Prague en 1348. De Nicolas III à Boniface VIII, ils sont les lecteurs du Sacré Palais et les Maîtres de l'Ecole Pontificale. Ils enseignent également aux grandes Universités de Cologne, d'Erfurt, de Vienne, d'Heidelberg, de Fulda, de Coïmbre, de Padoue, de Valence, d'Ingolstald, d'Ossuma et d'Alcala. La défense de l'Immaculée Conception domine toutes leurs autres préoccupations intellectuelles (1). La bibliographie mariale, publiée par le P. Holzapfel en 1904, donne les noms de 434 écrivains remarquables qui ont défendu le grand privilège. Le plus célèbre de tous est Pierre d'Alva, auteur de 23 ouvrages (2). En 1620, l'Ordre entier se voue encore plus étroitement à cette lutte: les religieux ajoutent à leurs vœux de religion celui de défendre l'Immaculée Conception, même au prix du sang. Cette joute théologique encouragea les études et contribua puissamment à garder à l'Ecole franciscaine la splendeur de ses débuts. Au concile de Trente, 103 théologiens

(1) Holzapfel, l. c. p. 248; Bihl, l. c. p. 295.

(2) Acta. O. M., Dec 1904.

de l'Ordre Séraphique prirent part aux discussions. Vega, Castro et Musso y jouèrent un grand rôle, et le concile, dit le P. Minges, o.f.m., (1) "définit dogme de foi une série de doctrines spécialement soutenues par les Scotistes". De 1640 à 1700, grâce surtout à l'influence de Luc Wadding et du Cardinal Ximénès, o.f.m., l'Ecole atteignit son apogée. "On a imprimé, écrit l'érudit P. Dominique de Caylus, o.m.c., (2) plus de 120 volumes *in folio* et plus encore de volumes *in quarto* strictement scotistes". Ces ouvrages sont signés de noms comme Macedo, Frassen, Henno, Elbel, Sporer. L'Ecole rayonne même en dehors de l'Ordre. Saint François de Sales souscrit aux thèses de l'Immaculée Conception et du Verbe Incarné. Bossuet en appelle à l'autorité du Docteur Subtil pour terminer ses luttes avec Fénelon. Le XVIIIe siècle vit Anaclæt Reif-fenstuel, o.f.m. Ce dernier est au droit canon ce que saint Alphonse de Liguori est à la morale. "Personne, dit M. Van Hove, de Louvain, (3) ne l'égale; de nos jours il est grandement estimé".

Mais cette brillante renommée de l'Ecole franciscaine, le XIXe siècle ne la soutint pas. Toutefois, le 8 décembre 1854, Pie IX proclamait solennellement le dogme de l'Immaculée Conception: c'était la fin

(1) The Cath. Ency. t. 12, p. 610.

(2) Etud. Francis, 1911, p. 308.

(3) The Cath. Ency. t. 12, p. 724.

de sept siècles de luttes mémorables. Une autre opinion franciscaine a également gagné du terrain. Un bon nombre des plus belles intelligences de notre époque, parmi lesquelles Mgr Gay, Mgr Bertaud, le P. Faber, adhèrent aux thèses scotistes du Verbe Incarné. (1)

(1) Après qu'ils ont étudié la Personne et les natures du Verbe Incarné, une question inévitable se pose aux théologiens : Pourquoi l'Incarnation ? Pourquoi cet extraordinaire déploiement de la puissance et de la bonté divines ? Pour quelle raison, dans quel but le Verbe s'est-il fait chair et a-t-il habité parmi nous ?

A cete question, l'Ecriture et la Tradition ecclésiastique répondent d'un commun accord : le Verbe est descendu sur la terre pour nous instruire et nous racheter. La Rédemption, l'enseignement des secrets divins et de la morale chrétienne, l'institution et le gouvernement du royaume de Dieu, voilà le but de l'Incarnation. Mais les théologiens n'arrêtent pas leurs yeux sur ce plan des conseils divins dans le décret de l'Incarnation du Verbe. Ils portent leurs regards plus haut et plus loin et se demandent ce qui serait advenu, si l'homme avait conservé son innocence primitive.

Cette question est diversement résolue dans deux grandes Ecoles de théologie : l'Ecole thomiste, suivant la doctrine de saint Thomas d'Aquin, O. P., l'Ecole scotiste avec son chef le V. Jean Duns Scot, O. F. M.

Dans l'opinion thomiste, le décret du mystère de l'Incarnation est tellement lié à la transgression d'Adam que, si le péché n'eût bouleversé l'économie du plan divin dans la création, le Verbe ne se fût pas incarné.

Selon la doctrine scotiste, au contraire, le décret de l'Incarnation est logiquement antérieur au péché, qui n'a influé que sur les conditions extérieures de l'Incarnation et sur le sacrifice de la croix.

La thèse scotiste donne au mystère de l'Incarnation du Verbe toute la valeur d'une cause finale. Dieu a résolu de créer afin que le Verbe s'incarnât ; afin que, élevant à l'union personnelle la matière et l'esprit, il résumât en Lui toute l'oeuvre de la création et que, Pontife Suprême, Il offrît à Dieu un sacrifice de louanges au nom de l'oeuvre de ses mains. Jésus est donc en toute vérité le premier né des êtres créés, parce que le décret divin vise avant toutes choses la nature humaine individuelle que le Verbe doit s'unir ; tout a été fait pour Lui dans le mystère de l'Incarnation.

La restauration de la scholastique par Léon XIII a heureusement relevé l'École franciscaine et imprimé un grand essor aux études. L'édition des oeuvres de saint Bonaventure a été commencée le 13 décembre 1885. Les éditeurs écrit le P. Pascal Robinson, o.f.m., (1) ont visité 400 librairies et examiné plus de 50,000 manuscrits; le premier volume seul contient 20,000 variantes de textes. En 1904, l'entreprise était terminée, et Pie X disait le 11 avril 1904: "Nous tenons à ne pas vous donner, comme c'est justice, des mercis médiocres. Nous ajoutons le voeu que, l'amour et l'étude de saint Bonaventure grandissant même au-delà de l'Ordre franciscain, vous soyez bientôt à n'avoir plus un seul exemplaire de cette édition."

A cause de Lui, toute la création, jusque dans ses plus petits détails, paraît à Dieu belle et bonne, parce qu'il voit en elle le vêtement de gloire, la cour d'honneur du Verbe Incarné. Le monde n'est donc pas une oeuvre profane, puisqu'il se rapporte tout entier au fait surnaturel de l'Incarnation, et il ne sera jamais réduit au silence en face de son Créateur, puisque le Verbe Incarné sera là pour glorifier Dieu. Bref, l'univers est un temple créé en vue du Pontife qui doit venir et offrir un sacrifice pacifique d'adoration, de louanges et d'actions de grâces.

Dans cette même thèse scotiste la prévision du péché d'Adam n'influe pas sur le décret logiquement antérieur de l'Incarnation; mais son action est décisive sur la forme que le mystère a prise. Le Seigneur devait paraître triomphalement et glorieusement dans de monde sorti des mains de Dieu vierge de tout mal et de toute souillure; sur la terre, déshonorée par l'orgueil et la rébellion, le Christ paraîtra humble et pauvre, obéissant jusqu'à la mort de la croix.

Ces deux opinions revendiquent également l'autorité de l'Écriture, de la Tradition et de la raison.

D'après le R. P. Souben, O. S. B. "Nouvelle théologie dogmatique", *Le Verbe Incarné*, 3ième édit., p. 74-76.

(1) The Cath. Ency. t. 2, p. 654.

Au total, l'Ecole franciscaine théologique ne le cède à aucune autre ni pour le nombre, ni pour les doctrines. Ses thèses favorites vont à l'exaltation du Christ et de la Vierge Immaculée. L'histoire est ici éloquente. Il faut fixer à 2,000, avec Holzapfel, (1) les partisans de Duns Scot, et à 800 les disciples de saint Bonaventure. Avec le P. Patrem, il faut ajouter à ces phalanges plus de 500 exégètes. Et ce ne fut pas seulement la science sacrée que les Frères Mineurs étudièrent; ils cultivèrent en outre toutes les branches du savoir humain; c'est par centaines que Wadding et Sbaralea comptent les linguistes, les naturalistes, les botanistes, les astronomes et les géographes. Roger Bacon, o.f.m., eut l'intuition de toutes les grandes inventions modernes. "Il est, disait Lord Curzon, le 10 juin 1914, à Oxford, l'un des génies les plus universels que la contrée ou la race ait jamais produits." Devant ces noms et ces faits, M. Prudeniano pouvait écrire à bon droit que le diadème de la science brille dans l'Ordre franciscain du même éclat que l'auréole du martyre et de la sainteté.

(1) L. c. p. 204.

IV

Les Frères Mineurs et les Arts.

L'influence franciscaine s'exerce aussi profondément dans le domaine de l'art. La poésie doit beaucoup à saint François. Le Séréphique Père fut-il lui-même poète? "Suivons, écrit le P. Eusèbe Clop, (1) le raisonnement du Dr Bohmer de Bonn. Si, dit celui-ci, la vigueur, la fraîcheur et la force de l'imagination sont bien le caractère essentiel du talent poétique, à coup sûr saint François a été poète. Un autre écrivain, M. Henry Joly de l'Institut, dit à son tour: "Toutes ses idées, celles-là même qu'il communiquait aux Souverains Pontifes, se présentaient comme des visions d'artiste. C'est par des images souriantes qu'il éveillait l'amour de la pauvreté, de l'humilité et de la chasteté. Par ses allégories, d'abord vécues au dedans de lui-même, il ravivait la pensée évangélique."

Il ne pouvait en être autrement. "Quand la raison, écrit Ozanam, (2) a produit sous une forme exacte et lumineuse la vérité qu'elle conçoit, elle demeure satisfaite; mais l'amour ne se contente pas si facilement il faut qu'il reproduise les beautés dont il est

(1) "Les cantiques de Saint François et leurs mélodies." Rome 1909. P. 7.

(2) Ozanam. "Les poètes franciscains". Paris, 1882. P. 80.

touché dans un langage qui émeuve et qui ravisse. L'amour est inquiet, il ajoute à la parole, il lui donne l'essor poétique, il lui prête le rythme et le chant, comme deux ailes. François d'Assise dont le cœur s'enflammait de plus en plus pour le Christ et sa Haute Dame; lui qui se tenait, comme écrit Célano, tel qu'un musicien inspiré au milieu de l'harmonie de la nature, chanta donc en d'inénarrables accents l'amour qui le dévorait." Où trouver, écrit le P. Eusèbe Clop, o.f.m., plus de lyrisme que dans les "*Laudes du Seigneur*", les "*Laudes du Très-Haut*", les "*Louanges des Vertus*", la "*Salutation à la Vierge*", et les autres écrits de notre saint? N'y a-t-il pas tout un poème en ces mots que saint François prononçait avec des accents de si brûlant amour: "Mon Dieu et mon Tout!" (1) Ozanam (2) en était ravi: "Ouvrez tous les poètes du Moyen Age, disait-il, vous n'y trouverez pas de chant plus hardi, de paroles plus enflammées que cette prière du pénitent d'Assise." Et le Séraphique Père ne voulut plus chanter comme au début de sa conversion, dans le dialecte provençal des troubadours, mais dans l'idiome de l'Ombrie, afin que tout le peuple pût l'entendre et le comprendre. Heureuse innovation. "La littérature italienne, écrit M. Prudeniano, (3) prend naissance, à proprement parler,

(1) L. c. p. 7.

(2) "Saint François illustré", par les Frères Mineurs Capucins, 1885.

(3) Prudeniano, l. c. p. 235.

avec l'École franciscaine. La première et principale impression lui fut donnée par François d'Assise." Les images souriantes et les mélodies suaves dictées par le Crucifié de l'Alverne exercèrent un puissant empire sur le développement de la poésie et des arts. "Et ce noble élan, écrit M. Henri Joly (1), que son enthousiasme à la fois mystique et humain, idéaliste et naturaliste inspirait à l'activité des poètes, des musiciens, des architectes, des sculpteurs et des peintres, est d'autant plus fécond et durable, que cet élan n'est point celui d'un retour matériel à l'étude et à la copie des œuvres antiques ou étrangères, mais l'élan chaleureux et spontané de l'imagination agitée et rajeunie par une intelligence nouvelle de la nature et de la vie."

Et d'abord les Franciscains répétèrent les cantilènes de leur Séraphique Père non seulement dans leurs cloîtres, mais aussi dans les endroits les plus fréquentés. Ils firent davantage. "L'habitude non interrompue de réfléchir sur soi-même, écrit M. Pruden-zano, la contemplation des beautés ineffables, la recherche attentive du mal jusqu'à sa racine, et sous les formes les plus fugitives de l'aspiration véhémente vers le beau substantiel, vers le bien infini, tout cela avait développé dans ces religieux la délicatesse des sentiments et la pénétration de la vue inté-

(1) L. c.

rieure." (1) Aussi les poèmes jaillirent tout naturellement sur leurs lèvres. Jacopone de Todi, dans ses odes tout d'une coulée, chanta avec tant de grâce la Sainte Vierge que les siècles acclament en lui le troubadour de Marie. Le frère Pacifique mérite de Frédéric II le laurier poétique. Saint Bonaventure pince aussi avec aisance les cordes de la lyre. Les émouvants tableaux du frère Jean de Coulibus dans ses "*Méditations*" aident au développement des représentations théâtrales populaires; les "*Mystères*" italiens s'en inspirent largement, comme l'écrivent Henry Matrod et Holzapfel. Au XIVE siècle, l'art poétique franciscain, en pleine floraison, produit un chef-d'oeuvre "humble, candide, exquis entre tous, les *Fioretti*, cette gerbe de fleurs douces, odorantes comme des pétales d'avril et belles de la beauté qui s'ignore. (2) Toutes ces productions préparent le Tertiaire Dante. C'est dans l'atmosphère franciscaine que le grand poète compose ses oeuvres immortelles; de toutes les influences qui le pénètrent, aucune n'égale celle que saint François exerce sur lui. Aussi nul n'a mieux chanté les choses franciscaines, la Dame Pauvreté et le Séraphique Père, que l'auteur du "*Purgatoire*". Il aime l'Ordre des Frères Mineurs, et son attachement fut si durable qu'il descendit dans la tombe revêtu de la bure franciscaine; il voulut re-

(1) L. c. p. 239.

(2) Alph. Germain, l'"Influence de François d'Assise", p. 46.

poser dans l'église des Frères Mineurs de Ravenne. Après lui, les chants ne cessèrent pas : s'il est impossible de nommer ici la pléiade des poètes qui illustrèrent la Famille franciscaine, il faut noter cependant que, "suivant la saine critique, le Dante, Pétrarque et le Tasse sont les trois ailes de la poésie chrétienne" (1) et qu'ils appartiennent au Troisième Ordre de saint François, et subissent son influence, tout comme plus tard Lope de Véga, et le grand Corneille mettant en vers français les odes mariales de saint Bonaventure.

L'influence de saint François sur les arts plastiques ne fut pas moins considérable. Les églises primitives des Frères Mineurs n'étaient pas d'architecture savante : c'étaient, dit Ruskin, des églises faites pour le service, pas du tout pour l'ostentation. Mais dès que saint François fut inscrit au catalogue des saints, il n'y eut pas de si grand honneur qui parût suffisant à glorifier le Pauvre du Christ. La Basilique d'Assise, élevée à sa mémoire, est le "berceau de l'art italo-chrétien" (2). Taine (3) s'écriait à sa vue : "c'est la plus belle église du monde !" L'art architectural franciscain ne s'en tint pas à ce seul chef-d'oeuvre. Il déploya sa magnificence à cette même époque, dans la basilique de saint Antoine de Padoue,

(1) Prudeniano, l. c. p. 246.

(2) Prudeniano, l. c. p. 248.

(3) Saint François illustré, Plon. P. 423.

élevée par le peuple avec une foi et un enthousiasme qu'on n'avait jamais vus. Le style franciscain atteignit son apogée dans la construction des églises de Sainte-Marie la Glorieuse, à Venise, et de Sainte-Croix, à Florence; un décret des doges chargea Arnolfo de construire une église telle que l'art et la puissance des hommes ne pourraient rien imaginer de plus beau. En effet, tout fut grand à l'intérieur, dit Ozanam (1): les trois nefs eurent les proportions d'une cathédrale, et l'abside avec ses longues fenêtres s'élança vers le ciel comme afin d'y suivre la Bienheureuse Vierge dans son triomphe. Sainte-Croix de Florence fut aussi érigée aux frais de la cité. "Cette église, dit Mgr Brummer, (2) est l'édifice qui a été le plus propre à former le goût des arts. Ce fut une véritable école". A ces belles créations, il faut ajouter "les très artistes portraits de saint François d'Assise et du cloître de Burgos," (3) et la cathédrale de Chambéry (4) comme les meilleures manifestations de l'art architectural franciscain (5).

Ce fut dans ces églises que les peintres prome-

(1) Saint François illustré, 1885. Plon. l. c.

(2) "L'art en Italie". Tours, 1886. trad. franc.

(3) Alph. Germain, l. c. p. 62.

(4) La France franc. 2e Année. p. 230-235.

(5) Les grands de la terre ont toujours tenu à être enterrés dans les églises franciscaines; ainsi, au couvent de Toritz, reposent les derniers Bourbon de France: Charles X, le Comte de Chambord et son épouse Marie de Modène, le Duc et la Duchesse d'Angoulême et la Duchesse de Paris.

nèrent leurs pinceaux. "Il n'y a pas de temple au monde, dit M. Prudenzano (1), où la peinture chrétienne se révèle avec plus de pompe que dans celui d'Assise." Pisano décora l'église inférieure; Cimabuë, la voûte et la nef inférieure. D'après l'auteur (2) déjà cité, "ce n'est déjà plus l'art à son enfance qui chemine vers le beau, mais une peinture pleine de cette vigueur que donne une jeunesse florissante et près d'atteindre l'apogée de la perfection". Mais ce fut surtout par Giotto que l'influence de saint François pénétra la peinture. A la demande du Ministre Général, il peignit pour l'église d'Assise la légende de saint François en 28 scènes. Ces tableaux, dit M. Louis Gillet, (3) "sont d'incomparables monuments d'art." Dans la fresque "*Saint François au tombeau*" l'artiste a réuni la grâce de Fra Angelico, l'habileté magistrale du Pérugin et l'idéal de Raphaël (4). A Sainte-Croix, ce furent les peintres florentins qui s'exercèrent: d'abord Giotto, puis son école; Orcagna et Gaddi. Cette église est devenue un musée, s'écriait Ozanam (5), où le Pauvre d'Assise a réuni plus de chefs-d'oeuvre que peu de rois en possèdent autant dans leur palais." Le thème principal de ces ta-

(1) L. c. p. 250.

(2) Prudenzano, l. c. p. 251.

(3) Giotto, dans "Coth. Encyclo." tom. 6. p. 565.

(4) Prudenzano, l. c. p. 251.

(5) "Saint François illustré", l. c.

bleaux est saint François d'Assise. "Les représentations du Père des Mineurs et de ses gestes, écrit Alphonse Germain, (1) sont incomparables et un gros ouvrage suffirait à peine pour dresser la monographie des principales." "Peut-être, dit Louis Gillet, le plus beau de tous les saint François, est-il l'admirable figure placée au pied de la croix, dans la salle capitulaire de Saint-Marc", et peinte par fra Angelico, O. P. Murillo, Benouville et Boutet de Monve! ont également traduit l'âme de saint François en de belles toiles.

Dans un moindre degré, la sculpture a été régénérée par l'influence de François d'Assise. Il faut parcourir les églises franciscaines de l'Italie, surtout Sainte-Croix de Florence, et Sainte-Marie de Venise, "si l'on veut admirer, dit Mgr Brunner, (2) mille créations les plus belles en orfèvrerie, bronze et statues de marbre". Le chef-d'oeuvre du genre est le "*Saint François en prière*", si pieusement ascétique d'Alonso Cano.

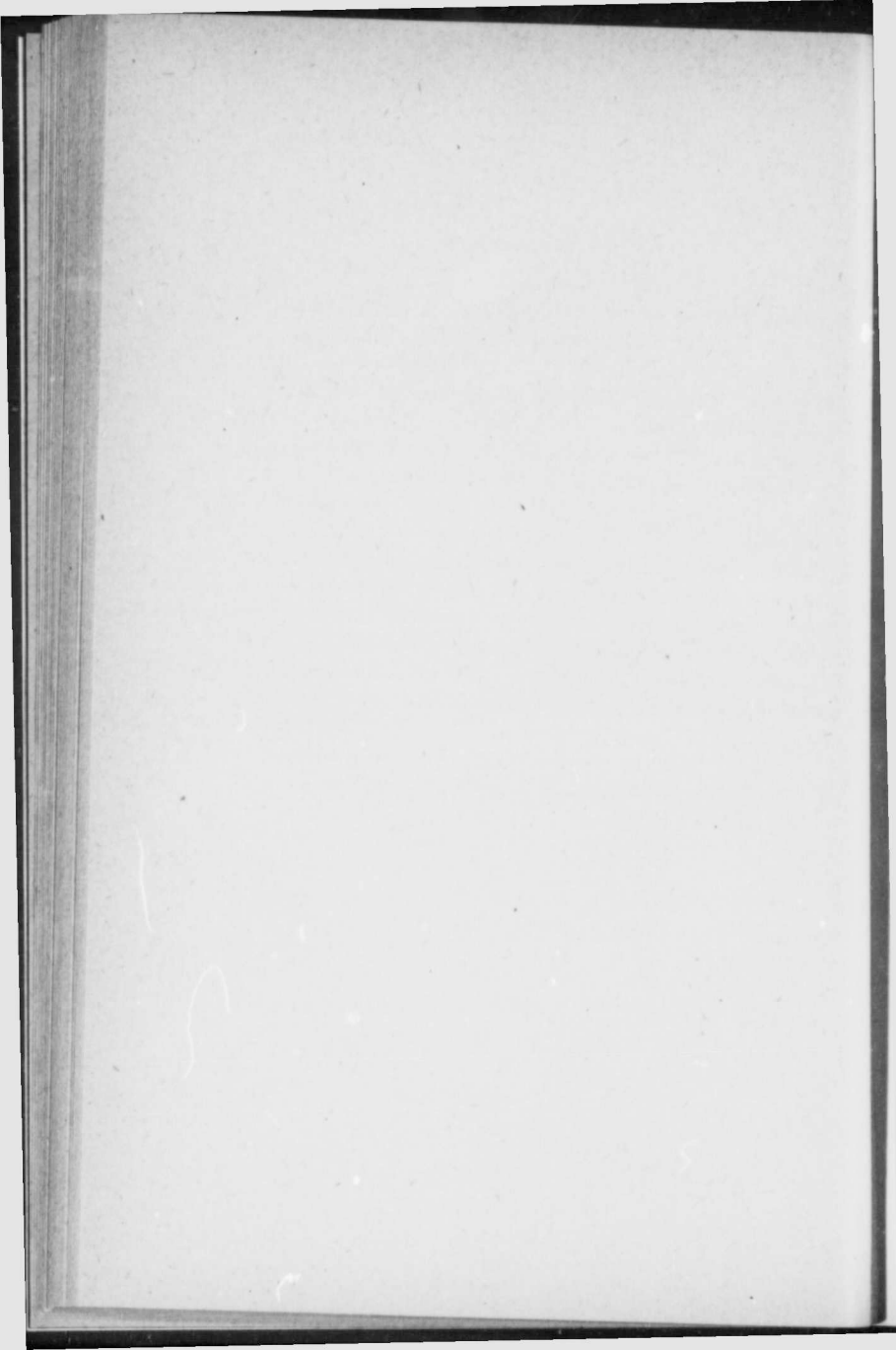
Cette influence de saint François a inspiré un artiste, M. le chevalier Lista, lors des fêtes du saint Patriarche à Naples en 1882. Ce monument représente saint François. Sa figure porte un reflet de beauté, de sainteté et de génie. Ses deux mains sont étendues comme pour bénir. "A sa droite on voit le Dante, inclinant devant lui sa tête pensive comme sous un

(1) L. c. p. 53.

(2) L. c. p. 50.

bouclier, pour ne pas faillir là où finit la pénétration humaine... Au côté gauche vous voyez Giotto qui le contemple d'un oeil fixe et cherche dans le regard du Patriarche Séraphique les images et les formes célestes qu'il incarna dans ses peintures immortelles. En face du saint, Christophe Colomb s'incline respectueusement;... il attend de sa bénédiction la hardiesse et le courage pour aller dans des mondes inconnus. Ainsi la parole bénie de François donne des ailes infatigables à la muse de Dante, révèle un monde nouveau à la palette de Giotto et guide sûrement le vaisseau de Colomb à la découverte de nouvelles régions." (1) C'est ainsi qu'apparaît dans un chef-d'oeuvre, une leçon d'histoire. L'esprit franciscain a régénéré toutes les manifestations de l'art.

(1) Prudeniano, l. c. "Introduction".



CHAPITRE TROISIEME (Suite).

V

Les Frères Mineurs et la Hiérarchie ecclésiastique..

François d'Assise ne se posa point en réformateur de l'Eglise; jamais il ne songea à donner une pareille mission à ses disciples.

On peut bien affirmer, au contraire, que la soumission entière et confiante à la sainte Eglise Romaine est l'une des notes caractéristiques de l'esprit franciscain. (1)

Dès le premier chapitre de sa Règle (2) saint François pose comme base de sa Législation, l'obéissance du Ministre Général et de tous les Frères au "Seigneur Pape". Plus loin, (3) il défend à ses disciples de prêcher dans un diocèse, contre la volonté de l'Evêque, et leur commande aussi de demander au Pape, "un Cardinal de la sainte Eglise Romaine, pour être Gouverneur, Protecteur et Correcteur de la Fraternité". (4)

Le "Testament" et les autres écrits du Séraphique Père sont remplis des mêmes sentiments de soumission filiale envers l'autorité ecclésiastique.

(1) Voir II Partie; ch. I; § VI, p. 99.

(2) Règle des Frères Mineurs. Ch. 1.

(3) Règle des Fr. M. Ch. X.

(4) Règle des F. M. Ch. XIII.

François ne voulait qu'une chose en légant son Ordre à l'Eglise de Dieu. Il voulait mettre à la disposition du Vicaire du Christ des ouvriers fidèles et dévoués qui dépenseraient leurs forces et leur vie à convertir les pécheurs et soutenir les justes par l'exemple d'une exacte imitation du Christ, par la pratique constante du saint Evangile.

Jamais le Séraphique Père ne songea, pour lui-même ou pour les siens, aux charges et aux honneurs dans l'Eglise. Il resta toute sa vie simple diacre et, dans son testament spirituel, il met bien ses Frères en garde contre toute démarche pour obtenir de la Cour de Rome des privilèges ou des lettres de faveurs ecclésiastiques.

Du vivant même du Patriarche des Pauvres, l'Eglise avait songé à confier aux fils du Poverello d'Assise des charges et des fonctions plus élevées dans le ministère des âmes. Le Cardinal Hugolin, le puissant et dévoué Protecteur de l'Ordre, avait manifesté au saint Fondateur le désir d'élever quelques-uns de ses disciples aux dignités ecclésiastiques; mais on sait la ferme réponse que l'humble François aurait alors faite à son éminent et saint ami: "Seigneur, répondit François, mes frères sont appelés mineurs afin qu'ils n'aspirent pas à devenir majeurs; leur vocation leur enseigne à vivre dans une modeste condition et à suivre les exemples d'humilité que nous a laissés le Christ; c'est en vivant de la sorte, qu'ils

seront, au dernier jour, exaltés au-dessus de tous. Si donc, vous voulez qu'ils portent du fruit dans l'Eglise de Dieu, conservez-les dans l'état où ils ont été appelés; s'ils tentent de s'élever, rabaissez-les sans ménagement à leur rang et ne leur permettez jamais d'accepter des prélatures." (1)

Edifiée et consolée par cette si profonde et si jalouse humilité de François, l'Eglise, dans sa sagesse, crut cependant devoir passer outre. Non contents de voir les Frères Mineurs défendre le Saint-Siège et répandre par toute la chrétienté les exemples de leur sainte vie, les Papes voulurent encore s'attacher plus étroitement les disciples du Pauvre d'Assise. (2) Une vingtaine (3) de Frères Mineurs ont été confesseurs de plusieurs Souverains Pontifes, et soixante-cinq leurs Chapelains. Souvent nos Frères furent appelés aux fonctions importantes de Prédicateurs Apostoliques, de Maîtres du Sacré Palais et de Pénitenciers des Papes; l'Ordre est encore aujourd'hui chargé de la Pénitencerie de la Basilique du Latran.

Plus de trois cents Frères Mineurs ont rempli la mission de Nonces ou d'Ambassadeurs des Papes auprès des rois. Louis Veillot, après avoir tracé un vigoureux portrait moral des enfants de saint François d'Assise du Premier Ordre, apprécie en ces ter-

(1) Sabatier: "Speculum Perfectionis", ch. XLIII.

(2) Holzapfel: "Historia Ordinis Fratrum Minorum". Pars I. c. IV. § 42.

(3) P. Léon Patrem, l. c. p. 135.

mes leur oeuvre diplomatique: "Tels étaient les envoyés des Papes, ces hommes redoutables, ces hommes qui, chargés d'aller poser les bornes de la justice, parcouraient le monde pieds nus, bravaient tout péril, tout ennemi, toute mort; et forçant les camps et les palais, devant l'éclat du sceptre et l'éclat du glaive, disaient aux victorieux: "*non amplius!*", aux tyrans: "*non licet!*" (1)

Les honneurs cardinalices ont encore été conférés à plus de cent Frères Mineurs, et le nombre des évêques, des archevêques et des patriarches franciscains dépasse le chiffre de trois mille. (2)

Les Frères Mineurs ont aussi donné au Siège de Pierre le Pape Nicolas IV (1288-1292). (3)

D'après les dernières statistiques générales, celles de 1912, les seuls Frères Mineurs comptent trois cardinaux, sept archevêques, vingt-huit évêques, treize vicaires apostoliques et vingt-quatre consultants dans les diverses Congrégations Romaines. Ces chiffres sont aujourd'hui dépassés pour la plupart.

Et ces hautes dignités ecclésiastiques, ces fonctions si importantes dans l'Eglise, laissent le Frère Mineur qui en est chargé l'humble et le pauvre disciple de François d'Assise. Ces vrais enfants du Séraphique Père ainsi élevés dans la hiérarchie ecclésiastique n'en

(1) Louis Veullot: "Le Parfum de Rome". L. I. § XIII.

(2) P. Michel Bihl, l. c. p. 292.

(3) Les Frères Mineurs Conventuels comptent dans leurs rangs les Papes Sixte IV, Sixte V et Clément XIV.

demeurent pas moins fidèles à l'esprit de leur sainte Règle et à leur sublime idéal franciscain, tout comme les simples religieux, leurs frères (1). C'est ainsi que, par la permission divine, l'influence de l'humble François, "l'homme catholique", comme l'appelle la Liturgie, s'exerce dans tous les degrés de la société chrétienne. François voulait se sanctifier en revivant la vie de Jésus-Christ et le saint Evangile. Son ambition se portait encore à attirer à sa suite la foule des âmes qui paraissaient oublier le secret de la sainteté morale. Mais Dieu, qui conduisait le Séraphique Père et lui dictait ses desseins, sut aussi porter jusqu'aux sommets de la hiérarchie de son Eglise, les exemples et les bienfaits de la vie et de l'esprit franciscains.

VI

Les Frères Mineurs, la Liturgie et les Dévotions.

L'influence de l'Ordre sur les dévotions et les cérémonies du culte est une des mieux constatées. Les Chapitres Généraux, usant du droit de l'époque, firent souvent des ordonnances liturgiques et introduisirent de nouvelles fêtes. Des grands saints trouvèrent dans leur amour des formes neuves de piété. Telles furent les principales causes de l'apport franciscain dans la Liturgie et les Dévotions diverses.

(1) Tous les prélats franciscains, fussent-ils élevés au cardinalat, gardent, dans leurs habits, l'humble couleur gris-cendré en usage dans les premiers temps de l'Ordre.

La fête de la Sainte Trinité était célébrée avant le XIIIe siècle ; les Frères Mineurs l'adoptèrent vers 1260 et Jean Peckham, o.f.m., en refit même l'office. Mais c'est surtout la dévotion à Jésus-Christ et à sa Passion que les fils de saint François ont transformée. Le Séraphique Père introduisit en Occident l'usage des crèches, lorsqu'il célébra la fête de Noël avec tant de solennité, à Greccio ; et saint Bonaventure contribua puissamment à répandre cette dévotion à l'enfant Jésus, par un de ses plus délicieux opuscules. La dévotion au Sacré-Coeur devait être intense chez saint François, puisque Notre-Seigneur lui-même le donna comme modèle à la voyante de Paray-le-Monial, la B. Marguerite-Marie. (1) Saint Bonaventure rappelle le saint fondateur ; il est le grand théologien scholastique du Sacré-Coeur, (2) et l'Eglise a inséré ses accents enflammés dans les leçons du Bréviaire. Le Coeur du Christ se détache non moins magnifiquement dans la synthèse théologique du docteur marial, Duns Scot. Ce culte persévéra dans l'Ordre franciscain ; une fête du Sacré-Coeur fut établie par les Frères Mineurs français, en 1771, et M. le Chanoine Cazauran pense que "les fils de François d'Assise furent de zélés propagateurs de la dévotion" dans les siècles du jansénisme. (3) Les grands prédicateurs de l'Ordre, Bernardin de Sienne,

(1) R. P. Othon de Pavie, l. c., t. 4, p. 402.

(2) Opera Omnia. Quaracchi. T. 8, c. 162.

(3) R. P. Othon de Pavie, l. c.

Jean de Capistran et Richard le Cordelier firent encore vénérer le Nom de Jésus par l'Europe entière. Les Frères Mineurs se sont spécialement appliqués à propager le Chemin de la Croix: en 1491, le B. Bernardin Caimi en faisait ériger les stations; mais aucun n'a égalé le zèle de saint Léonard de Port-Maurice, dans ce pieux apostolat.

L'Ordre des Mineurs a aussi voué un amour sèraphique à l'Eucharistie. Saint François, nous apprend Célano, brûlait de ferveur envers le Sacrement du Corps du Sauveur. Deux fois, il adressa des lettres aux cleres du monde entier pour leur recommander le culte eucharistique. Il vénère le prêtre, l'autel. Il aime la France, parce qu'elle est "l'amie du Corps du Christ". Ses enfants ont gardé son esprit. Le Ministre Général, Jean Parent, introduisit l'usage des tabernacles fixes. (1) Saint Bonaventure, à son lit de mort, ne peut recevoir l'Eucharistie; il demande néanmoins qu'on lui apporte la Sainte Hostie et qu'on la lui fasse adorer. Mais soudain, elle s'échappe des mains du prêtre, vient se placer sur sa poitrine et la pénètre, en y laissant une légère trace. Antoine de Padoue convertit les Albigeois à la Présence réelle. Les Frères Mineurs fondent de nombreuses associations eucharistiques dont les membres se font un devoir d'accompagner les prêtres portant le Saint Via-

(1) P. Basilide, o.f.m., "Les traditions franciscaines, par rapport à l'Eucharistie", Lille, 1899.

tique. Plusieurs versèrent leur sang pour leur foi en la Présence réelle, dans les guerres de religion en France, en Hollande et en Angleterre. Le Père Gardien d'Orthez, précipité dans le Gave, surnage jusqu'à Bayonne, (1) sur les flots, avec le Ciboire tout étincelant sur sa poitrine. Saint Paschal Baylon est choisi par Léon XIII comme Patron des Oeuvres Eucharistiques. En pleine Réforme protestante, le Père Egide, Gardien de Munich, et le célèbre commentateur Hicquy, dans leurs ouvrages théologiques encouragent la communion quotidienne, dans les mêmes termes que le clergé contemporain, depuis Pie X.

La dévotion des Frères Mineurs va également à la Sainte Vierge Marie. Dès 1422, les populations récitent la couronne franciscaine, propagée par saint Bernardin de Sienna et ses compagnons. En vérité, l'histoire franciscaine, depuis Duns Scot, s'est presque confondue avec l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception, comme nous l'avons noté plus haut; en 1487, les Frères Mineurs en récitent l'office composé probablement par Bernardin de Bustis, o.f.m. (2)

La fête de la Visitation fut également introduite par l'Ordre dans l'Eglise; c'est aussi des clochers des monastères franciscains que se sont envolées les sonneries des premiers "*Angelus*".

(1) Plusieurs milles séparent ces deux villes du midi de la France.

(2) Pauwels, O. F. M. "Les Franciscains et l'Immaculée Conception", pp. 110 ss.

Il faut encore signaler l'influence franciscaine sur la composition du Bréviaire. Saint François avait prescrit à ses frères la récitation de "l'Office divin selon la forme de l'Eglise Romaine, excepté le *Psautier*". (1) Sur l'ordre de Grégoire IX, Haymon de Favesham, o.f.m., revisa l'Office de la Curie Romaine, et le réduisit considérablement. Ce Bréviaire imposé à l'Ordre fut, dans la suite, adopté par toute l'Eglise.

Signalons aussi l'inspiration franciscaine dans la musique religieuse. "Il suffit, dit l'abbé Bayard, pour la gloire de l'Ordre, qu'il ait produit un Julien de Spire avec son office de saint François, un Jacopone de Todi avec son *Stabat*, un Thomas Célano, avec un *Dies irae*. De nos jours encore de grands compositeurs: le Père Hartman, o.f.m, et les Tertiaires Edgar Tinel, directeur de l'Ecole des Malines, et Listz continuent les traditions franciscaines. Tel est, en résumé, l'apport franciscain à la Liturgie. (2)

VII

Les Saints franciscains.

Notre-Seigneur apparaissant un jour à sainte Marguerite de Cortone, appelait l'Ordre de saint François "mon ordre", le "jardin de mon amour", et à

(1) Règle des Frères Mineurs, ch. III.

(2) Le Cardinal Ximénès, O. F. M., archevêque de Tolède, a conservé l'usage des rites mozarabes en plusieurs villes d'Espagne. Cf. Holzappel, l. c. ch. IV, § 45.

l'illustre pénitente qui s'étonnait et lui demandait pourquoi il parlait ainsi, le Sauveur répondait: "Je ne trouve nulle part ailleurs dans le monde une aussi belle école de l'Amour Divin". (1)

Et en effet, quelles glorieuses phalanges de saints l'esprit franciscain a produites! Les martyrs du Maroc, en 1220, commencent une théorie qui s'allonge tous les jours. A l'occasion des fêtes du septième centenaire de l'Ordre, l'organe officiel a publié un catalogue hagiographique complet; d'après ce document, (2) de 1220 à 1411, 58 disciples de saint François ont été déclarés officiellement par l'Eglise, ou Saints, ou Bienheureux, ou Vénérables; de 1411 à 1500, 22; de 1500 à 1600, 36; 93 de 1600 à 1700; 15 de 1700 à 1800 et 18 de cette dernière date à nos jours; au total: 242, dont 46 Saints et 86 Bienheureux. (3) Le même honneur est réservé dans un avenir que Dieu seul connaît, à une foule d'autres: 57 procèdent, en cour de Rome, par voie de non culte, et 12 par voie de culte immémorial. Une des causes les plus importantes est celle de Mgr O'Hurley, o.f.m., et des 107 Frères Mineurs, martyrs irlandais, commencée le 10 février 1905. Et c'est de notre temps que les saints se multiplient au sein de la famille des Frères Mineurs. D'après un mémoire présenté au

(1) "Nos saints", par un Frère Mineur de Montréal, Québec, p. 42.

(2) Acta Odinis Minorum, mai, 1909.

(3) Holzapfel, l. c. p. 636.

Chapitre de Rome, en 1856, le nombre de religieux de l'Observance morts en odeur de sainteté, de 1768 à 1850, se fixait à 539 (1). A ces derniers, il sera permis d'ajouter les 3,000 Frères Mineurs qui ont versé leur sang, particulièrement en Terre-Sainte, depuis sept siècles, pour la cause de la foi. Si l'Eglise ne les a pas insérés dans ses dyptiques, leur vie séraphique et leur mort glorieuse les désignent néanmoins à notre vénération et prouvent la merveilleuse sève de sainteté que François d'Assise a fait circuler dans le monde.

Ces Saints Franciscains, on les retrouve dans toutes les situations. Il semble bien que la mission de saint François ait été de faire épanouir des fleurs de sainteté dans tous les états de vie. Parmi ces Bienheureux de l'Ordre, les uns se sanctifient dans le silence des cloîtres et des maisons de récollection: tels saint Didace, saint Paschal Baylon et le B. Egide d'Assise; les autres, appelés par la Providence à la cour des grands de la terre, atteignent le même terme, en gouvernant les royaumes, comme le Vénérable François Ximénès, o.f.m., ou en conduisant les Croisés à la victoire, tels saint Jean de Capistran et le B. Ange de Chivasso. C'est dans les labeurs de la vie apostolique que saint Antoine de Padoue, saint Bernardin de Sienna et saint Léonard de Port-Maurice s'élèvent aux

(1) P. Léon Patrem, l. c. p. 121.

sommets de la perfection; pour d'autres, tels saint Bienvenu, le B. Jacques de Strépa, et les Ven. Léo Margil et François de Ghisone, c'est par l'exercice de la charge épiscopale. L'étude n'est pas non plus un obstacle à la réalisation de l'idéal séraphique; au contraire, en ouvrant des horizons plus vastes sur Dieu et son Christ elle verse au coeur des ardeurs nouvelles comme chez le séraphique Docteur saint Bonaventure.

La physionomie de ces saints est débordante d'atirance. "Les saints italiens, écrit Dom Chauvin, O. S. B., en particulier ceux qui appartiennent à la famille franciscaine, ont gardé dans le caractère, semble-t-il, plus de spontanéité. Ils sont gais jusqu'à la jovialité, naturels dans leur vertu jusqu'à la bonhomie, à l'aise avec Dieu jusqu'à la familiarité. Ils appartiennent à la lignée du candide Séraphin d'Assise." (1)

Ce sont bien là quelques-uns des traits que la psychologie de nos saints révèle.

Leur spiritualité n'a rien de rude. Elle conserve un esprit de sainte joie qui, modestement répandue sur leurs actions, leur donne la double grâce d'être bien faites et d'être faites joyeusement. "Saint François, écrit M. Georges Goyau, fut large, familier, universellement sympathique, universellement aimant; il fit comprendre par sa personne elle-même que l'intransigeance n'éteint point le rayonnement, que l'ascétisme

(1) Dom, Chauvin, O. S. B. "Qu'est-ce qu'un Saint?" p. 21 — Coll. "Science et Religion" No 58.

n'amortit pas l'éclat du sourire et que la sévérité du réformateur social n'exclut pas la gaité des "*Alléluia*" (1). Ces paroles conviennent au même degré aux enfants du Pauvre d'Assise que l'Eglise a mis sur ses autels.

Ils sont intimes avec Dieu, la sainte Vierge et les Anges, et c'est dans leur compagnie qu'ils vivent. L'Enfant Jésus apparaît à saint François dans la nuit de Noël; il repose dans les bras de saint Antoine de Padoue épuisé par ses prédications; il vient sourire au Vén. Duns Scot écrivant sa Christologie; il visite dans leur cellule les B. André d'Hyspello et Conrad d'Ophida, et le B. Bienvenu de Gubbio le contemple maintes fois dans la sainte Hostie. D'autre part, les Crucifix s'émeuvent à leurs prières, ils parlent mystérieusement: l'un indique sa vocation à François d'Assise, l'autre console le B. Jean de Peckham (2). La Vierge bénie se montre à ses serviteurs avec plus de fréquence encore. Les légendes hagiographiques de nos Saints rapportent presque à chaque page le récit d'une de ces manifestations pleines de suavité. Les Anges ont de semblables condescendances; ils assistent le B. Jean de Penna au sacrifice de la Messe; ils préparent les repas de la communauté lorsque le B. Bienvenu de Recanati et le B. André Hibernon prolongent trop

(1) "Almanach de Saint François", 1911, p. 62.

(2) "Nos Saints", p. 349.

longtemps sans s'en douter leurs prières devant les autels.

Ce commerce intime, journalier, de nos Bienheureux avec Notre-Seigneur et les Saints est le fruit de leur contemplation. Les Saints franciscains vivent surtout par le cœur : leur oraison est plus affective que spéculative. Le R. P. Janvier, O. P., s'écriait, en parlant des saints formés à l'école franciscaine : "Les Saints formés par cette mystique féconde, nous apparaissent avec des yeux qu'illumine la flamme de leur cœur et dévorés par une ardeur qui a permis de les comparer aux plus aimants des anges, les Séraphins. Il me serait doux d'évoquer devant vous ces belles physionomies que la bonté inonde et qu'une tendresse divine consume et transfigure". (1) Et cette oraison atteint les plus hauts degrés de la vie contemplative, jusqu'à l'extase. M. le docteur Imbert-Goubeyre écrivait récemment : "J'ai pris la peine de compter dans le martyrologe franciscain d'Arturus, (Arthur de Moutier, o.f.m.,) dans le ménologe de Hueber et le "Legendarij francescano" de Mazzara tous les extatiques de l'Ordre qui y sont mentionnés : ils sont au nombre de 500 dont quatre cents hommes". (2) L'Amour qui les soulève vers Dieu souvent les irradie : dans l'extase saint François d'Assise, saint Pierre d'Alcantara, saint Pierre

(1) Quatrième Conférence de N.-D. de Paris.

(2) "La stigmatisation et l'extase divine", T. 2, ch. 25, p. 435. Amat, 1894.

Régalat, le B. Jean Bonvisio et le Vén. Généreux de Premosello sont environnés de grandes clartés. C'est durant ces états que le Séraphique Père et le B. Charles de Sezze reçoivent l'impression des Sacrés Stigmates. (1)

Les saints franciscains ne débordent pas seulement de charité envers Dieu; ils aiment encore profondément tous les hommes. "Saint François, écrit le Baron Chaulin, est certainement, de tous les innombrables saints que l'Eglise révère, celui qui nous a le plus aimés". (2) M. Prudenzano corrobore ce témoignage. "Regarder et aimer tous les hommes comme des frères, tels sont les grands principes qui servent de base au christianisme. Cette vérité sublime vibra dans la poitrine ardente de François d'Assise; et cependant, dans son siècle, la fierté ne prévaut-elle pas, et toutes choses ne tournaient-elles pas en rixes, en homicides, en tyrannie? Et François ne montre que suavité et patience: pour les injures il n'a que pardon; pour les paroles outrageantes, il n'oppose que bienveillance; il réprimande un de ses religieux qui avait donné des injures au lieu de pain aux bandits qui étaient venus fondre sur le couvent." (3)

(1) Parmi les stigmatisés du 2e et du 3e Ordre citons: Sainte Marguerite de Cortone + 1297; la Bienheureuse Angèle de Foligno + 1309; Sainte Colette + 1447; la B. Varani + 1524; la Bienheureuse Marie-Anne de Jésus + 1620; Sainte Marie Françoise des Cinq Plaies + 1791; Anna Taigi + 1837; Marie Sazzari + 1848; Marie de Moeri + 1868; Louise Lateau + 1883.

(2) "Fioretti de S. François", Introd. 1901.

(3) L. c. p. 130-131.

Ce même caractère se retrouve chez tous les Saints franciscains : la contemplation de la Croix leur a appris à aimer Dieu et les a initiés en même temps à l'amour de l'homme souffrant. Thaumaturges, par une faveur spéciale de Dieu, ils multiplient, durant leur vie, toutes sortes de miracles : autour d'eux, "les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent". (1) Toutes ces merveilles de charité éclatent particulièrement avec saint François d'Assise, saint Jean de Capstran et saint Pierre d'Alcantara ; il semble même impossible de trouver dans les temps modernes un saint qui ait fait autant de guérisons miraculeuses que le B. Salvator d'Orta. Le B. Barthélemy de Montepulciano déployait tant de charité auprès des infirmes que la Sainte Vierge et les Anges vinrent quelquefois sous les traits de pauvres gens, solliciter son dévouement. Au besoin, lors des grandes calamités, ces saints savent mourir dans l'exercice de la charité : tel le B. Simon de Lypnica. C'est là une tradition toute franciscaine, puisque, d'après les meilleurs historiens, cinq mille Frères Mineurs environ ont succombé ainsi dans la suite des temps. La mort elle-même n'amène pas une solution de continuité dans le noble exercice de l'amour : les Saints franciscains continuent leur bienveillante intercession. Le monde catholique entier, de

(1) S. Mathieu, ch. 11, v. 5.

puis six siècles, est aux pieds de saint Antoine de Padoue.

Mystiques et charitables, ils sont encore apôtres, les Saints franciscains; leur mission vient d'En-Haut: la Sainte Vierge apparait un jour au B. Marc de Montegallo: "Allez, dit-elle, annoncer aux hommes la charité". Des signes célestes confirment souvent cette mission divine: des étoiles brillent au front de saint Bernardin de Sienne et du B. Bentivoglio de Bonis lorsqu'ils prêchent. Entendant bien les paroles de François d'Assise: "Belle et riche est la vie contemplative. Dans la prière nous parlons à Dieu et nous l'écoutons; mais plus agréable au Ciel, plus robuste et plus féconde est la vie active, qui par un long travail enfante à Dieu une génération éternelle," ils vont à toutes les âmes, et leur zèle leur inspire les plus saintes entreprises. Voyages innombrables d'hommes remplis de zèle apostolique par mer et dans les terres lointaines, à travers les vallées et les montagnes, les lacs et les forêts, les précipices et les immenses déserts, au milieu des populations idolâtres, superstitieuses et féroces, prédications, administration des sacrements, pénitences de toutes sortes, ils n'épargnent aucun moyen pour gagner les hommes à Jésus-Christ. A la vérité, l'apostolat de François d'Assise, de Bernardin de Sienne, d'Antoine de Padoue, de Jean de Capistran, de Jacques de la Marche,

de François Solano compte parmi les plus fructueux et les plus héroïques que connaisse l'histoire ecclésiastique. Ce court aperçu suffit à prouver la beauté morale de la physionomie de nos Frères, les Bienheureux et les Saints franciscains; il démontre aussi la puissance de sainteté de la Règle et de l'esprit franciscain ainsi que l'action salutaire du Séraphique François d'Assise, et il confirme la vérité de ces paroles tombées des lèvres du cardinal Hugoïn, à la vue des Frères réunis en Chapitre: "C'est ici le camp des Chevaliers de Dieu".

CHAPITRE QUATRIEME

Les missions Franciscaines

I

Missions d'Europe.

I. Bosnie.—Les Frères Mineurs établis en Bosnie, en 1260, devinrent les missionnaires ordinaires du pays, lorsque Nicolas IV envoya au grand Duc de Bosnie un contingent de nouveaux apôtres pour lutter contre l'hérésie des Bogomiles. Les Franciscains, dit le P. Palmieri, "luttèrent avec un héroïsme sans égal pour le triomphe de l'Eglise Romaine et leur nom est lié d'une manière indissoluble à l'histoire de la Bosnie." (1) En 1340, Gérard Odon, Ministre Général, y conduisit d'autres ouvriers évangéliques et fonda plusieurs couvents. Vers la même époque, le Franciscain Pérégrin de Saxe était créé évêque. A la fin du XIVe siècle, 50,000 habitants avaient embrassé la vraie foi; mais l'invasion turque de 1463 mit tout à feu et à sang. Pour sauver sa patrie d'une rutne

(1) "Bosnie", dans Vacand., Dict. Théolog. c. 1038.

totale, l'héroïque Ange Zedzdovic, o.f.m., se présenta hardiment devant Mahomet II et obtint par cet acte un édit de tolérance. Mais les hérétiques et les Musulmans, en plusieurs endroits, ne tinrent pas compte de l'édit; ils se jetèrent sur les monastères et la Bosnie devint une "pépinière de martyrs et de confesseurs". Après l'invasion, les Franciscains reprirent l'évangélisation de la contrée et la continuèrent jusqu'à nos jours. Léon XIII les félicita chaleureusement d'avoir ainsi conservé la foi dans ce pays, et Monsieur Kalley disait au parlement autrichien: "Les Franciscains ont acquis en Bosnie de tels mérites qu'ils ont un droit strict de recevoir aide et secours". Lorsque la hiérarchie ecclésiastique fut restaurée en 1881, Mgr Buconjic, o.f.m., fut nommé évêque à Mostar, et Mgr Markovic fut à Banjaluka, en 1885.

II. Dalmatie.—Ce pays fut évangélisé dès le XIIIe siècle par les Franciscains de Bosnie. En 1735 seulement, une Province y fut érigée. Là, comme en Herzégovine, les Fils de saint François sont très populaires. Les PP. André Kacic et Jean Despot, o.f.m., y sont regardés comme les poètes nationaux, et un Frère Mineur est ordinairement président de la Société Historique Dalmate.

III. Autres Pays.—La mission d'Albanie, commencée en 1240, détruite par les Turcs après la défaite de

Scanderberg, n'a jamais été abandonnée par les Franciscains. Si la présence et les persécutions des Musulmans ont constamment enrayé les progrès du catholicisme, cependant tout l'effort des martyrs et des nombreux missionnaires n'a pas été sans résultat. L'Albanie Septentrionale est généralement restée attachée à la foi de l'Eglise Romaine. Le Monténégro est également le théâtre de l'activité franciscaine depuis le XIIIe siècle. Jean de Plan-Carpin, o.f.m., est le premier évêque d'Antivari; ses successeurs, jusqu'au XVe siècle, appartiennent à l'Ordre Séraphique. Actuellement Mgr Millinovic, o.f.m., est le Primat de ce pays. Dans le reste de la péninsule Balkanique, les efforts des Franciscains pour ramener les schismatiques à l'Eglise Romaine n'ont pas eu d'effet durable. L'union faite par Haymon de Favesham (1234) et Jean de Parme (1249) fut éphémère comme celle du B. Albert de Sartiano. En Bulgarie et en Roumanie, le zèle de nos Frères fut bien près de triompher; au XIVE siècle, ils convertirent 200,000 schismatiques, mais l'invasion turque survint et les chrétiens furent exterminés avec leurs pasteurs.

De nos jours, les Frères Mineurs continuent leur oeuvre d'apostolat dans tous ces pays. Ils y dirigent environ 300,000 catholiques. Ils ont donné à l'épiscopat 75 évêques ou archevêques.

II

* *Missions d'Asie.*

I. Chine.—Les missions franciscaines d'Asie commencèrent en 1245. Le célèbre Jean de Plan-Carpin, envoyé par Innocent IV au Khan des Tartares, pénétra jusqu'en Mongolie et y établit la foi catholique. Ce fut vers la même époque que saint Louis, roi de France, envoya une ambassade de paix au chef Mongol sous la conduite de Guillaume de Rusbrock, o.f.m. (1). Depuis cette expédition, les départs des Frères Mineurs pour la Chine sont continuels.

Vers 1278, cinq Franciscains allèrent, sur l'ordre du Souverain Pontife, dans ces contrées barbares. Après des difficultés inouïes, Jean de Montecorvin, o.f.m., arriva enfin à Pékin. Il y bâtit une cathédrale, un couvent et un séminaire pour les Indigènes. Ses prédications firent un nombre incalculable de conversions.

En apprenant ces succès, Clément V le nomma archevêque de la ville de Pékin et créa six autres diocèses dont les Frères Mineurs furent les premiers évêques. Un autre célèbre missionnaire fut le B. Odorie de Por-denone. Pendant vingt ans, (1318-1337), il parcourut la Perse, la Chine, l'Indo-Chine. Mgr Favier appréciait

(1) "Histoire de Pékin", par Mgr Favier.

l'oeuvre de ces premiers apôtres en ces termes: "Un noble patriotisme, un amour profond pour la chrétienté, un courage à toute épreuve faisaient de ces généreux Frères Mineurs des diplomates non moins habiles qu'énergiques. Il est permis de croire qu'ils ont sauvé l'Europe de l'invasion tartare." (1)

A la mort de Jean de Monteorvin, Jean XXII nomma au siège archiépiscopal de Pékin, Nicolas de Botras, o.f.m. Cinq autres Frères Mineurs se succédèrent après lui dans la même charge pastorale. Pendant leur administration, la foi fit d'immenses progrès. De 1359 à 1371, la plus grande partie de la Chine fut évangélisée par les 120 nouveaux missionnaires envoyés par l'Ordre. Mais l'avènement de la dynastie des Mings souleva une terrible persécution qui détruisit presque entièrement l'oeuvre d'évangélisation. Les églises furent détruites, les missionnaires tués ou proscrits. Le pays resta interdit aux prédicateurs de la foi pendant le reste du quatorzième siècle et tout le quinzième. Toutefois, les Frères Mineurs n'abandonnèrent pas entièrement les chrétiens; ils continuèrent, en secret, leur ministère, mais la persécution les décima toujours et empêcha le relèvement des missions. Le premier qui eut l'idée de les restaurer complètement fut Jean de Zumaraga, évêque de Mexico, mais sa tentative généreuse échoua. (2)

(1) L. c. p. 95.

(2) "Histoire de Pékin", par Mgr Favier.

Le projet fut repris en 1579. Pierre Alfaro partit des Iles Philippines avec plusieurs Franciscains et pénétra en Chine, mais des vexations de toutes sortes empêchèrent grandement l'évangélisation. Ce ne fut que vers 1633, qu'Antoine de Ste-Marie, o.f.m., et ses compagnons réussirent à créer des chrétientés très florissantes. Un siècle après, il y avait au moins 100,000 catholiques. Mais la persécution se raviva de nouveau : elle fut terrible et le sang des apôtres de la foi coula à flots. Avec plus ou moins d'intensité, elle dura jusqu'en 1815, si bien que dans la première moitié du dernier siècle, le catholicisme était à peu près détruit. Depuis 1840 surtout, les Frères Mineurs sont rentrés en Chine. Actuellement, 10 vicariats apostoliques leur sont confiés : 413 missionnaires dirigent environ 200,000 chrétiens et 100,000 cathécumènes et desservent 2,950 chrétientés et 1,720 chapelles (1) La liste des martyrs franciscains de la Chine est très longue ; le nombre exact d'ailleurs est inconnu. Parmi les principaux apôtres et confesseurs de la foi, sont Mgr Magni, o.f.m. †1784, Mgr Sacchoni †1785, le Père Jean-Baptiste et ses cinq compagnons †1786 ; le B. Jean de Triora †1816. Les victimes les plus récentes sont Mgr Grassi, (9 juillet 1900) ; Mgr Fogolla, Mgr Fantosati, les Pères Facchini et Théodoric Balat. Le père Victorin Delbrouk a subi un martyre des plus

(1) Acta Ordinis Fratrum Minorum, 1 mai 1914 ; Holzappel, l. c. p. 230 et 485 ss.

cruels. En 1904, Mgr Verhaegen et son frère, le Père Verhaegen, ont été mis à mort. En 1913, encore, un autre missionnaire a également perdu la vie malgré les promesses de protection que le vice-président de la Chine avait faites dans sa lettre envoyée au T. R. P. Pacifique Monza, alors Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs. (1)

L'Ordre des Frères Mineurs a donné également plusieurs évêques à la Chine. Outre ceux déjà mentionnés, on trouve à Pékin, Mgr Bernardin (1696-1721); Mgr Alexandre Govea (1782 à 1808); à Mecaou, Mgr Hilaire de Santa Rosa, et plusieurs autres. Dans le seul XIXe siècle, 42 Frères Mineurs ont été Vicaires Apostoliques dans les missions chinoises.

II. Japon.—Les Franciscains furent les premiers missionnaires du Japon, en 1549. Environ 7 ans après leur essai, saint François-Xavier vint y prêcher la foi et fit de nombreuses conversions. Le catholicisme prospéra surtout plus tard, en 1592, à l'arrivée de saint Pierre Baptiste, o.f.m., et de ses compagnons. Le succès de leur prédication fut immense mais de courte durée. L'arrivée subite d'un navire de guerre espagnol, dans les eaux japonaises, éveilla les soupçons de l'empereur. Les prêtres des idoles exploitèrent ces sentiments et la persécution fut décrétée. Saint Pierre Baptiste et cinq Franciscains ainsi que 17 Tertiaires

(1) *Ib.* 1er janvier, 1914.

furent crucifiés à Nangazaki. (1) Les autres religieux furent bannis. Quelques-uns cependant continuèrent les travaux apostoliques, et plusieurs même réussirent à pénétrer, de nouveau dans le Japon. Devant ces progrès de la vraie foi, la persécution recommença avec une intensité inouïe (1616). Pierre de l'Assomption, o.f.m., fut martyrisé la même année, le P. Apollinaire Franco avec 5 autres missionnaires et 2 Tertiaires brûlés vifs (1622). De 1630 à 1643, 16 Frères Mineurs donnèrent leur sang pour la foi ainsi que 313 Tertiaires. Ce fut la fin de la chrétienté japonaise. Le Japon, depuis lors, resta interdit aux étrangers qui ne purent y entrer qu'au dix-neuvième siècle. En 1906, les Frères Mineurs y sont allés, à leur tour, reprendre l'oeuvre d'évangélisation de leurs glorieux ancêtres. (2)

III. Les Iles Philippines.—La Custodie des Iles Philippines commence en 1575, lorsque le P. Pierre Alfaro et 16 Frères Mineurs abordèrent à Manille. A peine arrivés, ils se divisèrent le pays, et deux à deux partirent pour les postes désignés par l'obéissance. La moisson était si grande qu'ils demandèrent d'autres re-

(1) Les Frères Mineurs ne furent pas les seuls religieux à cueillir la palme d'un glorieux martyr. Trois fils de saint Ignace versèrent aussi leur sang pour la foi chrétienne, en même temps que les disciples du Pauvre d'Assise. De ces trois Jésuites, tous Japonais, un était prêtre : le P. Paul Miki ; les deux autres, jusque là au service des Pères, furent admis dans la Compagnie, la veille de leur martyr.

(2) R. P. Marcellin de Civezza : "Hist. Univ. des Missions françaises", t. 2. p. 317-335.

ligieux, et 40 Franciscains se rendirent à leur appel, de 1581 à 1583; avant 1580, plus de 50 missions avaient été fondées et 200,000 infidèles baptisés. Jean de Plasencia, o.f.m., fut l'artisan infatigable d'innombrables fondations de Réductions. Après avoir parcouru les Iles, il s'aperçut que la visite périodique des missionnaires ne suffisait point aux besoins des nouveaux convertis. Il proposa alors à Mgr Salazar d'ériger des paroisses et d'y bâtir des églises et des écoles. Aussitôt son projet approuvé, il publia d'abord quatre ouvrages, en dialectes indigènes, pour servir de manuels dans les écoles, puis, accoutumant les habitants du pays à la vie sédentaire, il créa un grand nombre de Réductions. Les autres missionnaires continuèrent son oeuvre d'éducation et l'on estime à 85% les enfants qui reçurent le bienfait de l'instruction primaire. Durant la période de la domination espagnole, 4,037 Frères Mineurs ont travaillé dans ce pays à répandre la foi. D'après les meilleures statistiques, ils y ont érigé 233 Réductions avec églises et écoles. En 1896, ils avaient la direction de 1,200,000 chrétiens. Les Frères Mineurs des Philippines ne se bornèrent pas d'ailleurs à évangéliser ce pays. Ils se répandirent dans les Iles de l'Océanie, dans le Siam. De 1651 à 1813, ils conservèrent la foi en Chine, et malgré les persécutions, ils y bâtirent 97 églises.

Leur zèle pour la foi ne leur fit pas négliger les

intérêts temporels des peuples. Un grand nombre de voies publiques furent tracées et ouvertes par les soins des missionnaires: tels le Père Laurent de Marie, et Alphonse de Vileverde. D'autres, comme les P. Victorin del Moral, François Rables, et Joseph Palaguer, furent de remarquables architectes et ingénieurs. A la vérité, nos Frères s'y trouvent à la tête de la plupart des entreprises nationales. Ils favorisèrent même le commerce: Pierre D'Espallorgas, par ses inventions, fit prospérer l'industrie de la filature du coton.

La littérature franciscaine des Philippines est remarquable; 235 auteurs ont écrit environ 2,000 ouvrages sur les diverses branches du savoir. Mgr Sotelo, martyrisé à Omure, en 1624, et Antoine Caballero sont les plus célèbres de ces écrivains.

La Province de St-Grégoire des Philippines s'honore d'avoir donné aux autels les martyrs du Japon et plusieurs confesseurs de la foi, en Chine. L'Eglise a choisi parmi ses membres, vingt évêques et quatre archevêques. (1)

IV. Autres missions d'Asie.—Les Frères Mineurs ont aussi travaillé dans les autres parties de l'Asie. Ils évangélisèrent les Indes, au XIIIe siècle, avec Jean de Montcorvin. En 1321, le B. Thomas de Tolentino et ses trois compagnons y reçurent la palme du martyre. Lorsque les Portugais firent la conquête

(1) Acta Ordinis Fratrum Minorum, XXV, Passim.

de
ns
et
c-
r,
A
rt
e
s,
-
-
,
-

du littoral des Indes, les Franciscains s'établirent à Goa, puis dans la péninsule. Ferdinand Vaquier, o.f.m., fut le premier évêque des colonies portugaises dans ce pays. Jean d'Albuquerque, o.f.m., †1533, archevêque de Goa et frère du célèbre explorateur, reçut le grand saint François Xavier au cours de ses voyages. Le plus célèbre missionnaire, parmi les fils de saint François d'Assise en ces contrées, est Antoine de Porto. Grâce à son zèle et à celui de ses compagnons, les Frères Mineurs avaient bâti, à la fin du XVI^e siècle, 150 églises, et converti un nombre incalculable d'infidèles. Pendant le XVII^e siècle, Emmanuel de Saint Mathieu, o.f.m., multiplia encore le nombre des chrétientés. Dans l'île de Ceylan, le christianisme fut aussi introduit par les Frères Mineurs. En 1540, Simon de Coïmbre et ses cinq compagnons y prêchaient avec tant de succès que 12 chrétientés furent fondées et que la majorité des habitants, avec leurs rois, se convertirent. De bonne heure aussi les Frères Mineurs pénétrèrent dans l'Indo-Chine. En 1550, ils évangélisent le Siam. En 1580, commencent les célèbres missions du Cambodge, de l'Annam, du Tonkin; le sang des martyrs coula en abondance, surtout depuis 1704. Les plus vaillants apôtres de la foi sont le P. Jean Simon (†1704), Michel de Salamanque, Joseph de la Conception, et Odoric Callodi (†1834). Malgré les persécutions continuelles, le pays ne fut jamais abandonné, et d'après les sta-

tistiques officielles, (1) les Franciscains y ont fondé 262 communautés chrétiennes et construit 70 églises et 50 chapelles. Ailleurs, ces résultats consolants ne furent pas atteints; malgré le zèle des missionnaires depuis 1270 environ, malgré l'exemple des martyrs, le catholicisme ne fut jamais prospère dans l'Arménie, la Perse et l'Arabie; les guerres musulmanes ont détruit périodiquement les oeuvres commencées.

V. *La Custodie de Terre-Sainte.*—Les Franciscains qui ont fait un voeu de pauvreté si rigoureux, écrit un historien, ont reçu cependant le plus précieux des trésors: la Terre-Sainte. Saint François lui-même se rendit en Palestine; en 1222, ses enfants s'établirent définitivement dans la Ville Sainte, près du Cénacle. Huit ans après, Grégoire IX les recommandait aux Patriarches d'Orient, et dans la bulle, il les appelait officiellement les "Gardiens de la Terre-Sainte". Depuis lors, les Souverains Pontifes n'ont cessé de donner des preuves de leur bienveillance pour l'oeuvre franciscaine: le Bullaire franciscain de Terre-Sainte contient soixante documents pontificaux.

Au cours des siècles, les Franciscains ont acquis à l'Eglise Romaine presque tous les lieux consacrés par la présence du Sauveur et y ont construit ou conservé les sanctuaires. Ces conquêtes pacifiques ont coûté

(1) Acta Ordinis F. Mino., XXIII, p. 126.

le sang d'innombrables martyrs, et les historiens de l'Ordre n'hésitent pas à fixer leur nombre à 2,000, chiffre auquel ils ajoutent les six mille victimes de la charité tombées dans les calamités publiques. En 1291, 52 Frères Mineurs sont immolés à Saint-Jean d'Acre; d'autres massacres généraux se rencontrent fréquemment: les années 1365, 1405, 1426 et 1860 sont signalées par ces exterminations.

Les Turcs ne furent pas les seuls persécuteurs; les schismatiques de toutes nuances ont employé les ruses et l'argent pour s'emparer des sanctuaires confiés à nos Frères; dans leurs contestations continuelles devant les tribunaux, ils eurent parfois gain de cause, grâce à la vénalité des magistrats; cependant les droits des Frères Mineurs, appuyés par la France, ont été généralement reconnus par les Turcs. C'est pour tenir tête à toutes ces vexations, élever des églises, bâtir des écoles, que furent créés les Commissariats de Terre-Sainte. En 1905, 35 étaient érigés dans les divers pays du monde.

Actuellement, les Frères Mineurs, au nombre d'environ 450, ont le soin de 65 sanctuaires élevés dans les endroits honorés par la présence de Notre-Seigneur; depuis 1240, ils sont les gardiens du Saint Sépulcre. En outre, ils entretiennent des maisons d'hospitalité à Jérusalem, les écoles catholiques pauvres des Latins, et dirigent personnellement 59 écoles paroissiales. Et c'est ainsi que les enfants de saint François ont fait

plus durable l'oeuvre des Croisades; ils ont réellement conquis la Terre-Sainte et pendant sept siècles ils l'ont conservée à la piété catholique. (1)

(1) Holzapfel, i. c. p. 234

CHAPITRE QUATRIEME (Suite).

Les Missions Franciscaines

III

Missions d'Océanie.

Les Iles de la Sonde, les Moluques, Bornéo et d'autres îles importantes ont été évangélisées par les Franciscains durant le quinzième siècle. L'occupation hollandaise de 1642 détruisit toutes les chrétientés et ruina le catholicisme, en chassant les prêtres. L'histoire a aussi conservé plusieurs relations de leurs voyages dans les Iles de la Polinésie, au XVIe siècle. Les Ladrões, les Nouvelles Hébrides, les Iles de Salomon sont parcourues par les apôtres franciscains. En Australie, les premiers Franciscains arrivèrent vers 1788, et le P. Patrice Bonaventure semble avoir dit la première messe à Sydney. Deux enfants de saint François ont été évêques d'Adélaïde: Mgr Georghégan, 1864, et Mgr Bonaventure Sheil, 1871. De nos jours, ils continuent leur apostolat; les missions de Nouvelle Zélande ont été, sous leur administration, très florissantes.

IV

Missions d'Afrique.

Après cinq siècles de domination sarrasine, écrivait Léon XIII dans sa bulle "*Maternae Ecclesiae*", du 10 novembre 1884, alors qu'il ne restait en Afrique presque plus de traces, et des traces bien faibles de l'Eglise soeur, il se rencontra en Italie, un homme dont le grand coeur conçut l'idée de sauver la race africaine et qui pensa y établir la religion catholique. Ce fut, comme tout le monde le sait, saint François d'Assise. Notre Séraphique Père, en effet, y envoya ses frères; saint Bérard et ses compagnons y furent martyrisés à cause de leur zèle, en 1220. Sept ans après, saint Daniel et six de ses Frères subirent la peine capitale; cinq autres religieux reçurent le même sort en 1232. Ces persécutions n'arrêtèrent point les missionnaires. Des couvents furent même fondés au Maroc, mais ils y furent bientôt détruits. Dans tous les siècles le fanatisme musulman fit des victimes; il faut signaler André de Spolète, 1532, et Jean de Prado, 1631. De 1676 à 1727, les Mohométans se livrèrent à toutes les cruautés sur les chrétiens, si bien que le pays dut être abandonné, et jusqu'en 1859 les missionnaires ne purent annoncer la foi qu'en secret. A cette dernière date, l'oeuvre des missions marocaines fut restaurée

par l'infatigable Joseph de Lerchundo et n'a cessé de prospérer.

Les premiers évêques du Maroc appartiennent aux Frères Mineurs: le B. Agnello à Fez, et le frère Adhémar à Ceuta. Jusqu'au XVII^e siècle, ils étaient pris soit chez les Dominicains, soit chez les Franciscains. Lorsque la Préfecture Apostolique a été de nouveau érigée en 1858, elle a été confiée aux Frères Mineurs espagnols. Mgr Cervera, o.f.m., en est actuellement le Vicaire Apostolique. Récemment, les fils de saint François ont été appelés à remplir les fonctions d'aumôniers militaires dans les armées espagnoles et françaises. C'est en exerçant ce ministère que le Père Michel Fabre, o.f.m., a été massacré le 17 avril 1912, par les Maures. En maintes circonstances nos Frères ont rempli les fonctions d'interprète; en cette qualité les PP. Jean Rocande et Pierre Sarrionandia accompagnaient les délégués marocains à la conférence d'Algésiras, (1907).

L'Algérie et la Tunisie reçurent les Frères Mineurs du temps de saint François. Le B. Raymond Lulle, martyr dans les Iles Baléares en 1315, y fit de nombreuses prédications. Ce fut aussi vers 1230 que la Tunisie et la Lybie reçurent la foi. La Tripolitaine, évangélisée en même temps, leur est spécialement confiée depuis 1630; son premier évêque est le P. Pascal Cantor. Le nombre des martyrs et des religieux morts

en esclavage est très grand. Mgr Jean Baptiste du Pont, 1653, est le plus célèbre. Appréciant leur oeuvre séculaire, M. Marc Fournel écrivait: "Les Français sont les pasteurs de l'Afrique Septentrionale depuis des siècles. Ils y ont conquis, pour ainsi dire, leurs lettres de naturalisation par tous les services qu'ils y ont rendus et par le nombre de leurs Pères, qui sont morts à la peine, en prêchant l'Évangile dans cette région." (1)

Saint François d'Assise établit lui-même ses Frères en Egypte. Leur histoire en cette contrée n'est qu'un martyrologe. Cinq grandes persécutions, de 1288 à 1370, ruinèrent les chrétientés et donnèrent à l'Eglise plusieurs martyrs. Entre autres, François de Spolète, 1288, Nicolas de Montcorvin, 1358. Après ces événements, les religieux s'occupèrent spécialement du soin des pauvres prisonniers chrétiens; souvent ils se faisaient eux-mêmes esclaves pour les délivrer. Vers 1450, ils commencèrent à faire quelques conversions parmi les Musulmans. Antoine de Garay, o.f.m., évêque de Tama, réunit même beaucoup de Coptes schismatiques à l'Eglise Romaine. En 1687, l'Egypte fut divisée en deux Préfectures. La Haute-Egypte, que les Frères Mineurs avait évangélisée dès 1257, et ramenée à l'unité catholique en 1442, demeurera toujours le théâtre de leur apostolat. De notre temps, 75 Fran-

(1) T. R. P. Léonard d'Estaires, o.f.m., "Missions farneiscaines", Paris, 1900.

ciscains y dirigent 23 paroisses et 18 chrétientés. La Basse-Egypte fut confiée aux soins des Franciscains de Terre-Sainte. En 1839, Grégoire XVI l'érigea en Vicariat. Depuis cette date jusqu'en 1914, tous les évêques, au nombre de sept, appartinrent aux Frères Mineurs. Actuellement, une centaine de religieux y dirigent 20 paroisses, plusieurs écoles, et s'appliquent à la conversion des habitants.

L'Afrique Centrale eut également des Franciscains comme missionnaires. Le célèbre Jean de Montcorvin s'y rendit en 1280. Le B. Thomas de Florence, délégué du Pape, ramena même, pour un temps, l'Abyssinie à l'unité Romaine. Après un long intervalle, la Congrégation de la Propagande confia l'évangélisation de ce pays aux Réformés franciscains de la plus Stricte Observance.

De 1634 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les missionnaires se succédèrent sans interruption : un sort commun les attendait, le martyre. Deux périrent en 1639, trois en 1648, trois autres furent lapidés en 1716. La mission, par suite de la persécution, de 1716 à 1718, fut abandonnée temporairement. Au XIXe siècle, le P. Jean de Dukla, o.f.m., recommença l'évangélisation, qui se continue encore.

Les pays sur les côtes de l'Afrique Occidentale ont de même été le théâtre de l'apostolat franciscain. Les Canaries, découvertes en 1344, reçoivent les missionnaires et les mettent à mort. Dans les Iles Madères

et Açores, les Observants se retirent pour mieux vaquer à la vie contemplative, après avoir exercé le saint ministère auprès des colons. Au Cap Vert, le Franciscain Roger prêche l'Évangile, en 1446. Dans la Guinée, l'histoire désigne comme premier apôtre et évêque Alphonso de Bolano, o.f.m. (1549). Le Congo, dès sa découverte, fut évangélisé par les seuls Franciscains, avec un grand succès; le roi du pays embrassa la vraie foi, et fit bâtir des églises. Six Frères Mineurs furent évêques dans ces contrées aux XVIe et XVIIe siècles. Au XIXe siècle, Mgr de Castel, 1805, a rempli une laborieuse carrière. Vers l'an 1500, Henri de Coïmbre, o.f.m., visite le Mosambique et la Cafrerie; en 1660, six Récollets périssent en se rendant à Madagascar.

Un grand Apôtre de l'Afrique est le Vén. P. Louis de Casoria. Animé d'un zèle extraordinaire pour les âmes, il parcourut l'Afrique Septentrionale, rachetant des Musulmans les enfants noirs; il fonda l'Institut de la Palma, près de Naples, afin de leur donner une éducation chrétienne. Quand le P. Jean Reinthaler de Dukla, o.f.m., vint, en 1860, demander du secours pour les missions du Soudan, cinq de ces noirs convertis, récemment ordonnés prêtres, partirent avec l'héroïque missionnaire et arrivèrent à Khartoum, le 6 janvier. Au bout de 4 mois, des 60 Franciscains, vingt-et-un étaient morts. Le P. de Casoria se résolut alors à rejoindre les autres survivants en Afrique. Il partit en

1865, avec trois prêtres africains, et pour attirer les divines bénédictions sur son voyage il le fit en mendiant son pain chaque jour. Après avoir établi des postes dans l'intérieur du Soudan, il revint à la Palma préparer d'autres missionnaires. Fondateur de deux Congrégations de Tertiaires réguliers, les "Frères de la Charité" et les "Elisabettines", il a multiplié dans le diocèse de Naples les hôpitaux et les écoles. Sa mort, arrivée en 1885, fut un deuil public. Il a été déclaré Vénérable le 13 mars 1907, et en souvenir de ses bienfaits, sa ville natale lui a élevé, le 24 mars un splendide monument.

V

Missions d'Amérique.

Les Franciscains ont joué un grand rôle dans la découverte de l'Amérique. Christophe Colomb avait échoué auprès des cours d'Europe et même d'Espagne, lorsqu'un soir, découragé, il s'en vint demander l'hospitalité au couvent franciscain de la Rabida. Le gardien en était le P. Pérez de la Marchena, le meilleur astronome espagnol de son temps. L'accueil fut cordial. C'est là, dans ce monastère, que le grand découvreur médita son projet, lut les oeuvres de Roger Bacon, o.f.m., aidé du P. Pérez, "ce célèbre fils de saint François", comme l'appelait Léon XIII. Colomb était Ter-

tiaire, la reine d'Espagne aussi; Jean Perez était même le confesseur des Souverains. Comme la Cour l'écoutait volontiers, il l'intéressa aux desseins de son hôte et fit tant de démarches qu'il obtint finalement l'argent et les vaisseaux nécessaires pour la lointaine expédition.

Jean Perez accompagna le navigateur génois dans son deuxième voyage, et il inaugura l'apostolat franciscain en Amérique en y célébrant la première Messe, le 8 décembre 1493. Ce fut lui aussi qui bâtit les premières églises et érigea les plus anciens monastères franciscains, sur le sol américain. D'innombrables Frères Mineurs vinrent à sa suite dans le Nouveau Monde et, en 1505, une première Province était érigée. Le premier évêque d'Amérique appartient à l'Ordre Séraphique; Bernard Buil, nommé par Alexandre VI, le 25 juin 1493. Des difficultés empêchèrent son voyage, et en fait, le premier évêque fut Jean de Padilla, o.f.m., 1504. Bernard Cousin, o.f.m., ouvre la listes des martyrs d'Amérique. Avant 1511, nos apôtres de la foi avaient évangélisé les principales Iles des Antilles.

Sur le continent, les Franciscains implantèrent le catholicisme les premiers. Jean de Quevado, o.f.m., est évêque de Darien, en 1512; sous ses ordres les missionnaires prêchent la foi dans l'isthme de Panama et l'Amérique Centrale. Dès 1519, avec Julien de

Garces, o.f.m., premier évêque de la Nouvelle Espagne, les fils de saint François entreprennent la conversion du royaume mexicain. Martin de Valence, o.f.m., et douze Frères Mineurs tiennent un premier Concile à Mexico, se partagent le pays et prêchent la foi avec tant de succès qu'un million d'infidèles reçoivent le baptême. En 1530, lorsque l'évêché de Mexico est érigé, Clément VII nomme au siège épiscopal Jean de Zumarraga, o.f.m. Ce saint prélat fit venir d'Espagne des missionnaires, installa les Clarisses à Mexico, et donna tous ses soins à l'oeuvre de l'éducation. Les premières écoles sur le sol d'Amérique avaient été ouvertes en 1534 par le Frère Pierre de Gand, o.f.m.; mais elles ne suffisaient point. L'évêque en fit ériger de nouvelles où l'on voyait parfois un millier d'élèves; jusqu'à 70,000 enfants les fréquentaient habituellement. En 1536, il fit construire un séminaire dans le couvent des Franciscains, et cette institution, élevée plus tard au rang d'université, ne devait disparaître qu'au dernier siècle. Devant ces faits, M. Benjamin Círrerol écrivait: "L'oeuvre de civilisation, durant cette période, fut principalement aux mains des Franciscains qui, en vérité et en justice, peuvent être appelés les pionniers au Mexique."

Leur zèle pour la diffusion de l'Évangile dans l'Amérique du Sud, ne fut pas moins remarquable. Dès 1511, ils pénétrèrent dans l'intérieur de la Colombie;

Jean de Philibert, o.f.m., et ses compagnons convertissent un grand nombre d'infidèles et établissent des stations de mission : quarante ans après lui, deux cent mille Indiens étaient baptisés. Parmi les apôtres de la Colombie, il faut signaler, entre beaucoup d'autres, Louis de Zapata, mort archevêque de Bogota. Au Vénézuéla, les Franciscains fondèrent des chrétientés, en 1519. Une trentaine de missionnaires y reçurent, pendant le XVI^e siècle, la couronne du martyr. Marc de Nizza, o.f.m., pénétra dans l'Equateur et le Pérou, avec le découvreur François Pizarre, puis il retourna au Mexique chercher des missionnaires. Les uns évangélisèrent les environs de Quito ; la plus grande partie des autres se rendirent au Pérou. François Moralès, o.f.m., et surtout Mathieu de Jumilla, 1578, firent faire des progrès au catholicisme. Lima, à la fin du XVI^e siècle, avait un grand couvent, où résidaient habituellement deux cents religieux, deux collèges et une maison de récollection. Au Chili, les Franciscains prêchèrent l'Évangile en 1535, et Martin de Raleda fut nommé évêque de Santiago. L'Argentine fut le théâtre de leur apostolat vers le même temps. Le P. Jean Bernard, o.f.m., y fut crucifié en 1599, et du haut de sa croix, il continua pendant trois jours à exhorter les Indiens. Le Brésil reçut la foi l'année même de sa découverte. En 1503, les missionnaires furent exterminés. Dans le Paraguay, l'oeuvre des Franciscains est re-

marquable. Bernard d'Armanta y pénétra en 1538 et commença à y fonder des Réductions; en 1547, un évêché y fut érigé, et Jean de Los Barrios, o.f.m., fut désigné pour le siège épiscopal. Plusieurs de ses successeurs appartiennent à l'Ordre Séraphique; Ludovic Bolanos, o.f.m., 1624, peut être regardé comme le fondateur de la mission; pendant cinquante ans il y prêcha l'Évangile. Il composa, en outre, plusieurs ouvrages en dialectes indiens d'une grande utilité pour les missionnaires. Dans toutes ces contrées de l'Amérique du Sud, le sang de nos martyrs coula en abondance; dans la seule mission du Haut-Amazone, 120 Franciscains prêtres reçurent la glorieuse couronne; il y eut aussi une floraison de saints; le plus célèbre est saint François Solano, qui parcourut la plus grande partie de l'Amérique du Sud et baptisa un million d'infidèles.

L'Ordre Franciscain a continué son apostolat dans ces contrées. Vers le XVII^e siècle, il y avait 18 Provinces et cinq cents couvents. L'Amérique Latine a de nos jours cessé d'être regardée comme pays de mission proprement dit.

Dans l'Amérique du Nord, les pays qui forment aujourd'hui les États-Unis furent évangélisés par les Frères Mineurs, dès 1527; Jean de Sarez, évêque de Floride, et trois autres de ses compagnons, y versèrent leur sang, en 1528. D'autres continuèrent leur sainte

entreprise, et fondèrent en Floride une Eglise florissante. Il y eut encore des martyrs; en 1539, douze missionnaires furent tués; plus tard, en 1702, les Anglais se précipitèrent sur cette colonie espagnole, ruinèrent les habitations et tuèrent 7 Franciscains avec une cruauté inouïe, jetant en prison les survivants. Ces missions qui, suivant M. Shea, avaient été le diadème de l'Eglise de Floride, demeurèrent quelque temps abandonnées.

L'histoire religieuse du Nouveau Mexique est aussi un long martyrologe. Les Franciscains découvrirent ce pays en 1539. L'année suivante Marc de Nezza, o.f.m., Provincial du Mexique, y conduisit des missionnaires, traversa la contrée et s'avança jusqu'au fleuve Missouri où il trouva la mort, en 1542. A la suite de ce protomartyr, d'autres Frères réussirent à établir des missions sédentaires, et en 1604 une quarantaine y étaient érigées et le nombre des baptisés atteignait 80,000. Le soulèvement de 1680 ruina ces chrétientés: 21 Franciscains périrent dans les tourments. En 1691, le Fr. Nicolas Lopez tenta de relever ces missions; il y réussit, et elles demeurèrent prospères jusque dans le XIXe siècle. Le Texas fut également évangélisé par des fils de saint François, surtout depuis 1689. Au temps du vénérable Antoine Margil, o.f.m., (1716), toutes les tribus étaient converties à la vraie foi. La Californie, évangélisée d'abord par les Jésuites, fut confiée aux

Franciscains, en 1767. Junipère Serra, o.f.m., (1) en vint prendre possession, et s'y dépensa avec un zèle héroïque. A sa mort, le 23 octobre 1784, trent missions étaient érigées sur un territoire de 700 milles. Florissantes jusqu'en 1834, ces missions furent détruites par le décret de sécularisation du gouvernement mexicain. Les religieux furent expulsés; l'un des missionnaires toutefois, François Garcia, o.f.m., fut sacré évêque en 1840.

(1) Le P. Junipère Serra, né le 24 novembre 1713, à Petra, dans l'île Majorque, entra au noviciat des Franciscains de Palma, le 14 septembre 1730. Appliqué à l'enseignement de la philosophie même avant son ordination sacerdotale, le jeune religieux remplit ses fonctions de professeur jusqu'en 1749. Ses Supérieurs lui permettent alors de se rendre dans les missions du Mexique, où il arrive le 7 décembre de la même année. D'abord affecté au Collège de Queretara, le P. Junipère devient ensuite Maître des Novices. En 1767, on l'envoie dans la Basse-Californie, d'où on le fait passer quelques mois plus tard dans la Haute-Californie. De concert avec les autorités civiles et militaires, le P. Junipère avait mission d'établir dans cette contrée la foi chrétienne et la domination espagnole. Il faudrait tout un livre pour raconter les travaux et les souffrances inouïes qui furent le partage du missionnaire et de ses compagnons d'apostolat. Aux difficultés qu'il fallut vaincre de la part des indigènes vinrent s'ajouter l'apathie religieuse et même la jalousie des autorités séculières espagnoles. Mais en dépit des embûches de Satan et de la malveillance des hommes, le P. Serra parvint à faire germer sur les plages de la Haute-Californie, les vertus chrétiennes les plus admirables. A sa mort, arrivée le 23 octobre 1784, le saint missionnaire, âgé de 70 ans, laissait à la charge de ses Frères une chrétienté florissante dont les fruits devaient être bien consolants pour l'Eglise. Aujourd'hui encore, malgré les malheurs qui sont venus s'abattre sur l'Eglise de la Haute-Californie au début du XIXe siècle, les Californiens conservent le souvenir béni de leur premier apôtre. En 1891, un monument a été élevé en son honneur, à Monterey. L'année 1913, qui ramenait le deuxième centenaire de la naissance du P. Junipère Serra, a été marquée par des fêtes publiques dans l'Etat de Californie et dans la ville natale du saint missionnaire franciscain.

Le Nord des Etats-Unis eut plusieurs Récollets pour missionnaires. Le P. Joseph de la Roche d'Aillon pénétra dans l'Etat de New-York en 1626. (1) En 1670, des Récollets irlandais sont dans le Maryland. Le P. Hobart est appelé par M. Shea un martyr de la charité. Le P. Haddock eut à subir de grandes persécutions pour avoir dit la messe publiquement en Pensylvanie. Lors de la guerre de l'Indépendance, Séraphin Bandal, o.f.m., prêcha en plusieurs circonstances devant les membres du Congrès, et plus tard, en 1808, Michel Egan, o.f.m., fut nommé évêque de Philadelphie. Actuellement, les Franciscains sont établis dans presque toutes les grandes villes des Etats-Unis. Ils y ont 102 couvents ou résidences, dirigent une centaine de paroisses, 16 collèges et plusieurs écoles. L'apostolat franciscain dans ce pays a donné 74 martyrs: le dernier de la liste est le P. Léon Heinrich, tué en février 1908, en distribuant la sainte Eucharistie. (2)

Telles furent, en résumé, les saintes entreprises des enfants de saint François. A la vérité, il n'est aucune partie du monde qu'ils n'aient évangélisée. "Ces apôtres fécondèrent, selon M. Prudeniano, la civilisation chrétienne d'un bout du monde à l'autre. Et non seulement le christianisme prit vie et se répandit chez les barbares et les idolâtres, grâce aux missions des

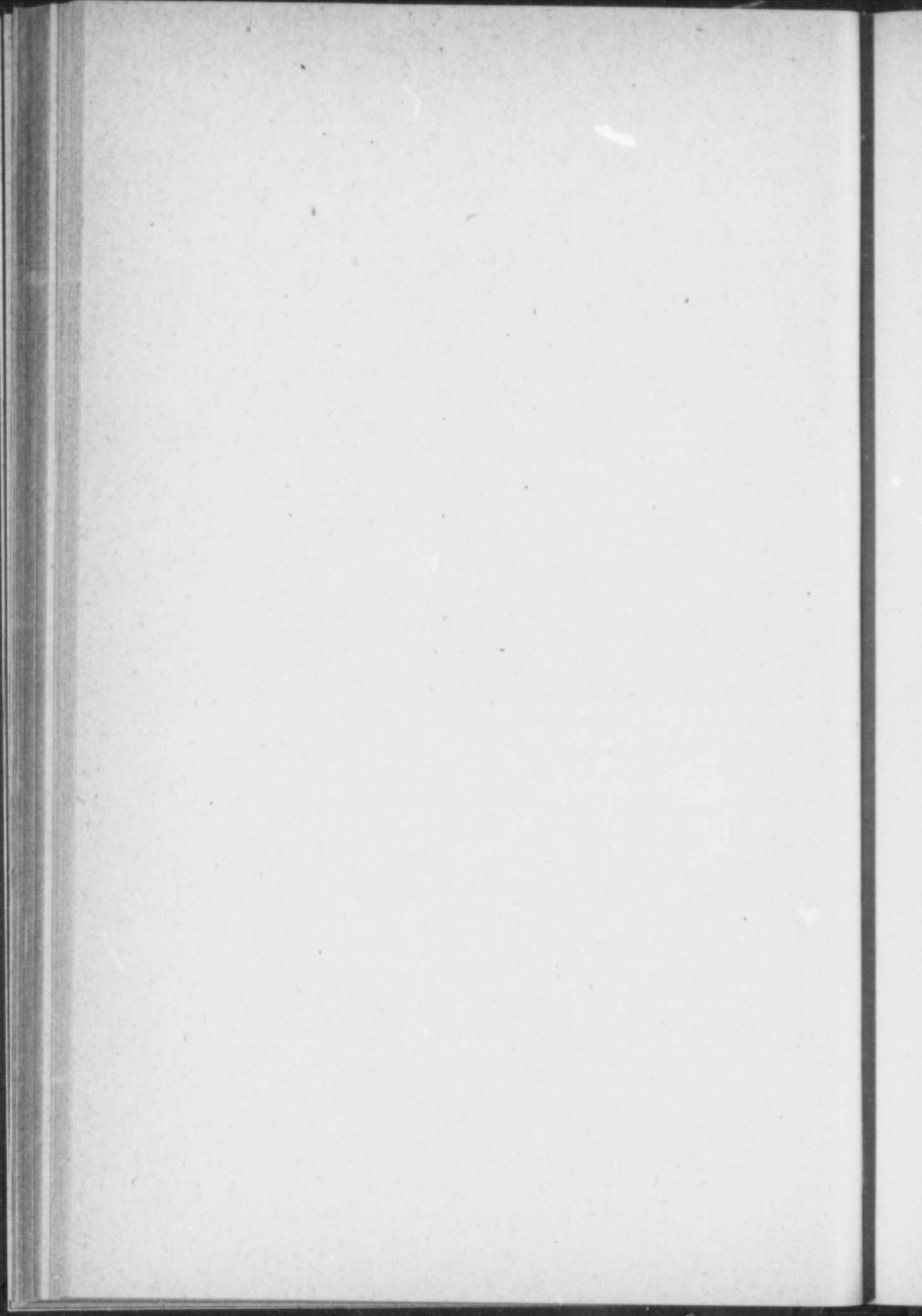
(1) En visitant la tribu sauvage des Neutres.

(2) Holzappel, l. c. p. 450; Cath. Encyclopedia, t. 6. p. 298

Frères Mineurs, mais la géographie, les sciences naturelles, les langues, les arts mécaniques durent leur développement à leurs pérégrinations. L'oeuvre des Franciscains ne s'arrêta pourtant pas là, mais allant avec plus de hardiesse en avant, ils accomplirent des oeuvres de la plus haute civilisation." (1) Le zèle déployé à cette tâche sublime ne fut pas languissant, il est facile de le constater: 3,000 Frères Mineurs, au témoignage des historiens, ont donné leur vie, dans les souffrances du martyre, pour la civilisation et pour Jésus-Christ. Ils continuent encore, puisque 2,100 missionnaires exercent actuellement leur apostolat auprès de 2,700,000 chrétiens, et dirigent 320 paroisses, 3,700 chrétientés, 400 collèges et 3,000 écoles en pays infidèles. (2)

(1) Prudeniano. "François d'Assise et son siècle", p. 201-202.

(2) Acta Ordinis Fratrum Minorum, 1913, p. 64.



CHAPITRE CINQUIEME

Les Franciscains au Canada

Première Période (1615-1629).

*L'établissement de la Foi par les Frères Mineurs
Récollets.*

Samuel Champlain avait fondé la ville de Québec au printemps de 1608, pour accroître la gloire de Dieu et la renommée des Français. Mais, en 1614, estimant que l'heure était venue de faire définitivement l'oeuvre de Dieu en même temps que les gestes de la France, il se mit à la recherche de religieux "qui eussent le zèle et affection de se transporter dans ce pays et essayer d'y planter la croix". (1) Le Contrôleur des salines de Brouage, le sieur Houel, lui conseilla de s'adresser aux Récollets de la Province d'Aquitaine. Champlain, qui trouva l'avis fort agréable, et son conseiller "firent tous deux l'ouverture de leur dessein au P. Bernard du Verger...; ce saint homme reçut

(1) Champlain, "Oeuvres", édit. de l'abbé Laverdière, vol. 4, p. 2.

avec d'autant plus de joie cette proposition qu'il était tout de feu et de zèle pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes". (1) Mais les difficultés firent échouer l'entreprise. Le sieur Honel s'adressa alors au Provincial des Récollets de Saint-Denis, le P. Jacques Garnier le Chapouin, qui agréa la demande; et "pour ce que la chose, dit Sagard, (2) était d'importance et qu'elle ne pouvait être bien faite que par les voies ordinaires et bien séantes aux Religieux de saint François", les Récollets s'adressèrent au Saint Siège et obtinrent de Paul V les pouvoirs nécessaires. "S'étant tous disposés, écrit le même historien, par fréquentes oraisons et bonnes oeuvres à une entreprise si pieuse et méritoire", (3) les religieux désignés pour la mission canadienne, Denis Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et Pacifique Duplessis s'embarquèrent à Honfleur, le 24 avril 1615, et arrivèrent le 24 mai à Tadoussac. "L'immense espace à parcourir, dit l'abbé Casgrain, fut divisé en trois missions: au P. Dolbeau furent assignées les tribus montagnaises; au P. Le Caron, les pays inconnus de l'Ouest; le P. Denis Jamet dut rester pour le moment à Québec." (4) La première messe au Canada fut dite à la Rivière-des-

(1) Leclercq, "Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France", p. 31, Paris, 1691.

(2) Sagard, "Histoire du Canada". Edition Tross, Paris, 1886, P. 28.

(3) Ibid. p. 36.

(4) H. R. Casgrain. "Les anciens Récollets", dans la *Revue du Tiers-Ordre*, 1901, p. 420.

Prairies, par le P. Denis Jamet, le 24 juin 1651. A Québec, le P. Dolbeau célébra les saints mystères le 25. Après les fatigues inouïes du voyage, le P. Le Caron offrit le saint sacrifice, dans le pays des Hurons, au mois d'août; il passa l'hiver chez ces peuplades et ne revint à Québec qu'au mois de juillet 1616, après avoir fondé la Mission Huronne. Le P. Dolbeau avait construit une chapelle dédiée à l'Immaculée Conception, près de "l'Habitation" de Québec, et un pauvre réduit pour les missionnaires. C'est dans cette église que le missionnaire publia, le 29 juillet 1618, le Jubilé, "au grand contentement et consolation d'un chacun, écrit Sagard, pour être le premier qui se soit jamais gagné dans le Canada". (1)

Les Récollets jusqu'alors n'avaient point de couvent régulier. En 1619, grâce à la générosité de M. Charles des Boves et de Monsieur Houel, ils commencèrent la construction d'un monastère sur l'emplacement actuel de l'Hôpital Général. La première pierre fut posée le 3 juin 1620, et l'église bénite le 25 mai 1621. Ce fut le couvent de Notre-Dame des Anges. Ils établirent aussi le Séminaire Saint-Charles pour les sauvages; mais la modicité des ressources les empêcha de donner à cette oeuvre tout le développement désiré.

Les ouvriers de la première heure n'étaient pas en nombre suffisant pour évangéliser le Canada; de

(1) Sagard, "Histoire du Canada", p. 62.

nouveaux missionnaires vinrent bientôt partager les labeurs de leur apostolat: ce furent les PP. Huet, Georges le Bailliff, de la Roche d'Aillon et Guillaume Poullain. En 1623, arrivèrent à Québec Gabriel Sagard et Nicolas Viel. Le Frère Gabriel Sagard est l'un des premiers historiens des origines du Canada. Le Père Nicolas Viel en est le premier martyr. Après avoir annoncé la foi dans les pays de l'Ouest, il redescendait à Québec avec un parti de sauvages. Arrivé au Sault-de-la-Prairie "un coup de vent ayant dispersé la flotille huronne, la barque du Père se trouva séparée des autres; les méchants Hurons s'emparèrent de lui et de son disciple Ahuntsic, et après les avoir maltraités, ils les précipitèrent dans les rapides où ils devinrent les glorieuses prémices des martyrs de la Nouvelle-France". (1)

A ces missions, il faut ajouter celles de l'Acadie, organisées en 1619, par les Récollets d'Aquitaine. Six de ces religieux avaient parcouru les forêts des deux rives de la Baie Française et évangélisé avec succès plusieurs tribus. Mais un événement funeste vint arrêter momentanément cette extension de la foi dans la Nouvelle France. Québec dut se rendre aux Anglais, le 20 juillet 1629, et les Récollets, selon les clauses du traité, furent transportés en Europe. "Leur minis-

(1) P. Coomban Marie Dreyer, o.f.m. Allocution prononcée lors de l'érection de la statue de Nicolas Viel, au Sault-au-Récollet, le 31 mai 1903.

tère, écrit l'abbé Casgrain, (1) n'avait pas été éclatant, mais plein de mérite, c'était bien là le caractère qui convenait aux humbles fils de saint François".

Deuxième Période (1670-1880)

Le Premier retour des Récollets au Canada.

Première Phase (1670-1760)

La reprise des travaux apostoliques.

Le Canada fut rendu à la France en 1632 et Champlain revint à Québec. Malgré leurs désirs, les Récollets ne purent cependant reprendre leur oeuvre évangélisatrice au Canada. Ce ne fut qu'après des démarches réitérées qu'ils obtinrent la permission de revoir le sol canadien. Le départ eut lieu en mai 1670; les missionnaires, les PP. Germain Allard, Provincial de Saint-Denis, Gabriel de la Ribourde et quatre autres religieux arrivèrent à Québec, le 18 août, sur la flottille de M. Talon. Mgr de Laval les reçut avec bienveillance. Après avoir rendu un éclatant témoignage au zèle des premiers Récollets, dans une lettre du 10 novembre 1670, le saint évêque ajoutait: "Le parfum d'édification et le pieux souvenir qu'ont laissés ces

(1) "Les Anciens Récollets", l.c.

hommes apostoliques, non moins que le désir ardent de les revoir exprimé par les populations canadiennes, sont tels qu'ils nous poussent à donner un témoignage public de l'allégresse et de la consolation causées en tous et dans chacun par le retour de ceux qu'il y a plus de quarante ans, ont chassé les Anglais, alors ennemis jurés de la France". (1)

Après quarante ans d'absence, l'ancien monastère était à refaire. En six semaines, les Récollets construisirent une habitation provisoire, où Mgr de Laval chanta la messe le 4 octobre. Puis le P. Gabriel de la Ribourde, nommé Commissaire, commença la reconstruction de Notre-Dame des Anges. Bénit en 1673 par l'évêque de Québec, le monastère ne devait être terminé qu'en 1680 par les soins de M. de Frontenac. Mais comme il était trop éloigné de la ville, les Récollets songèrent à s'établir dans la cité elle-même. Le Roi, par l'entremise de leur Syndic, M. de Frontenac, concéda aux Pères un terrain à la sénéchaussée, le 28 mai 1681; Mgr de Laval donna aussi son autorisation. L'Hospice Saint-Antoine devint temporairement le monastère régulier des Récollets, lorsqu'ils eurent cédé à Mgr de Saint-Valier Notre-Dame des Anges, (15 sept. 1692). C'est sur cet emplacement que le P. Hyacinthe Perrault construisit, en 1693, le nouveau monastère, appelé ordinairement le "Couvent

(1) Lettre conservée aux archives de Versailles, fonds H. "Récollets".

du château", que l'incendie de 1796 réduisit en cendres.

A peine rétablis à Québec, les Récollets fondèrent d'autres maisons de leur Ordre, en Nouvelle-France. Dès 1670, ils reçurent la desserte de la paroisse des Trois-Rivières, où le Père Sixte le Tac fit bâtir, en 1678, une résidence. Quelques années après (1693), un couvent régulier y fut construit par le P. Luc Filiastre. L'église paroissiale des Trois-Rivières fut aussi bâtie sous la direction d'un Récollet, le P. Joseph Denis. Manquant de ressources, il s'adressa à Louis XIV, dans le mois d'octobre 1710. Après quelques retards, le Roi accorda une gratification annuelle de 500 livres à la chapelle trifluvienne. "Cette église, écrivait Vaudreuil, est la seule du Canada dont le roi soit patron."

Vers la même époque, les fils de saint François s'établirent à Ville-Marie. En 1678, les habitants de l'île avaient adressé à M. de Frontenac une requête pour obtenir cette fondation. La réalisation de ce projet ne pouvait se faire sans beaucoup de longues négociations entre les parties intéressées; et ce ne fut en effet qu'en 1692 que les Récollets arrivèrent à Ville-Marie. En deux mois, résidence et chapelle furent construites, grâce à l'activité du P. Joseph Denis et de la charité des fidèles et des Messieurs de Saint-Sulpice. (1) Cette installation ne fut d'ailleurs que pro-

(1) P. Hugolin, o.f.m., "Etablissement des Récollets à Montréal". Montréal, 1911.

visoire, car une douzaine d'années plus tard, on rebâtit en pierres le couvent et l'église.

Ces fondations canadiennes, toutefois, n'absorbèrent point entièrement le zèle des Récollets; ils reprirent leurs anciennes missions acadiennes. En 1680, le P. Claude Moireau évangélisait les sauvages de la rivière Saint-Jean. Chrestien Leclercq est le grand apôtre des Micmaes. Pour les évangéliser, il inventa une écriture hiéroglyphique et, au moyen de ce système encore en usage de nos jours, il leur apprit les prières de l'Eglise. (1) De 1701 à 1720, les Récollets furent desservants de Port-Royal, et lorsque la place fut prise par les Anglais, ils y souffrirent toutes sortes de persécutions.

En janvier 1711, le gouverneur Vetch fit surprendre le P. Justinien Durand pendant qu'il célébrait la Messe et le fit retenir six mois dans les prisons de Boston. Les Récollets ont été fidèles aux Acadiens jusque dans les malheurs du Grand Dérangement: le P. Luc de la Corne n'échappa à la mort qu'en fuyant dans les forêts. Ils évangélisèrent aussi l'île Saint-Jean, après le départ de M. Breslay, P.S.S. Ils furent, dit l'abbé Casgrain, à peu près les seuls missionnaires de l'île, jusqu'en 1752. (2) On les trouve également à Plaisance en 1689 et à l'île Percée dès 1675.

(1) Ganong, "Leclercq New relation of Gaspesia", Introduction, p. 24. Toronto, 1910.

(2) Abbé Casgrain, "Les Sulpiciens en Acadie", p. 213, 301.

C'est dans ces cloîtres franciscains que la sainteté a fleuri avec éclat. Nicolas Viel, qui "n'était passé au Canada, dit Leclercq, que par zèle brûlant du martyre", nous est déjà connu; mais l'histoire a trop oublié d'autres noms illustres. Le P. Gabriel de la Ribourde fut tué, le 19 septembre 1680, par les Illinois. Vers 1687, Zénobe Membré, Maxime Leclerc et Anastase Douai, Récollets du couvent de Québec, furent massacrés au Texas. Constantin de Lhalle tomba sous les flèches des Outaouais, le 1 juin 1706, près du fort Détroit; de nombreux miracles se sont accomplis à son tombeau. Une autre belle figure est celle du P. Pierre LePoyvre. Il vécut, dit le mortuologue des Récollets, "portant la bonne odeur de Jésus-Christ, au dedans et au dehors". Après quarante ans de mission, et cinquante-cinq de vie religieuse, on le trouva mort, trois heures après la célébration de sa messe, le 19 février 1741. Le P. Simon de La Place ne mérite pas moins le souvenir de l'Eglise canadienne. Né à Rouen en 1657, il entra dans l'Ordre vers 1673. Mgr de Saint-Valier le tenait en grande estime: "Je croirais, écrivait-il au Définitoire des Récollets, en 1687, le P. Simon plus capable que tous les autres d'y faire du bien (à Percé)." (1) Il se dévoua surtout aux missions acadiennes jusqu'à sa mort, arrivée le 1 janvier 1699. La translation de son corps à Québec, sur

(1) Réveillaud. "Histoire chronologique de la Nouvelle France par Xiste de Tac", p. 232. Paris, 1888.

les ordres du gouverneur, fut un vrai triomphe. "Quatre cents sauvages, écrivait son frère, le P. Hyacinthe de La Place, à sa mère, en mai 1705, l'ont apporté avec beaucoup de vénération, l'entourant de leurs larmes et de leurs gémissements, de ce que on leur ôtait un corps qui leur faisait autant de bien après sa mort que pendant sa vie". Ses restes furent ensevelis dans l'église des Récollets, dans de précieux reliquaires. Le Père déjà cité écrivait de nouveau, le 20 octobre 1710: "Je suis ici dans une grande consolation, en voyant l'applaudissement général que l'on donne au P. Simon, mort en odeur de sainteté... Je travaille à la *vie* de mon frère dont on m'apporte des témoignages de tous côtés et des miracles qui se sont produits pendant sa vie".

Mais, de tous ces Récollets, le plus célèbre est le frère Didace Pelletier. Né à Sainte-Anne de Beaupré, le 28 juin 1657, il fit profession à Notre-Dame des Anges de Québec, le 5 février 1680. Après trois ans de séjour dans ce couvent, il accompagna le P. Joseph Denis, à Plaisance, à l'Isle Percée, à Ville-Marie; il dirigeait surtout la construction des chapelles, dans ces postes; il est décédé aux Trois-Rivières, le 21 février 1699. Des faveurs les plus signalées ont été obtenues à son tombeau, au point que Mgr de Saint-Valier fit faire des procès verbaux qu'il envoya à Rome en 1719. Pendant sa vie

même, le frère Didace était vénéré de tous. "J'ai eu l'honneur de le voir, disait M. de Belmont, P.S.S., et on en parle comme d'un vrai saint". Le peuple canadien répète encore le même témoignage et garde l'espoir de le voir un jour sur les autels. (1)

C'est de ce monastère de Québec, où la sainteté fleurissait, que les Récollets portaient pour le ministère des paroisses. Félix Pain est le premier desservant de Beaumont, et Xiste le Tac, le fondateur du Cap-de-la-Magdelaine. Au total, onze Récollets furent missionnaires résidents à Rimouski, de 1701 à 1769. (2) Neuf se succédèrent au Cap Saint-Ignace, à diverses époques, et quatorze à Saint-Thomas de Montmagny. Ils furent presque les seuls desservants de la Beauce, de 1737 à 1766, (3) et de Chambly, de 1721 à 1769. L'autorité diocésaine leur confia l'administration des paroisses de Lotbinière de 1697 à 1724 et de 1739 à 1746; de Saint-Nicolas, de 1713 à 1721 et de 1749 à 1777; des Forges, de 1740 à 1763; de Yamachiche, (4) de 1718 à 1734, et de Sorel, de 1692 à 1700 et de 1728 à 1747. Pendant plus 100 ans, de 1671 à 1776, écrit Mgr Cloutier, ils furent les curés des Trois-Rivières, et travaillèrent

(1) P. Odoric-M. Jouve, O. F. M. "Le frère Didace Pelletier, Récollet". Québec, 1910.

(2) P. Hugolin, O. F. M. "Les registres paroissiaux de Rimouski, des Trois-Pistoles et de l'Isle Verte, tenus par les Récollets (1701 à 1769)". 1913.

(3) Abbé Demers, "La paroisse Saint François de la Beauce", Québec, 1891.

(4) Abbé Caron, "Histoire de la Paroisse d'Yamachiche".

avec un grand zèle à y développer la foi. En résumé, dit l'abbé Caron, les fils de saint François d'Assise se trouvent à l'origine de la plupart de nos vieilles paroisses et on a trop oublié l'immense influence qu'ils ont exercée ainsi sur notre peuple. Nous pouvons le dire sans crainte, c'est d'eux que nous tenons, en grande partie, cette foi vive, cette simplicité et cette pureté de mœurs qui ont fait notre gloire jusqu'aujourd'hui." (1) De nombreux documents prouvent aussi que les Récollets répandirent l'instruction parmi leurs paroissiens, et "pour notre part, écrit Mgr A. Gosselin, nous pensons que partout où les Récollets furent curés ou missionnaires, ils surent en remplir toutes les obligations, parmi lesquelles se trouvait au premier rang, celle de faire instruire ou d'instruire eux-mêmes la jeunesse." (2)

Les Récollets que le ministère des paroisses n'employa pas suivirent les armées. Aumôniers militaires des troupes de mer et de terre, depuis 1693, (3) on les trouve dans presque toutes les expéditions.

En temps de paix, ils restent avec les garnisons dans les forts, à Saint-Frédéric, à Cataracoui, à Niagara, à Détroit et à la Belle-Rivière. A Carillon, le Père du Berey est blessé, mais il rapporte le drapeau

(1) Abbé Caron, "Hist. de la paroisse d'Yamachiche", p. 33.

(2) Mgr A. Gosselin, "L'Instruction au Canada", p. 121. Québec, 1911.

(3) Réveillaud, "Hist. chron. de la N. F. par Xiste le Tac", p. 240.

fleurdelisé qui est devenu le signe de ralliement des Canadiens. Au fort même de Carillon, le P. Joachim Massy meurt le 10 novembre 1758, à l'âge de vingt-sept ans. Quelques jours avant, le 6 novembre, le P. Denis Baron était mort à Saint-Frédéric, dans l'exercice de son ministère. (1)

La conquête anglaise mit fin à ces dévouements. Les traités ne garantirent point l'existence des Ordres Religieux, mais les sacrifièrent au bon plaisir du roi d'Angleterre. Le P. Emmanuel Crespel, Commissaire Général des Récollets, à cette époque, était donc condamné à voir son Ordre disparaître du Canada.

Deuxième Phase (1760-1880)

Les derniers Récollets en Canada.

A peine vainqueurs, les Anglais s'emparèrent des couvents des Récollets et les transformèrent partiellement en casernes. Les églises devinrent, à certains jours, de vrais temples protestants. Dans ces conditions, la vie religieuse était difficile. Les religieux, toutefois, se maintinrent dans leurs monastères aussi longtemps qu'ils le purent, espérant toujours un meilleur sort; plusieurs, dispersés dans les paroisses, moururent pieusement au milieu de leur ouailles. Un mo-

(1) Registres mortuaires du Fort Saint-Frédéric.

ment, vers 1784, on crut que l'Ordre Franciscain se maintiendrait au Canada. Une dizaine de sujets, entre autres le P. Chrysostome Dugast, futur curé d'Yamachiche, furent admis à la profession religieuse. Mais cet espoir fut de courte durée. Le 6 septembre 1796, un incendie réduisait en cendres le couvent et l'église Saint-Antoine de Québec; d'autre part le gouvernement anglais se montrait de moins en moins tolérant. Dans ces circonstances, Mgr Hubert, avec l'autorisation du Saint-Siège, le 14 septembre 1796, sécularisa tous les Récollets profès depuis 1784. Les plus anciens Frères Mineurs, que n'atteignait pas ce décret, ne gardèrent plus, dès lors, l'espoir de laisser après eux des successeurs. Le P. de Berey mourut à Québec, en 1800, et le dernier Récollet prêtre, Louis Demers, s'éteignit à Montréal, le 2 septembre 1813. Les Frères Convers rentrés dans le monde, les FF. Noël à Verchères, Paul à Montréal, Marc Fournier à Saint-Thomas et Louis Demers à Québec, se firent un devoir de porter encore l'habit religieux. Grâce à eux, la bure franciscaine ne disparut du Canada qu'au milieu du dernier siècle. Le peuple canadien regretta ses premiers missionnaires. "Par leur vie pieuse et régulière, dit l'abbé Auguste Gosselin, (1) leurs habitudes simples et frugales, ils acquirent bientôt l'estime de tout le monde et devinrent très populaires au Canada. Vivant de quêtes, allant de famille en famille, parcourant les campagnes

(1) Mgr de Laval, Vol. 2, p. 108.

à des époques à peu près déterminées, ils étaient reçus partout à bras ouverts. Leur visite était attendue comme un jour de fête. On avait hâte de revoir ces bons moines, à la robe de bure, au visage serein et réjoui, à l'humeur toujours égale, qui reflétait si bien la simplicité de leur âme. Ils étaient les favoris du peuple canadien."

Les Récollets, cependant, réussirent à se maintenir dans l'Île de Terre-Neuve, où ils avaient suivi les émigrants irlandais. De 1796 à 1869, tous les évêques de Saint-Jean appartiennent aux Frères Mineurs. (1) Mgr O'Donnell 1796, Mgr Lambert 1807, Mgr Scallan 1817, furent les premiers prélats. Mgr Fleming, 1827, rappelle l'illustre évêque de Québec, Mgr Plessis; pendant les vingt années de son épiscopat, il lutta contre le gouvernement qui voulait appliquer aux catholiques les lois iniques dont souffrait l'Irlande; il obtint finalement victoire complète. (2) Mgr Mullock, sacré à Rome en 1847, gouverna l'Eglise de Terre-Neuve jusqu'en 1869. L'année suivante, Mgr Carfaguini fut élu évêque suffragant de Havre-de-Grâce. Jusqu'à sa translation au siège de Gallipoli, en 1880, il eut pour chancelier le P. Diomède Falconio, o.f.m., aujourd'hui cardinal de la sainte Eglise. (3) Ces derniers événements coïncident avec le retour des Frères Mineurs au Canada.

(1) Acta Ordinîs Minorum, février 1906, p. 55.

(2) The Cath. Encey. Tom. 13. p. 356.

(3) Acta Ord. Min., 1912, p. 57.

Troisième Période (1881-1915)

Le second retour des Franciscains au Canada.

Depuis la mort des derniers Récollets, un souhait se trouvait sur toutes les lèvres; Mr. l'abbé Caron l'exprimait ainsi: "Le temps ne serait-il pas venu de rappeler les bons Frères Mineurs sur cette terre du Canada qu'ils ont arrosée de leurs sueurs?" (1) Pour réaliser ce dessein, Mgr Bourget, qui avait donné l'hospitalité au frère Paul, dans son palais épiscopal, entreprit plusieurs démarches qui n'eurent pas de succès immédiat. De son côté, M. l'abbé Provencher écrivit au Ministre Général des Frères Mineurs. Dans sa réponse du 21 février 1866, le T. R. P. Raphaël de Ponticulo disait: "Je loue hautement le désir de voir fonder une mission franciscaine dans le Canada, mais pour le moment, nous ne pouvons pas y penser". En 1881, toutefois, la fondation était résolue, mais la mort du Père Gardien de Loreto empêcha le voyage du T. R. P. Othon, o.f.m., et l'exécution entière du projet; cette année-là un seul fils de saint François, le R. P. Frédéric de Ghyvelde, vint au Canada. Il désirait négocier avec l'évêque canadien l'établissement de la quête du Vendredi Saint en faveur de la Terre-Sainte. Avec l'autorisation de Mgr Taschereau, il

(1) Abbé Caron. Loc. cit. p. 33.

prêcha une retraite à Saint-Roch. La foi canadienne, dont après 32 ans le R. Père est encore ému, multipliait autour de lui les auditeurs et les prodiges. La vénération des reliques de Terre-Sainte, sur les derniers jours de la mission, réunit une foule de 8,000 personnes. Quelques jours après, le Père ayant annoncé qu'il bénirait les objets de piété, en leur appliquant un morceau de la vraie croix, l'assistance fut si nombreuse, que la cérémonie dura cinq heures ininterrompues. "On nous dit, écrivait le missionnaire, que les magasins de Québec et de Montréal n'avaient pu fournir toutes les croix pour les hommes et qu'on s'était adressé jusqu'aux Etats-Unis pour se les procurer". Après un séjour de six mois au Canada, le P. Frédéric retournait en Europe. En 1888, il revenait établir définitivement le Commissariat de Terre-Sainte, aux Trois-Rivières. La fondation d'un couvent régulier n'allait plus tarder.

Au mois de février 1890, le Préfet de la Propagande exprimait, de la part de Léon XIII, à Mgr Fabre, le désir de voir les Frères Mineurs retourner au Canada. A cet effet, le T. R. P. Louis de Parme envoya des lettres d'obédience au R. P. Othon de Pavie. Le 29 mai, ce dernier arrivait à Montréal et recevait un accueil bienveillant de Mgr l'Archevêque et du clergé du diocèse. "Que ces saints religieux, disait la Semaine Religieuse de Montréal, soient les bienvenus dans ce pays qu'ils ont été les premiers à évangéliser. Leur

absence nous a paru bien longue et il nous tardait de les voir reprendre au milieu de nous, leur ministère de zèle, de piété et d'édification." M. Leclerc, curé de Saint-Joseph de Montréal, leur offrit aussi une résidence; l'installation canonique eut lieu le 24 juin. (1) Mais cette habitation n'était que temporaire. Le monastère actuel de la rue Dorchester fut occupé en 1892, et deux Tertiaires, Mde Tiffin et Mde MacKonkey couvrirent généreusement les frais. L'église inférieure, commencée aussitôt, fut livrée au culte pendant la Semaine Sainte de 1894, par le R. P. Arsène de Servières. Cette même année, le R. P. Ange-Marie était ordonné prêtre, le 17 février; il y avait 136 ans que le P. Dominique Pétrimoult, le dernier Récollet ordonné au Canada, avait reçu la prêtrise des mains de Mgr de Pontbriand. L'installation complète des Frères Mineurs à Montréal se paracheva après la mort du R. P. Arsène, sous la direction du T. R. P. Colomban-M. Dreyer. L'église supérieure fut achevée en 1901 et Mgr Falconio, o.f.m., le premier Délégué Apostolique permanent au Canada, vint lui-même la consacrer, le 27 avril.

Le temps était venu de renouer l'antique chaîne de l'histoire deux fois brisée par le malheur des temps, dans la cité de Champlain. Avec l'autorisation de Mgr Bégin, quelques Frères Mineurs, sous la conduite du R. P. Ange-Marie Hiral, arrivèrent dans la vieille

(1) R. P. Othon de Pavie, "L'Aquitaine Séraphique", T. 4, p. 528.

capitale le 29 septembre 1900. La famille religieuse fit aussitôt choix d'une modeste habitation provisoire au Village de Mont-Plaisant, et au printemps de 1901 elle se mit à l'oeuvre pour construire un couvent régulier d'études. Le 12 novembre, la pierre angulaire fut bénite solennellement par Mgr l'Archevêque. Huit mois après, le 7 septembre 1902, les Frères étudiants s'installaient dans le nouveau monastère, et depuis ce jour, une trentaine de Clercs y ont reçu l'ordination sacerdotale. Comme à Montréal, l'accueil fait aux Frères Mineurs fut des plus bienveillants. Prêtres et fidèles les revirent avec joie. Mgr Bégin les reçut avec une bonté toute paternelle. La reconnaissance nous fait un devoir de nommer ici M. l'abbé Paquet, mort en 1915, qui voulut bien le premier accepter la charge de Syndic Apostolique.

Trois-Rivières possédait déjà, depuis 1888, le Commissariat de Terre-Sainte. La demande officielle d'y établir un couvent franciscain fut envoyée de Paris, à Mgr Cloutier, en avril 1901. Sa Grandeur accueillit avec joie le projet. "C'était, disait-il, une justice que de rouvrir aux fils du Patriarche Séraphique, ces contrées qu'ils avaient les premiers évangélisées". Le 29 décembre 1903, le nouveau monastère était béni par Sa Grandeur Mgr l'Evêque, en présence du T. R. P. Colomban-Marie, Commissaire Provincial, et de M. Désilets, Syndic Apostolique. Quelques jours après, le 15 janvier 1904, Mgr Cloutier annonçait la bonne nou-

velle à son diocèse, dans une lettre pastorale qui est un monument de la dévotion du vénéré prélat au Patriarche saint François et de son affection à la Famille franciscaine.

Le Nord-Ouest sollicitait aussi les fils du Pauvre d'Assise. Au commencement de 1907, une fondation était décidée avec les autorités ecclésiastiques et le Fort Saskatchewan désigné comme résidence. Les Frères Mineurs, sous la conduite du R. P. Berchmans, desservirent d'abord Notre-Dame de Lamoureux, en 1908, en attendant l'installation définitive, ou plutôt la cession d'un terrain par le gouvernement, au Fort.

Pendant cette année d'attente, la population se déplaça considérablement et se porta vers Edmonton. Mgr Legal, qui suivait le mouvement, autorisa les Frères Mineurs, en ces circonstances, à s'établir dans cette dernière ville; à la fin de l'automne de 1909, le monastère était élevé; l'église, construite la même année, a dû être agrandie pour suffire aux besoins des fidèles. Ces établissements se multiplieront dans l'avenir.

Une nouvelle fondation dans l'est de Montréal vient d'être bénite; elle est destinée au noviciat.

Quant aux autres événements de l'histoire franciscaine au Canada, ils ne sauraient être rappelés dans ces pages, même brièvement; il convient seulement d'évoquer le souvenir des saints religieux qui ont déjà embaumé les cloîtres franciscains canadiens. Le T. R. P. Arsène-Marie, décédé à Paris, le 10 avril 1898; le R. P. Ildefonse, à San Remo, le 12 mai 1909, et le P.

Firmin d'Heilly, mort au mois de mai 1913, ont laissé un grand renom de vertu. Le R. P. Hilaire Usse, mort à Montréal, le 31 janvier 1907, était un parfait imitateur de saint François. "Je ne ferai pas ici d'éloge funèbre, disait Mgr Bruchési lors des funérailles; un mot est sur les lèvres de tous ceux qui l'ont connu, et ce mot en dit plus que les discours". Le P. Victorin de la Ruelle, qui expira en chaire, le 21 juillet 1913, à Québec, continue la liste des Frères Mineurs morts au service de l'Eglise canadienne.

Les Oeuvres franciscaines au Canada.

I

Les missions.

Les Frères Mineurs du Canada se sont livrés spécialement à la prédication. Un grand nombre de paroisses de la province de Québec et des centres franco-américains les ont vus, annonçant la parole de Dieu et appelant les fidèles au Tiers-Ordre. Leur sphère d'activité s'étend jusqu'au Nord-Ouest canadien. A côté de ce ministère, l'autorité diocésaine leur a confié l'administration de trois paroisses: Saint-

François Solano à Montréal, Notre-Dame des Sept Allégresses aux Trois-Rivières, North-Edmonton avec ses 14 postes et les missions polonaises dans l'Alberta. De 1909 à 1913, quelques Religieux, tant Pères que Frères, sont passés à l'étranger. Sept missionnaires sont déjà partis du Canada pour travailler à l'évangélisation de la Chine; trois autres ont relevé les missions Japonaises que l'Ordre avait fondées au XV^e siècle, et quelques-uns des Frères entrés dans l'Ordre, depuis le retour, se dévouent en Terre-Sainte. C'est ainsi que s'est réalisé, au Canada, le désir de saint François: "Allez deux à deux, dans différentes parties du monde, annoncer aux hommes la paix et la pénitence".

II

Oeuvres de Presse.

Les Pères Franciscains publient encore quelques Revues. La *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte*, fondée par les Tertiaires de Montréal, en février 1884, et placée sous la direction des Frères Mineurs depuis 1891, compte 10,000 abonnés. L'édition anglaise, commencée en 1904, sous le titre *The Franciscan Review and Saint Anthony's Record*, a un tirage de 4,000 exemplaires. La *Tempérance* est distribuée à plus de 24,000 lecteurs. L'*Almanach de saint François* constate un succès qui va toujours croissant.

Depuis sa première édition en 1902, 60,000 exemplaires ont fait connaître au pays les oeuvres franciscaines. Outre ces publications périodiques, les Frères Mineurs ont édité près de deux cents ouvrages, depuis leur retour au Canada.

III

La Tempérance.

La prédication de la Tempérance dans la province de Québec, est encore l'une des oeuvres franciscaines. Mgr Bruchési les chargea officiellement, en 1906, de cette croisade. Pour répondre au désir de Sa Grandeur, les Frères Mineurs éditérent *La Tempérance*, que le Délégué Apostolique et les Prélats canadiens ont chaudement recommandée au public. Non contents de cette publication mensuelle, les Missionnaires franciscains canadiens ont encore édité plusieurs brochures antialcooliques, tirées à dix, vingt et trente mille exemplaires. De plus, au grand Congrès de Tempérance tenu à Québec, en 1908, plusieurs Franciscains ont pris une large part.

Durant les deux seules premières années de la croisade (1906-1908) nos Pères ont prêché 160 retraites de Tempérance et donné 78 conférences. Ces prédications ont porté leurs fruits: 81,115 personnes s'enrôlèrent dans la "Société de la Tempérance". Depuis l'oeuvre a

magnifiquement prospéré et l'on peut dire que la Croix de bois noir aimée de nos aïeux a repris sa place d'honneur au foyer canadien.

IV

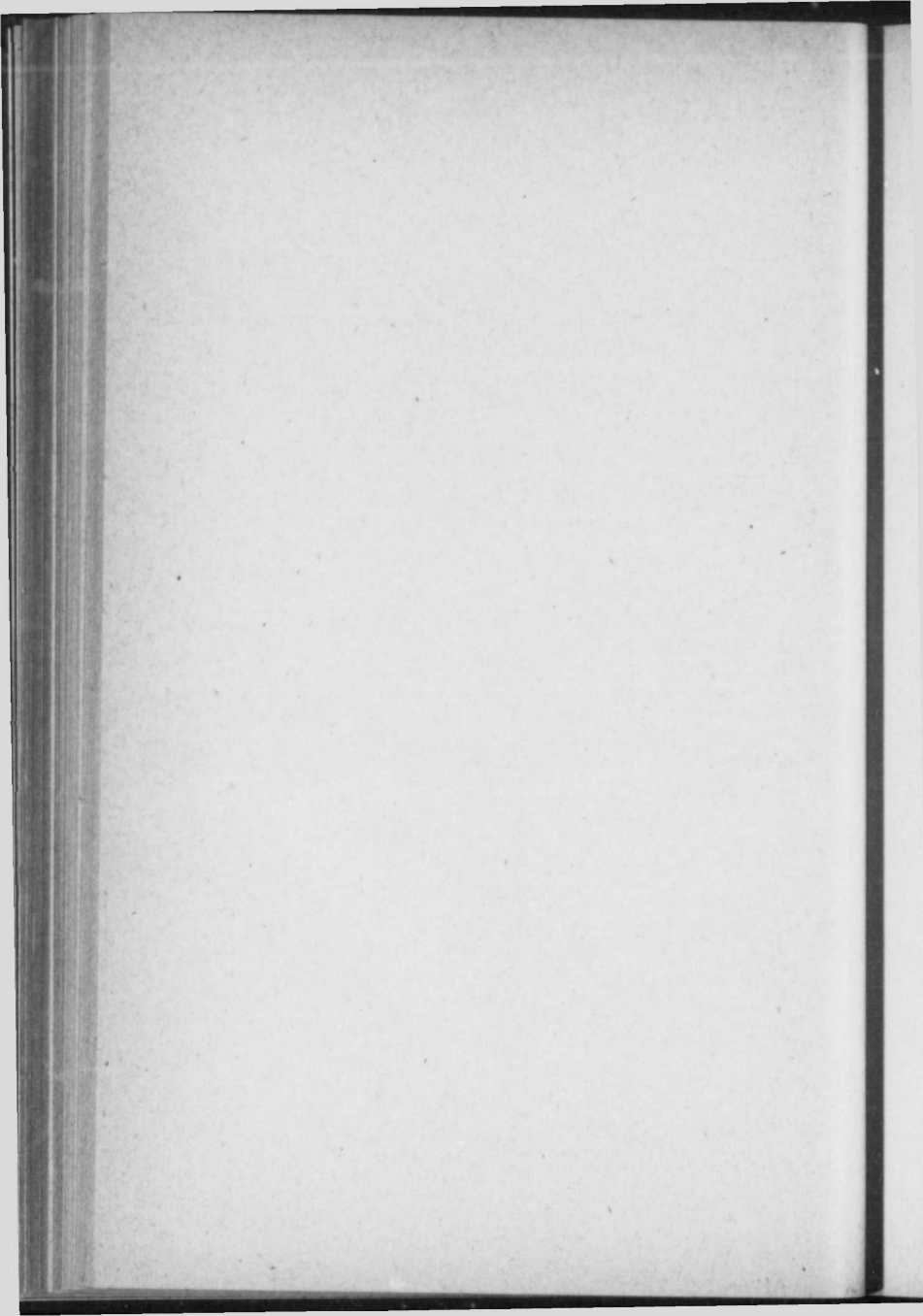
Les Collèges Séraphiques.

L'oeuvre des Collèges Séraphiques s'est généralisée dans l'Ordre Franciscain, au XIXe siècle. Bien avant cette date, cependant, les Frères Mineurs recevaient dans leurs maisons des enfants pour les préparer à la vie franciscaine. Toutes les fois, dit une chronique, que Jeanne d'Arc se trouvait en un lieu où était un couvent de Religieux Mendians, elle voulait être exactement informée des jours où leurs petits élèves recevaient la sainte Eucharistie, afin de pouvoir y participer en leur compagnie.

Le Collège Séraphique canadien fut fondé le 21 novembre 1892, par le R. P. André. Les premiers élèves demeurèrent dans le couvent. La première pierre du Collège actuel ne fut posée qu'en 1896, par T. R. P. Colomban M. Dreyer. Les Messieurs de Saint-Sulpice, depuis 1896, donnent avec la plus admirable générosité l'enseignement classique à nos enfants. Après bien des alternatives, un second Collège a été ouvert aux Trois-Rivières, en 1911, et comme les demandes d'entrée se faisaient plus nombreuses, la construction d'un local

plus spacieux fut décidée. Le 18 juin 1914, Mgr Baril, entouré d'une foule nombreuse, vint bénir les fondations du nouvel édifice, et les élèves y entraient la même année. Dans ces collèges, une centaine d'enfants peuvent "aller de vertu en vertu, de progrès en progrès, vers les sommets glorieux du sacerdoce, vers les hauteurs sublimes de la vie religieuse" (1) qu'un certain nombre ont déjà atteints.

(1) R. P. Ange-M. Hiral, O. F. M. Discours prononcé aux Trois-Rivières, le 18 juin, 1914.



DEUXIEME PARTIE

La Vie des Frères Mineurs



CHAPITRE PREMIER

L'esprit Franciscain

Avant d'aborder le sujet particulier à ce chapitre, nous croyons opportun de rappeler certaines notions générales sur la perfection chrétienne et sur l'esprit religieux, dont les concepts propres présentent plus d'un rapport de similitude.

La perfection chrétienne, selon saint Thomas d'Aquin (1) et presque tous les Maîtres de la vie spirituelle, consiste essentiellement et en dernière analyse, dans la charité. Si, en effet, comme l'affirme encore le même saint Docteur, un être est devenu parfait quand il a atteint sa fin dernière, l'homme, lui, sera parfait quand il possédera Dieu. Or, "Dieu est charité, écrit l'Apôtre saint Jean, et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui." (2)

Mais Dieu sera-t-il l'unique objet de cet amour?

Au Pharisien qui demandait quel était le plus grand

(1) Summa, 2. 2. q. 184. a. 1.

(2) I. Joan IV, 16.

commandement de la Loi, Jésus répondit: "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton esprit. C'est là le plus grand commandement. Le second lui est semblable: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ces deux commandements se rattachent toute la Loi et les Prophètes." (1)

Mais cette perfection de la vie chrétienne, cette charité pour Dieu s'étendant au prochain, comporte des degrés d'intensité qui ne sont pas tous également demandés à tous les hommes.

Il y a d'abord, dit saint Thomas, (2) un degré de perfection de charité qui est absolument nécessaire à tout homme; c'est le degré d'amour où l'on n'aime rien au-dessus de Dieu, rien contre Dieu, rien autant que Dieu. Dans la pratique de ce degré de charité, l'homme est tenu d'éloigner les seuls obstacles qui rendent impossible l'exercice même du véritable amour envers Dieu et envers le prochain. (3)

Il y a encore une autre manière plus excellente d'aimer Dieu. C'est celle où l'on éloigne de nos affections, non seulement ce qui est incompatible avec la plus simple charité envers Dieu et le prochain, mais même ce qui peut être une cause de ralentissement, d'affaiblissement, de diminution pour notre amour envers Dieu. La perfection, ici, ne se réduira plus au

(1) Matt., XXII, 36-41.

(2) Summa, 2. 2. q. 184, a. 3, ad. 2.

(3) Id. 2. 2. q. 184. a. 2.

simple amour de Dieu par-dessus toutes choses et du prochain comme nous-mêmes, ce qui revient à dire à la pratique des préceptes évangéliques, mais elle ira jusqu'à imposer, comme règle de vie, en plus du nécessaire, ce qui est un simple moyen d'augmenter la charité, l'amour pour Dieu, à savoir: la pratique des préceptes et des conseils évangéliques.

Cet état de vie chrétienne, ce genre de charité où l'on s'impose ainsi l'obligation irrévocable de quitter tout ce dont on peut jouir licitement ici-bas, afin d'appartenir plus entièrement à Dieu, c'est le suprême degré de la perfection chrétienne, c'est l'état de charité, le degré de perfection chrétienne où le religieux est placé.

Le religieux, en effet, est dans un état de perfection supérieur à celui des chrétiens ordinaires, précisément par cela qu'il pratique la charité envers Dieu, non seulement par l'observance des préceptes évangéliques, mais encore par sa fidélité librement obligatoire à certains conseils du Saint Livre. "Car, dit saint Thomas, (1) si l'on peut appeler "*religieux*" tout homme qui rend à Dieu un culte convenable, on appelle proprement "*religieux*" ceux qui vouent toute leur vie au culte de Dieu et qui renoncent, en conséquence, aux choses du monde."

Mais, est-ce à dire que tout homme est parfait,

(1) Summa, 2. 2. q. 81 a. 1. ad. 5.

aussi parfait qu'on peut l'être ici-bas, par cela seul qu'il embrasse la vie religieuse?

L'Ange de l'Ecole répond ainsi à cette question: "L'état religieux est établi pour acquérir la perfection au moyen de certains exercices, de certaines observances par lesquels on enlève les obstacles à la parfaite charité," (1) ou encore: "L'état religieux peut être envisagé sous un triple aspect: 1o, comme un exercice par lequel on tend à la perfection de la charité; 2o, comme une libération de l'âme de toutes sollicitudes temporelles et extérieures; 3o, comme un holocauste par lequel on offre totalement à Dieu soi-même et tout ce que l'on possède." (2)

Comme on le voit, l'état religieux est essentiellement une condition de vie chrétienne où l'homme abandonnera d'abord toutes les sollicitudes de la terre, tous les biens dont il aurait pu jouir légitimement, afin d'employer ensuite tous ses efforts, toutes ses facultés, toute sa vie au service de Dieu. En agissant de la sorte, le religieux arrivera sûrement à ce degré d'amour où il n'aura plus ici-bas qu'un but: Dieu uniquement connu, uniquement aimé, uniquement servi, en attendant de posséder Dieu entièrement et à jamais dans le Ciel.

On comprend mieux maintenant, que la vie religieuse, dans les divers Ordres, peut s'identifier et se

(1) Summa, 2. 2. q. 186. a. 1.

(2) Summa, 2. 2. q. 186. a. 1 ad 7.

diversifier à la fois. Les Religions (1) se ressemblent toutes en ce que, dans toutes, on se consacre entièrement au service de Dieu, ce qui est la perfection de la charité sur terre; elles se distinguent, en ce que chacune se propose une fin particulière au service de Dieu, et atteint cette même fin par tel ou tel moyen particulier.

Si, en effet, le but, la fin primaire de toute vie religieuse est l'acquisition de la charité parfaite, il y a bien aussi un but secondaire qui consistera dans la pratique de telle ou telle oeuvre de charité; car les oeuvres de charité sont en nombre infiniment varié, et l'homme, même le plus ardent, est nécessairement limité dans ses puissances actives et doit se borner à l'exercice, au moins plus spécial, de quelques-unes seulement de ces oeuvres charitables.

En outre, si le moyen principal, essentiel de prouver notre amour à Dieu, de la manière la plus parfaite, consiste à tout quitter pour nous attacher irrévocablement à Lui, il se rencontre aussi des variantes nombreuses dans l'emploi même de ce moyen principal. Ici encore, il y aura bien un point de ressemblance entre les diverses Religions. Tout religieux, il est vrai, c'est la volonté de l'Eglise, devra tout d'abord s'attacher irrévocablement à Dieu par l'observance des trois voeux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

(1) Summa. 2. 2. q. 188. a. 1.

Mais la pratique de ces voeux, qui constituent l'essence de la vie religieuse, (1) les moyens qui en assurent l'observance, l'exercice, plus particulier des vertus commandées par l'un ou l'autre de ces voeux, voilà autant de points sur lesquels les diverses Religions pourront se distinguer entre elles.

Or, le but premier et semblable de tout Ordre Religieux, le but secondaire qui est susceptible de varier autant que les diverses oeuvres de charité; les moyens ordinaires de pratiquer la charité et de tendre à la perfection, moyens qui se résument dans les trois voeux mentionnés plus haut; enfin, les façons spéciales à chaque Religion de pratiquer ces voeux, voilà ce qui constitue proprement "*l'esprit*" d'un Ordre Religieux.

Connaître l'esprit d'un Ordre Religieux, c'est donc en connaître le but et les moyens de perfection chrétienne. C'est, si l'on veut, savoir d'un Ordre Religieux et de ses membres le genre de vie, la manière de pratiquer l'amour de Dieu et du prochain; les dispositions d'âme et de coeur que ces deux amours font naître et entretiennent dans cet Ordre.

Pour ce qui est du sujet de ce présent chapitre, à savoir, *l'esprit franciscain*, nous ne voulons que résumer les travaux déjà parus sur la matière. Tout en empruntant les idées de plusieurs auteurs contempo-

(1) Summa. 2. 2. q. 186. a. 7.

rains fort sérieux, nous nous appuierons surtout sur les auteurs anciens de l'Ordre, et en particulier, sur le plus illustre des enfants de saint François, sur saint Bonaventure, cardinal, évêque et Docteur de la sainte Eglise.

Voulant indiquer les raisons pour lesquelles le Séraphique Père saint François institua dans l'Eglise un nouvel Ordre Religieux, alors qu'il y en existait déjà plusieurs, saint Bonaventure écrit les lignes suivantes :

“Instruit par l'Esprit Saint, François fit une nouvelle Règle et il établit un nouvel Ordre, ayant pour but de marcher sur les traces de Jésus-Christ en pratiquant les conseils évangéliques, en vivant dans l'obéissance, la chasteté et le renoncement aux biens; de s'adonner utilement au salut des âmes par la prédication et la confession, et d'arriver aux pures jouissances de la céleste contemplation en observant la pauvreté la plus rigoureuse et en gardant ainsi une liberté entière d'esprit.” (1)

De ce passage du grand Docteur franciscain, on peut, à bon droit, conclure, en résumé, que la vie du Frère Mineur n'est qu'une imitation rigoureuse de Jésus-Christ dans l'observance exacte du saint Evangile. Mais c'est l'imitation de Jésus-Christ tout entier, de Jésus-Christ homme de prière et homme d'action; et c'est aussi l'observance non pas de la lettre

(1) Saint Bonaventure: “Oeuvres complètes”. Réponses à diverses questions touchant la Règle. Traduction de l'Abbé Berthamier.

stricte et mesquine de l'Évangile, comme le voudraient croire certains auteurs, (1) mais bien de l'esprit de l'Évangile, en tant que moyen le plus efficace, le plus accompli, le plus sublime de perfection morale et de sainteté.

Mais pour se spécialiser dans la pratique de quelques-uns des enseignements évangéliques, le Frère Mineur s'imposera la mission de faire aimer et de faire revivre dans le monde chrétien la belle vertu de pauvreté, si instamment recommandée dans les Saintes Lettres. Et cette pauvreté, le Frère Mineur la voudra pour lui-même, entière, universelle, absolue. Il en fera sa note caractéristique, le cachet qui mar-

(1) Saint François d'Assise avait trop bien compris le caractère de l'Évangile à la morale universellement pratique, pour que l'observance de ce même Évangile prit, chez lui, le sens d'une fidélité servile, étroite à l'enseignement littéral du Saint Livre. L'un des traits qui caractérisent François, en tant que Fondateur d'Ordre, c'est sa parfaite et entière originalité dans son oeuvre. Il n'est pas allé chercher l'idée de son Ordre dans les Règles préexistantes ou dans les écrits des Pères : il est allé tout droit puiser les règles de la perfection morale qu'il avait conçue, dans le code universel de toute perfection, dans l'Évangile. François parcourt toute l'Écriture, et il ne craint pas d'inscrire textuellement dans sa Règle, un passage des Saints Livres, et surtout de l'Évangile, quand ce passage exprime suffisamment le commandement qu'il veut imposer à ses disciples. Et l'on serait peut-être un peu sévère en taxant un saint d'étroitesse dans ses conceptions de perfection morale, parce qu'il aura cru bon de transcrire quelques textes évangéliques dans le règlement de sa vie. Cependant, le plus souvent, le Père des Mineurs ne fait que s'inspirer de la pensée exprimée dans le Saint Livre, pour formuler ses lois. Au reste, les oeuvres écrites et toute la vie du saint Fondateur, aussi bien que l'histoire et l'existence actuelle de son Ordre, prouvent suffisamment que, dans l'évangélique vie franciscaine, il y a beaucoup plus de l'Esprit de l'Évangile que de fidélité étroite et servile à la lettre de ce code de morale divine.

quera fortement ses pensées, ses oeuvres, toute sa vie.

Le dessein principal, le plus grand désir de François d'Assise et de ses fils, c'est, nous venons de le dire, d'imiter Jésus-Christ et de pratiquer le saint Evangile.

Cette imitation de Jésus-Christ a été l'ambition de toutes les âmes vraiment chrétiennes, de tous les saints. Mais le Christ, idéal parfait de sainteté, est trop sublime; il a poussé trop haut la perfection de toutes vertus, pour qu'une faible nature humaine puisse l'imiter fidèlement. Aussi bien, le désir théorique d'universelle imitation de Jésus-Christ, s'est-il réduit, pratiquement, dans la vie des saints, à tenter la copie d'une ou de plusieurs des vertus du Christ.

Il n'en sera pas autrement pour François et son Ordre. Le Frère Mineur, dans l'ensemble de sa vie, essaie de se conformer aussi exactement que possible au Christ contemplatif et actif. Néanmoins, le Pauvre d'Assise et ses fils ont des préférences dans l'imitation du divin Modèle.

Effectivement, le Christ de l'ascèse franciscaine est bien le Christ qui s'est montré pour l'homme, amour, amour sans bornes, infini, incompréhensible, amour qui n'a pas craint pour s'affirmer d'aller jusqu'à la folie et à la folie de la Croix. (1) Et parce que le sujet aimant tend à s'identifier avec l'objet aimé,

(1) I. Cor., 1. 18.; Phil., II, 8.

on comprend pourquoi tout vrai Frère Mineur est appelé à devenir, par la pratique sincère de son genre de vie, la vivante image de Jésus; on n'a pas de peine, non plus, à justifier l'épithète admirable dont on a qualifié l'amour franciscain pour Dieu, en appelant cet amour un amour "séraphique", parce qu'il rappelle, par ses caractères, l'ardeur du plus brûlant des Anges, le Séraphin; enfin, on conçoit encore aisément que l'exemple de tout vrai Frère Mineur ait pour premier effet de rappeler la mortification entière et universelle du Christ Rédempteur.

Toute la piété franciscaine paraît bien se résumer surtout dans le culte de la Croix. Toujours, la Passion du Sauveur a été la dévotion préférée des âmes franciscaines. Et les compagnons de François d'Assise, que les contemporains désignaient sous le nom de "Disciples du Crucifix", ne cesseront pas de donner, par leurs descendants, au monde du vingtième siècle, les exemples qu'ils offrirent eux-mêmes au Moyen-Age.

Oui, c'est bien vers le Christ aimant, vers le Christ souffrant, vers le Christ ignominieusement cloué sur le gibet du Calvaire, que la piété franciscaine se porte de choix. Mais n'oublions pas que, dans cet amour passionné du Christ Jésus, François et ses disciples ont toujours compris la divine Corédemptrice de l'humanité. C'est au culte et à l'amour des Frères Mi-

neurs pour la Mère du Sauveur qu'il faut attribuer avec l'exaltation, dans l'Eglise, de l'Immaculée Conception, l'établissement, dans la Liturgie, de plusieurs fêtes et diverses dévotions en l'honneur de la Vierge Marie. (1)

Mais imiter Jésus dans sa vie n'est pas tout pour le Frère Mineur. Outre ses exemples à suivre, Notre-Seigneur laisse encore au Franciscain un vaste champ d'action: c'est la pratique des enseignements divins consignés spécialement dans le saint Evangile.

Le saint Evangile, c'est pour ainsi dire le nerf de la vie franciscaine; la Règle de Vie du Frère Mineur c'est la fidèle observance du saint Evangile. (2) A la vérité, la Règle franciscaine n'est rien autre chose, en somme, qu'une réunion de textes bibliques, surtout évangéliques, augmentés de certaines prescriptions nécessitées pour le maintien de la vie commune et uniforme dans la fraternité des Mineurs. (3)

(1) Parmi ces fêtes et ces dévotions, on peut citer ici: La Visitation, (XVe siècle.) — Les Epousailles de la B. V. M. — Saint Joachim et Sainte Anne. — Le Rosaire des Sept Allégresses de la B. V. M. (1422). — Les Frères Mineurs ont ajouté à l'*Ave Maria*, les mots: "*priez pour nous, pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort*". — Ainsi que nous l'avons déjà noté dans la première partie de ce livre, la coutume de sonner l'*Angelus* est d'origine franciscaine, et remonte au milieu du XIIIe siècle... (Holzapfel. "Historia Ordinis Fratrum Minorum," page 203).

(2) Règle des Frères Mineurs, ch. I.

(3) Saint Bonaventure: (Opera Omnia, Ed. Quaracchi, t. 8, p. 511; *Legenda Sancti Francisci*, cap. III, 8) dit textuellement: "Le serviteur de Dieu (François) voyant que le nombre des Frères augmentait peu à peu, écrivit pour lui et pour les Frères, en paroles

La pratique de l'Évangile entendue à la façon franciscaine produit cette vie chrétienne, cet exercice des vertus qui semble si simple, si à la portée d'un plus grand nombre d'âmes. C'est que le Frère Mineur n'a pas d'autre moyen de perfection que le moyen ordinaire donné à tout homme : la mise en action toute simple de la doctrine évangélique.

Certes, nous ne voulons pas identifier la vie religieuse avec la vie chrétienne dans le monde ; nous ne prétendons pas, non plus, affirmer que la vie franciscaine ne soit qu'un degré de vie chrétienne capable d'être atteint par tous indistinctement. Car, si l'Évangile dont saint François s'est inspiré est bien le même

simples, une formule de vie, où l'observance du saint Évangile était établie comme un fondement inébranlable ; il ajouta aussi ce qui lui paraissait nécessaire pour l'uniformité de leur genre de vie."

La Règle franciscaine a eu une triple rédaction. La première législation franciscaine se composait presque exclusivement de textes évangéliques dont le choix avait été guidé par l'idéal de vie que François s'était proposé pour lui et les siens. (Thomas de Célano, o. f. m. I. 32.) Accompagné de ses douze premiers disciples, François se rendit à Rome en 1209, pour soumettre son genre de vie à l'approbation du Pape Innocent III. Celui-ci, après quelques hésitations bien légitimes en présence de la vie si étrange et si austère de François et de ses compagnons, bénit les Frères et approuva de vive voix leur Règle.

La seconde rédaction de la Règle des Mineurs eut lieu entre 1210 et 1221. Sans avoir changé dans ses points essentiels, la Règle s'est ici considérablement développée. Elle est devenue, dit le R. P. Cuthbert, o. m. c. ("Life of St. Francis of Assisi"), comme une compilation de pièces diverses : règle primitive, décrets des Chapitres Généraux, ordonnances pontificales, exhortations très étendues à la perfection religieuse, le tout orné, appuyé de nombreux passages bibliques surtout tirés du Nouveau Testament.

La seconde Règle présentait ainsi plutôt le tableau d'une perfection idéale qu'un code de loi mis pratiquement à la portée de tous ceux qui devaient entrer dans l'Ordre.

que celui dont tous les hommes doivent observer la morale pour opérer leur salut, l'idéal de perfection que Notre Séraphique Père a puisé dans ce même Evangile, n'en suppose pas moins chez ceux qu'il attire à lui, "un héroïsme qui n'est évidemment pas à la portée de la multitude, mais qui n'en est pas moins désirable." (1)

Et pourtant, il est bien vrai que le désir de l'héroïsme, de la perfection franciscaine a été celui d'une foule innombrable d'âmes. Jamais aucun genre de perfection chrétienne n'a exercé une plus vive emprise, ni une plus vaste influence que la vie franciscaine, que la pratique franciscaine du saint Evangile.

L'expérience démontra bien vite que la Règle, dans ces conditions, n'était guère apte à atteindre son but; l'efficacité n'en devait être assurée que par une retouche profonde. D'ailleurs une vision céleste fit bientôt comprendre à Notre Séraphique Père la nécessité de donner à sa législation une forme beaucoup plus concise, de la rédiger en manière d'un véritable code législatif. Saint François se mit donc à l'oeuvre, et, en 1223, le Pape Honorius III approuvait la Règle des Frères Mineurs par la Bulle "*Solet annuere*."

Cette troisième et définitive rédaction de la Règle franciscaine traçait bien le même idéal de vie parfaite que les rédactions précédentes; mais elle le présentait, cette fois, sous une forme qui sent plus le code de loi, précis et sobre de mots. Cette Règle, outre les trois vœux de religion, comprend vingt-cinq préceptes obligeant sous peine de péché mortel; six libertés concernant certaines observances particulières à l'Ordre; enfin, un grand nombre d'admonitions, d'exhortations et de conseils au sujet de la perfection. Ces conseils sont ordinairement brefs dans leur énoncé qui résume le plus souvent un passage biblique, quand il n'en est pas que la simple transcription.

Nous donnons plus loin, (Chapitre III § II. "LE NOVICE", un exposé succinct de la Règle en vigueur dans l'Ordre des Frères Mineurs, depuis sa dernière approbation par le Pape, il y a maintenant plus de sept cents ans.

(1) R. P. Ubaldo d'Alençon, o. m. c. "L'Âme franciscaine."

A peine François avait-il offert au monde d'abord étonné, l'exemple d'une vie où la pratique du saint Evangile semblait remise en honneur dans toute sa sublime simplicité, que des milliers de chrétiens, jusque-là étrangers à toute aspiration vers les vies religieuses existantes, accouraient se grouper sous l'étendard du Pauvre d'Assise. Bientôt aussi, des phalanges de vierges chrétiennes s'enfermaient dans les cloîtres pour y marcher, à la suite d'une Claire d'Assise, dans les voies de la perfection évangélique rappelée au monde par l'humble saint Patriarche des Pauvres. Et ce ne fut que pour répondre au désir pressant des époux chrétiens que Notre Séraphique Père, qu'on a appelé l'un des grands bienfaiteurs de la société humaine, mit, pour ainsi dire, la perfection évangélique à la portée de la vie conjugale, en donnant aux séculiers l'admirable Règle du Tiers-Ordre de la Pénitence.

Et c'est ainsi, que sous l'influence de François le Poverello, le divin code de Perfection apporté au monde par le Christ Jésus fut pratiqué héroïquement dans tous les rangs et dans toutes les conditions de la société humaine.

L'imitation de Jésus-Christ, telle que comprise par le Frère Mineur, va à la pratique du genre de vie religieuse communément appelée "vie mixte", parce que la contemplation et l'action s'y partagent tous les instants du religieux.

La vie du Christ telle que racontée dans les Évangiles est bien le modèle du genre de vie religieuse que nous venons de mentionner. Le Sauveur est, à n'en pas douter, l'homme dont l'esprit et le cœur ne perdent pas de vue la Majesté divine et ne cessent point le doux commerce de l'oraison qui se fait entre Dieu et l'âme. Ses nuits, et souvent une partie notable de ses journées, Notre Seigneur les passe dans la contemplation et dans l'étude des intérêts de son Père auprès des hommes.

Mais le Christ est aussi, assurément, l'homme apostolique, l'homme d'action. La mission du Bon Maître, ici-bas, a été de souffrir et de mourir pour le rachat de l'humanité. Et ç'a été également de prêcher le royaume de Dieu, de jeter en terre, au prix de travaux sans nombre et de difficultés humainement insurmontables, les fondements de cette Église chrétienne qui devait continuer pendant des siècles l'œuvre commencée par Lui, de la Rédemption et du salut des âmes. L'histoire et les faits sont sous nos yeux, pour nous dire combien le Christ a fidèlement rempli sa mission, et, partant, comme il a fourni généreusement la somme de labeurs exigée par une œuvre pareille.

Fidèle imitateur de Jésus, le Frère Mineur mènera donc la vie contemplative unie à la vie active. Comme Jésus, le Frère Mineur priera, vivra avec bonheur dans la solitude, les plus longues heures de ses journées; mais, il saura aussi s'arracher aux douceurs de la contemplation et de l'étude pour courir porter aux

âmes les fruits de sa prière et les secours de son ministère.

Fidèle aux devoirs particuliers de ces deux parts de sa vie, le Frère Mineur donnera toutefois la préférence à la vie contemplative. L'objet premier de tous ses efforts sera l'union intime de son âme avec Dieu par la contemplation des choses célestes; le soin principal de sa vie se portera sur l'entretien d'une vie intérieure intense. En dehors des moments appliqués au ministère, les jours du Mineur s'écouleront dans le silence, l'étude et l'oraison.

A l'exemple de son Séraphique Père et de tous ses ancêtres dans la vie franciscaine, le Frère Mineur estime avec raison que tout le succès de son oeuvre de sanctification personnelle, aussi bien que tous les fruits de son action salutaire sur les âmes, dépendent de la perfection de sa vie contemplative et de l'intimité de son union avec Dieu.

"*Mon Dieu, mon tout!*" ce cri sublime de François a été le mot d'ordre de tout vrai Frère Mineur. Le détachement entier de toute créature pour ne posséder que Dieu seul; l'humilité d'une âme élevée jusqu'aux douceurs des plus hauts degrés de l'union mystique à Dieu, tels sont quelques-uns des caractères communs à tous les saints de notre Ordre, et à tous ceux qui les ont fidèlement imités. (1)

(1) Le "Ménologe" ou "Martyrologe" de l'Ordre mentionne des milliers d'enfants de saint François en y relatant l'ardeur de

Avant tout, homme de vie intérieure, homme d'oraison, voilà le Frère Mineur. Mais ce n'est pas là tout le disciple du Patriarche des Pauvres. Le Frère Mineur est encore, par vocation, missionnaire et homme d'oeuvres sur tous les champs et dans toutes les branches où le salut des âmes peut être procuré ou aidé.

Ce fut un des fruits du génie de saint François que l'inauguration de la vie mixte dans l'état religieux. En même temps que l'amour séraphique de François pour Dieu lui inspirait la fondation d'un Ordre dont les membres essaieraient de le suivre dans les ascensions de sa vie mystique, son zèle pour le salut des âmes lui donnait l'idée de lancer à la conquête de ces âmes au Christ, les disciples qu'il embrasait d'amour pour le Sauveur.

Nouveau dans son existence, l'Ordre des Frères Mineurs le fut aussi dans son mode d'action. Pratiquant lui-même l'Évangile, s'efforçant d'en inspirer sincèrement ses paroles et ses actes, le Frère Mineur se présente devant le monde avec la mission d'enseigner les peuples et de les aider par ses exemples à vivre le même Évangile divin dont il a fait sa règle de vie.

Exemple, lui d'abord, de la vie évangélique, le

leur zèle apostolique, souvent l'éclat de leurs miracles, en même temps que la sainteté de leur vie plus d'une fois solennellement confirmée par l'Église. De ce nombre, des centaines de Frères Mineurs y sont qualifiés de "religieux d'une oraison sublime, extatique etc..."

Frère Mineur peut ensuite, avec plus d'assurance, pousser les âmes à la pratique des salutaires enseignements du Maître. Cet apostolat de l'exemple est si important dans l'action évangélisatrice franciscaine, que le vrai Frère Mineur croira avoir accompli une bonne partie de sa mission, quand il aura donné aux âmes le spectacle édifiant et entraînant des austérités, des vertus et des joies évangéliques de la vie séraphique.

Le travail de l'apostolat par l'exemple, par la prédication et par l'audition des confessions, c'est un des modes de salut, et peut-être le plus efficace, que le Frère Mineur missionnaire puisse employer au service des âmes. Certains Ordres Religieux ont même adopté exclusivement ce genre d'apostolat.

Le prêtre, néanmoins, est appelé à venir en aide aux âmes par bien d'autres moyens que ceux de l'exemple et de la prédication. Le champ des oeuvres ouvert à tous les apôtres du bien et du salut des hommes est immense. Peut-être ne sera-t-il pas inopportun d'indiquer brièvement ici la part que le Frère Mineur peut prendre dans les travaux multiples de la Vigne du Père de Famille.

On peut affirmer, (1) qu'à strictement parler, l'Ordre des Frères Mineurs n'a pas d'oeuvre spéciale,

(1) Nous empruntons dans les lignes suivantes les paroles d'un écrivain aujourd'hui très en vue et appartenant à l'Ordre Séraphique. (R. P. Cuthbert, o. m. c. "L'Individualisme franciscain." Traduit de l'Anglais par le R. P. Ubald d'Alençon, o. m. c.)

et qu'il peut entreprendre tout, dans les limites tracées par sa règle de pauvreté. Et par là on entend toute oeuvre utile au salut des âmes, toute oeuvre dont l'un de ses membres est capable. L'Ordre n'est limité que par sa règle de pauvreté, que par les talents des individus qui le composent. Dans tout le domaine des dons naturels dont jouissent ses membres, l'Ordre peut entreprendre les travaux les plus variés. (1)

Dans la pensée du même auteur encore, l'esprit franciscain ne permet pas qu'on pousse les hommes en bloc, et que l'on confine leur pensée et leur action en des oeuvres souvent sans rapport avec leurs aptitudes naturelles. Il peut surgir, sans doute, des circonstances exceptionnelles demandant le sacrifice d'un attrait naturel, et dans ce cas, le Frère accomplira son sacrifice généreusement et sans arrière-pensée. Mais, en général, l'esprit franciscain est opposé à l'idée de modeler tous les hommes sur le même moule.

Voilà qui explique un peu, dans la vie des Frères Mineurs, cette simplicité d'allures et de manières, cette liberté d'initiative individuelle beaucoup plus

(1) Nous disons plus loin ce qu'il faut entendre par la pauvreté franciscaine. Nous tenons à dire immédiatement que la direction du temporel des paroisses est, en soi, incompatible avec la Règle de pauvreté franciscaine qui défend aux Frères tout manquement d'argent, toute administration civile quelconque. Néanmoins, à cause de certaines circonstances fort pressantes, les Souverains Pontifes ont cru, pour le plus grand bien des fidèles, devoir autoriser dans quelques Provinces de l'Ordre, la cure paroissiale des âmes. Dans ces Provinces, on a édicté des lois très sévères pour sauvegarder l'esprit de pauvreté franciscain : chez les Pères plus directement adonnés au ministère paroissial.

caractérisées que dans certaines Congrégations qui exigent, pour atteindre leur but propre, tout un code de lois, tout un ensemble de règlements, toute une ligne de conduite uniforme et tracée d'avance, pour arriver à un but spécial. (1)

Mais, on aurait tort de déduire des lignes qui précèdent, que l'organisation de notre Ordre fasse défaut ou soit mal définie. Cette organisation, au contraire, est ainsi établie qu'elle favorise à un haut point l'ini-

(1) Nous ne contredisons nullement ici, ce que nous avons écrit précédemment de l'idéal du Frère Mineur. Il y a certes une différence bien marquée entre la similitude des aspirations religieuses d'un groupe d'âmes, l'uniformité de leurs moyens de perfection morale, les caractères et les vertus propres à leur genre de sainteté, d'une part, et, d'autre part, l'unité d'objet pour toutes les activités personnelles de ces âmes, la direction unique de toutes leurs initiatives privées vers un genre précis de travaux, enfin, la conservation de toutes leurs énergies particulières pour atteindre un but spécifique. D'un côté, il s'agit d'un idéal de perfection morale et chrétienne à réaliser, et de l'autre, il est question d'activité intellectuelle, d'application des puissances à des oeuvres extérieures. Il y a là deux genres d'opérations qui peuvent s'effectuer, dans le même agent, par des procédés divers et sans se nuire mutuellement.

Le Frère Mineur peut donc, comme nous l'avons déjà dit, se spécialiser même dans sa pratique franciscaine des enseignements évangéliques, et, à ce titre, cultiver surtout la vertu de pauvreté et quelques autres qu'il fera caractéristiques de sa vie. L'Ordre Séraphique peut encore offrir à tous ses membres, comme moyens spéciaux de perfection religieuse, l'imitation de la vie contemplative et active du Sauveur. Mais cette pratique de certaines vertus, cette imitation du Christ auxquelles tout Frère Mineur doit s'adonner s'il ne veut pas être infidèle à sa vocation, n'impliquent aucune autre limite à l'activité franciscaine que celle qu'elles fixent d'elles-mêmes. Or, cette limite c'est la pratique de la pauvreté franciscaine. Aussi, nous affirmons de nouveau que, pourvu qu'il sauvegarde sa pratique spéciale de la pauvreté évangélique, "la puissance de l'Ordre franciscain réside précisément dans sa capacité de subvenir à tous les besoins spirituels des âmes, dans la liberté qu'ont ses membres de développer leurs capacités naturelles, leurs heureuses tendances d'âme, et de pouvoir ainsi par... à toutes les nécessités du moment". (P. Cuthbert, o. m. c. "Individualisme").

tiative des individus, tout en conservant, fortement consolidé, le lien commun des voeux. Il n'est pas d'Ordre dans l'Eglise où le voeu d'obéissance s'étende si loin que chez nous. Le religieux franciscain fait voeu d'obéir à ses Supérieurs en tout ce qui n'est pas contraire à la conscience et à la Règle, (1) et c'est cette obéissance entière qui est la sauvegarde de la vie commune dans l'Ordre; c'est elle qui empêche l'initiative personnelle de l'Ordre de dégénérer en anarchie, qui maintient l'union et l'unité dans cette vie de liberté personnelle; c'est elle qui corrige les tendances des individus et leur défend de s'écarter de la règle de pauvreté sur laquelle est basée principalement, chez nous, la vie commune.

On a dit en effet avec raison, que la Pauvreté est, dans l'Ordre franciscain, le grand instrument d'unification intérieure. (2) A la vérité, chez le Frère Mineur, la pratique de la sainte vertu de pauvreté est à la base de toute vie religieuse; elle est, en quelque sorte, la condition de l'action et de l'existence de la vie franciscaine.

Et de fait, dans l'esprit de saint François et de tous ses fidèles disciples, la formation de tout vrai Frère Mineur doit commencer par le dépouillement complet de toutes les choses d'ici-bas, dépouillement qui ne peut s'opérer aussi complètement que le de-

(1) Règle des Frères Mineurs, ch. X.

(2) Lucien Roure, S. J., "Figures franciscaines".

mande la Règle, si l'âme qui s'y soumet n'est prête à entrer résolument dans le chemin, fleuri parfois, mais toujours jonché d'épines, de la perfection religieuse et séraphique.

La pauvreté franciscaine et la pauvreté conseillée aux parfaits par l'Évangile s'identifient à tel point, que certains auteurs n'ont pas craint, et à bon droit, d'affirmer que l'une des principales missions de François d'Assise et de son Ordre a été de faire revivre, dans l'Église du Christ, la pauvreté pratiquée par le Sauveur et ses Apôtres.

C'est en pratiquant cette pauvreté telle que l'entendait François et telle que la conseillait le Sauveur, que le Frère Mineur s'assure la pratique de tous les autres conseils évangéliques qui lui sont proposés.

C'est en demeurant fidèle à sa Dame la Pauvreté, c'est en ne rougissant (1) pas de s'en faire accompagner au milieu des populations chrétiennes ou païennes, que le Frère Mineur opère le plus sûrement le bien des âmes. Le zèle apostolique du Frère Mineur, qui est comme la conséquence nécessaire de l'ardent amour qu'il porte à Dieu, trouve son plus puissant appui dans les exemples qu'il donne par sa pauvreté franciscaine, vraie pauvreté du Christ et vraie pauvreté des Apôtres qui ont gagné le monde à Jésus.

Car, si la parole a de si puissants effets sur les âmes, il n'en est pas moins vrai que la prédication de

(1) Règle des Frères-Mineurs. Ch. VI.

l'exemple l'emporte sur tous les autres moyens d'apostolat bon ou mauvais. Et quel n'a pas été l'empire exercé sur les âmes malades, et encore plus, sur les âmes saintes, par la vue des vertus et des exemples des véritables disciples du Pauvre d'Assise ! Toute leur vie, tous leurs actes prêchent le détachement complet et effectif des choses de la terre et l'union intime avec Dieu, aux âmes à qui ils veulent apprendre à ne pas s'arrêter aux biens d'ici-bas, mais à chercher, avant et par-dessus tout, le royaume de Dieu et sa justice. (1)

C'est pour donner une plus complète idée de ce détachement du Frère Mineur, que nous allons maintenant montrer quelques-uns des aspects particuliers de la pauvreté franciscaine.

Le Frère Mineur doit d'abord renoncer d'une manière absolue, entière et irrévocable, à toute possession et à tout droit de possession des choses temporelles. A l'égard des choses de la terre, une seule concession est faite au Frère Mineur : c'est le simple usage de fait et non de droit, des choses nécessaires à sa vie et à son travail. Et dans cet usage de fait encore, reluira toujours la splendeur de la sainte pauvreté ; l'usage de fait des choses par le Frère Mineur sera pauvre ou modéré selon les circonstances de lieux, de temps et de personnes. Notons ici, en passant, dans cette latitude que la Règle franciscaine laisse pour la pratique de la

(1) Math. VI, 33.

pauvreté conformément à certaines circonstances accidentelles, le fruit d'une qualité charmante de Notre Séraphique Père, qu'on a appelé le "bon sens". Si François fut dans sa vie et dans son oeuvre un poète et un chercheur de perfection idéale, il fut aussi législateur prudent et essentiellement pratique. Devant les exigences ou les faiblesses de la nature humaine, il se montra toujours facile à relâcher un peu la rigueur de la Règle, pour soulager les faibles et les aider ainsi à reprendre des forces qui devaient les conduire à la perfection, par la pratique intégrale de la vie franciscaine.

Ce détachement absolu de toutes choses, tel que nous venons de le voir, n'est pas, dans son sens franciscain, la pratique ordinaire des autres Ordres Religieux ; il peut néanmoins s'y rencontrer isolément chez quelques individus. Car, la pratique de la vertu de pauvreté, lors même que l'obligation du voeu n'est pas aussi stricte, peut se rencontrer à de très hauts degrés chez certains particuliers des autres Ordres comme dans tout l'Ordre des Frères Mineurs. La différence exacte entre l'Ordre des Frères Mineurs et les autres Familles religieuses, au sujet de la pauvreté, consiste dans les effets du voeu de pauvreté à l'égard de l'Ordre pris comme corps religieux.

L'Eglise, en effet, ne permet pas aux Ordres Religieux de renoncer, "en commun", au droit de posséder. Partant, tous les biens du monastère, dont aucun reli-

gieux ne peut disposer par lui-même, appartiennent au monastère ou à l'Ordre. Tous les biens des Religieux comme tous les fruits de leur travail vont également à la communauté.

Seuls, les stricts observateurs de la Règle de saint François font exception à cette règle générale de l'Eglise sur la possession, "en commun", imposée aux Ordres Religieux. Notre Séraphique Père n'a pas seulement voulu se dépouiller personnellement de tous les biens de la terre et s'interdire le droit et le pouvoir de posséder quoi que ce fût de ces choses d'ici-bas ; il a encore voulu imposer le même détachement à tout son Ordre pris comme corps religieux.

Par une conséquence de cette impossibilité de posséder, soit en particulier, soit en commun, le Frère Mineur est pleinement incapable, dans les mêmes conditions, de contracter un engagement civil ou de poser un acte qui puisse entraîner une obligation civile quelconque. (1)

L'usage des choses que nous avons vu concédé au Frère Mineur est surtout restreint quant à l'usage de l'argent. Le précepte capital de la Règle des Frères Mineurs, est celui qui leur défend de "recevoir de l'argent par eux-mêmes ou par une personne interposée." (2) "Les Frères peuvent bien avoir l'usage

(1) L'impossibilité de contracter civilement est aussi une conséquence du vœu d'obéissance.

(2) Règle des Frères Mineurs, Ch. IV.

et non le domaine des autres choses, mais il ne leur est jamais permis d'avoir ni l'usage ni la possession de l'argent; et, conséquemment, tout maniement de deniers ou monnaie qui ne serait pas purement matériel, et aurait un caractère administratif, quelqu'en fût le possesseur, est absolument interdit aux Frères Mineurs." (1) Et ceci, encore une fois, ne s'entend pas seulement des membres pris isolément, mais de l'Ordre entier.

Cependant, la sainte Eglise, interprète autorisée de la Règle, a pris, pour garantir l'observance parfaite de ce point de notre sainte Législation, des mesures très sages, concernant soit les aumônes pécuniaires faites aux Frères à titre de récompense spontanée de leur travail ou à titre de dons gratuits; soit le soin de certains meubles ou immeubles à l'usage des Frères; soit enfin, la construction des maisons et des églises des Frères.

Ces dispositions prises par l'Eglise consistent principalement en ceci, que les Papes se sont faits les possesseurs et les administrateurs civils des aumônes pécuniaires et des biens meubles ou immeubles à l'usage des Frères Mineurs. Il s'agit ici des aumônes et des biens dont les bienfaiteurs ou les donateurs ne se seraient pas réservé l'administration ou le domaine. (2) Ainsi, tout aumône pécuniaire faite aux

(1) Bulle d'Innocent XI "*Sollicitudo Pastoralis*".

(2) Tout bienfaiteur peut mettre une somme d'argent ou une chose quelconque à l'usage des Frères Mineurs, tout en se réservant

Frères Mineurs et dont le donateur se désiste du domaine ou de l'administration, devient possession du Siège Apostolique, qui l'administre par des délégués appelés Syndics Apostoliques, et en dispose, par ces derniers, selon les besoins des Frères. Il en est de même des biens meubles ou immeubles.

Quant aux constructions diverses, ce sont encore les Syndics Apostoliques qui signent les contrats civils; ils rétribuent aussi les ouvriers et soldent les dettes au moyen des aumônes des fidèles.

Enfin, une autre conséquence de la pauvreté franciscaine, c'est la nécessité, pour le Frère Mineur, de mendier de porte en porte, quand il ne peut subvenir à ses besoins par son travail ou par les aumônes spontanées des fidèles. (1)

C'est ici le dernier degré de la sainte pauvreté franciscaine, la mendicité évangélique, au Nom du Seigneur, de porte en porte. C'est là l'excellence de la très haute pauvreté du Christ dont le Frère Mineur ne doit pas avoir honte. (2)

le droit de reprendre cet argent ou cette chose, quand bon lui semblera, si l'usage toutefois ne rend pas impossible la remise de la chose ainsi placée à la disposition des Frères Mineurs. Cependant, les Souverains Pontifes ont déclaré que tout argent ou toute chose mis à l'usage des Frères étaient censés être donnés absolument, si le bienfaiteur n'exprimait explicitement sa volonté de conserver le domaine de cette chose, ou de l'administrer personnellement, ou de la reprendre quand bon lui semblerait. Les Papes ont aussi déclaré que les bibliothèques, les cimetières, les églises et tous les objets servant au culte, sont toujours considérés comme donnés absolument et, partant, possession du Saint-Siège.

(1) Règle des Frères Mineurs, Ch. VI.

(2) Règle des Frères Mineurs, Ch. VI.

Voilà ce qu'il faut entendre par "pauvreté franciscaine": expropriation absolue, en particulier et en commun, de toute possession et de tout droit de possession des choses terrestres; simple usage de fait des choses nécessaires à la vie et au travail; défense de tout maniement civil de l'argent; enfin, obligation de la mendicité de porte en porte.

Voilà la très haute pauvreté par laquelle, selon saint Bonaventure, le Frère Mineur s'attache intimement à Dieu, imite étroitement Jésus-Christ, se détache hardiment toutes les choses de ce monde pour atteindre plus sûrement les biens célestes, combat à fond toute avarice et se met en état de travailler plus efficacement au salut des âmes.

Et cette pauvreté si grande, si austère, n'est pas un joug pesant pour le disciple de saint François. C'est bien volontairement que le Frère Mineur s'est ainsi dépouillé de tout. Aussi, vit-il dans une paix et un bonheur qui se reflètent en tout son être, les années qu'il passe en compagnie de sa Dame la sainte Pauvreté évangélique.

Aimable pour le Frère Mineur qui en vit, la pauvreté franciscaine sait encore se faire respecter et même aimer, par le pauvre et par le riche du siècle. C'est que la pauvreté franciscaine a pour cachet spécial de respecter et d'honorer elle-même ceux qui possèdent les richesses de la terre, et de sympathiser et

de se mêler avec les déshérités de la fortune et avec tous les malheureux, à quelque titre qu'ils le soient.

Il nous reste à mentionner un dernier trait de l'esprit franciscain : c'est la soumission tout particulièrement filiale que le Frère Mineur garde à l'égard de la sainte Eglise Romaine.

La soumission, et une soumission entière et confiante à la souveraineté pontificale, a toujours été l'apanage spécial de François et de son Ordre. Saint François demandait constamment conseil à l'Evêque d'Assise dans les premières années de sa nouvelle vie. Le premier des Fondateurs d'Ordres, il voulut faire approuver par le Pape sa Famille religieuse, alors qu'elle commençait à peine. L'Ordre des Frères Mineurs a toujours conservé envers l'Eglise Romaine cette entière déférence, cette complète soumission de pensées et de vues, secret de force et de durée pour les Ordres Religieux, aussi bien que gage de succès pour leurs exemples et leurs travaux au milieu des peuples chrétiens.

Si le Frère Mineur dispose de moyens puissants pour sa sanctification personnelle comme pour le salut des âmes, il sait que tous ces moyens de salut ne sauraient produire d'heureux fruits qu'en autant qu'ils seront sous la conduite du Vicaire de Jésus-Christ. Car c'est au Pontife suprême que le Seigneur a confié la charge de régir et de contrôler, ici-bas, les choses du royaume de Dieu.

D'ailleurs, dans cette entière soumission au Successeur de Pierre qui, lui, représente le Pontife Eternel, le Frère Mineur est encore sûr d'imiter le Christ, lequel n'eût pas en ce monde d'autre aliment que d'obéir à son Père céleste. (1)

C'est donc avec une parfaite sagesse, que François voulut si étroitement lier son Ordre à la chaire de Pierre. Assurance de fidélité à sa Règle sainte, imitation du Christ, gage de persévérance et de salut, voilà ce que trouve le Frère Mineur dans sa filiale dépendance du Chef suprême de la sainte Eglise.

1) Jean, IV, 34.

CHAPITRE DEUXIEME

L'organisation de l'Ordre des Frères Mineurs

Nous avons constaté, dans la première partie de cet ouvrage, combien fut rapide la diffusion de l'Ordre des Frères Mineurs. L'universalité de cette Famille franciscaine n'a pas cessé, et si, de nos jours, le nombre des Frères Mineurs est moins grand qu'aux plus beaux âges, le nombre des pays qu'ils évangélisent s'est augmenté.

François d'Assise, peut-être un peu simpliste dans les premiers essais d'organisation de sa famille religieuse, comprit bientôt qu'il fallait à son Ordre croissant une organisation forte et capable de maintenir toujours pure l'observance de la Règle, et toujours efficace la mission de ses enfants.

Du vivant même de François, la multitude de ses enfants répandus dans presque tous les pays d'Europe et dans certaines contrées d'Afrique et d'Asie, se constituent en groupements distincts, tout en demeu-

rant étroitement liés à leur Chef commun. Ce sont les Provinces, partagées dès lors en Gardianats, avec leurs supérieurs respectifs : Provinciaux et Gardiens.

Cette division administrative de l'Ordre des Frères Mineurs en Provinces et en Gardianats se maintient de nos jours, encore, avec le Ministre Général, les Ministres Provinciaux et les Gardiens.

Ainsi divisés administrativement, l'Ordre et tous ses membres sont soumis à une législation uniforme. La base de la Législation franciscaine est la sainte Règle composée par Notre Séraphique Père, saint François d'Assise, et confirmée et approuvée par le Pape Honorius III, en 1223. Cette Règle a été définie et déterminée par les Décrétales de plusieurs Souverains Pontifes, notamment Nicolas III, Clément V et Innocent XI. En plus de la Règle, l'Ordre entier est encore régi par des Constitutions Générales également sanctionnées par le Siège Apostolique.

Pour le culte et l'administration des Sacrements, l'Ordre suit aussi un Cérémonial et un Rituel particuliers, qui ne s'écartent du Cérémonial et du Rituel romains que dans quelques-uns des points laissés libres par ces derniers, et qui renferment en outre certaines coutumes, certains usages particuliers à la Famille franciscaine.

Les Provinces peuvent avoir à leur usage des "Ordonnances" spéciales ainsi qu'un "Familiier" ou "Directoire".

I

La Curie Générale.

Le gouvernement général, dans l'Ordre des Frères Mineurs, est exercé par le Ministre Général, le Procureur Général et six Définites Généraux ou Conseillers du Ministre. Sont aussi joints à ces derniers, un Secrétaire Général de l'Ordre et un Secrétaire des Missions.

Le siège de ce gouvernement général est à Rome, au Collège d'Etudes international, dédié à saint Antoine de Padoue, le premier Lecteur (1) dans l'Ordre.

Les membres de la Curie Générale, dont la charge dure six ans, sont élus au Chapitre Général, composé de tous les Provinciaux de l'Ordre.

Le devoir du Ministre Général et de ses aides est de veiller aux intérêts généraux et particuliers de tout l'Ordre, de la manière déterminée par les Constitutions Générales.

Le Ministre Général est investi de la juridiction suprême et universelle dans tout l'Ordre. Il peut recevoir à la vêtue et à la profession dans toutes les Provinces, et donner les pouvoirs de confesseur et de prédicateur à tous les prêtres de l'Ordre; il peut aussi

(1) On désigne dans l'Ordre, sous le nom de "Lecteur," tout religieux chargé de l'enseignement.

disposer de ces derniers comme de tous les autres religieux, selon qu'il le juge à propos. En un mot, tous les Frères doivent obéissance absolue et entière au Ministre Général, en tout ce qui n'est pas contraire à la conscience et à la Règle. (1)

En plus des membres de la Curie Générale nommés plus haut, et constituant ce qu'on appelle, dans l'Ordre, le Définitoire Général, le Ministre Général peut encore recourir à l'assistance de "Commissions particulières". Ces Commissions, toujours composées de religieux de l'Ordre, sont ordinairement employées à l'examen des questions plus graves concernant les affaires de l'Ordre.

Auprès de la Curie Générale, on trouve encore de nombreux auxiliaires, et notamment le Postulateur des Causes des Serviteurs de Dieu. Depuis de longs siècles, un Frère est chargé de promouvoir, auprès de la Cour Romaine, la poursuite des causes de béatification et de canonisation des nombreux Frères morts en odeur de sainteté. Qu'on ajoute, à ce travail fait pour l'Ordre même, un labeur semblable pour le Second et le Troisième Ordre, et l'on aura quelque idée des multiples et saintes occupations du Postulateur des Causes dans l'Ordre des Frères Mineurs.

Saint François, qui fut l'inspirateur de l'organisation de l'Ordre que nous étudions en ce moment, ne

(1) Règle des Frères Mineurs. Ch. XII.

croyait cependant pas cette organisation si sage suffisante par elle-même pour assurer le succès de son oeuvre. "Homme catholique" (1) par excellence, il mettait sa force principale dans la soumission à la sainte Eglise, et toute sa confiance en la protection du Vicaire de Jésus-Christ. Aussi, l'un de ses premiers soins fut-il de demander au Pape, un Cardinal de la sainte Eglise, et de placer toute sa confiance en la protection du Correcteur de la Fraternité. (2)

François, dans son humilité, n'osait implorer la protection personnelle du Souverain Pontife. Le Père commun des Fidèles, croyait le Poverello, avait assez de la surveillance des grands intérêts de la Chrétienté, plus digne de sa sollicitude directe que les "Pauvres Pénitents d'Assise."

Fidèle à l'exemple et au commandement exprès (3) de son Fondateur, l'Ordre des Frères Mineurs a toujours demandé, dans la suite des âges, ce Cardinal Protecteur aux Souverains Pontifes. Ceux-ci ont souvent tenu à remplir eux-mêmes l'office de protecteur et de défenseur de la grande Famille du Patriarche des Pauvres. Il convient de citer, entre autres, Léon XIII et Pie X.

L'Ordre répond aux bons services de son éminent Protecteur par un tribut de respect et de ferventes

(1) Office de saint François, 1^{ère} Ant. des 1^{ères} Vêpres.

(2) Règle des Frères Mineurs, Ch. XII.

(3) Règle des Frères Mineurs, Ch. XIII.

prières, sans compter la participation aux mérites de la Famille entière, conférée à ce prince de la sainte Eglise.

Avec le gouvernement général de toute sa Famille religieuse, le Ministre Général est encore chargé de la direction de certaines Congrégations affiliées à l'Ordre des Frères Mineurs. La juridiction plus ou moins étendue que le Ministre Général de notre Ordre exerce sur ces Congrégations est déterminée par leurs Constitutions particulières.

Les Congrégations religieuses d'hommes et de femmes ainsi rattachées à notre Ordre, participent généralement aux suffrages des Frères. Cette participation aux prières et aux mérites de tout l'Ordre ou d'une Province est encore concédée par les Prélats Majeurs à certains particuliers, le plus souvent bienfaiteurs insignes de la Famille franciscaine. Cependant, tous les bienfaiteurs participent aux prières quotidiennes, que font pour eux tous, les membres de la communauté.

II

Les Provinces.

Sans cesser d'être soumis étroitement à l'obéissance et aux soins du Ministre Général, les membres de l'Ordre des Frères Mineurs sont répartis, avons-nous dit, en divers groupes ou Provinces.

Les Provinces, dans l'Ordre, ne correspondent pas nécessairement aux contrées distinctes qu'elles occupent; c'est plutôt le nombre des couvents qui en fixe ordinairement la limite et en permet l'érection canonique. Ainsi, pour former une Province, dans l'Ordre, il faut généralement un groupement d'au moins huit couvents réguliers. Lorsque les circonstances exigent qu'un groupement moindre ait un gouvernement particulier, ces couvents sont alors constitués en "Commissariat" gouverné par un "Commissaire" et quatre conseillers, tandis que la Province est régie par un Provincial, un Custode et quatre Définites ou Conseillers.

Le Provincial, dans sa Province, jouit d'une autorité absolue, et sa juridiction s'étend sur tous ses religieux comme sur tous les Tertiaires soumis à son obéissance. Les Congrégations soumises à l'Ordre le sont aussi au Provincial, dans la Province duquel elles se trouvent.

C'est le Provincial qui reçoit, par lui-même ou par délégué, à la vêtüre et à la profession. Il lui appartient aussi d'approuver les prêtres pour le ministère, dans sa Province, et de désigner ceux qui doivent prêcher certaines missions ou stations plus importantes.

Deux fois au moins, pendant le triennat que dure l'exercice de sa charge, le Ministre Provincial visite sa Province pour y assurer le maintien de l'observance exacte de toute la Législation franciscaine.

Comme nous l'avons déjà dit, les Provinces peuvent avoir des "Ordonnances" et des "Coutumiers" particuliers. Ces Ordonnances particulières des Provinces ont pour but d'aider la pratique plus fidèle de la sainte Règle et de l'esprit franciscain. Faite comme l'Evangile d'où elle est tirée, pour s'adapter à toutes les âmes, la Règle de saint François peut être pratiquée sous toutes les latitudes. Sa puissance d'expansion universaliste et ses féconds moyens de sanctification lui sont merveilleusement conservés et facilités par ces "Ordonnances" et "Coutumes" provinciales. C'est, en effet, au moyen de ces prescriptions particulières que la Règle franciscaine s'adapte aux diverses circonstances de temps, de lieux et de personnes avec qui elle doit compter dans les différentes Provinces disséminées par tout l'univers. C'est grâce à ces mêmes Ordonnances particulières des Provinces, que dans l'universelle Famille des Frères Mineurs une seule et

même Règle préside, dans sa pureté primitive, à la sanctification personnelle et à l'action apostolique de ces milliers de Frères répandus dans les contrées les plus variées.

III

Les Gardianats.

L'étendue du territoire et le nombre souvent assez grand des couvents des Provinces franciscaines, rendent nécessaire, au Ministre Provincial, l'assistance de certains aides dans son gouvernement. Ces aides sont principalement les Supérieurs des divers couvents.

Du temps de saint François, on trouve à la tête de chaque maison un Supérieur ou Gardien, chargé de garder la pure observance de la Règle parmi les Frères et de diriger leurs travaux dans l'étendue de pays confiée à leur zèle.

Ces couvents ainsi gouvernés par un Gardien, forment ce qu'on appelle, dans la Législation franciscaine, des "Gardianats."

Un couvent n'est dit régulier, dans l'Ordre, que si on y peut garder la clôture monacale. Par clôture monacale, de laquelle les femmes sont exclues sous peine d'excommunication réservée au Pape, on entend tout l'espace compris entre les murs du monastère ou du couvent. Cet espace doit contenir le jardin,

les dépendances, les cloîtres, les cellules, les différents offices, le réfectoire, le dortoir, l'infirmierie et autres pièces de même nature. Ce n'est pas à dire, cependant, que dans les couvents qui ne jouissent pas du titre de couvent régulier, les lois de la clôture ne sont pas observées. Seuls les parloirs, parce qu'ils sont hors de l'enceinte clôturée, sont accessibles aux femmes.

Les étrangers, soit religieux, soit laïcs, de passage dans nos couvents, sont admis dans la clôture et logés dans un endroit spécial, "l'hospitalité", où on leur prodigue les soins les plus empressés qu'inspire la charité franciscaine. C'est également dans cette partie de nos couvents que logent les hôtes qui viennent faire dans nos communautés les exercices spirituels. Ces exercices accomplis dans le silence et le calme du cloître sont dirigés par un Père. Jamais, sauf très rares exceptions, les hôtes ne sont admis dans les lieux réguliers où la communauté prend ses exercices de vie commune.

Pour être "gardiané", il faut, en outre, qu'un couvent permette l'accomplissement des principaux exercices de vie commune, qui demandent au moins six religieux profès dont quatre prêtres.

Les couvents qui ne remplissent pas l'une ou l'autre des conditions que nous venons d'indiquer, sont appelés "Résidences" et sont gouvernés par un Président et deux Discrets ou Conseillers.

Le couvent régulier est gouverné par son Gardien, un Vicaire et deux Discrets.

Le Gardien a sur tous les religieux et sur toutes les choses de son couvent l'autorité d'un véritable Prélat : pouvoir directif, administratif et préceptif ainsi que juridiction spirituelle, le tout dans la forme et les limites établies par la Règle et les Constitutions de l'Ordre.

En mentionnant plus haut les conditions exigées pour un couvent régulier, nous avons donné, en quelque sorte, une énumération des principaux édifices d'un monastère complet. Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur la nature du couvent franciscain.

A l'encontre de l'abbaye bénédictine, où le moine doit passer toute sa vie et où il doit aussi trouver tout ce qui est nécessaire à sa subsistance, à son travail et à sa sanctification, le couvent franciscain n'est qu'un lieu d'arrêt pour les Frères. Dans la pensée de saint François, et dans l'esprit de son Ordre, le Frère Mineur n'a pas besoin, pour vivre sa Règle et son genre de vie, de maison d'une construction ou d'une forme spéciale.

Saint François et ses premiers disciples n'ont pas, d'abord, de demeures fixes : ils demandent l'hospitalité aux prêtres, aux fidèles, aux autres religieux ; ils se retirent sous les porches des églises, dans des maisons ou cabanes abandonnées, dans des grottes. Plus tard,

ils acceptent des résidences dans les banlieues des villes, et des ermitages dans la solitude; mais François ne permet pas que ces maisons ressemblent en rien à des monastères; il ne les appelle même pas du nom de "couvents", mais "lieux", "hospices", "retraites". (1) François, qui s'efforçait d'imiter en tout le Christ et surtout le Christ pauvre, savait aussi suivre Celui qui n'avait ici-bas où reposer sa tête (2).

Aujourd'hui encore, si les maisons des Frères Mineurs, par conformité au langage de la sainte Eglise, sont appelés "couvents" et même "monastères", elles n'en gardent pas moins leur cachet tout franciscain. Les circonstances de lieux, la destination particulière de certains couvents, font varier les demeures franciscaines dans la forme et le nombre des constructions, mais toutes ces demeures se ressemblent par leur pauvreté. Les Constitutions Générales ne donnent que fort peu de détails sur la disposition à donner aux différentes parties du couvent franciscain; elles ne prescrivent pas non plus, comme on le voit dans d'autres législations religieuses, telle ou telle pièce en particulier; encore une fois, les besoins du moment sont ici la règle.

Les églises des Frères se ressentent, elles aussi, des sentiments d'humilité et de pauvreté qui président

(1) D'après le P. Gratien, o. m. c. "Saint François d'Assise", dans les "Etudes franciscaines." T. XVIII, 1907.

(2) Math. VIII, 20.

à la construction des bâtiments franciscains. Les Frères s'y contentent d'un petit espace pour y chanter ou y réciter l'Office divin, tandis que la plus grande partie y est réservée aux fidèles qui viennent entendre la parole de Dieu et s'unir aux prières des Religieux.

Ces convents et ces églises, les Frères ne les habitent, pour ainsi dire, qu'à la façon des passants; aucun Frère ne peut obtenir la permission de demeurer en stabilité dans un couvent de l'Ordre. Notre Séraphique Père lui-même nous fait connaître sa pensée à l'égard des habitations et des églises des Frères: "Que les Frères, dit-il, se gardent bien de recevoir sous aucun prétexte, ni églises, ni demeures, ni tout ce qu'on construit pour eux, si cela n'est pas conforme à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la Règle; qu'ils y séjournent toujours comme des hôtes, des étrangers et des pèlerins." (1)

C'est donc pleinement abandonné à la Providence divine et sans soucis des choses du siècle, que l'on vit dans les humbles demeures des fils du Pauvre d'Assise.

Groupés autour de leur Gardien comme des enfants autour de leur père, les Frères ne forment vraiment qu'un coeur et qu'une âme. (2) Tous, ils ne veulent brûler, à l'exemple de leur saint Fondateur, que d'une noble et sainte ambition: s'unir de plus en plus

(1) Testament spirituel de saint François.

(2) Act. IV, 32.

étroitement à Jésus-Christ et lui gagner le plus d'âmes possible.

Oui, "qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble" dans les cloîtres franciscains, en attendant d'aller partager au ciel le bonheur et l'amour des Séraphins du Bon Dieu! (1)

(1) PS. CXXXII, 1.

nes
res
en
et

CHAPITRE TROISIEME

Les différentes phases de la vie franciscaine

I

Le Séraphique.

Devant les multitudes accourues sur ses pas, le Sauveur s'était écrié en s'adressant à ses disciples: "La moisson est grande, mais les ouvriers sont en petit nombre. Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson." (1)

De nos jours, en présence de la foule des âmes qui attendent le secours des missionnaires de pardon, de paix et de salut, les Ordres apostoliques poussent les mêmes plaintes que le Seigneur. Les moyens plus efficaces, dont disposent ces Ordres pour l'évangélisation, leur font confier par l'Eglise un plus vaste champ de labeur. Et pourtant, ce surcroît de travail est

(1) Math. IX. 37-38.

ajouté à la tâche déjà bien lourde d'un nombre d'ouvriers apostoliques fort restreint.

Force est donc pour ces Ordres Religieux d'activer eux-mêmes le recrutement de leurs sujets par des mesures spéciales; car les vocations spontanées vont diminuant, alors même que les besoins se font plus grands et plus pressants.

L'institution des "Collèges Séraphiques" dans l'Ordre des Frères Mineurs est née de l'insuffisance relative de Frères nécessaires pour remplir dignement la mission confiée à la Famille franciscaine. Nous disons insuffisance "relative", car, si l'Ordre ne peut fournir tout le labeur demandé, il est juste cependant d'avouer que la Famille franciscaine des Frères Mineurs est encore aujourd'hui la plus nombreuse dans l'Eglise, parmi les autres Familles religieuses.

Le Collège Séraphique est donc destiné à fournir l'instruction et l'éducation préparatoires au sacerdoce, aux seuls enfants qui aspirent à la vie franciscaine. Ces enfants, admis dès l'âge de douze ans et pas après dix-sept, (1) doivent jouir d'une naissance légitime et avoir une connaissance du français ou de l'anglais jugée suffisante par les Supérieurs du Collège. (2)

(1) Dans certains cas, on peut admettre à onze et même à dix ans.

(2) Les demandes d'admission doivent être faites au Directeur, par l'enfant lui-même, soit de vive voix, soit par écrit. Au Canada, les Frères Mineurs dirigent deux Collèges Séraphiques. On peut adresser les demandes de renseignements ou d'admissions, en fran-

Le soutien matériel du Collège Séraphique, comme celui de tout l'Ordre des Frères Mineurs, repose sur la Providence et sur la charité des fidèles qui ne font jamais défaut. Les parents des enfants sont seulement tenus de donner ce qu'ils peuvent raisonnablement et en justice. Ils s'entendent à ce sujet avec le Directeur du Collège.

Les limites d'âge fixées pour l'admission dans nos Collèges Séraphiques, indiquent suffisamment que cette institution n'est destinée qu'aux enfants, qu'aux tout jeunes gens.

Néanmoins, les circonstances actuelles ont donné lieu, dans l'Ordre des Frères Mineurs comme dans d'autres Familles religieuses, à une institution nouvelle, en vue de favoriser les vocations religieuses, c'est l'oeuvre dite des "Vocations tardives."

Cette oeuvre des "Vocations tardives" a pour but de faire avancer au sacerdoce, par des moyens aptes, des jeunes gens déjà avancés en âge ou même des hommes faits, et qui se sentent appelés à la vie sacerdotale soit séculière, soit régulière.

Souvent des circonstances de fortune, de santé ou autres, ont empêché ces âmes de répondre plus tôt à l'appel divin; parfois aussi, cet appel ne s'est fait sentir que plus tard dans la vie.

çais ou en anglais — car il y a une section pour les élèves de langue anglaise: R. P. Directeur du Collège Séraphique;—R. F. Director of the Seraphic College, 964 Dorchester West, Montreal, ou, Trois-Rivières, P. Q.

On comprend sans peine que les banes de nos Petits Séminaires ne sont pas faits pour des écoliers qui seraient d'âge et de taille si peu semblables à ceux des enfants. Les programmes d'instruction, pas plus que les procédés d'éducation de ces maisons, ne conviennent à des esprits plus vieux et un peu déshabitués de l'étude, à des âmes qui ont besoin d'une formation et d'un exercice moral plus fermes.

C'est donc, dans la plupart des cas, l'avortement des "vocations tardives" qui se produit, si des mains amies ne viennent leur prêter un secours tout spécial. Et ce secours, nous l'avons déjà dit, c'est l'oeuvre des "Vocations tardives."

Cette oeuvre est donc en honneur dans plusieurs Provinces de l'Ordre des Frères Mineurs et y donne de très bons résultats. (1)

Dans nos Collèges Séraphiques, nous nous efforçons d'apporter les plus grands soins à l'éducation et à l'instruction de nos enfants.

Nous croyons pouvoir affirmer, en toute vérité, que l'instruction fournie dans nos établissements ne le cède en rien à celle qui est donnée dans les Collèges Secondaires et les Petits Séminaires où les enfants suivent le "Cours d'études classiques." Tous nos

(1) Au Canada, les Supérieurs de l'Ordre sont tout disposés à venir promptement en aide à ceux que l'appel divin inviterait, bien que tardivement, parmi les disciples de saint François. Pour plus amples renseignements, on est prié de s'adresser de vive voix ou par écrit au T. R. P. Provincial des Frères Mineurs, 964, rue Dorchester, Ouest, Montréal.

Séraphiques concourent avantageusement avec les jeunes étudiants des autres institutions à enseignement similaire.

Nos Collèges Séraphiques sont les humbles écoles où ont puisé les premiers éléments de leur savoir, plusieurs de ceux de nos religieux qui sont aujourd'hui utiles dans l'Eglise de Dieu par leur science sûre et étendue ou leur zèle apostolique enflammé et fécond.

Nous tenons à donner ces quelques renseignements sur la formation intellectuelle dans nos Collèges Séraphiques, afin de rassurer ceux des parents qui pourraient craindre pour l'instruction de leurs enfants, dans nos écoles. Les enfants qui ne persévèrent pas dans nos Collèges sont toujours en état, à leur sortie, de poursuivre sans retard, dans d'autres maisons, les études commencées chez nous.

Dans nos Collèges Séraphiques, la formation du coeur et de la volonté n'est pas l'objet d'un moindre soin que celle de l'intelligence, cela va sans dire.

On devine bien que l'éducation de nos enfants est fortement empreinte du cachet franciscain. Un tel procédé de formation morale chez nos jeunes, est certes légitime pour l'Ordre qui a tout intérêt à compter le plus grand nombre possible de membres imbus de la mentalité franciscaine, dès leur plus bas âge.

Il ne faudrait cependant pas conclure de là à l'absolutisme en fait de franciscanisme en matière d'édu-

cation dans nos Collèges. L'éducation, il est vrai, y conserve le cachet, l'esprit franciscain, mais elle n'est pas étrangère à toute autre influence.

L'esprit franciscain peut transformer une vie et conduire à une perfection morale toujours croissante, mais cela ne s'entend pas, on le comprend bien, de l'éducation de la jeunesse, de la formation initiale d'un caractère.

Aussi, dans nos Collèges, tout en n'oubliant pas le but, qui est de préparer de futurs religieux et prêtres franciscains, tout en ayant soin de marquer les jeunes âmes du cachet franciscain, a-t-on recours aux meilleures méthodes et aux plus fructueux procédés d'éducation employés dans les Institutions catholiques contemporaines destinées à la jeunesse.

Dire tous les précieux avantages de cette formation intellectuelle et morale tant pour nos Séraphiques que pour l'Ordre lui-même, serait faire un examen complet de tout un système de pédagogie. Pareil travail est en dehors de notre plan, et trop étendu pour l'espace dont nous disposons. Aussi, nous bornerons-nous à quelques brèves remarques sur certains des caractères de l'éducation de nos enfants.

Le Séraphique, par le fait qu'il entre au Collège franciscain, est censé devoir se vouer, dans un avenir relativement prochain, à la vie séraphique du Premier Ordre de saint François. Cette vie, comme nous

l'avons déjà vu précédemment, n'aura pour tout objet principal que la stricte imitation franciscaine de Notre Seigneur Jésus-Christ par la pratique exacte de l'Evangile et le plus entier dévouement au salut des âmes, à l'apostolat.

Dès leurs années d'études classiques, nos enfants du Collège Séraphique peuvent se faire déjà à cette imitation franciscaine de Jésus. La pratique du renoncement personnel exercé sous toutes ses formes, est certes une manière bien franciscaine d'imiter le divin Crucifié. Sans nuire en rien à son développement physique ou moral, le Séraphique a plus d'une occasion de s'habituer peu à peu à cette vie de crucifixion continue et joyeuse qu'est toujours, en somme, la vie de tout vrai Frère Mineur.

Et peut-être le plus grand des sacrifices de notre jeune étudiant est-il celui qu'il fait, par son entrée au Collège Séraphique, des joies et des douceurs du foyer paternel. L'enfant qui entre au Collège Séraphique, ne quitte pas, il est vrai, à jamais, le toit de ses parents; tous les ans, pendant ses études classiques, plusieurs semaines de vacances le ramèneront au milieu des siens; mais, il y a dans ce premier départ et dans ceux que ramène chaque rentrée des cours, une acceptation anticipée du dernier et définitif départ. Alors les portes du Noviciat s'ouvriront au Séraphique devenu jeune homme, et elles se refermeront sur lui pour le

séparer à jamais du monde et de ceux qui lui sont chers.

Déjà initié à l'imitation franciscaine de Jésus, le Séraphique exerce aussi, à sa manière, le fructueux apostolat de l'exemple franciscain.

Pour ceux qui s'intéressent particulièrement à l'oeuvre de nos Collèges Séraphiques, et nous voulons parler de ses bienfaiteurs et de tous les amis de saint François, le Séraphique, par sa vie, prêche déjà contre la lâcheté et l'égoïsme des caractères; il censure la sensualité des jeunes gens; il combat contre le luxe et l'amour désordonné des biens de la terre. (1)

Il y a certes de la générosité dans l'enthousiasme avec lequel ce jeune enfant répond à l'appel du Maître. Car ce que le Bon Maître lui demande, c'est de renoncer, au moins en perspective certaine, aux joies et aux douceurs de la famille, pour Le suivre et pour L'imiter, Lui, le Dieu de la Croix, le Dieu s'épuisant à la recherche des âmes égarées.

Au Collège Séraphique, encore, dans une atmosphère imprégnée de l'esprit de François d'Assise, qui protégeait la pureté de son corps et de son âme par les déchirures des épines d'un buisson, ou par les glaces d'un étang, il ne peut vivre que des lis, il ne peut fleurir que le culte fort et délicat de la plus entière chasteté. Il n'y a place au Collège Séraphique

(1) T. R. P. Ange-Marie Hiral, o. f. m.

que pour des coeurs vierges, què pour des âmes dé-
cidées à tous les plus grands sacrifices plutôt que de
voir ternir leur immaculée blancheur, même de la plus
infime souillure.

Notre jeune étudiant franciscain sait encore faire
preuve de détachement des biens terrestres par tous
les actes de sa vie et par toutes les aspirations de son
âme. Nous ne voulons pas dire par là, que la gêne maté-
rielle règne au Collège Séraphique. Nous répétons que,
au contraire, la Providence et la charité des fidèles se
montrent toujours largement bienveillantes envers les
pauvres Frères Mineurs. Mais, il n'y a pas moins
une preuve de confiance en Dieu et d'amour de la sainte
pauvreté du Christ, chez des jeunes gens qui s'aban-
donnent, comme le font nos Séraphiques, à la merci de
la quête de porte en porte des enfants saint François,
leurs aînés.

Nos Séraphiques donnent un autre exemple de dé-
tachement et de pauvreté. C'est l'aspiration conti-
nuelle et ardente avec laquelle ils tendent à la vie
humble et crucifiée du pauvre Frère Mineur. Pour
nos enfants, l'avenir n'est pas l'inconnu. L'avenir,
pour eux, c'est la bure grossière du Frère Mineur, ses
pieds nus et sa tête rasée; mais c'est aussi sa vie en-
tière consumée dans l'amour passionné et imitateur
d'un Dieu cloué sur une Croix; et c'est encore toute
son existence avec toutes ses forces dépensées sans

compter au salut des âmes. Ces âmes, le Séraphique essaye déjà de les connaître et d'en savoir le prix; ces âmes il les aime dans le Christ, et pour elles, il offre déjà tous ses travaux, tous ses instants.

Cette vie franciscaine, le Séraphique l'attend avec une joie, avec un bonheur que tous ses camarades contribuent à rendre plus purs, plus intenses. Car, au au Collège Séraphique, tous les enfants s'aiment et se respectent déjà comme des frères. Ils apprennent à vivre dans la paix et la charité chrétienne avec ceux qui seront plus tard les compagnons de leur apostolat. Et qui sait, peut-être, les camarades du Collège Séraphique seront-ils un jour, oh, l'heureux jour! les compagnons du martyr enduré pour le Nom et l'Amour du Christ Jésus.

La joie, la paix, les saintes et profondes amitiés, l'honneur dans la vertu, la consolation et la force dans la piété, l'ardeur et la constance dans le travail, la noblesse dans tous les sentiments du coeur, et déjà les premières lumières de la science pour l'intelligence, voilà, pouvons-nous affirmer, l'heureux partage de nos Séraphiques.

Ainsi donc s'ébauche dans nos humbles écoles, en des âmes toutes jeunes et toutes dociles, le ravissant tableau du Christ retracé par François et ses fidèles disciples.

CHAPITRE TROISIEME (Suite.)

II

Le novice

Dans toutes les Familles religieuses, la période d'initiation et de formation première qu'on appelle le Noviciat est regardée comme la plus importante de la vie en communauté. Aussi, est-ce l'oeuvre la plus considérable et la plus chère de la Religion.

Le Noviciat, c'est l'entrée dans une nouvelle vie, c'est la renaissance dans une vie de grâces et de ferveur plus intenses pour une âme qui, jusque-là, s'était peut-être contentée de la vie tout ordinaire des simples disciples du Christ. C'est au Noviciat que l'aspirant à une vie plus parfaite essaiera ses forces; c'est là qu'il apprendra le but de toute véritable vie religieuse et qu'il orientera son existence vers la fin de la vie de toute âme consacrée à Dieu par les voeux de religion. La poussée donnée au Noviciat vers la perfection religieuse est presque toujours décisive; de sa force ou de sa faiblesse dépend l'heureux aboutissement ou l'inutilité des efforts de toute une vie vers

les cimes de la perfection chrétienne. Placé au Noviciat comme en un apprentissage, le Novice se familiarise avec le rouage d'une vie de communauté, il en étudie les règles, les préceptes, les obligations, tout comme il en goûte déjà autant par expérience que par prévision les peines et les consolations.

Puisque le Noviciat est si important dans la vie religieuse, on devine aisément l'intérêt et l'attention qu'on prête au Novice. C'est avec un saint dévouement que les Supérieurs donnent à la formation du nouveau venu les soins les plus vigilants, les plus pressés. Les religieux, de leur côté, se font un devoir sacré de ne donner à cette jeune âme sensible à toutes les bonnes influences, que des exemples de la plus fidèle observance religieuse. Voilà une des raisons pour lesquelles les couvents de Noviciat sont toujours choisis parmi les maisons où la vie religieuse, où les coutumes et les Règles propres à chaque Institut sont plus strictement observées.

Initié, dès ses premiers instants passés dans la maison du Seigneur, aux secrets de la perfection religieuse; entraîné, dès ses premiers pas, par ses frères aînés, dans les voies de la vertu et de la sainteté du cloître, le jeune Novice continuera toute sa vie cette marche qu'il commence vers le but de toute vie spirituelle parfaite, vers la possession de Dieu. A son tour, devenu maître dans la sainteté claustrale, il donnera à ceux qui viendront se joindre à lui, les exemples de ré-

gularité et de perfection que lui auront fournis à lui-même ses pères dans la Religion.

Pour être admis au Noviciat dans l'Ordre des Frères Mineurs, l'aspirant au sacerdoce doit avoir au moins quinze ans révolus. De plus, si le Postulant n'est pas majeur, il devra présenter un certificat par lequel son père ou son tuteur l'autorisera à entrer et à demeurer dans l'Ordre des Frères Mineurs. En outre, sauf exception qu'il appartient aux Supérieurs de déterminer et d'approuver, l'aspirant au sacerdoce doit avoir terminé ses cours d'humanités et être prêt à commencer la philosophie.

Les autres conditions d'admission, tant pour les Clercs que pour les Convers, se résument comme suit: l'Ordre des Frères Mineurs étant fondé sur la plus étroite pauvreté, il n'exige rien des Novices qu'il reçoit qu'une réputation sans tache, l'exemption de toute charge, de toute infirmité ou difformité notables, une soumission absolue, l'aptitude et la bonne volonté au travail, le désir de se sanctifier dans l'état qu'ils veulent embrasser, une bonne santé ordinaire.

Les Postulants doivent en outre: 1o, adresser par écrit leur demande d'admission au T. R. P. Provincial des Frères Mineurs. (1) Pour les Postulants Frères Convers qui ne sauraient pas écrire, il va sans dire

(1) T. R. P. Provincial des Frères Mineurs, 964 rue Dorchester, Ouest, Montréal.

que cette demande doit se faire de vive voix et par l'aspirant lui-même; 2o, retourner au même T. R. P. Provincial, après l'avoir rempli exactement, le questionnaire spécial qui leur est envoyé ou remis; 3o, envoyer aussitôt que possible, à la même adresse, leur extrait de Baptême et un certificat de Confirmation. Les Cleres doivent y ajouter la lettre d'ordination du dernier Ordre reçu.

Comme on ne peut admettre quelqu'un sans avoir reçu de l'Ordinaire les Lettres testimoniales, (1) les Postulants doivent attendre, avec patience et en priant, la décision du conseil de la Province, à leur sujet.

Le Postulant admis doit se présenter au couvent du Noviciat, avec la lettre d'admission qui lui est envoyée lorsque toutes les informations sont terminées. En se rendant au Noviciat, il doit emporter: 1o, les effets (linge et vêtements) dont il aura besoin pendant le temps fixé en attendant la prise d'habit; 2o, l'argent qui serait nécessaire pour son retour dans sa famille, s'il ne pouvait rester. Tout l'argent apporté doit être déposé, en arrivant, chez un séculier qui remplit les fonctions de Syndic Apostolique; il est rendu intégralement si l'on quitte le Noviciat.

(1) On entend, par "Lettres testimoniales," un document épiscopal dans lequel l'Evêque donne certains renseignements spéciaux sur le Postulant. L'Evêque qui est ainsi appelé à donner ces "Lettres testimoniales," est d'abord l'Evêque du "lieu d'origine," et puis, s'il y a lieu, les Evêques des lieux où le Postulant sera demeuré plus d'un an, après qu'il aura eu quinze ans révolus.

Telles sont, en résumé, les conditions déterminées par l'Eglise et par l'Ordre pour l'admission des Postulants dans nos Noviciats franciscains.

Peu de jours après leur arrivée, les Postulants clercs (1) entrent en retraite préparatoire à la cérémonie de leur Prise d'Habit.

Dès leur arrivée, conduits parmi les Novices, ils se conforment à ces derniers dans tous leurs exercices.

La veille au soir de la Vêture, les Postulants, après la réfection de la Communauté, s'agenouillent au milieu du réfectoire, devant le Supérieur entouré de tous les religieux. Humblement prosternés aux pieds du représentant de Notre Séraphique Père, les Novices de demain lui demandent de vouloir bien les admettre, sans avoir égard à leurs péchés qui les en rendent indignes, à revêtir les livrées séraphiques, pour servir Dieu plus fidèlement et sauver leur âme.

Le grand jour est enfin arrivé, et pas trop tôt. Au désir d'endosser cette bure franciscaine qui les rangera parmi les disciples de saint François, est bien venu aussi s'ajouter, (c'est un secret de Postulant), l'impatience de se débarrasser au plus tôt des gênants habits du siècle. C'est que, durant les dix jours de retraite, les vêtements séculiers se trouvaient fort mal à leur aise, au frôlement des grossières robes

(1) Le Postulant Convers attend quelques semaines avant de prendre l'habit. Il se joint aux Frères Convers, dès son arrivée au Couvent.

de bure des frères du Noviciat, ou des autres religieux du couvent.

La cérémonie de la Vêture précédée de la Messe solennelle, à laquelle les Postulants, à genoux au milieu du sanctuaire, assistent et communient, est toujours présidée par le Ministre Provincial, ou par un autre Père spécialement délégué à cet effet.

Nous ne pouvons retracer ici tous les émouvantes péripéties d'une "prise d'habit" dans nos églises franciscaines. Il faudrait transcrire les admirables et nombreuses "Oraisons" que le Célébrant adresse au Père, au Fils et à l'Esprit, à tous nos Saints, pour la persévérance du nouveau Frère qui va s'enrôler dans la Famille séraphique. Il faudrait aussi décrire la joie sainte dont rayonne la figure attentive et charmée des moines qui sont venus au sanctuaire, entourer les jeunes élus. Après avoir assisté au premier dépouillement de leur nouveau Frère, les religieux lui témoignent leur contentement de l'accepter au milieu d'eux par le saint baiser de paix que chacun donnera au Novice, au pied même de l'Autel du Seigneur.

Délivré par le Célébrant de ses habits du siècle, revêtu de la tunique de bure brune et grossière, désormais son unique vêtement, la tête couverte du capuce, les reins ceints de la blanche et noueuse corde de laine, la Couronne des Allégresses de la Bienheureuse Vierge suspendue au côté, le nouveau Novice, après

avoir reçu le Bréviaire, le livre de la Règle et le Crucifix, prend de la main de son Supérieur un cierge allumé, signe de l'immortalité de la vie du Christ qu'il vivra maintenant.

Signe aussi, toute cette cérémonie, de la mort au monde du jeune Novice et de son adieu à tout ce qui est périssable et terrestre. Désormais, il ne voudra plus que rechercher les biens de la vie éternelle par les renoncements de la vie franciscaine, dont il va bientôt commencer à goûter les secrètes douceurs et les enivrantes consolations dans l'amour séraphique du Sauveur en Croix.

Déjà séparé publiquement du monde, le nouveau Novice se hâte de rejoindre la pauvre petite cellule qui sera désormais son unique demeure ici-bas. Bientôt débarrassé de ses derniers vêtements séculiers, il n'a plus pour habit que la seule bure franciscaine. Ses pieds nus et sa tête rasée en font extérieurement un vrai disciple de François d'Assise. C'est maintenant qu'il commence sérieusement l'oeuvre capitale de sa formation religieuse et franciscaine.

Dorénavant, le Novice se conformera entièrement aux exercices de sa nouvelle vie. Uni au reste de la Communauté pour les exercices conventuels, la plus grande partie de son existence se passera dans l'enceinte bénie du Noviciat, sinon situé dans un corps de logis distinct du couvent, du moins séparé des autres parties de la maison par une clôture intérieure.

Au Noviciat, souvent dans une simple cellule transformée en oratoire, réside le Maître divin, le Dieu Tout-Puissant à qui les jeunes Novices se sont offerts à jamais. C'est là, aux pieds du Bon Maître, c'est dans des visites au Divin Hôte du Tabernacle, longues et fréquentes, et tout intimes, que les nouveaux disciples du Pauvre d'Assise iront chercher force, conseil et persévérance.

Peu à peu, le jeune moine prend connaissance des diverses parties du monastère, et se familiarise avec les différentes coutumes monacales.

D'abord impressionné par le grand recueillement du monastère franciscain, le Novice se fait et prend goût au religieux silence qui règne dans nos cloîtres donnant accès à de pauvres et petites cellules où les Frères prient et travaillent.

Les différents offices où les Novices, toujours deux ensemble, prêtent souvent leur concours aux Frères Convers, sont ordinairement situés, dans nos Couvents, aux étages inférieurs. Les Frères Convers peuvent ainsi s'adonner à leurs divers travaux manuels sans qu'aucun bruit ne nuise au recueillement exigé pour les études des Clercs.

C'est en prenant ainsi contact avec tous les divers aspects de sa nouvelle existence, que le Novice franciscain avance insensiblement dans l'oeuvre de sa formation religieuse et séraphique. Avec les différents exercices de la vie commune, avec la pratique ponc-

tuellè des diverses observances monacales, le nouvel enfant de saint François trouve encore d'autres puissants auxiliaires à son progrès spirituel. Ce sont surtout ses admirables dispositions d'âmes, l'étude et la pratique de la Législation franciscaine, le saint et constant exercice de l'oraison mentale.

Se laisser former, se laisser prendre par la méthode toute franciscaine d'aller à Jésus, méthode qui enseigne à servir Dieu volontairement, par choix, non par crainte; (1) se confier entièrement à ses guides dans les sentiers de la perfection religieuse; garder dans toutes ses actions cette simplicité d'âme et de coeur, caractéristique si attachante de l'esprit franciscain, voilà un peu l'état d'âme du Novice franciscain. L'ardeur juvénile, parfois un peu trop entreprenante, que le Novice apporte à l'accomplissement de ses devoirs, à la poursuite des vertus religieuses, reste toujours l'une des plus pures joies de ses aînés dans la Religion, et l'un des plus justes motifs d'espérance des Supérieurs qui l'ont admis sous les étendards du "Héraut du Grand Roi," saint François d'Assise.

L'étude de la Législation franciscaine en général, et, en particulier, de la sainte Règle, est l'un des premiers devoirs auxquels le Novice franciscain se livre avec le plus d'empressement en même temps qu'avec une légitime et pieuse curiosité.

(1) R. P. Cuthbert, o. m. c. "Individualisme."

Les louanges de la Règle de saint François ne sont plus à faire. Depuis que tant de Souverains Pontifes ont entrepris d'exalter et de confirmer par leur Autorité Apostolique la Législation évangélique que François d'Assise donna à ses enfants, on n'a plus fait, avec raison, que répéter, sur ce sujet, leurs paroles vénérées.

“Voilà, écrit le Pape Nicolas III, (1) la Religion vraiment pure et immaculée aux yeux de Dieu et du Père, la Religion qui descend du Père des lumières et que son Fils a transmise aux Apôtres par son exemple et sa parole, et que l'Esprit Saint a inspirée au Bienheureux François et à ses disciples; Religion qui contient donc en elle-même le témoignage de la Trinité tout entière.” Et plus haut, parlant des Frères Mineurs eux-mêmes, le Pape dit: “Voilà les disciples de cette Règle sainte, Règle fondée sur la parole de l'Évangile, et affermie par les exemples et la vie du Christ, et fortifiée par les enseignements et les actions des Apôtres, fondateurs de l'Église militante.”

De son côté, Clément V, (2) comparant la Religion séraphique à un jardin fermé, planté par Notre Seigneur dans le champ de l'Église militante, écrit. “Venant dans ce jardin, le bien-aimé Fils de Dieu y recueille la myrrhe de la mortification et de la pénitence, dont la suavité merveilleuse se répand à l'entour, et

(1) Constitution “*Exiit*”, 24 août 1279.

(2) Constitution “*Exiit*”, 6 mai 1312.

fait sentir à tous les hommes le parfum d'une suavité pleine d'attraits. Voilà la forme de vie céleste, la Règle de vie tracée par l'excellent Confesseur du Christ, saint François d'Assise, qui forma ses fils à la pratiquer, en les instruisant par la parole et par l'exemple."

De son côté, Notre Séraphique Père lui-même, s'adressant à ses enfants s'exprime ainsi: "Mes Frères et très chers Fils, une éclatante faveur nous a été faite dans la concession de la Règle. Car cette Règle qu'on nous propose est le Livre de vie, l'espérance du salut, le gage de la gloire, la moëlle de l'Evangile, la voie royale de la Croix, l'état de perfection, la clef du Paradis, le pacte de l'alliance éternelle."

Pour justifier ces paroles et tant d'autres semblables qui pourraient cependant se passer de toute approbation étrangère, si imposante est leur autorité naturelle, nous voudrions présenter maintenant au lecteur un clair et suffisant aperçu de la Règle sainte et sublime qu'étudient les chers Novices et que pratique, pour la vie éternelle, tout vrai Frère Mineur. Mais l'espace restreint et le plan fixé ne nous permettent qu'un exposé fort succinct de notre Règle séraphique (1).

La Règle des Frères Mineurs, avons-nous dit pré-

(1) Nous indiquerons, en note, quelques-uns des passages bibliques dont saint François paraît s'être inspiré dans la rédaction de sa Règle.

cédemment, est contenue dans la Bulle du Pape Honorius III, publiée le 23 novembre de l'année 1223, et qui commence par les mots: "*Solet annuere.*"

La Règle débute ainsi: "La Règle et le Vie des "Frères Mineurs (1) consiste à observer le saint Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, (2) en vivant dans l'obéissance, sans avoir rien en propre et dans la chasteté. Le Frère Mineur promet obéissance et respect au Seigneur Pape Honorius et à ses successeurs canoniquement élus, et à l'Eglise Romaine. (3) Pour les autres Frères, qu'ils soient tenus d'obéir au Frère François et à ses successeurs." (4)

Saint François, au second chapitre de sa Règle, insère diverses prescriptions relatives à l'admission des sujets dans l'Ordre. Entre autres formalités à remplir, les Postulants doivent exécuter le conseil de perfection donné par le Maître à ceux qui veulent le suivre: "Qu'ils aillent, écrit Notre Séraphique Père, au sujet des Postulants, et vendent tous leurs bien, en prenant soin de les distribuer aux pauvres." (5) Après avoir déterminé à grands traits la forme de l'unique tunique des Frères, (6) notre saint

(1) S. Luc, XXII, 26.

(2) Matt, XIX, 17; Jean, VIII, 51; XIV, 15, 21, 23; XV, 10; Prov. VII, 13.

(3) Luc, X, 16.

(4) Règle, ch. I.

(5) Matt. XIX, 21. L'Eglise a établi, depuis, certaines lois particulières au sujet de la renonciation aux biens, qui ne peut se faire qu'après quelques années de vie religieuse.

(6) Matt. X, 10.

Législateur nous défend de quitter l'Ordre, en nous rappelant la parole du saint Evangile excluant du royaume des cieus ceux qui ne persévèrent pas dans leurs pieux desseins de perfection. (1) Puis, commandant à ses disciples la nudité des pieds, (2) le Saint ajoute ce conseil si bien dans son esprit: "J'avertis les Frères et leur recommande de ne point mépriser et de ne point juger les personnes qu'ils voient se vêtir mollement et porter des habits aux couleurs voyantes, (3) rechercher la délicatesse dans le boire et le manger (4); mais plutôt que chacun se juge et se méprise soi-même." (5)

Obligation pour les Clercs de réciter l'Office divin selon l'usage de l'Eglise Romaine; même devoir pour les Frères Convers de dire des "Pater" dont le nombre varie suivant les différentes heures de l'Office des Clercs; suffrages pour les défunts (6); jeûne obliga

(1) Luc, IX, 62.

(2) Matt. X, 10; Marc, VI, 9.

(3) Luc, VII, 25.

(4) Rom. XIV, 3.

(5) Isaie, XXXVIII, 15.

(6) Sans mentionner les suffrages ou prières que l'Ordre fait pour le Pape, le Cardinal Protecteur et les Supérieurs Majeurs, nous indiquons ici quelques-uns des secours spirituels apportés à l'âme de nos religieux et de leurs parents défunts, — il s'agit ici des couvents du Canada. — A la mort de chaque religieux profès, on récite au choeur l'Office des Morts; on fait ainsi pour les Novices et les Oblats, pour le Syndic Apostolique, pour le père et la mère de nos religieux. En plus, pour un profès décédé, tous les Pères de la Province disent une messe; dix messes sont appli-

toire depuis la Toussaint jusqu'à Noël, durant le Carême de l'Eglise et tous les vendredis de l'année; liberté de jeûner depuis l'Epiphanie, pendant quarante jours consécutifs, en l'honneur du jeûne du Seigneur (1); défense absolue d'aller à cheval en dehors du cas de nécessité évidente ou d'infirmité, telles sont quelques-unes des prescriptions du troisième chapitre de notre sainte Règle.

Mais, ici encore, saint François prend soin de nous faire certaines recommandations au sujet de nos courses à travers le monde: "Lorsque mes Frères vont par le monde, je leur conseille, je les avertis et je leur recommande en Notre Seigneur Jésus-Christ, d'éviter les démêlés et les contestations, (2) et de ne point juger les autres (3), mais d'être doux, pacifiques et modestes, pleins de mansuétude et d'humilité (4), parlant honnêtement à tous le monde... (5) En quelque

quées aux Novices et aux Oblats; on applique également dix messes au père ou à la mère d'un de nos religieux; si ce religieux est prêtre, il dit lui-même ces messes. Pour chacun de ces défunts ainsi que pour le Syndic Apostolique, on fait toujours suivre l'Office des Morts d'une messe solennelle de "*Requiem*". Outre de nombreux autres suffrages offerts pour ces défunts par les Clercs et les Convers, la Communauté récite tous les soirs, pendant les neuf jours qui suivent la mort, la "Station du Saint Sacrement." Cette "Station", composée de six Pater, Ave et Gloria, est enrichie de nombreuses indulgences plénières. Enfin, quatre fois l'an, dans tout l'Ordre, on récite l'Office des Morts, et l'on chante une Messe solennelle de "*Requiem*" pour le repos de l'âme des Parents, Bienfaiteurs et Amis de la Famille franciscaine.

(1) Matt. IV, 2.

(2) II Tim. II, 14.

(3) Matt. VII, 3; Luc. VI, 41.

(4) Tit., III, 2.

(5) Coloss. IV, 6.

maison qu'ils entrent, qu'ils disent d'abord: Paix à cette maison, (1) et selon le saint Evangile (2) qu'il leur soit permis de manger de tous les mets qui leur seront servis."

Le chapitre quatrième, qui renferme le commandement ou précepte fondamental, essentiel, de la Règle et de la vie des Frères Mineurs, "défend formellement à tous les Frères de recevoir en aucune manière monnaie ou argent, (3) par eux-mêmes ou par une personne interposée. Cependant, pour les nécessités des malades et le vêtement des autres Frères, que les Ministres et les Custodes seulement, par le moyen d'amis spirituels, y pourvoient avec grand soin selon les lieux, les temps et les pays froids, ainsi qu'ils le jugeront nécessaire; sauf toujours, comme il a été dit, qu'ils ne reçoivent ni monnaie ni argent."

"De la manière de travailler," (4) tel est le titre et l'objet du cinquième chapitre, où saint François, pour bannir l'oisiveté, ennemie de l'âme," (5) veut que ceux des Frères à qui le Seigneur a fait la grâce de travailler, travaillent avec fidélité et dévotion; (6) mais de sorte qu'ils n'éteignent pas l'esprit de la sainte oraison et de la dévotion, auquel doivent être

(1) Luc. X. 5.

(2) Luc. IX. 3; X. 8.

(3) Matt. X. 9.

(4) I. Thessal. IV. 11-12; II. Thessal. III. 8-13.

(5) Eccl. XXXIII. 29.

(6) II. Tim. II. 3; IV. 5.

subordonnées toutes les autres choses temporelles (1). Quant à la récompense de leur travail, qu'ils reçoivent pour eux et pour leurs Frères ce qui nécessaire à la vie, excepté de la monnaie ou de l'argent." (2)

Le sixième chapitre est, avec le quatrième, fondamental dans la Législation franciscaine. Tous deux ne font, pour ainsi dire, qu'un seul et même chapitre, par l'identité d'objet : la pauvreté franciscaine. "Que les Frères, y dit saint François, n'aient rien en propre, ni maison, ni terrain, ni autre chose ; mais comme des pèlerins et des étrangers (3) en ce siècle... qu'ils aillent à la quête avec confiance... Voilà l'excellence de la très haute pauvreté qui vous a établis, mes très chers Frères, héritiers et rois du Royaume des Cieux, vous a faits pauvres de toutes choses, vous a rendus sublimes en vertus... A elle, très aimés Frères, attachés totalement, veuillez, pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, ne posséder à tout jamais rien autre chose sous le ciel (4).

Tous enfants au même titre de la très haute Pauvreté, heureux de ce trésor de la mendicité dont ils ne rougissent point, "parce que le Seigneur pour nous

(1) Luc. X. 41-42 ; XVIII. 1.

(2) Luc. X. 7. — Aujourd'hui, les circonstances ne permettent que très rarement aux fidèles de donner aux Frères des aumônes en nature. Nous disons ailleurs les dispositions prises par les Papes pour l'administration des aumônes pécuniaires faites aux Frères et des habitations à leur usage.

(3) I. Pierre. II. 11.

(4) Luc. XII, 15, 21, 34.

teront mutuellement la plus sincère affection. "En s'est fait pauvre en ce monde", (1) les Frères se porquelque endroit que soient et se rencontrent les Frères, qu'ils se montrent mutuellement entre eux de la même famille, et qu'en toute sûreté l'un manifeste à l'autre ses nécessités; car, si une mère nourrit et chérit son fils selon la chair, avec combien plus d'affection chacun ne doit-il pas aimer et nourrir son frère selon l'esprit! (2) Et si quelqu'un d'eux tombe malade, les autres Frères doivent le servir comme ils voudraient eux-mêmes être servis."

Après ces conseils de charité fraternelle, qui ne pouvaient être ainsi dictés que par un coeur brûlant d'amour comme celui de François, nous passons au chapitre septième, qui traite des peines à imposer aux Frères coupables. C'est là une mesure nécessaire dans toute société humaine. Mais Notre Séraphique Père ne paraît s'y résoudre qu'à contre coeur, tant il met de modération et de condescendance dans ses paroles et ses ordres. "Que les Ministres... imposent la pénitence avec miséricorde... Ils doivent bien se garder de s'emporter et de se troubler au sujet du péché de l'un de leurs Frères, parce que leur colère et leur trouble sont un obstacle à la charité en eux-mêmes et dans les autres." (3)

(1) Règle, ch. VI.

(2) Jean XIII, 12-17.

(3) Luc. IX, 51-57; I. Cor., XIII, 4; II, Tim., IV, 2; Ps. XXXVI, 1, 7, 8.

L'élection du Ministre Général qui doit se faire le "serviteur de toute la Fraternité" (1) et être toujours choisi parmi les Frères de l'Ordre; la réunion du Chapitre Général à des époques déterminées par le Général; la convocation des Chapitres Provinciaux, tels sont les points principaux statués dans le chapitre huitième de notre sainte Règle.

Les Prédicateurs sont l'objet des instructions du neuvième chapitre. Les Frères ne peuvent prêcher dans un diocèse qu'avec l'autorisation de l'Evêque et après avoir été examinés et approuvés par les Supérieurs Majeurs. Les Frères sont obligés de "tenir dans leurs prédications un langage soigné et chaste, (2) pour l'utilité et l'édification du peuple, en lui exposant les vices et les vertus, la peine et la gloire, avec brièveté de discours, parce que le Seigneur a abrégé la parole sur la terre. (3)

Le chapitre dixième, relatif à la visite et à la correction des Frères, est pour ainsi dire une continuation, un développement du chapitre septième. Saint François y retouche, toujours avec les mêmes précautions de langage, avec la même tendresse paternelle, le point de la correction des Frères et de la vigilance que les Ministres doivent mettre à leur faciliter l'observance de la Règle. "Que les Frères, écrit le Saint,

(1) Matt. XXIII, 11.

(2) Ps. XI, 7; XVII, 31.

(3) Rom. IX, 28.

qui sont Ministres et Serviteurs des autres Frères, visitent et avertissent leurs Frères; qu'ils les corrigent avec humilité et charité, ne leur commandent rien qui soit contre leur conscience et notre Règle."

Mais cette charge lourde du commandement et de la correction confiée aux Ministres leur est rendue douce par la docilité et l'humilité de leurs sujets: "Quand aux Frères qui sont sujets, qu'ils se souviennent que pour Dieu ils ont fait abnégation de leur volonté propre."

Notre Séraphique Père veut que ses enfants recourent en toute confiance aux Ministres dans toutes leurs difficultés. "Et que les Ministres, ajoute le Saint, reçoivent les Frères avec charité et bienveillance et leur témoignent tant de bonté que les Frères puissent parler et agir avec eux comme des maîtres avec leurs serviteurs. Car il doit en être ainsi: il faut que les Ministres soient les serviteurs de tous les Frères." (1)

C'est par de pareilles prescriptions faites à tous ses vrais disciples que le Patriarche des Pauvres volontaires établit un Ordre où la simplicité, la bonhomie même des relations de famille fait l'une des plus grandes consolations et l'un des plus forts stimulants de perfection pour tous les membres.

Aux chapitres deuxième et troisième, saint François, dans ses exhortations, traçait comme un petit traité des relations de ses disciples avec le monde. Ici, tout

(1) Matt. X. 24-25; XXII, 26.

en revenant sur le même sujet, Notre Séraphique Père indique plutôt à ses enfants quelles doivent être les dispositions générales d'âme de tout vrai Frère Mineur: "Je recommande bien à mes Frères et les y exhorte en Notre Seigneur Jésus-Christ, de se préserver de tout orgueil, de la vaine gloire, de l'envie, de l'avarice, (1) des soucis et de la sollicitude de ce monde, de la médisance et du murmure... qu'ils considèrent qu'ils doivent par-dessus tout souhaiter d'avoir l'esprit du Seigneur et sa sainte opération, de s'élever toujours à Dieu par la prière d'un coeur pur, et de pratiquer l'humilité et la patience dans la persécution et dans l'infirmité, et d'aimer ceux qui nous persécutent, nous reprennent et nous corrigent... (2)

Le chapitre onzième renferme certaines règles qui ont toutes pour but de préserver les Frères même des moindres soupçons contre leur vertu.

Enfin, au douzième et dernier chapitre de sa Règle, saint François s'adresse à ceux qui veulent aller porter les lumières de l'Évangile aux Sarrasins et aux autres infidèles. Les Frères qui se sentent appelés à l'apostolat chez les païens doivent demander à leurs Ministres l'autorisation de partir. Ceux-ci ne peuvent envoyer que "ceux qu'ils jugeront capables d'être envoyés."

(1) Luc, XII, 15.)

(2) Matt., V, 10, 11, 12, 22, 44; X, 23, 28; XXIV, 6; Marc, VIII, 35; Luc, VI, 22, 23; IX, 24; XII, 4; Jean, XV, 20.

Au même endroit, Notre Séraphique Père oblige les Ministres Généraux et Provinciaux à "demander au Pape, un des Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, pour être gouverneur, protecteur et correcteur de cette Fraternité". Et, comme s'il voulait donner la raison de ce dernier commandement et apposer un digne couronnement à l'oeuvre admirable qu'il venait d'accomplir, l'humble et catholique François d'Assise termine ainsi le texte de la Règle: "Au nom de l'obéissance, j'enjoins aux Ministres de demander au Seigneur Pape, un des Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, pour être gouverneur, protecteur et correcteur de cette Fraternité, afin que, étant toujours soumis et prosternés aux pieds de cette même sainte Eglise, inébranlables dans la foi catholique, (1) nous observions la pauvreté, l'humilité et le saint Evandé Notre Seigneur Jésus-Christ, comme nous l'avons fermement promis."

Voilà, trop brièvement esquissée, cette Règle sainte et si féconde en fruits de justice et de salut, que le cher Novice scrute en son intelligence et médite amoureusement en son coeur pur et ardent. L'étude, la réflexion font aimer au Frère Mineur cette Règle sanctionnée par l'Eglise. Le Ciel lui-même a confirmé cette Législation par les Stigmates Sacrés de sa Passion que le Christ imprima dans la chair vive de Notre Séraphique Père, et par la multitude de saints et de

(1) Coloss. I, 23.

bienheureux que la vie franciscaine n'a cessé de produire.

Humble et docile à la conduite des Directeurs de son âme, fidèle à l'étude et à la pratique progressive de sa Règle, le Novice franciscain n'en trouve peut-être pas moins son meilleur agent d'assimilation de la vie séraphique, dans l'exercice assidu de l'oraison mentale.

Le monde ignore souvent le mot même d'oraison mentale. Mais toute âme pieuse, toute âme religieuse, et nous dirions, surtout toute âme vraiment franciscaine, sait la mine de grâces, de force et de sainteté cachée sous ce simple mot "l'oraison mentale."

Oubli momentané des choses extérieures, concentration de toutes les forces de l'âme vers un seul objet qui est Dieu, silence des passions dans l'effervescence de l'amour pour le Créateur et le Maître Divin, voilà quelque peu l'oraison, l'union à Dieu dans la contemplation. Dans ce colloque très intime que l'âme séraphique entretient avec Celui qui fait sa vie, qui réclame pour Lui seul l'exercice de toutes ses forces, le Novice franciscain puise abondamment les lumières intérieures et surnaturelles nécessaires pour éclairer sa marche vers la perfection. Il y trouve aussi avec les secrets de sa sanctification personnelle immédiate, les premiers rayons de cette science de Dieu et des choses célestes à laquelle, devenu apôtre, il devra les admirables fruits de salut produits par François et ceux qui imitent fidèlement ses vertus.

Cette oraison franciscaine du Noviciat et de toute la vie du Frère Mineur, c'est l'union parfaite, ou du moins, c'est la marche sûre vers l'union divine où tendent toutes les âmes vouées à la vie contemplative. L'oraison franciscaine est une oraison d'amour: c'est le coeur qui y a la plus grande part, c'est la volonté qui y est surtout en action. Et parce que l'amour ne connaît pas de limites à ses ambitions, l'oraison franciscaine aspire aux sommets de la vie contemplative, elle aspire à l'union mystique avec Dieu, sur la terre, en attendant l'union du Ciel par la Vision béatifique dans la lumière de la gloire éternelle.

La vie de nos Saints, l'histoire de l'ascèse et de la mystique dans notre Ordre, sont là pour démontrer que tel est bien le genre de l'oraison franciscaine, et le caractère des phénomènes de la vie spirituelle chez le plus grand nombre des milliers de Saints ou de Bienheureux inscrits au Martyrologe franciscain édité vers le milieu du dix-septième siècle. Et ces diptyques sacrés voient leur glorieuse nomenclature continuée par les Annales actuels de l'Ordre.

Tous les jours, au commencement du repas principal de la Communauté, un Frère, debout dans la chaire placée au centre du réfectoire, après y avoir chanté quelques versets de la Sainte Ecriture, rappelle les noms et les titres de gloire des bienheureux Frères dont la mémoire est honorée au jour suivant. Quels exemples, quels encouragements, quelle force les Frères ne trou-

vent-ils pas dans le souvenir de tous ces chers disparus qui les ont précédés dans la vie séraphique? Ces bienheureux Frères ont vécu la vie franciscaine, ils ont observé la Règle franciscaine, et, aujourd'hui, leur nom, la mention de leurs vertus et la proclamation de leur sainteté sont écoutés avec bonheur, avec une légitime envie par ceux qui s'efforcent comme eux d'être les imitateurs du Séraphique François d'Assise.

Le Novice franciscain, après une année entière passée dans les saints exercices de son épreuve religieuse, est prêt à s'engager irrévocablement dans cette existence séraphique qu'il a vécue avec tant de bonheur et de consolations durant douze mois trop vite écoulés.

Le grand jour de la Profession simple approche. Mais avant de prendre cet engagement sacré de l'émission des vœux religieux, le Novice remplira certaines formalités soit exigées par ses Supérieurs, soit imposées par les saints Canons.

Pour montrer à ses Frères qu'il ne s'engage pas à l'aveugle dans la vie qu'il veut vouer, le jeune Novice récitera, dans les dernières semaines de son Noviciat et devant toute la Communauté, un abrégé des obligations qu'il contractera bientôt.

Puis, quelques jours avant de promettre à Dieu la pauvreté franciscaine, le Novice renonce à l'administration, à l'usage et à l'usufruit de tous les biens qu'il aurait laissés dans le monde; il fait cette renonciation en faveur de qui il lui plaît. Seul donc le domaine

radical de ces biens restera en sa possession pendant les trois années que dureront ses vœux simples émis au sortir du Noviciat. Après ce temps, pour faire sa Profession solennelle dont les promesses obligent pour toute la vie de la part du sujet comme de la part de l'Ordre, le Profès simple se dépouillera même du domaine radical de ses biens, encore en faveur de la personne de son choix. Bien plus, il renoncera au droit d'acquérir de nouveaux biens. Il faut cependant remarquer ici, que, par la Profession simple, le Frère Mineur ne renonce pas au droit d'acquérir de nouveaux biens; toutefois, il ne peut accepter ces biens qu'avec la permission de ses Supérieurs réguliers. Cette permission n'est d'ailleurs pas refusée; on ne l'exige que pour sauvegarder le vœu d'obéissance et faire pratiquer un plus parfait esprit de pauvreté chez le Profès des Vœux Simples.

Enfin, préparé par huit jours de recueillement plus profond, le Novice tout heureux, tout plein d'ardeur, tout abandonné à son Jésus, s'avance, revêtu d'une bure neuve et portant un Crucifix, au milieu du sanctuaire où il est venu s'agenouiller, il y a un an. Prostré au pied de l'autel, il assiste au Sacrifice divin auquel il unit déjà l'immolation qu'il offrira de lui-même, dans quelques instants, au Rédempteur et au Maître de son âme et de son cœur.

Après la Messe, entouré de ses frères comme au jour de sa Vêture, le Novice, au Célébrant qui s'en-

quiert de l'objet de sa demande, répond en implorant son admission à la Profession des Voeux Simples, dans l'Ordre des Frères Mineurs. Le motif de cette demande, avoue le Novice, c'est son désir de faire pénitence, d'amender sa vie et de servir Dieu fidèlement jusqu'à la mort.

Eclairé par les lumières de l'Esprit Saint que toute la Communauté vient d'implorer en faveur du nouveau Frère, le Novice s'avance auprès du Tabernacle. Là, à genoux devant le Provincial, les mains jointes dans les mains de celui qui sera désormais son supérieur unique sur la terre, il "voe et promet à Dieu, à la Vierge, à son Séraphique Père et à tous les Saints, d'observer toute sa vie, la Règle des Frères Mineurs, confirmée par le Seigneur Pape Honorius, en vivant dans l'obéissance, sans avoir rien en propre et dans la chasteté." (1)

Le Novice est devenu un autre homme. Délivré à jamais des liens qui l'attachaient à la terre, sans nul souci des biens de ce monde, il est maintenant un véritable enfant de Dieu; avec François il peut s'écrier en toute vérité: "Notre Père qui êtes aux Cieux!" Désormais le jeune religieux ne vit que pour Dieu. Nouveau soldat du Christ, plein du beau zèle qui l'enflamme à la poursuite de la perfection religieuse, heureux d'être enfin compté parmi les membres de la grande

(1) Rituel de l'Ordre: Formule de la Profession des Voeux Simples.

Famille franciscaine, le jeune Profès n'aura plus qu'une ambition : reproduire peu à peu en lui l'image de son Jésus, et travailler à sa manière et sous la direction de ses Supérieurs, à la sanctification des âmes.

Tout entier encore sous l'émotion de son sacrifice volontaire, le nouveau Profès ira dans un autre couvent. Là, retrouvant la régularité du Noviciat, il continuera sa formation religieuse encore nécessairement imparfaite ; il se livrera aussi à l'étude sacrée qui fera de lui un apôtre capable de confondre l'erreur au besoin, et capable surtout d'enseigner aux âmes les voies du salut éternel.

Et pendant que le jeune Profès d'un jour vole tout heureux vers le Scolatiscat franciscain où, depuis plusieurs jours, l'attend une cellule toute renouvelée, les vides du Noviciat se remplissent d'autres aspirants à la vie franciscaine, conquêtes pacifiques de l'idéal du Poverello d'Assise.

l
r
c
r
l

F
t
g
F
d
j
s
t

p
a

CHAPITRE TROISIEME (Suite)

III

Le Frère Convers

Parmi toutes les âmes que le Bon Dieu appelle à Lui dans la vie religieuse, un grand nombre ne pourront jamais être marquées du sceau indélébile du sacerdoce, sans toutefois, pour cela, se voir privées des mérites de l'apostolat du prêtre. Ces âmes, ce sont, dans les grands Ordres, les chers Frères Convers.

L'Ordre des Frères Mineurs, à son origine, vit la plupart de ses membres, on peut dire, voués aux fonctions des humbles Frères Convers. Des douze compagnons de saint François, presque tous ne furent jamais prêtres. Cette catégorie de religieux, dans l'Ordre des Frères Mineurs, a toujours été nombreuse, et aujourd'hui encore, c'est grâce au nombre au moins suffisant de ces mêmes religieux, que l'Ordre se soutient et travaille plus efficacement au bien des âmes.

La vocation des chers Frères Convers, ces hommes parfois un peu frustrés mais au cœur d'or, est souvent admirable de condescendance et de prévenance divine.

Chez certains, c'est un appel assez tardif à la vie religieuse. Une vie de dix-huit, vingt ans ou plus, passée sans souillure au milieu du monde, a fait sentir à ces hommes le bonheur et les joies pures et fortes que procure le service de Dieu. Finalement, ils se sont vus dégoûtés de la vie au milieu d'un monde si peu bienveillant à l'égard de la pratique sérieuse de la vie chrétienne. Libres de leur personne, ils se tournent alors vers une existence plus entièrement vouée à Dieu; ils se sentent appelés à la vie religieuse où ils pourront, tout à leur aise, entretenir avec le Bon Dieu le commerce intime que le monde leur rendait si pénible.

Mais des études trop incomplètes, quand elles ne manquent pas tout à fait; le plus souvent, un âge déjà avancé ne permettent plus à ces âmes d'aspirer au sacerdoce par les voies ordinaires, même au moyen de l'oeuvre des "Vocations tardives." Et puis, il faut aussi admettre que tous ne se sentent pas appelés au sacerdoce.

Parfois encore, l'origine d'une vocation de Frère Convers se retrouve dans le désir d'expier par une vie de pénitence et d'humilité, des fautes ou des chutes antérieures que la miséricorde divine et un repentir sincère auront changées en des sources de vertus et de sainteté.

Mais il y a aussi d'autres causes de l'existence des Frères Convers. Ce sont, principalement, les nécessités matérielles des Ordres Religieux, de ceux surtout

dont l'activité apostolique se concentre plus spécialement chez les prêtres.

Tout groupement humain, eût-il ici-bas la mission la plus spirituelle et la plus surnaturelle possible, est néanmoins impérieusement soumis à certaines exigences matérielles voulues par les conditions de l'existence humaine sur terre. Or, il se trouve que la satisfaction à ces exigences est, le plus souvent, fort incompatible avec l'exercice presque exclusif d'un travail intellectuel intense, avec la vie d'hommes qui ont pour mission de plutôt négliger et oublier les choses de la terre pour ne songer qu'à celles d'En-Haut.

Le seul moyen pour ces Ordres, de pourvoir à leurs besoins matériels, c'est de recourir à la charitable assistance des Frères Convers.

Voués uniquement aux travaux du ministère auprès des âmes, les prêtres religieux ne pourraient, sans grand détriment pour leur oeuvre, se livrer, tout à la fois, à l'étude, à la prédication, à l'audition des confessions et aux soins que demande l'entretien d'une grande maison religieuse.

De leur côté, les Frères Convers, libres de tout souci apostolique, sont uniquement préoccupés de leur sanctification personnelle. Ces bons Frères sont donc éminemment propres à remplir les fonctions plus humbles des divers travaux manuels et des différents offices d'un grand couvent.

Sauf exception faite par le Ministre Provincial,

les Postulants à l'état de Frère Convers ne peuvent être admis dans l'Ordre des Frères Mineurs avant l'âge de vingt-et-un ans. Outre les conditions d'admission qui ont été énumérées pour les Clercs, les Postulants Convers doivent aussi être disposés à accomplir tout travail manuel que leur imposera l'obéissance. Aucune science n'est requise pour l'admission d'un Frère Convers.

Après un Postulat de quelques semaines, les nouveaux aspirants à la vie de Frère Convers reçoivent le grand habit de l'Ordre, sauf le capuce, et commencent un temps de probation appelée "Oblature". Ce temps de probation dure au moins trois ans; le nouveau Frère y a tout le loisir d'étudier sa nouvelle vie et de constater si la pratique de la Règle de saint François lui fournira un sûr et facile moyen d'arriver à la perfection qu'il souhaite.

Les Frères Oblats se conforment en tout aux Frères Convers. Tout ce qui distingue les Frères Oblats des Frères Convers, c'est que ces derniers ont émis les voeux de religion après une année de Noviciat; ils portent aussi le capuce. Les Frères Oblats, eux, après une première année passée sous la direction d'un Père Instructeur qui les a initiés à leur nouveau genre de vie, émettent les voeux d'obéissance et de chasteté pour tout le temps qu'ils persévéreront dans l'Oblature.

Lorsque l'épreuve, c'est-à-dire l'Oblature, est jugée suffisante par le Ministre Provincial, les chers Frères

Oblats sont appelés au Noviciat qu'ils font avec les Clercs.

C'est ici qu'apparaît une des particularités de l'esprit de famille de l'Ordre des Frères Mineurs.

A l'encontre de certains autres Ordres dont la sagesse divinement inspirée des Fondateurs a cru devoir prescrire, pour les Frères Convers, une initiation à la vie religieuse quelque peu différente de celle des Clercs, l'Ordre des Frères Mineurs ne connaît qu'une formation, qu'une Règle, qu'un même esprit, qu'un même code de loi pour le Convers et pour le Clerc.

Le Maître des Novices des Clercs est aussi celui des Couvers; au Noviciat comme dans les autres parties de la maison, les Convers sont voisins des Clercs. Les uns et les autres ont le même vêtement, la même table, les mêmes cellules, les mêmes exercices, les mêmes Voeux, la même Règle. Tous sont également, et au même titre, vrais enfants du Patriarche des Pauvres, saint François d'Assise. Partout et toujours, le Convers et le Clerc ou le Prêtre franciscains se reconnaissent et vivent comme de vrais frères, comme les vrais enfants d'un même Père, qui donne à tous le même esprit, impose à tous les mêmes préceptes et leur promet la même récompense.

Ce caractère de ressemblance parfaite et, nous le dirons même, d'égalité absolue au point de vue religieux, entre Convers et Clercs, concourt puissamment au bonheur des couvents franciscains, à l'admiration dont la

vie intérieure de nos monastères est l'objet de la part des étrangers.

Après une année de Noviciat, les Novices Convers sont admis à la Profession des Voeux Simples, dans les mêmes conditions que les Novices Clercs. La Profession Solennelle du Frère Convers se fera en tout comme celle d'un Clerc.

Ce que nous venons de dire montre assez la fausseté du préjugé mondain qui fait du Frère Convers, dans les Communautés religieuses, comme une sorte de serviteur méprisé, écarté, dédaigné par ses maîtres.

Absolument faux à l'égard de tous les Ordres, ce préjugé l'est encore plus dans la Religion Séraphique. Quelques notes sur le genre de vie de nos chers Frères Convers ne seront pas ici déplacées.

Certes, nos chers Frères Convers sont inconnus du monde. Et cette ignorance occasionne trop souvent, chez les séculiers, un injuste mépris pour ces humbles religieux qu'ils n'ont pas appris à connaître.

Nos chers Frères Convers mènent derrière les murs épais de leur monastère une vie cachée, toute de labeurs manuels et d'union intime à Dieu. Cette vie n'est pas une charge trop lourde pour nos chers Frères; leur condition, l'appel de Dieu leur rendent douce et agréable cette existence ignorée du monde et seulement connue de Dieu; ils vivent heureux et contents dans le cloître, employés au service de la Communauté et à l'entretien du couvent.

Ce sont nos chers Frères Convers qui remplissent avec dévouement les humbles mais très importantes charges de sacristain, de portier, d'hospitalier, d'infirmier, de linge, de sandalier, de cuisinier et de jardinier, sans compter beaucoup d'autres emplois que nous ne pourrions tous énumérer ici.

Le rôle des Frères Convers est particulièrement important et nécessaire dans l'Ordre de saint François, dont la subsistance repose uniquement sur les fruits de la quête et des aumônes spontanées des fidèles.

Les travaux apostoliques des Pères concourent assurément, pour une grande part, à l'entretien de la famille. Néanmoins, la quête de porte en porte reste toujours le grand moyen de subsistance des pauvres volontaires qui imitent Jésus comme le fit le Poverello d'Assise.

Or, c'est surtout à nos bons Frères Convers que revient la douce obligation d'aller tendre la main aux fidèles pour en obtenir la quotidienne ration que la Communauté attend des largesses de la Providence. Noble et belle mission du Frère Convers qui se fait ainsi le père-nourricier des pauvres du Christ! Admirable disposition de la Providence qui permet aux Clercs et aux Prêtres de se livrer entièrement aux études sacrées et aux fonctions du saint ministère, pendant que les chers et si dévoués Frères Convers, pour l'amour de Dieu, pour le bien de la Religion et

pour leur propre sanctification, se chargent de l'entretien de tous et maintiennent l'ordre et la propreté dans nos humbles couvents!

Vaquer aux soins matériels du couvent, c'est le principal devoir du Frère Convers. Mais, à côté de ses obligations, la vie de l'humble Frère Convers a aussi ses avantages; et ces avantages surpassent de beaucoup la peine du devoir, s'il peut y avoir peine à remplir les offices de Convers.

Le cher Frère Convers est d'abord, nous l'avons assez clairement montré, un vrai religieux, un véritable Frère Mineur, au même titre que les Clercs et les Pères. Mais, au cher Frère Convers est peut-être échouée la meilleure part; son genre de vie et le milieu où s'écoule son existence sont peut-être favorables plus que tout autre à l'oeuvre de la perfection et de la sanctification religieuse.

En effet, inconnus du monde, cachés à tout regard humain, nos bons Frères sont assurés d'obtenir au Ciel le plein mérite de leur sainte vie; pour eux, point de ces retours d'amour propre, point de cette gloriole humaine auxquels exposent les missionnaires, les louanges d'hommes sensibles aux belles paroles, mais sourds aux appels de la grâce.

Seuls avec Dieu et sous son regard, nos chers Frères Convers peuvent toujours fidèlement et en toute pureté d'intention accomplir leurs devoirs de religieux et d'enfants de saint François. Et quelle sécurité dans

le travail de la sanctification personnelle auquel se livrent ces Frères! Exempts de la lourde responsabilité de la conduite des âmes, ils n'ont à s'occuper que de leur propre âme; et ils ont encore pour les exciter au bien les exemples des vertus de leurs Frères du cloître et les conseils et les avis de leurs Pères.

Et, comme dernier des avantages de la vie de nos Frères Convers que nous nous bornons à rappeler ici, notons la très grande facilité dont ces humbles religieux jouissent, pour atteindre la perfection de l'union séraphique de l'âme avec Dieu. Cet avantage est fort apprécié de nos chers Frères, qui en comprennent tout le prix et en goûtent si abondamment les charmes.

Etrangers, comme nous l'avons constaté, aux choses du monde, libres des préoccupations du ministère apostolique; l'esprit nullement rempli des pensées absorbantes et des distractions importunes causées par les études; à même de diriger toutes les forces de leur âme vers le but qu'ils poursuivent, nos chers Frères Convers sont peut-être plus aptes que tout autre à parvenir promptement à la fin sublime que doit se proposer tout vrai disciple du Stigmatisé de l'Alverne. Cette fin, nous l'avons déjà indiqué, c'est l'union et la ressemblance aussi parfaite que possible de l'âme et du coeur du Frère Mineur à l'âme et au Coeur Sacré du Crucifié divin du Calvaire.

Trop heureux Frères Convers! votre aimable sim-

plicité qui s'ignore le plus souvent, des dons que la nature vous a refusés ou que la Providence n'a pas jugé à propos de révéler au monde, vous ont procuré le plus heureux des sorts dans la Religion séraphique! A vous l'imitation plus parfaite du pauvre François qui ne voulut rien posséder ici-bas, pour gagner une plus grande somme de gloire au Paradis! A vous l'imitation plus fidèle de l'humble François, qui ne voulut jamais avoir d'autre moyen de subsistance que la "table du Seigneur", c'est-à-dire la sainte charité des fidèles, les trésors de la mendicité évangélique! A vous, chers et bons Frères Convers, les pures joies de l'union entière et sereine avec Jésus; à vous aussi, plus grandes, parce que moins humaines dans leurs sources et leurs procédés, les lumières de l'oraison et de la contemplation; à vous les charmes d'une vie entièrement vécue sous le seul regard divin, vie qui n'est qu'une sûre et joyeuse préparation aux transports et aux félicités sans fin de l'éternelle Patrie des Bienheureux.

Heureux Frères Convers, vos travaux, vos prières, vos mortifications, l'humble monotonie de votre tranquille existence ne sont pas sans fruit pour le salut des âmes. Plus que les missionnaires, vous convertissez souvent les grands pécheurs, vous soutenez les justes et vous conduisez au bercail du Divin Pasteur les brebis égarées dans les ombres du paganisme.

Réjouissez-vous de votre condition humble et obs-

cure aux yeux du monde, mais grande et saintement glorieuse aux regards du Père céleste. Au ciel, vous attendent pour récompenser votre fidélité à vos saints engagements, Jésus, Marie, François et les saints Frères Convers qui vous admirent du sein de leur gloire et vous y préparent une place pour l'éternité.

IV

Le Clerc.

Après le Noviciat, les Frères Convers nouveaux Profès, continuent avec une nouvelle ferveur et la joie tout intime de se voir entièrement consacrés à Dieu, l'humble et très précieuse vie qu'ils ont menée jusqu'ici et qu'ils apprécient mieux maintenant, pour la connaître plus parfaitement.

De leur côté, les jeunes Clercs Profès, comme nous l'avons dit plus haut, se dirigent vers le Couvent d'Etudes pour y parfaire leur formation religieuse et y avancer peu à peu dans la science du Prêtre et l'initiation aux fonctions du sacerdoce.

Dans la partie historique, nous avons vu quel éclat ont jeté à travers les siècles, les études et les Docteurs de l'Ordre des Frères Mineurs, et quels secours y trouva la sainte Eglise de Dieu. Nous ne voulons ici que dire brièvement l'esprit qui préside aux études chez les enfants de saint François.

L'humilité qui caractérise l'esprit franciscain et la

mission apostolique qui a été divinement confiée à François et à ses fils, ont une influence notable sur les études dans notre Ordre.

Considérée au point de vue purement intellectuel, la science dont on abuse est souvent funeste; vue du côté moral, la science cultivée sans règles sages est ordinairement un grand obstacle à la sanctification, à la perfection chrétienne. (1) Au surplus, en matière d'apostolat évangélique, la sainteté de vie et la grâce divine donneront souvent, à elles seules, un plein succès, là où la science livrée à ses propres moyens aurait sûrement échouée.

François avait bien compris ces vérités. Aussi, tant pour former en ses disciples l'homme surnaturel que pour y façonner l'homme apostolique, les met-il en garde contre une science inutile. A ceux de ses Frères qui ne peuvent prétendre aux travaux de la prédication ou aux autres fonctions du sacerdoce, aux chers Frères Convers, notre saint Fondateur défend absolument l'étude des lettres; il ne leur permet et ne leur conseille que la science dont les données se puisent dans l'oraison et l'union à Dieu. (2)

Aux Clercs, saint François permet et enjoint même l'étude, mais à condition qu'elle n'éteindra pas en eux "l'esprit du Seigneur et sa sainte opération." Dans la pensée de saint François, du moins telle que les documents nous la font aujourd'hui connaître, l'étude

(1) I. Cor. VIII, 1.; Eccl., XXI, 21.

(2) Règle des Frères Mineurs, ch. X.

doit toujours avoir pour fin une plus grande connaissance de Dieu; elle ne peut jamais que servir d'aliment à l'oraison et de moyen de sanctification et de zèle apostolique.

Notre Séraphique Père ne paraît pas avoir jamais estimé la science pour la science. Au témoignage d'un écrivain contemporain (1) qui s'appuie sur Célano, l'un des compagnons du Saint, François veut que, dans l'étude, ses Frères cherchent le témoignage de Dieu et non le prix de l'ouvrage, l'édification et non la curiosité, l'utilité et non le nombre.

Chez le Frère Mineur, si l'étude sacrée, si la science nécessaire à la défense de la religion peuvent atteindre un haut degré de perfection, comme il convient aux gardiens de la vérité contre les propagateurs du mensonge, cette science ne doit nuire en rien à la piété et aux vertus caractéristiques du Franciscain. La pauvreté, l'humilité, l'amour ne doivent pas souffrir du savoir des Frères. La volonté et les conseils du Saint sont ici formels, et nous trouvons l'interprétation authentique de sa pensée dans l'exemple que nous ont laissé, sur ce point, ses plus fidèles disciples.

Saint François ne voulait pas voir les Frères négliger la piété pour acquérir la science.

Le Bienheureux Jean de Parme, disciple immédiat de saint François, disait que la Religion reposant sur

(1) R. P. Marie Bonaventure, o.f.m. "Aperçu historique sur l'Ordre des Frères Mineurs."

les deux édifices de la science et de la piété, celui de la science ne devait pas être prodigieusement haut, ni celui de la piété démesurément bas.

S'appuyant toujours sur les documents certains et fidèles fournis par Célano, le P. Bonaventure ajoute que notre saint Législateur voulait que l'étude ne fit pas perdre à ses Frères la simplicité, pour devenir pleins de morgue et de prétention. Pour François, la simplicité, c'était la marque de l'intelligence et de la sagesse; elle fait agir plus qu'elle ne parle. En un mot, François voulait que la science fût informée par la charité, non pour apprendre ce qu'on doit dire, mais pour pratiquer ce que l'étude a appris.

Cette méthode d'étude est toujours suivie dans l'Ordre des Frères Mineurs. Elle est en honneur dans les simples Scolasticats des Provinces comme dans tous nos autres centres d'études plus élevées. C'est cet esprit qu'apportent dans leurs travaux ceux de nos religieux qui vont dans les grandes Universités catholiques poursuivre leurs études de philosophie et de théologie, ou s'adonner à celles des sciences humaines et divines où un prêtre peut aujourd'hui trouver moyen de procurer la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise du Christ.

La vie du Clerc franciscain aux études est tout entière une préparation franciscaine au sacerdoce. Tout, dans cette vie, converge vers le perfectionnement religieux du jeune moine et l'accomplissement le plus

satisfaisant possible de son futur ministère sacerdotal.

L'obéissance que le religieux a vouée et à laquelle il s'abandonne entièrement, est le plus sûr garant de son initiation, aussi complète qu'il se peut, à la mentalité et aux vertus du vrai prêtre catholique. La fidélité, la confiance, la soumission absolue aux directions d'une expérience consommée, sont assurées par les obligations même de ce voeu d'obéissance; et c'est là un avantage dont le plus grand nombre des clercs séculiers sont en partie privés.

La solitude du cloître vient aussi favoriser le recueillement nécessaire aux fortes études et aux sérieuses réflexions d'une âme qui n'a que trop peu de temps pour se préparer aux responsabilités et aux fonctions du ministère sacerdotal.

Cependant, l'austérité du cloître franciscain, peut-être plus étroitement maintenue au Noviciat et au Couvent d'Etudes, n'est pas une occasion de tristesse ou d'ennui; au contraire, la gaieté et même l'hilarité franciscaine, presque légendaires, s'y manifestent sans gêne.

Cette joie du moine franciscain est une conséquence des exemples et des enseignements du "courtois François d'Assise." (1)

Le "*Speculum perfectionis*" (2) ou "Miroir de la Perfection" attribué à Frère Léon, compagnon de saint

(1) Célano, Ch. XXIX, 83.

(2) Sabatier; "*Speculum Perfectionis*." C. 94 ss.

François, nous dit que l'un des principaux soins de Notre Séraphique Père était de se tenir dans une grande joie spirituelle tant intérieure qu'extérieure, en dehors de l'oraison et de l'Office divin. Il aimait à voir ses Frères se livrer à la même joie; bien plus, il les reprenait parfois de leur tristesse et de leur air de mauvaise humeur. Au dire du Saint, la joie spirituelle intérieure et extérieure procurée par la pureté du coeur et la ferveur de l'oraison, est l'un des plus excellents moyens de déjouer les ruses du démon.

Néanmoins, cette joie que Notre Père Séraphique voulait voir briller sur tous les fronts, n'excluait pas la gravité et la modestie aisées de la démarche et de toutes les parties du corps. Lui-même donnait l'exemple de la gravité religieuse sans contrainte, sans recherche, mais toujours attirante, toujours pleine de cette sainte allégresse et de cette agréable aisance que donnent le service volontaire de Dieu et l'assurance intime d'être dans la voie où le Maître nous appelle véritablement.

Le travail sérieux, l'intérêt porté à la science sacrée, ne gênent point la vie contemplative, au Scolasticat franciscain. Grâce à la méthode de travail intellectuel conseillée par saint François, l'acquisition des connaissances nécessaires au prêtre devient, pour le Clerc franciscain, un véritable aliment à sa vie d'oraison et d'intime union à Dieu.

Cette union à Dieu, le Clerc franciscain se la voit merveilleusement facilitée par ses fréquentes et longues stations au Choeur. Plusieurs fois le jour et jusqu'au milieu de la nuit, le Frère Mineur va ainsi unir ses louanges aux cantiques que les Anges entonnent à la gloire du Divin Prisonnier de nos Tabernacles Eucharistiques.

De la part assez considérable de nos journées prise par la récitation chorale des Louanges divines, il ne faudrait cependant pas conclure à la place prépondérante que l'Office canonial occuperait dans notre Ordre, à l'instar de certaines autres Familles Religieuses.

Chez nous, la vie religieuse n'est pas subordonnée à l'Office divin, mais bien à l'oraison et au ministère apostolique. La récitation de l'Office choral n'est, pour un Frère Mineur, qu'un moyen d'honorer Dieu et de remplir la dette de prières et de louanges que le monde et l'Eglise doivent à Dieu; ce n'est qu'un moyen, au même titre que tant d'autres, de faciliter l'union de l'âme à Dieu, en lui fournissant un riche aliment pour les méditations de sa vie contemplative; ce n'est qu'une source de forces et de conseils pour la fécondité du ministère auprès des âmes.

Comme nous l'avons vu déjà, l'espace réservé au choeur des religieux, dans nos églises conventuelles, est relativement restreint. C'est dans ces modestes

choeurs que les moines franciscains récitent jour et nuit l'Office divin, et remplissent une partie de leurs exercices communs de piété. C'est dans ces modestes choeurs encore, que nos chers Etudiants aiment à venir simplement dire leur amour, adresser leurs demandes au Divin Hôte de nos temples. (1)

Paisiblement appliqué à l'étude de la science sacrée, passant ses jours dans le calme, la paix et les joies saintes du cloître franciscain, notre Clerc avance lentement au sacerdoce. Le premier pas important et décisif qu'il fera vers la prêtrise, ce sera sa Profession des Voeux Solennels.

Au cours de ses trois années de Profession Simple, il a reçu, des mains de l'Evêque, la Tonsure cléricale et les Ordres Mineurs. Ces Ordres Mineurs ont été pour lui les premières sources de joies, de consolations et de grâces cléricales. Mais, pour avancer davantage dans la hiérarchie sacrée, il faut que le jeune Minoré offre au Maître un dernier sacrifice. Jésus, avant de se donner plus intimement au Clerc franciscain qui aspire aux familiarités divines du sacerdoce catholique, Jésus veut que son disciple lui donne un ultime et suprême témoignage d'amour. Avant donc d'être promu aux Ordres Majeurs du Sous-Diaconat,

(1) En plus de l'église conventuelle, les Couvents d'Etudes ont aussi, dans la partie réservée aux Etudiants, un oratoire privé, où réside continuellement le Maître Divin.

du Diaconat et de la Prêtrise, le Clerc franciscain émettra ses Voeux Solennels.

Par sa Profession, le Novice franciscain s'était engagé pour la vie à observer la Règle des Frères Mineurs. Et pourtant, dans certains cas très graves qui ne se présentent que bien rarement, il lui restait la faculté de recourir au Saint-Siège pour en obtenir la dispense de ses Voeux. L'effet même de ses Voeux Simples n'avait pas ce caractère aussi absolu, aussi étendu que l'aurent ses Voeux Solennels. De plus l'Ordre, au nom de l'Eglise, s'était réservé le droit, dans certaines éventualités, de renvoyer le Profès Simple à la vie séculière. Mais par la Profession Solennelle du Frère Mineur, son Ordre se liera à jamais envers lui, comme lui-même rendra indissolubles les chaînes bénies qui l'attacheront à la Religion et à Dieu.

Nous avons donné, en parlant de la Profession Simple, quelques détails sur la Profession Solennelle. Nous ne pouvons guère donner ici de plus amples renseignements sur ce sujet. Il suffira d'ajouter que, par l'amour manifesté à Dieu par le suprême sacrifice des Voeux Solennels, le Frère Convers se rend encore plus digne des communications divines, et que le Clerc peut aspirer avec moins de crainte au don plus entier que Jésus lui fera de Lui-même par la collation des Ordres Majeurs.

Au Scolasticat franciscain, en effet, comme en tout autre milieu ecclésiastique semblable, les jeunes lévites

ne sont pas sans éprouver les saintes craintes qui accompagnent légitimement leur marche progressive vers la sublimité du sacerdoce catholique.

Néanmoins, nous n'hésitons pas à croire que ces inquiétudes bien permises à une pauvre âme humaine, en présence des responsabilités sacerdotales, sont plus facilement calmées chez le lévite franciscain. Les lumières plus intenses reçues dans l'oraison et la méditation constante de l'âme séraphique, lui donnent, il est vrai, une impression plus forte et plus vive de l'indignité humaine à participer au ministère sacerdotal du Christ. Mais, ce même commerce plus intime de l'âme contemplative franciscaine avec son Dieu, la pratique de la Règle et des vertus séraphiques ne sont-ce pas, pour le Clerc, disciple de saint François, des sources de grâces et de forces plus abondantes, des motifs d'une confiance plus entière dans la Bonté miséricordieuse du Pontife éternel? Et puis, les saints Ordres et le Sacerdoce qui les couronne, mais c'est, pour le Clerc franciscain, le dernier trait de ressemblance avec Celui qu'il a jusqu'ici essayé d'imiter si étroitement; c'est le dernier et sublime trait de ressemblance avec ce Jésus Crucifié dont son âme séraphique est toute remplie; enfin, c'est pour lui la mission, le pouvoir d'aller comme le Sauveur, sans bourse, sans chaussures, prêcher le royaume de Dieu et porter le salut à tous les peuples de la terre!

Le Clerc franciscain, à peine ordonné Prêtre, quit-

tera son cher Scolasticat, témoin des plus insignes fa-
veurs célestes, pour aller occuper le poste nouveau que
lui aura assigné la sainte obéissance.

La volonté de ses Supérieurs enjointra peut-être
alors au nouveau Prêtre de demeurer encore quelques
mois au Couvent d'Etudes, pour s'y initier aux se-
crets de l'éloquence sacrée et à la pratique du minis-
tère pastoral. Parfois aussi, l'un ou l'autre des nou-
veaux élus du Seigneur se dirigera vers la Ville Eter-
nelle pour y continuer, dans notre Collège Internatio-
nal, les chères études auxquelles il s'adonne déjà depuis
plusieurs années. Et souvent aussi, un heureux partant
dira adieu à ses frères, à son pays. A l'exemple de
tous les saints missionnaires de l'Ordre, il partira hum-
blement, porteur de ses lettres d'obédience qui lui or-
donnent d'aller résider chez les infidèles et les païens,
ou bien de se rendre en Terre-Sainte pour y garder
les Lieux consacrés par le passage du Rédempteur.

Quelle que soit sa nouvelle occupation, le jeune
Prêtre franciscain s'y donne avec joie et empressement.
Religieux et Prêtre, il ne s'appartient plus. Son guide,
c'est l'Obéissance; le salut des âmes, son ambition;
son idéal, le but suprême de son existence, de tout son
être, c'est Jésus Crucifié aimé, imité, reproduit en sa
vie, ici-bas, afin de posséder Jésus triomphant et glo-
rieux dans le Paradis!

V

Le Prêtre franciscain.

La vie du Prêtre franciscain et l'esprit qui l'anime sont déjà suffisamment connus par ce qui a été écrit dans les pages précédentes. Homme d'apostolat, son action a été également indiquée assez clairement dans tout ce que nous avons dit de l'influence franciscaine dans le monde. Ce dernier paragraphe sur les différentes phases de la vie franciscaine ne sera donc qu'un résumé de l'existence du Prêtre franciscain tant dans le cloître que dans ses rapports avec le monde.

L'emploi, le soutien, la vie du Prêtre franciscain dans le cloître peut se résumer dans la vie contemplative, l'accomplissement des divers offices du culte liturgique, l'étude et la vie commune.

Ce n'est là, en somme, que la simple vie franciscaine telle que nous l'avons rencontrée dans chacune des catégories de la Famille séraphique du Premier Ordre. Et chez le Prêtre comme chez le Clerc et le Frère Convers, cette vie renferme en elle-même les moyens suffisants et même surabondants pour subvenir à toutes les nécessités, pour répondre à tous les besoins particuliers.

Les grâces si nombreuses dont a besoin tout saint prêtre, les secours surnaturels absolument nécessaires

pour le plein succès de son ministère, ne se trouvent que dans le repos complet en Dieu, dans l'union intime à Dieu, repos et union qui ne se rencontrent nulle part ailleurs mieux et plus facilement que dans l'oraison.

Le Frère Mineur, voué par état à la vie contemplative qui doit primer tout dans sa vie, a certes les plus grandes facilités d'obtenir ces secours et ces grâces si nécessaires à un ministre de Jésus-Christ.

La vie franciscaine rend aussi des plus aisée, au prêtre, l'imitation de Jésus-Christ, idéal suprême du sacerdoce catholique. La Règle franciscaine, on le comprend à ce que nous en avons déjà écrit, favorise grandement la sainteté de vie et de moeurs exigée chez un ministre des autels. Le vrai Mineur, en effet, ne croira correspondre fidèlement à sa vocation, que s'il fait de sa vie un long et constant effort pour offrir en lui l'image du Divin Modèle de la Perfection chrétienne et sacerdotale.

Les Offices liturgiques et conventuels, ainsi que la Récitation de l'Office Divin, d'où nous avons vu les Cleres tirer un si grand profit, ne sont pas d'un moindre secours au Prêtre, cela va sans dire. C'est dans la prière liturgique, c'est dans la récitation de l'Office choral, que le Prêtre franciscain trouve cette puissance d'intercession et de supplication qui caractérisent la prière de l'Eglise assistée de l'Esprit, qui prie en nous avec d'inénarrables gémissements. (1)

(1) Rom., VIII. 26.

C'est encore dans les fonctions de la Liturgie sacrée, auxquelles il prend toujours la plus large part, que le Prêtre franciscain trouve, avec la majesté du Culte divin qui élève son âme aux beautés célestes, l'intelligence des grandeurs et les secrets d'amour et de sanctification qui découlent du culte des Mystères dont se compose le cycle de l'année liturgique. C'est dans la sainte Liturgie catholique, dans ses prières si belles et parfois si enflammées, que le Prêtre franciscain a sans cesse l'occasion et la consolation d'exercer envers tous les hommes la charité de la prière mutuelle, l'aumône de ses supplications à Dieu, en attendant qu'il aille offrir à ses frères du monde les bienfaits de sa parole évangélique et de son ministère d'apôtre de Jésus-Christ. (1)

L'étude remplit une bonne partie de la vie d'un Prêtre franciscain. Voué à l'apostolat et tenu en vertu de sa Règle d'apporter grand soin à la prédication de la parole divine, (2) le Frère Mineur marqué du caractère sacerdotal ne se départ jamais de l'étude des saintes Lettres et des Sciences qui peuvent favoriser son action salutaire sur les âmes. Dirigées selon la méthode franciscaine que nous avons brièvement exposée plus haut, ces études, quelque étendues ou absorbantes qu'elles soient, bien loin de mettre obstacle à

(1) Dom Guéranger : "Année liturgique." — Préface générale.

(2) Règle des Frères-Mineurs. Ch. IX.

l'apostolat du Frère Mineur, lui sont, au contraire, un puissant et fécond agent de zèle. "Que mes frères, disait saint François, n'étudient pas pour savoir bien parler, mais afin de mettre en pratique et de proposer aux autres ce qu'ils auront appris. Je veux que mes Frères soient des disciples de l'Évangile et qu'ils s'avancent dans la connaissance de la vérité de façon à posséder une simplicité parfaite et à ne point séparer cette simplicité de la colombe, de la prudence du serpent; car notre Maître par excellence a uni ces deux vertus dans ses enseignements sacrés. (1)

Les bienfaits que nous venons de voir prodigués au Prêtre franciscain dans son cloître peuvent parfois se rencontrer en dehors du monastère, bien qu'à un degré moindre. Cependant, il y a un avantage tout particulièrement réservé au prêtre vivant dans un couvent: c'est le bienfait de la vie commune, la vie en famille avec d'autres religieux, d'autres ministres du Seigneur.

Le besoin d'association se fait si impérieusement sentir au prêtre, qu'on s'efforce, aujourd'hui, d'unir aussi étroitement que possible, même les prêtres séculiers appelés par vocation et par les circonstances à vivre plutôt isolément. On sent le besoin d'unir ses forces, ses conseils et ses lumières, dans la lutte contre l'armée formidable et bien disciplinée des suppôts de Satan.

(1) S. Bonaventure: "*Legenda Major*." Ch. XI. (Quaracchi).

Le Prêtre franciscain trouve, dans son genre de vie, cette union des initiatives personnelles et des facultés individuelles, dans sa lutte pour le salut des âmes et dans ses combats contre les puissances des ténèbres. Plus que dans toute association fondée uniquement sur les bonnes volontés libres et individuelles, la vie commune pratiquée dans les couvents franciscains procure abondamment tous les avantages que l'on attend de l'union des forces dans le bien.

En plus de l'union des forces, il ne faut pas oublier les autres encouragements et les lumières que le prêtre religieux reçoit de la cohabitation avec des confrères d'âges et d'expérience variés.

Et pour le Prêtre franciscain en particulier, quel bonheur de se voir voué à une vie d'immolation de lui-même et d'imitation si complète du Christ; à la pratique franciscaine de l'Évangile qu'il prêche! Quels précieux encouragements, quelle force que la vue de ses frères engagés comme lui sous la conduite de François d'Assise, à la conquête des âmes et des coeurs au Sauveur Jésus!

Dans le monde, le Prêtre franciscain n'est pas autre que dans le cloître. L'apôtre franciscain n'a pas un autre esprit, un autre idéal, un autre principe d'action que le Frère qui vit dans la solitude et le silence du cloître.

“Lorsque le moine franciscain, dit un de nos au-

teurs, (1) apparaît devant les foules, ce qui frappe, ébranle et subjugué les âmes, assurément c'est sa bure, sa tête et ses pieds pénitents; c'est l'affirmation dans tout son être d'un mépris radical des aises de la vie et la recherche unique des biens célestes. Mais ce qui surtout va au coeur et le bouleverse jusqu'au plus intime de lui-même, l'arrache à la fascination de la bagatelle et le donne à la vertu et à Dieu, c'est ce quelque chose d'indéfinissable et de très puissant qui se dégage d'un homme qui vient de la solitude; c'est le reflet, sur son front, de ses entretiens avec Dieu; c'est le rayonnement, dans tout lui-même, de sa vie austère."

La prédication franciscaine ainsi exercée a vu naître les plus heureux fruits de salut et de sanctification parmi les fidèles. L'histoire des missions franciscaines, tant chez les infidèles que parmi les peuples chrétiens, prouve à l'envi l'influence bienfaisante des innombrables prédications des disciples de François d'Assise.

Il faudrait lire la vie de nos saints missionnaires pour y constater le retentissement de leur apostolat et les merveilles de salut opérées par leur zèle. La prospérité et l'action salutaire de l'apostolat franciscain, grâce à Dieu, continuent de nos jours.

Le Frère Mineur est sans doute par lui-même, par ce qui accompagne sa prédication, une certaine occasion

(1) P. M. Lucien Dané, o. f. m.

des succès dont il voit souvent couronner la parole divine qu'il prêche; mais le grand secret des fruits de l'apostolat franciscain, il faut le chercher aussi en partie, nous l'avons déjà insinué, dans les prières et les mérites des plus humbles de la Famille franciscaine, dans l'intercession auprès de Dieu de nos chers Frères Convers.

A ces secours venus en partie de la terre, le missionnaire franciscain en ajoute de bien plus efficaces encore. Le plus ferme soutien de l'apôtre franciscain, c'est la puissante protection de tous les saints et bienheureux Frères qui jouissent maintenant au Ciel de la récompense des travaux qu'ils ont accomplis tout comme les Frères Mineurs de nos jours.

Au cours de l'exposé rapide que nous avons donné de la Règle franciscaine, nous avons vu que le Prêtre et le Frère Convers franciscains ont la liberté d'aller porter aux peuples païens les bienfaits de la foi chrétienne.

Nos missionnaires chez les infidèles ont pour se soutenir, outre l'exemple d'une foule de saints et de martyrs qui les ont précédés dans les labeurs de leur pénible apostolat, la consolation de retrouver, jusque dans ces lointaines terres, un peu de la vie de famille de nos couvents réguliers.

La garde des Lieux Saints, confiée depuis des siècles aux Frères Mineurs, offre un autre champ d'activité et de dévouement aux disciples du Crucifié de

l'Alverne. Les Frères qui veulent aller se dépenser dans ces contrées sanctifiées par le séjour de Notre-Seigneur, doivent en faire la demande à leurs Supérieurs. Et ceux-ci se font toujours un bonheur d'accéder aux prières de leurs sujets si les circonstances le permettent.

Mais ce n'est pas tout de travailler au salut des âmes par le ministère de la parole. L'influence de l'apôtre franciscain s'étend sur d'autres champs bien variés, comme nous l'avons montré dans la première partie de ce livre. Le Frère Mineur, à l'exemple de son Séraphique Père, n'est étranger à rien de ce qui intéresse les hommes ses frères. Détaché de tous les biens qui pouvaient le retenir à la terre en lui faisant oublier les choses célestes, le Frère Mineur, par sa vie vraiment franciscaine, purifie son intention, surnaturalise tout son être. Capable, après sa formation religieuse complète, de revenir à ses frères du monde, il s'intéresse à leur sort avec ces vues surnaturelles qui le doivent aider à voir, partout et toujours, Dieu seul et la seule fin surnaturelle de toutes choses.

Si le Frère Mineur s'intéresse aux choses des hommes, ce n'est plus qu'en autant qu'il y trouve le moyen de procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes. Le Frère Mineur n'a qu'un but dans son oeuvre au milieu des hommes : les ramener tous au Christ, et par le Christ, les conduire tous à Dieu (1).

(1) I. Cor., 22-23.

C'est dans cet esprit qu'il faut concevoir le Frère Mineur, homme d'oeuvres religieuses, sociales et même artistiques ou scientifiques. Dans toutes les carrières où on le recontre, le Franciscain apparaîtra toujours l'amant passionné de Jésus-Crucifié, l'esprit incarné de l'Evangile du Seigneur, le pauvre librement et absolument dépouillé de tous les biens de la terre, le simple, le doux, l'humble Frère Mineur. (1)

(1) Les demandes de Prédicateurs ou de Pères, pour toute autre fonction sacerdotale, doivent être adressées soit au T. R. P. Provincial des Frères Mineurs, soit au Gardien du couvent le plus près du lieu d'habitation de celui qui désire les services de nos religieux.

ère
me
res
ars
de
lu-
de,

EPILOGUE

Toute la vie du Frère Mineur est une tranquille et sûre préparation à la mort.

Une paix d'âme qui l'emporte souvent sur les plus douces communications de l'amour divin faites durant la vie; une espérance soutenue et fondée sur les plus solides motifs de confiance en Dieu; un bonheur, une joie, présage de la félicité de l'au-delà, voilà quelques-uns des sentiments dont les Frères sont témoins aux derniers moments de leurs chers moribonds.

Et d'ailleurs, tout dans l'existence d'un Frère Mineur n'est-il pas cause suffisante à ces sentiments de sa dernière heure?

Oui! derrière lui, le cher mourant ne voit que la pratique constante d'une Règle de vie que Dieu lui-même a tracée, Règle qui consiste dans l'observance intégrale, stricte et franciscaine du saint Evangile avec ses préceptes et ses plus admirables conseils de perfection. Durant les années qu'il parcourt en sa mémoire, le Frère mourant voit avec confiance que toutes les puissances de son âme, toutes les affections de son coeur n'ont eu qu'un objet, qu'une fin: Jésus, Jésus Crucifié, aimé, imité, enseigné. Toute sa vie, toute sa raison d'être, tout son effort n'a été qu'une amoureuse conformité au Divin Modèle Jésus, le Premier

des Elus. Le souvenir de la vie chaste et pure qu'il a menée sous l'égide de sa Règle et de ses promesses sacrées; la tranquillité de son âme qui offrira au Juge Suprême pour très suffisante justification de tous ses actes, le mérite de la sainte obéissance; son entier détachement des biens de la terre, si heureusement embrassé et supporté pour ne jouir que de l'unique possession de son Dieu et de son Tout; sa consolation de n'avoir dépensé son temps et toutes ses forces qu'à la gloire de Dieu et au salut des âmes, procurent à l'humble Frère Mineur cette mort si douce, si résignée, et souvent si franchement empreinte de joie que tout chrétien souhaite et désire.

C'est en toute sincérité que sur son lit d'agonie le Frère Mineur redit avec son Séraphique Père: "Soyez loué, mon Seigneur, à cause de notre soeur la mort corporelle à qui nul homme vivant ne peut échapper. Malheur à celui qui meurt en état de péché mortel. Heureux ceux qui, à l'heure de la mort, se trouvent conformes à vos saintes volontés. Car la seconde mort ne pourra leur nuire." (1)

Vraiment, le Frère Mineur a tout sujet d'être heureux devant la mort. Pendant que ses Frères mêlent des larmes et des prières à leur sainte envie de partager son heureux sort, lui, le cher mourant, content de voir enfin arrivé le terme de son exil ici-bas, la fin

(1) Saint François, Oeuvres: "Cantique du Soleil."

de ses travaux d'humble Frère Convers ou d'infatigable missionnaire, dans une dernière aspiration d'amour, dans un dernier élan vers son Dieu, il part pour aller jouir du grand repos de l'éternité, pour aller recevoir la récompense trop grande (1) de ce qu'il a fait pour le Maître.

Le Frère Mineur meurt dans le cher et simple habit qui lui a été un aide si précieux dans l'oeuvre de sa sanctification et du salut des âmes. C'est dans cette même bure grossière qu'il ira reposer dans la terre, en attendant la résurrection glorieuse où l'humble tunique franciscaine resplendira au-dessus des somptueux vêtements des rois et des riches de ce monde. (1)

Dans sa tombe fleurie, protégée par les bras de la modeste croix noire, le Frère Mineur reçoit souvent la visite de ses Frères qui viennent en corps prier pour le repos de son âme.

Mais ces visites communes au champ des morts ne sont pas les seules faites à nos cimetières franciscains. Bien souvent, des ombres discrètes s'effacent au milieu des tombes et des croix. C'est que les liens étroits de l'amitié et de la fraternité religieuse ne sont pas rompus par le trépas. Au contraire, les relations des Frères avec ceux qui les ont précédés dans la vraie vie, paraissent avoir un cachet d'amitié et d'abandon

(1) Gen., XV, 1; Matt., V, 12.

(2) Apoc., III, 4-5; Imitation de J.-C. l. 1. c. XXIV, ad. 2.

que l'on ne ressent qu'en la compagnie des chers défunts. Il semble qu'il y ait une consolation et une force bien spéciales à converser avec ceux qui ne nous répondent plus par des paroles sensibles, mais bien plutôt par le langage secret d'une âme bienheureuse venant encourager et guider une âme soeur encore voyageuse ici-bas.

Oh, la paix, le silence, la douce et charmante simplicité de nos cimetières franciscains! Comme il fait bon parmi ces tombes chéries parler de la Patrie avec ceux qui se sont sanctifiés par la Règle Séraphique, avec nos frères les Bienheureux et les Saints franciscains.

Car la Religion séraphique ne remplit pas seulement le monde de ses oeuvres bienfaisantes, elle peuple encore le Ciel de Bienheureux et de Saints.

"François, écrit Léon XIII, (1) donna à ses disciples des lois et des règles, ordonnant qu'elles fussent observées religieusement et à perpétuité: ce commandement ne fut point stérile. Il n'est guère, en effet, d'association humaine qui ait enfanté tant de héros, au Christ tant de martyrs, au Ciel tant de citoyens; ni tant de grands hommes qui aient illustré et si bien servi le christianisme et la société civile elle-même, grâce aux talents qui assurent la prééminence de ceux qui les possèdent."

(1) Constitution "Felttate."

“Donnez-moi, s’écriait, bien avant Léon XIII, saint Vincent Ferrier, disciple de S. Dominique, donnez-moi un Frère Mineur fidèle à sa Règle, et je le canoniserai.”

C’est qu’à la vérité toute la vie religieuse et frauciscaine fidèlement observée est la mise en œuvre des plus excellents moyens de devenir “un saint”, c’est-à-dire de pratiquer les vertus chrétiennes à un degré héroïque.

Le saint, (1) en effet, c’est un homme pour qui Dieu est tout, chez qui tout se ramène uniquement à Dieu; c’est un homme dont tous les efforts, toutes les tendances de la volonté se portent uniquement et toujours vers un seul but: l’accomplissement intégral, constant de la seule volonté divine.

Dieu lui-même, par le Christ, nous a exprimé sa volonté eu égard à notre vie d’ici-bas, à notre activité en ce monde. “Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait!” prêche le Sauveur. (2)

Mais n’est-ce pas là une perfection au-dessus des forces humaines? L’homme fini, sitôt limité dans ses puissances, pourra-t-il arriver à la connaissance parfaite de l’Etre Infini; et, qui plus est, après avoir

(1) Nous empruntons quelques-unes des données qui suivent sur la sainteté, à l’excellent opuscule de Dom Chauvin, O. S. B. “Qu’est-ce qu’un saint?” publié dans “Science et Religion.” No 158, 1904.

(2) Matt., V. 48.

connu cet Etre, pourra-t-il encore imiter adéquatement les qualités et les vertus qu'il Lui aura reconnues?

Ce problème a été résolu par l'Etre Suprême lui-même.

Dieu, en effet, est Père, Dieu ne veut pas se jouer de nous. Ce qu'Il fait, Il l'accomplit en toute sagesse (1), et sa Bonté n'a jamais déçu l'homme qu'Elle aime infiniment. Dieu, inimitable dans ses vertus infinies, s'est rendu accessible à l'imitation de l'homme. Dieu s'est rapproché de nous pour nous attirer à Lui. Pour nous rendre comme Lui, Dieu s'est fait comme nous : le Verbe Divin s'est fait chair. Et voilà que par l'Incarnation le Verbe devient le Modèle parfait, l'Idéal de toutes les beautés morales que l'âme humaine est appelée à imiter, à copier, quoique sans jamais en devoir rendre la grandeur, la sublime perfection.

Jésus, Verbe incarné pour nous, voilà donc le Modèle que nous propose la Volonté divine. Voilà le type parfait, dont une seule des vertus à pratiquer pourra suffire à l'ambition de l'âme humaine la plus vaste et la plus élevée dans ses désirs, la plus éprise d'amour divin. Aussi, le saint, le sage par excellence, toujours guidé par la volonté de Dieu, s'étudiera-t-il à reproduire en lui, un des côtés de la physionomie morale du Christ, sans cesser néanmoins de donner, à

(1) Ps. CIII, 24.

des degrés inférieurs bien que encore élevés, l'image des autres vertus que notre Maître a toutes poussées à leur plus haut sommet de perfection.

En face de cet idéal de sainteté, qu'est la Religion Séraphique?

La Religion séraphique, la vie franciscaine, nous l'avons déjà affirmé, n'existe et n'a sa raison d'être qu'en autant qu'elle est imitation passionnée de Notre-Seigneur Jésus-Christ. François d'Assise et le Frère Mineur sont des hommes, des chrétiens qui tendent par toutes les puissances de leur âme à reproduire en eux le Christ Rédempteur, des chrétiens, des religieux qui n'ont d'autre Règle de vie, d'autres désirs que la pratique du saint Evangile. La vie et la Règle du Frère Mineur, c'est l'Evangile de Notre-Seigneur; le code de lois franciscain, c'est l'Evangile, révélation en quelque sorte à la terre de la divinité accessible à l'humaine nature, expression sublime des sentiments divins que l'âme de l'homme peut et doit faire siens, règle de vie divine appropriée à la vie sur terre. Le Frère Mineur voue solennellement et pour toujours l'observance généreuse de ce saint Evangile du Christ; il s'engage à n'avoir d'autre amour que l'amour de Jésus, d'autre ambition que de devenir saint comme Jésus. (1)

Or la sainteté de Jésus et la sainteté enseignée dans

(1) I. Cor., IV, 16; XI, 1.

l'Évangile se résume dans la charité, charité pour Dieu, charité pour le prochain. (1)

Et voici qu'en vérité, la vie franciscaine suppose et le plus vif amour de Dieu et l'apostolat le plus zélé.

“*Mon Dieu, mon Tout!*” sublime cri de feu de Notre Séraphique Père; devise et résumé de la vie de tout vrai Frère Mineur, n'est-ce pas là l'amour saint, n'est-ce pas là l'amour unique de Dieu ! François n'a qu'une ambition : Jésus et Jésus Crucifié; toute sa vie ne sera qu'un long ravissement d'amour devant les tendresses infinies de Dieu pour sa créature. Maître consommé dans l'amour, François fera passer dans ses disciples sa flamme divine, l'ardeur de sa volonté toute portée vers le Christ et vers Dieu.

Mais la charité pour le prochain ne le cède point, dans la Religion Séraphique, à l'amour de Dieu. Sans parler de cette charité et de cet amour fraternel si intenses recommandés par la Règle franciscaine et dont la pratique fait l'un des plus grands charmes de nos couvents, François et ses Frères ont su puiser dans leur union si intime avec Dieu, la force et les moyens féconds qu'ils ont mis au service des âmes, avec tant de générosité, et, par la grâce de Dieu, avec de si consolants résultats.

La sainte Eglise elle-même proclame l'amour et le zèle de François pour les hommes ses frères, amour et

(1) I. Jean. IV. 16, 20, 21; Matt., XXII. 37-41.

zèle que tout Frère Mineur doit porter en lui, s'il ne veut pas se voir refuser la paternité du catholique Poverello.

A l'office des Laudes de la fête de Notre Séraphique Père, la sainte Liturgie met sur nos lèvres cette antienne admirable: "Saint François, après avoir connu dans l'oraison ce qu'il devait faire, poussé par l'amour de Dieu, ne veut plus vivre pour lui seul, mais encore se dévouer au service du prochain."

Si l'espace nous le permettait, nous aimerions à compléter ici le vaste et magnifique tableau de la charité franciscaine dans le monde, depuis que François et ses premiers enfants débutèrent dans le service d'autrui par les soins empressés et héroïques qu'ils donnèrent aux lépreux, "ces amis du Bon Dieu".

Tous nos Saints, tous les vrais disciples de François d'Assise, se sont fait un devoir de porter au prochain des secours qui leur ont coûté non seulement tous leurs instants et des fatigues incessantes, mais aussi, bien souvent, l'effusion de leur sang. Depuis l'humble et fervente prière du dernier des Frères Convertis pour la conversion des pécheurs et la persévérance des justes, jusqu'à la fondation des "monts-de-piété" et des banques populaires pour la protection des pauvres et des misérables, tous les genres de la charité chrétienne et du zèle apostolique ont été ou engendrés ou cultivés par les vrais enfants du Séraphique Fran-

gois, par les fidèles observateurs de la Règle des Frères Mineurs.

O sainte Règle de François d'Assise, ô fidèle et constante pratique franciscaine du saint Evangile du Christ, tu n'es qu'amour de Jésus, de Dieu, du prochain. C'est toi qui nous procures la sainteté, c'est toi, ô sainte Législation franciscaine, qui nous apprends la règle de Vie; c'est toi qui nous conduiras sûrement au Paradis en compagnie de nos frères les Bienheureux et les Saints franciscains.

O bienheureux Frères, nous voulons vivre ici-bas comme vous avez vécu. Comme vous, nous marchons sous l'étendard béni du Patriarche des Pauvres; comme vous, nous sommes si heureux d'être de pauvres Frères Mineurs; comme vous, nous voulons vivre humbles, simples, détachés de tout, uniquement adonnés à l'amour et à l'imitation de Jésus-Christ, au service et au salut des âmes.

Apprenez-nous comment rester fidèles à notre sainte vocation; soutenez-nous dans les difficultés et les épreuves de cette vie; faites continuer dans l'Ordre l'exemple et la pratique de vos vertus. Comblez les vides que la mort fait dans nos rangs, et augmentez toujours le nombre des disciples de François et de ses fidèles émules. Et dans cette terre bénie du Canada, à qui vous avez apporté les prémices de la foi, dans ce cher pays, témoin de vos labeurs d'abord obscurs, mais

si heureux aujourd'hui d'offrir au monde la superbe moisson de foi et de vie chrétienne que vous y avez semée les premiers, dans ce cher Canada, faites germer, avec de nouvelles moissons de sainteté et de vertus, l'idéal de la vie franciscaine, le mépris franciscain de la terre, l'amour séraphique pour Dieu, votre zèle enflammé pour le bien des âmes. Conduisez dans nos cloîtres une troupe nombreuse et fervente de ces jeunes gens dont les ancêtres en ce pays vous dûrent les bienfaits de la religion et l'ardeur de la foi qu'ils ont légués à tous leurs descendants.

O Jésus crucifié nu sur la croix sanglante ; ô Marie Immaculée, reine et gloire de l'Ordre des Mineurs ; ô François, notre Père, stigmatisé sur l'Alverne ; ô vous, Bienheureux et Saints de la Famille franciscaine, nos Frères, faites que, fidèles en cette vie à notre sainte vocation séraphique, fidèles à pratiquer le saint Évangile que nous avons fermement promis, nous allions avec vous tous partager la paix et la félicité éternelles dans la céleste Patrie !

AMEN.



APPENDICE

**Le Second et le Troisième Ordres
de saint François**

C
C
C
C
t
P
P
“
a
a
fr

f
a
“
à
—
PO

Le Second Ordre de saint François

Les Clarisses

Il eût été surprenant que le mouvement franciscain, qui entraînait tant d'hommes à la suite du Pauvre d'Assise, n'eût pas atteint les femmes, et éveillé chez elles un ardent désir de vie évangélique. "La première qui marcha sur les traces de François fut Claire d'Assise, la noble fille de Seifi, et nulle part nous ne trouverons une âme qui aura aussi parfaitement compris saint François, ni qui nous montrera une image plus fidèle de la vie franciscaine que sainte Claire, "la petite plante du Bienheureux Père", comme elle aimait à se nommer. Elle a été, en effet, elle nous apparaît encore, en fait, la fleur de tout le mouvement franciscain (1)."

Sainte Claire avait dix-huit ans, lorsque le saint fondateur vint prêcher à St-Georges d'Assise. "Elle avait grandi dans la secrète admiration" du saint, "entretenu par les visites qu'elle faisait, à la dérobee, à la Portioncule, pour entendre la parole si simple, et

(1) P. Colombar Dreyer, O.F.M. "Le VIIe Centenaire de l'Ordre franciscain", p. 33. Québec, 1909.

pourtant irrésistible, de cet homme étrange (1)..., elle se rendit donc à l'église pour recueillir ses exhortations. Et cette fois, les paroles furent si pénétrantes, si pleines de Jésus pauvre et crucifié, que la jeune vierge alla trouver l'humble prédicateur pour apprendre de ses lèvres la formule de vie parfaite. "Saint François se hâta moult, dit le chroniqueur François Dupuis, o.f.m., d'ôter cette Claire du monde plein de ténèbres"; sur ses conseils, elle quitta la maison paternelle le 19 mars 1212 au soir, et se rendit à Notre-Dame des Anges, où les premiers Frères Mineurs l'attendaient: là, selon le même auteur, "elle jeta aussitôt toutes les voluptés et les charnalités du monde, et livra aussitôt aux frères ses cheveux à couper"; (2) elle devêtit ensuite une rude robe de bure, et fit profession entre les mains du Séraphique Père. Quelques jours après, Agnès, sa plus jeune soeur, vint la rejoindre, et saint François, ayant obtenu des Bénédictins l'église de St-Damien et ses dépendances, les y établit aussitôt; tels furent les commencements du second Ordre.

Cachée dans ce réduit, sainte Claire ne devait plus le quitter. "C'est là, nous rapporte son biographe, qu'à coups de pénitence, elle brisait l'albâtre de son corps pour en verser l'âme aux pieds de Jésus". Hormis Dieu, elle n'avait plus que deux amours: celui d'Assise et celui de la pauvreté. Et en effet, comme l'écrit M.

(1) A. Goffin. "Vie et Légende de Mde Scte Claire". Coll. "Science et Religion", p. 14.

(2) A. Goffin. Loc. cit. p. 44, 45.

Georges Goyau, "le patriotisme municipal avait un caractère intense, dans les villes italiennes du Moyen Age, que les âmes les plus attirées vers le Ciel gardaient un lien avec la terre; et ce lien, c'était le lien civique. Saints et saintes d'alors — même les toutes petites saintes comme Rose de Viterbe — mettent au service de leurs minuscules patries les grâces d'élite dont le dépôt fait leur gloire. Nulle part, on ne voit mieux que dans les histoires locales de ce temps comment l'opulence de la piété individuelle assure à des âmes une fonction sociale. (1)" "Et c'est ainsi, continue le même auteur, que sainte Claire fit fuir vingt mille Sarrazins. Guidés par un singulier flair, ils avaient senti dans le petit monastère de Saint-Damien le meilleur bastion d'Assise: et tout d'abord, c'est au bastion qu'ils visaient. Claire monta sur le mur, et les Sarrazins firent retraite. Dans ses mains de "pauvre dame" elle avait pris l'ostensoir contenant l'Hostie, et devant l'Hostie le croissant s'était effacé."

La véritable lutte, toutefois, de la vie de sainte Claire, fut livrée pour l'obtention et la sauvegarde de la pauvreté. Saint François n'avait pas composé une règle véritable pour le second Ordre, mais seulement une très brève exhortation, extraite de l'Évangile, où il engageait les Clarisses à se dépouiller des choses terrestres pour courir plus légèrement après Jésus-Christ. "La congrégation et la compagnie de la Religion, disait sainte Claire elle-même à ses filles, est

(1) G. Goyau. Almanach de Saint François, 1911, p. 52.

plaisante à Notre-Seigneur, quand il y a grande abondance de pauvreté." Mais cette complète renonciation semblant excessive au Cardinal Hugolin, protecteur des Frères Mineurs, il composa donc une règle selon l'esprit de saint Benoit, qu'Honorius III approuva le 9 décembre 1219. (1) L'Ordre perdait son véritable caractère. Sainte Claire en fut désolée: dès ce moment on peut dire qu'"elle a héroïquement employé toute sa vie, sans autre ambition que de servir la sainte Pauvreté, de lui procurer près de soi un calme et un abri, de la combler de soins tout ensemble et d'hommages." (2) Grégoire IX, à la fin, dut céder aux prières de la sainte abbesse, et le 17 décembre 1228, il lui accorda le privilège de la pauvreté, le seul que le saint Siège lui ait jamais concédé. Cependant l'approbation restait, après sa mort, toujours précaire. Innocent IV, en 1247, (3) reprit les projets du cardinal Hugolin; mais encore une fois, le Souverain Pontife ne put résister aux supplications de sainte Claire, toujours fidèle à l'idéal franciscain, et ce privilège qu'il n'avait jamais entendu demander en cour de Rome, il le confirma en 1253, le 9 août. Deux jours après, la sainte, dit François Dupuys, o.f.m., "sentit que Notre-Seigneur heurtait à sa porte pour ôter son âme de ce monde"; elle se fit lire la Passion du Sauveur par le frère Ange de Rieti; puis "ses yeux s'ouvrirent aux visions de l'Au-

(1) The Catholic Ency., tom. 4, p. 4. Poor Clares, par le P. Paschal Robinson, o.f.m.

(2) L. Moisson. "Sainte Claire d'Assise", Paris. Préface par M. de Wyzeva, p. 5.

(3) The C. E., tom. 12, p. 251. "Poor Clares".

dela, elle aperçut une procession de vierges qui s'avançaient, parées de robes blanches, une couronne d'or sur la tête, (1)" et parmi elles, la Vierge Marie. Dans cette extase, sainte Claire rendit le dernier soupir.

L'Ordre des Clarisses suivit le mouvement d'expansion des Frères Mineurs. La virginité fut grandement remise en honneur par l'exemple de la sainte abbesse, et ses monastères, dit un biographe, se multiplièrent comme lys au printemps. On compta par centaines les couvents de cet Ordre que, de son vivant, cette femme fonda seulement en Europe. "En peu de temps, écrit le P. Ventura, non seulement l'Italie, l'Angleterre, la France, mais toute l'Allemagne aussi, la Scandinavie, la Hongrie, la Pologne, s'en trouvèrent remplies (2)." Après la mort de la sainte Fondatrice, de nouveaux cloîtres se fondèrent sous son vocable, et si les guerres et le schisme d'Occident ralentirent temporairement ce beau mouvement, l'élan reprit avec saint Bernardin de Sienne, qui fonda 200 couvents dans la seule Italie, et sainte Colette de Corbie, qui fit revivre dans les monastères de France toute la rigueur primitive de la Règle. Vers ce temps, le nombre des Clarisses dépassait 35,000; au XVIe siècle, l'Ordre compta 600 maisons, et en 1630, il atteint son apogée: 34,000 religieuses, dispersées dans 925 monastères, étaient sous la juridiction du Ministre Général des Frères Mineurs, et s'il faut ajouter crédit aux chroni-

(1) L. Moisson, *l.c.*, p. 288.

(2) Almanach Franc., 1912, p. 18. "Une Pauvre Clarisse". — "Le VIIe centenaire de l'Ordre de sainte Claire".

queurs contemporains, un plus grand nombre encore se trouvaient placés sous la direction des évêques. D'après M. Edwin O'Hara, les religieuses étaient au total près de 70,000 (1). Mais le XVIII^e et le XIX^e siècles portèrent la désolation dans ces maisons de prière. La "Commission des Réguliers" de France dispersa les religieuses, et les monastères furent vendus comme biens nationaux. L'empereur d'Autriche, Joseph II, les expulsa à son tour de ses Etats en 1781, et en Italie, la persécution religieuse les supprima à trois reprises, en 1810, en 1866 et en 1883. En France, les récentes expulsions ont condamné, une fois encore, les saintes recluses à l'exil et aux souffrances, en les chassant de leurs 48 couvents. Malgré toutes ces épreuves, l'armée des immolées et des priantes compte encore 10,580 religieuses.

Dans ces cloîtres, la sainteté a fleuri merveilleusement. Le Père Giry, dans ses "Vies des saints", déclare que le nombre de saintes que les filles de sainte Claire ont données à l'Eglise ne peut se compter. Cinq ont été déclarées officiellement saintes : Claire et Agnès d'Assise, Colette de Corbie, Catherine de Bologne et Véronique Giuliani; et dix-sept autres ont mérité les honneurs de la béatification. Un plus grand nombre ont sacrifié leurs vies pour garder leur virginité. En 1259, 60 Clarisses furent immolées par les Tartares, en Pologne, et en 1292, 74 religieuses furent massacrées par les Musulmans. Durant la révolution française, deux moururent sur l'échafaud à Valenciennes, en 1794.

(1) The C. E., tom. 12, p. 251.

Et ce n'est pas là le seul service que le second Ordre a rendu à l'Eglise au cours des siècles; voici le plus admirable. "Chacune de ses maisons, tours fortifiées de la sainte Pauvreté, selon l'expression de sainte Claire, est un centre de vie évangélique qui rayonne tout autour lumière et vertu. Et comme le sel répandu sur la masse la préserve de la corruption, ainsi répandues sur la surface de l'Eglise, ces maisons bénies sont un élément puissant de préservation, de salut, de sanctification pour tous (1)."

Le Canada ne reçut les Clarisses qu'en 1902. Avant l'arrivée des pauvres Dames, les jeunes filles appelées de Dieu se rendaient en France; cinq postulantes périrent dans ce voyage, lors du naufrage de la Bourgogne, le 4 juillet 1898. L'établissement des Clarisses est dû au zèle de Mgr Emard, évêque de Valleyfield. Le 27 avril 1902, cinq religieuses, deux françaises et trois canadiennes, parties du monastère de Lourdes, arrivaient dans sa ville épiscopale. Une communauté bienveillante les recueillit durant les premiers mois d'attente, et ce fut le 10 août suivant qu'elles s'installèrent dans le monastère provisoire de N.-D. de Bellerive. Les fondations du couvent actuel furent jetées en terre le 17 septembre 1906, et les constructions poussées si rapidement que Sa Grandeur bénit le nouveau monastère le 24 novembre 1907. La première prise d'habit eut lieu le 12 août 1903; Mgr Emard présidait la cérémonie, au cours de laquelle le T. R. P. Colomban Dreyer prononça l'allocution de circonstance. Depuis ce

(1) P. Colomban Dreyer, O.F.M., Lc.

jour, la communauté n'a cessé de recevoir de nouvelles vocations et de prospérer, grâce au zèle de Monseigneur de Valleyfield : elle compte actuellement plus de 20 religieuses. Un nouveau convent vient d'être construit à Victoria, Colombie Anglaise. Puissent ces établissements se multiplier sur la terre canadienne ! Les fidèles souhaitent les filles de sainte Claire, comme une bénédiction. On peut dire d'elles ce que Mgr Ber-
taud affirmait des Carmélites : "Quand les colères de Dieu s'amassent en nuages de feu au-dessus de nos têtes, elles étendent leurs voiles sacrés et les colères divines s'apaisent."

to
qu
un
fe
la
me
d'
Cl
de
pr
rel
oe
vie
Di
pre
Lm
fixé

Le Troisième Ordre de saint François

I. LE TIERS-ORDRE SECULIER

Les prédications de saint François éveillaient dans toutes les âmes un grand désir de perfection. "A chaque pas, écrit le comte de Montalembert, il rencontrait une foule de maris qui voulaient abandonner leurs femmes et leurs enfants pour se consacrer avec lui à la pauvreté et à la prédication évangélique, et des femmes qui se montraient prêtes à renoncer à leurs devoirs d'épouses et de mères, pour peupler les monastères où Claire, sa rivale et sa soeur, présidait aux austérités des pauvres Clarisses; à cette foule avide de lui obéir, il promit une règle de vie spéciale, qui associerait à ses religieux, par une communauté de prières, de bonnes oeuvres et de pénitence, les chrétiens engagés dans la vie domestique, sans rompre les liens consacrés par Dieu même."(1) Telle fut l'origine du Tiers-Ordre. Le premier membre de cette milice séraphique fut le B. Luchesius; mais la critique historique n'a pas encore fixé l'endroit où la première fraternité fut érigée.(2)

(1) "Sainte Elisabeth de Hongrie", t. I. p. 282. •

(2) Archivum Franc., 1908, p. 544. The Cath. Ency., t. 14, p. 641.

François d'Assise donna d'abord à ses nouveaux disciples une règle, de vive voix; plus tard seulement, il l'écrivit, avec l'assistance du cardinal Hugolin, et c'est ce texte que le Saint Siège approuva le 16 décembre 1221. Cette règle subit bientôt des modifications nombreuses; il est même certain que plusieurs fraternités du XIII^e siècle avaient une législation fort différente (1). L'unité ne fut rétablie que sous Nicolas IV. A la demande des tertiaires italiens, il approuva, le 17 août 1289, une règle substantiellement identique à celle de 1221 (2). L'oeuvre du grand pape subsista jusqu'en 1883, alors que Léon XIII, dans sa constitution "Misericors", adopta la législation du Tiers-Ordre aux besoins des temps modernes, tout en lui conservant intégralement son caractère franciscain.

L'immense et rapide propagation du Tiers-Ordre est un des faits les mieux constatés de l'histoire française. "On ne saurait concevoir, disait Léon XIII, avec quel entraînement, avec quel attrait la foule se porta vers saint François". En fait, ce fut comme un embrasement qui s'étendit soudain dans la chrétienté entière. A la fin du XIII^e siècle, il n'y eut pas de pays en Europe où le Tiers-Ordre ne fût introduit; en Italie, des fraternités étaient érigées dans presque toutes les villes. En 1384, on comptait déjà 245 congrégations. Les grands prédicateurs franciscains, saint Jean de

(1) *Ibid.*(2) *Archivum Franc.*, t. 2, 1909, p. 20.

Capistran et saint Bernardin de Sienne, contribuèrent puissamment à le répandre. A l'époque des grandes découvertes, il pénétra avec Christophe Colomb en Amérique, où il comptait plus de 120,000 membres en 1680, et avec Vasco de Gama, dans l'Asie, où plusieurs Tertiaires versèrent leur sang pour la foi. Actuellement, les seuls Frères Mineurs ont sous leur direction 8,214 fraternités et 1,521,400 tertiaires. (1) Et ce ne sont pas seulement les humbles, les pauvres qui se sont portés vers saint François; mais les rois, les puissants, les savants, ont aussi tenu à honneur de revêtir l'habit franciscain; d'après le Père Léon Patrem, ont professé une des trois règles franciscaines, 30 rois, 55 reines, et 1100 membres de familles royales ou princières. (2) Saint Louis, roi de France, voulut même entrer chez les Franciscains. "Il avait, écrit Salimbéne, en si grande vénération l'habit du Tiers-Ordre, qu'il le portait publiquement dans les processions." Et avec ce modèle des rois, les poètes: Dante, Lope de Vega, Pétrarque; les philosophes: Raymond Lulle, Jacques Balmès et Conti; les peintres: Cimabué, Giotto, Raphaël et Murillo; les musiciens: Palestrina, Liszt, Tinel; les savants: Volta, Galvani, Branly; les découvreurs: Christophe Colomb et Vasco de Gama; les sociologues: Mgr de Ketteler, Georges Goyau, Fonsegrive; les hommes d'état: Thomas Morus, Donoso Cortès, Garcia Moreno, Lueger, maire de Vienne, le duc de Norfolk; les

(1) Act. Ord. Min., 1912, p. 195.

(2) Tabl. Syn., p. 135.

saints: saint Ives, Jeanne d'Arc, Charles Borromée, François de Paule, Ignace de Loyola, Vincent de Paul, Monsieur Olier, le B. Curé d'Ars et Dom Bosco; les papes, entr'autres Pie IX, Léon XIII, Pie X et Benoit XV, sont de la famille franciscaine. Quant aux cardinaux et aux évêques, surtout de nos jours, il en est peu qui ne soient tertiaires. "La bure, écrivait le cardinal Trejo à Luc Wadding, investit de la dignité royale tous ceux qui la portent." L'Eglise a constamment encouragé ce mouvement franciscain, et comme l'écrit le P. Edouard Leguël, "dans deux conciles généraux, elle le loue hautement, par plus de 20 papes elle le fait recommander, dans plus de 200 bulles pontificales elle l'explique. (1)

L'influence du Tiers-Ordre a été en rapport avec son extension. "Saint François d'Assise, disait Mgr Béguinot, avait approfondi ce mal initial des âmes, qui consistait à croire qu'on ne pouvait pratiquer la vraie piété en dehors des communautés religieuses; c'est pourquoi il présente aux foules qui se pressaient autour de lui, la règle du Tiers-Ordre, approuvée par l'Eglise. Il montra à son siècle, trop porté à méconnaître les relations qui existent entre le Créateur et la créature, qu'il pouvait servir Dieu dans tous les états de vie, dès que cet état de vie n'était point contraire aux préceptes divins. (2)" La restauration de la piété

(1) "Le Tiers-Ordre", 2e éd., Metz, 1911, p. 11.

(2) Revue du T.-O., août 1910, p. 366.

dans les masses fut donc la première pensée qui porta saint François à établir le Tiers-Ordre; elle fut également le principal résultat de son établissement. La sainteté fleurit merveilleusement par le monde; saint Louis, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Ferdinand de Castille la firent même resplendir sur le trône. Vingt-neuf tertiaires de saint François sont déjà canonisés, et 46 inscrits au catalogue des bienheureux. Plus de 200, dit le P. Norbert, sont en possession de ce dernier titre, en vertu de la bulle d'Urbain VIII "Celestis" sur la pérennité du culte; (1) et indépendamment des saints ou bienheureux martyrs dont on célèbre la fête, le Tiers-Ordre compte encore 45 autres confesseurs de la foi. Et ce renouvellement de la vie religieuse dans le peuple ne fut pas la seule mission du troisième Ordre; il continua l'oeuvre par excellence de François d'Assise, le relèvement social des humbles et des pauvres. En s'engageant à ne porter les armes que pour la défense du St-Siège, les tertiaires mirent fin aux déplorables factions qui désolaient l'Italie, et favorisèrent les libertés populaires. "Le Tiers-Ordre franciscain, dit M. Alphonse Germain, ne cessa de lutter pour l'abolition du servage et l'émancipation des communes. Les oppresseurs féodaux n'eurent pas de plus vigoureux adversaires que lui, et le peuple n'eut pas d'ami plus dévoué, plus fidèle." Les tertiaires orga-

(1) "Le T.-O. de saint François ou la ligne catholique par excellence". Vanves, 1892.

nisèrent le travail et M. Pierre Janet pouvait écrire : "le rapide développement des confréries ouvrières, qui étaient la base des corporations du Moyen Age, nous paraît la conséquence directe de ce que l'on a pu appeler le grand mouvement franciscain." (1) Ils firent plus : l'histoire de la charité, depuis sept siècles, serait en bonne partie l'histoire du Tiers-Ordre. Mgr Béguinot le rappelait en ces termes : "Les services publics manquaient alors de cette puissante organisation qui les caractérise de nos jours. Il fallait donc et surtout des bonnes volontés, des âmes pénétrées de l'esprit de sacrifice, il fallait, en un mot, des chrétiens animés de cette charité fraternelle tant prêchée par le Christ. Les Tertiaires de saint François d'Assise, si sincèrement pieux et profondément mystiques, furent ces dévoués, et ces organisateurs des services publics. Ils opérèrent une véritable réforme qui s'imposait ... on vit des Tertiaires offrir généreusement leur vie en donnant leurs soins durant la peste de Florence, durant laquelle 2,000 d'entre eux succombèrent atteints par le fléau, pendant qu'ils se prodiguaient auprès des pestiférés." Cette institution de François d'Assise a vraiment formé le monde à la charité : Vincent de Paul, Frédéric Ozanam, Dom Bosco, Mgr de Ségur, ont en effet puisé à la source franciscaine leur vocation et leur amour des pauvres.

(1) R. P. Frédéric. "Vie de saint François", 1913, p. 322.

Ce relèvement des humbles, toutefois, n'absorba point entièrement l'activité du Tiers-Ordre, qui se mit généreusement au service de l'Eglise. Au XIII^e siècle, il fit échouer les projets impies de Frédéric II, et la papauté lui doit en partie le triomphe de ses droits. Plus tard, écrit encore Mgr de Nîmes, il arrêtera "l'erreur sous ses formes les plus diverses. Partout, en effet, où il fut solidement institué: en Italie, en Espagne, en France, en Autriche et dans les Pays-Bas, le Tiers-Ordre franciscain devint comme un mur d'airain devant lequel le protestantisme dut s'arrêter. C'est grâce à son influence que ces nations conservèrent la foi chrétienne." De nos jours, il fut l'un des plus solides obstacles qu'ait rencontrés le Kultur-Kampf, et il a mérité d'être signalé par le Ministre Falti comme l'un des remparts de l'ultramontanisme. De semblables déclarations ont aussi été faites par d'autres ennemis de l'Eglise à la chambre française et devant le parlement belge; mais ces dénonciations sont l'éloquente preuve de la vitalité du Tiers-Ordre.

Cette puissance d'action est l'espoir de l'avenir. Léon XIII ne cessa d'encourager le Tiers-Ordre, et d'espérer, par lui, un retour à l'Évangile. "J'ai la conviction, disait-il le 12 mars 1886, que c'est par le Tiers-Ordre et par la diffusion de l'esprit franciscain que nous sauverons le monde." Et ailleurs: "On ne peut nous faire rien de plus agréable que de propager le plus possible la Sainte Milice du Tiers-Ordre."

Pie X souhaitait aussi cette extension: "Vous, tant que vous êtes, qui avez à coeur la gloire de saint François et le salut des âmes, nous vous y exhortons avec une insistance redoublée: mettez tout votre zèle à attirer à ce 3e Ordre des membres nouveaux en grand nombre. . . ce sera, pour eux, le moyen efficace de concourir puissamment à cette restauration de toutes choses dans le Christ. . ." Les évêques, les hommes d'oeuvres tiennent le même langage et mettent dans le Tiers-Ordre les mêmes espérances. Cette unité de témoignages suffit amplement pour affirmer, avec Pie X, "que si François n'avait fait autre chose pour l'Eglise que d'instituer ce troisième Ordre, il devrait, pour ce seul bienfait, être compté parmi les hommes qui ont le plus excellemment mérité d'elle."

Le Tiers-Ordre séculier au Canada.

Le Tiers-Ordre fut établi à Québec dès 1670. "L'on commença, dit Leclercq, le rétablissement du Tiers-Ordre de S. François pour l'édification de l'un et l'autre sexe, qui produira dans la suite beaucoup de sujets pleins de vertu et de piété." En 1678, une chapelle du Tiers-Ordre fut érigée à Québec; M. Jean Tibaut, par contrat devant Frontenac, donna ses biens "pour être employés à la bâtisse d'une chapelle qui sera faite et construite attenante et joignante l'Eglise des dits Rev. Pères Récollets, qui sera destinée pour les assemblées et devoirs des frères et soeurs

(1) "Le T.-O. de saint François ou la ligue catholique par

du Tiers-Ordre, et dédiée à S. François, St Elzéar et Ste Delphine, dans laquelle les dits donateurs auront droit de sépulture. ” A Montréal, on constate par le règlement de Mgr de St Valier, en date du 21 mai 1694. qu’il y avait une fraternité: “Nous permettons volontiers aux PP. Récollets de faire celle (leur réunion) du Tiers-Ordre, chaque dimanche du mois, pourvu que ce ne soit que dans leur église.” (1) Le second évêque de Québec, dans son mandement de 1692, exhorta vivement ses fidèles à embrasser cette règle franciscaine; il semble, d’après quelques documents échappés à la dispersion, que sa voix fut écoutée. Beaucoup de personnes embrassèrent le Tiers-Ordre; même les plus hauts fonctionnaires de la colonie en revêtirent les modestes livrées. Mais après la cession du Canada les Récollets disparurent, et le Tiers-Ordre eut le même sort. Sa restauration fut le résultat de plusieurs initiatives. A Montréal, Mgr Bourget s’en fit l’apôtre. Le Tiers-Ordre fut même une des premières institutions qu’il établit dans sa ville épiscopale, car l’origine canadienne de ces fraternités montréalaises date de l’année même où sa Grandeur prit possession de son siège. Le saint évêque érigea la première congrégation dans l’église des Récollets, en février 1863. M. Leclair, P. S. S., en fut nommé directeur. Les Pères Jésuites de 1881 à 1888, et les Sulpiciens de 1888 à 1891, dirigèrent ensuite les membres du Tiers-Ordre jusqu’à l’arrivée des Frères Mineurs. A Portneuf, M. l’abbé

(1) P. Hugolin. “Etablissement des Récollets à Montréal”, Montréal, 1911.

Provencher écrivit au R. P. Raphaël de Ponticulo pour lui demander les pouvoirs d'admettre au Tiers-Ordre, le 23 novembre 1864; l'autorisation accordée, il reçut dans les Tiers-Ordre assez de membres pour tenir des réunions dès le 23 avril 1865. Mais la maladie ayant forcé le savant prêtre à se retirer du ministère, son oeuvre n'eut point de continuateur. Dans la ville des Trois-Rivières, la communauté des Ursulines fit partie du Tiers-Ordre, dès 1873. Les Tertiaires se multiplièrent si rapidement, grâce au zèle de Mgr Laflèche, qu'ils étaient déjà plus de 700 en 1888. A Québec, les Pères Oblats propagèrent avec grand zèle l'institution franciscaine. L'évêque de Québec, son Eminence le Cardinal Taschereau, prit même l'habit du Tiers-Ordre en 1884, et s'employa, muni des pouvoirs des Frères Mineurs Capucins, à le répandre dans son diocèse, par plusieurs mandements. Un des premiers tertiaires de la cité fut l'abbé Bégin, alors prêtre du Séminaire et aujourd'hui cardinal. Elevé au siège de Québec, il a toujours montré la même bienveillance, à l'égard du Tiers-Ordre, en permettant l'érection de plusieurs fraternités. Entouré de tant de sollicitude, de la part de l'épiscopat et du clergé, le Tiers-Ordre s'est répandu rapidement, depuis le retour des Frères Mineurs. Dans le diocèse des Trois-Rivières surtout, Mgr Cloutier l'a solidement implanté, et de plus, il en a fait la base de ses oeuvres sociales. Quatre fraternités, dont deux à Halifax, ont été également érigées pour les Tertiaires de langue anglaise. Au total, les membres du

troisième Ordre, au Canada, sont au nombre d'environ 70,000, avec plus de 300 Fraternités.

Les tertiaires s'appliquent en général aux oeuvres paroissiales déjà existantes; mais, en outre, ils en soutiennent plusieurs autres qui leur doivent l'existence. A Montréal, les fraternités ont acheté des protestants une église et l'ont convertie en temple catholique dédié à St Antoine; une maison attenante offre en vente tous les objets du Tiers-Ordre, et une bibliothèque de 10,000 volumes met les bons livres à la disposition des amis de saint François. Non loin de cet établissement, Notre-Dame des Anges, construite par les Sulpiciens, lors de la vente de l'ancienne église des Récollets en 1867, sert de lieu de réunion à deux fraternités. Dans l'ouest de la ville, la maison Ste Elisabeth recueille les soeurs tertiaires; un ouvroir groupe les personnes qui veulent consacrer leurs loisirs à l'oeuvre des missions franciscaines et à la confection des vêtements sacerdotaux. La maison Ste-Marguerite, à Québec, poursuit un but analogue; ses oeuvres se multiplient avec les nécessités. Les pauvres sont aussi l'objet de son dévouement, et les sociétaires font même la visite à domicile. Dans cette ville, les tertiaires ont fait construire N.-D. de Lourdes, pour tenir leurs assemblées; cette chapelle fut consacrée, le 6 mars 1882, par le cardinal Taschereau. La fraternité de N.-D. des Anges, à Montréal, sous la direction du R. P. Ange-Marie, a ouvert une maison pour les jeunes filles qui, n'ayant pas en ville leur famille, y trouvent, après leur journée de travail, non une pure maison de

pension, mais un réel foyer. En marge de ces oeuvres et pour rivaliser de zèle avec les tertiaires de langue française, les fraternités anglaises, de date plus récente, ont organisé un cercle de jeunesse, "The Alverna Catholic Association", où des cours apologétiques sont donnés tous les mercredis, et une colonie de vacances: "The Alverna Summer Colony".

II. LE TIERS-ORDRE REGULIER

A. *Le Tiers-Ordre Régulier d'Hommes.*

Le Tiers-Ordre séculier, dans ses développements, prit une forme que François d'Assise ne semble pas avoir prévue. Dès le milieu du XIII^e siècle, des tertiaires se réunirent en communauté, pour mener le vie régulière, et ces congrégations furent approuvées par Boniface VIII en 1295, pour toute l'Allemagne. (1) Peu après, vers 1330, il existait à Reims une véritable organisation de ce Tiers-Ordre, et une série de documents publiés par le P. Goeys, o.f.m., retrace les origines de semblables congrégations en Belgique. (2) Durant cette période, les établissements n'avaient point de lieu commun, ni des règles uniformes; ces associations restaient indépendantes. En 1413 seulement, celles des Flandres se constituèrent régulièrement, émirent les

(1) Holzapfel. *Historia O.F.M.*, p. 605.

(2) *France Franciscaine*, Tom. I, p. 207.

voeux solennels et se soumirent à l'autorité d'un Ministre général. Sixte IV les protégea; mais ce ne fut que sous Léon X, en 1510, que les congrégations diverses furent amenées à l'unité de règle et qu'elles acceptèrent la juridiction du Ministre général des Frères Mineurs. La congrégation de France est la plus célèbre de toutes. Actuellement, le Tiers-Ordre Régulier, qui a beaucoup souffert des persécutions des derniers siècles, compte 9 congrégations, avec 64 couvents et 1120 membres.

B. *Le Tiers-Ordre Régulier de Femmes.*

Les Tertiaires régulières regardent généralement la B. Angéline de Marsciano comme leur fondatrice, en 1397, mais de récentes études font remonter à 1275 les commencements de l'Ordre. Au début, quelques congrégations, à voeux solennels, étaient soumises à la clôture; d'autres, au contraire, n'émettaient que des voeux simples et s'occupaient d'oeuvres de charité. Leur règle définitive ne fut donnée qu'en 1520 par Léon X, et Pie V soumit toutes les congrégations, en 1568, à la direction du Ministre général des Frères Mineurs.

Une des plus célèbres communautés est celle des Soeurs Grises Hospitalières. Depuis la reconnaissance de leur fondation, en 1413, elles réalisèrent, les premières, avant les "Soeurs de la Charité de St-Vincent de Paul", la conception d'un Ordre de religieuses vivant dans le monde et le cloître. "La règle

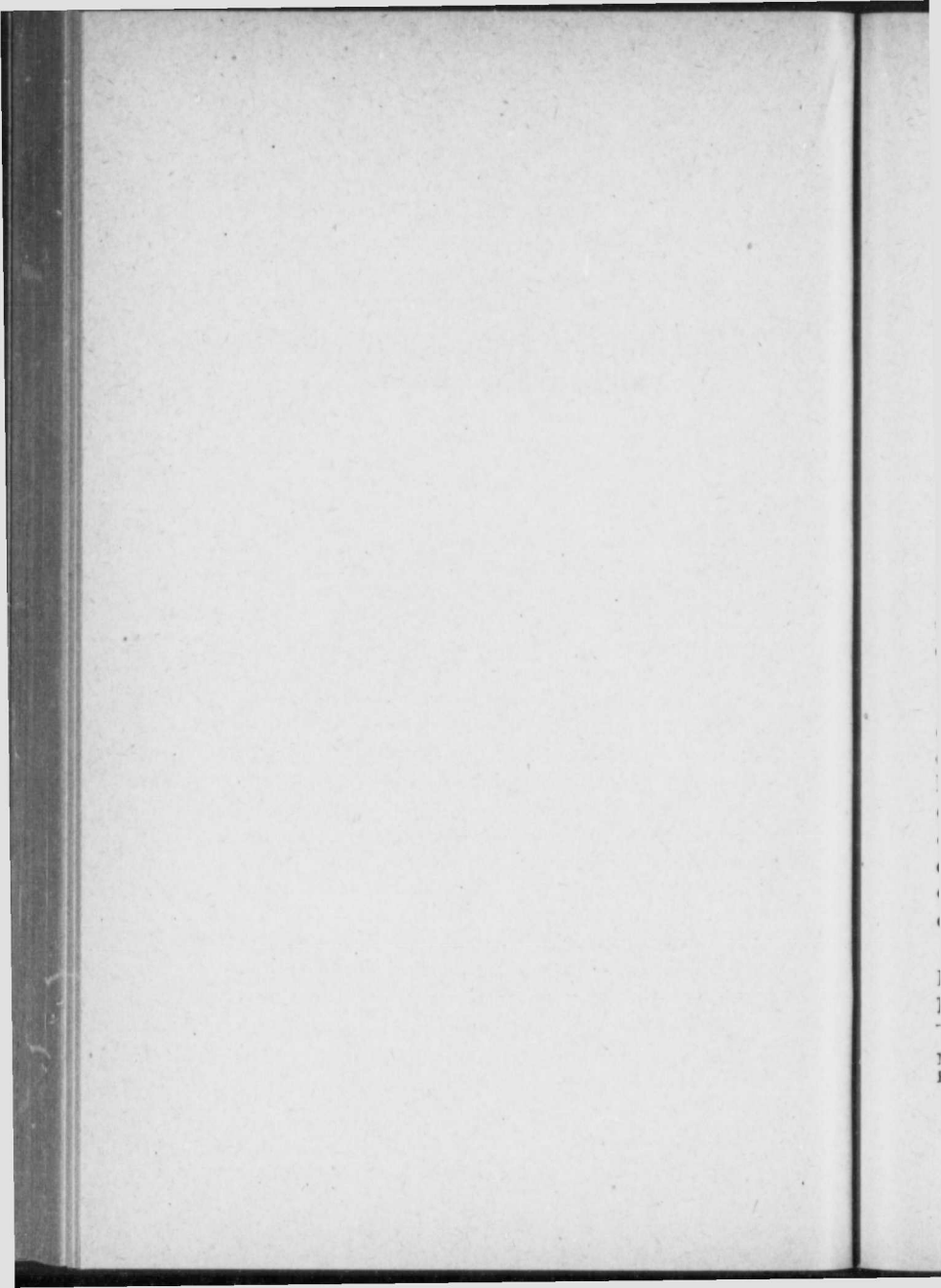
du Tiers-Ordre franciscain, écrit Henri Lemaître, si souple dans ses applications, s'était accommodée au service des malades en ville et avait donné assez de liberté aux Religieuses pour les laisser vivre dans le monde, tout en les astreignant aux mêmes exercices de piété que les moniales (1)." Parmi les autres congrégations, il faut signaler les Récolletines, les Ursulines et les Elisabethines; elles comptent déjà plusieurs siècles d'existence. Depuis la Révolution française, le Tiers-Ordre régulier de femmes a pris une magnifique extension. L'Allemagne et l'Autriche ont vu naître une trentaine de nouvelles communautés. Lors des dernières expulsions, en France, il y avait 50 congrégations indépendantes, avec 451 maisons et 7,600 religieuses. Aux Etats-Unis, vingt-trois branches de ce Tiers-Ordre se dévouent aux oeuvres de charité, en dirigeant 145 hôpitaux ou asiles, et 670 écoles (2). Au total, le Tiers-Ordre régulier de femmes compte 253 congrégations, 3,240 maisons et 60,000 religieuses (3). Il a donné à l'Eglise sainte Hyacinthe de Mariscotti, et quatre Bienheureuses, parmi lesquelles la B. Crescence Hoss (+1744), célèbre pour sa dévotion à l'Eucharistie.

(1) Archivum Franc., t. 4, p. 713.

(2) Acta O.M., fév. 1914, p. 58.

(3) R. P. Oligier, O.F.M., "Third Order Regular" dans The C. E., tom. 14, p. 642. — F. Heckman, O.F.M. Third Order Regular of S. Francis in United States, ib., p. 646. Il convient de citer, d'après le Père Norbert, O.F.M., un beau fait de leur dévouement. Lors de la guerre entre la France et l'Autriche, qui se termina par la bataille de Sadowna, 120 Franciscaines furent décorées par le gouvernement de Bismark, pour leur zèle dans les hôpitaux.

Parmi ces congrégations de Tertiaires régulières, il faut assigner un rang d'honneur à quatre surtout que le Canada se réjouit de posséder et dont il apprécie le dévouement: les "Franciscaines Missionnaires de Marie", les "Petites Franciscaines de Marie", les "Soeurs de saint François d'Assise", et les "Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception".



L'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie⁽¹⁾

I

Les origines.

Quelques âmes dévouées, appartenant à d'excellentes familles chrétiennes, après avoir été formées à la vie religieuse dans une sainte Congrégation, virent soudain leur avenir s'écrouler. C'est alors qu'elles fondèrent une maison à Ootacamund, ville de l'Indoustan, (présidence de Madras).

L'Inde, avec son passé mystérieux, avec son cortège de traditions et de légendes, l'Inde avec ses fleuves sacrés, ses monts et ses forêts inexplorées, l'Inde avec la fertilité merveilleuse de son sol et la beauté de son climat, l'Inde surtout avec ses dieux grotesques et cruels, avec ses castes innombrables, avec la servitude des parias et la dégradation inexorable de la femme, quel vaste, quel immense champ ouvert aux travaux des ouvriers apostoliques !

Les Religieuses Missionnaires, en se fixant dans ce pays, enveloppé de superstitions sataniques, peuplé de pagodes et d'idoles, comprirent qu'elles devaient, tout

(1) Les pages consacrées aux Franciscaines Missionnaires de Marie ne sont que la reproduction de la notice de M. Léon de Kerval sur cet Institut.

d'abord, travailler à la conversion des païens par l'apostolat de la prière et surtout par l'adoration du très saint Sacrement, exposé dans leur humble chapelle. A la prière, toutefois, elles joignirent les oeuvres, et bientôt celles-ci furent nombreuses et prospères. Qu'il suffise de les nommer : un pensionnat avec classe anglaise et indienne, un orphelinat, une école, un dispensaire, plusieurs associations.

Le couvent d'Ootacamund, assis sous les frais ombrages des montagnes boisées des Nilghéryes, était donc devenu une charmante oasis chrétienne, un foyer de lumière catholique, un bercail tutélaire où beaucoup de brebis égarées venaient se réfugier. L'enfer ne pouvait manquer de frémir de rage et de fomentier ses complots.

Quelques hagiographes nous ont peint des scènes étranges où l'on voit des légions de démons se réunir en conciliabule et délibérer entre eux sur les meilleurs moyens à prendre pour détruire une oeuvre, perdre une âme, bouleverser un Ordre religieux, voire même un pays tout entier. Lucifer se tient sur son trône de feu ; il fait approcher tour à tour les plus rusés de ses complices ; il leur demande leur avis. La proposition la plus diaboliquement astucieuse est aussitôt adoptée et les malins esprits s'efforcent de la mettre en pratique... On raconte qu'une pareille assemblée eut lieu au fond des enfers au moment où l'Ordre de saint François tenait son Chapitre Général à Sainte-Marie des Anges(1).

(1) Voir Wadding, *Annal. Min.* an. 1219.

Une réunion du même genre dut conspirer contre les Soeurs Missionnaires. Quoi qu'il en soit, l'Esprit de mensonge résolut de les perdre et suscita contre elles une longue persécution.

La Mère Fondatrice et trois de ses compagnes partirent alors pour Rome, confiantes dans la protection de Celui qui sait, au moment fixé par sa miséricorde et sa sagesse, faire triompher sa cause.

Au mois de janvier 1877, elles obtenaient une audience du Souverain Pontife, l'illustre Pie IX de sainte mémoire, et protestaient à ses pieds de leur attachement inébranlable au représentant de Jésus-Christ, de leur soumission à tout ce qu'il lui plairait d'ordonner.

Pie IX, avec sa grande intelligence et sa profonde connaissance des hommes et des choses, découvrit les desseins de Dieu dans une épreuve dont il avait, d'ailleurs, suivi les vicissitudes. Il déclara, le jour de l'Épiphanie, qu'il autorisait la fondation d'un institut exclusivement voué aux Missions; il en approuva verbalement le nom et l'habit, et par sa bonté donna aux fondatrices la résignation et la patience dont elles avaient besoin, dans le chemin semé de ronces et d'épines qui leur restait encore à parcourir. Elles burent jusqu'à la lie le calice de la tribulation; mais la croix est le signe de l'espérance et la base de toute fondation divine. Un vénérable prêtre, témoin des premières épreuves de l'Institut, leur disait :

“Ayez confiance, le chêne met longtemps à pousser ses racines, mais aussi quelle force et quelle vie il a plus tard! Il brave les vents et les tempêtes, qui ne font

que l'attacher plus solidement au sol... Il en sera ainsi de vous."

II

Les faveurs et l'approbation du Saint-Siège.

Le Saint-Siège accorda, sans tarder, ses faveurs à la nouvelle Congrégation. L'Institut fut placé, dès 1877, sous la juridiction et la protection de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Le 12 août 1885, le Souverain Pontife lui accordait le privilège d'être mis sous la direction du Ministre Général des Franciscains. Le 17 janvier 1886, un autre rescrit pontifical lui donnait communication de toutes les indulgences de l'Ordre des Frères Mineurs: privilège qui regarde non seulement les membres de l'Institut, mais encore leurs parents et bienfaiteurs, rendus par là participants des grâces et faveurs si nombreuses accordées aux fils du Patriarche d'Assise.

Dès le principe, les fondatrices avaient désiré se greffer sur un grand Ordre religieux, afin de s'assurer au Ciel une famille de saints et de se procurer, sur la terre, cette sève monastique des règles anciennes qui garantissent contre l'instabilité les oeuvres nouvelles. Elles avaient consulté, à ce propos, trois Cardinaux, qui approuvèrent leur détermination de se rattacher à l'Ordre séraphique, et Léon XIII lui-même, en 1882, leur faisant répondre dans ce sens, disait: "*Rien de mieux; je bénis la Mère et les filles.*"

Le 19 mars 1886 et le 31 mai 1889, de nouveaux décrets répartissant les maisons de l'Institut en provinces. Le 12 novembre 1890, la Sacrée Congrégation de la Propagande établissait des *noviciats de Soeurs* dans la principale maison professe de chaque région. Le 22 janvier 1895, elle érigeait, pour l'Italie, un *noviciat à Grotta-Ferrata, près de Rome*, sur les recommandations du cardinal-évêque suburbicaire de Frascati. Enfin, 11 mai 1896, un *décret du Saint-Siège approuvait, d'une façon définitive, les Constitutions de l'Institut.*

III

L'esprit de l'Institut.

L'Institut est essentiellement, — et nous pouvons ajouter : *providentiellement*, — un Institut *missionnaire*. Ce n'est pas, en effet, sans un particulier dessein de Dieu, que les Missionnaires de Marie ont fait l'apprentissage de l'évangélisation des infidèles sur le champ même du combat, au centre du paganisme, et se sont formées, par l'expérience, à la connaissance pratique des œuvres apostoliques. N'est-ce pas la tactique des grands capitaines de tous les temps d'aller attaquer l'ennemi dans ses propres retranchements pour le forcer à battre en retraite ? N'est-ce pas au milieu des camps et des dangers de la guerre, sous le sifflement des balles, à l'odeur de la poudre, que les généraux se forment à leur noble mission de défenseurs de la patrie ?

En second lieu, les Religieuses de l'Institut sont *filles du Patriarche des pauvres*. Avec des *Constitutions propres*, faites en vue des missions, elles ont la règle du Tiers-Ordre Régulier de saint François; d'où leur nom de *Franciscaines Missionnaires*. Elles ont voulu appartenir à l'Ordre de saint François pour plusieurs motifs.

La fondatrice de la nouvelle Congrégation avait toujours eu une grande dévotion envers le stigmatisé de l'Alverne. Toute enfant, elle le priait et l'aimait d'un amour de prédilection. A Nantes, sa ville natale, elle fut, pendant longtemps, en relations intimes avec les Clarisses, à ce point qu'elle aurait vivement désiré passer sa vie dans leur cloître austère, si Dieu ne l'avait manifestement appelée à une autre vocation. Il lui préparait, néanmoins, la voie qui devait la conduire à son Séraphique Père saint François.

Du reste, l'Ordre Franciscain convenait excellemment à une Congrégation missionnaire, puisqu'il est l'Institut religieux qui compte le plus grand nombre d'ouvriers apostoliques. C'est encore l'Ordre le plus fécond en saints.

Au surplus, la Règle franciscaine du Tiers-Ordre, adaptée aux besoins des communautés par Léon X, peut très facilement se prêter aux travaux apostoliques; car, tout en traçant un genre de vie religieuse bien dessiné dans ses principales lignes, elle laisse aux Constitutions de chaque Congrégation le soin de préciser son but, de fixer les détails de son administration et de son gouvernement.

Enfin, une autre raison porta les fondatrices à devenir Franciscaines : ce fut le dévouement admirable que leur témoigna, au milieu de leurs épreuves, le Rme P. Bernardin de Portogruaro, alors Ministre Général de l'Ordre de saint François. Intelligence supérieure, coeur plein de charité, âme élevée, il adopta avec empressement, et même avec tendresse, cette nouvelle famille et l'entoura de la paternelle sollicitude que Jacob témoigna à Benjamin, le plus jeune de ses enfants. Il était réservé à son successeur, au Rme P. Louis de Parme, de continuer ces traditions d'affection et de bonté inépuisables ; sous sa sage et douce direction, l'Institut n'a cessé de s'accroître, de voir ses oeuvres grandir, et il a reçu son couronnement dans l'approbation définitive du Saint-Siège.

En troisième lieu, les Religieuses de l'Institut ajoutent à leurs titres celui de Missionnaires de Marie ; car, *elles professent envers la Vierge Immaculée une dévotion toute spéciale.*

Pourrait-il en être autrement ? Comment la Reine des apôtres, celle qui est le foyer de tout zèle apostolique, celle qui a répandu dans le monde la véritable lumière, en lui donnant Notre Seigneur Jésus-Christ, ne serait-elle pas la Reine de l'Institut ? Elles le comprirent, dès l'origine, et s'empressèrent de réclamer sa maternelle protection.

Les Missionnaires de Marie *se dévouent, en outre, à l'adoration du très saint Sacrement*, le plus puissant moyen de conversion et de sanctification qui existe dans l'Eglise.

L'Eucharistie, c'est la lumière, c'est la force, c'est la joie, c'est la protection, c'est la régénération, c'est l'honneur. C'est le Verbe Incarné présent au milieu de nous, pour être notre victime de propitiation, la nourriture de nos âmes, le compagnon de notre pèlerinage ici-bas. L'Eucharistie, pour tout dire en un mot, c'est l'Emmanuel, Dieu avec nous. Quelle consolation, quelle force, dès lors, pour une famille religieuse transportée sur une terre étrangère au milieu de grossiers idolâtres, que de pouvoir prier, dans le silence et le recueillement, au pied de l'ostensoir étincelant où est exposé Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même! Comme ses supplications s'élèvent ferventes et irrésistibles vers le Dieu d'amour et de miséricorde, en faveur des pauvres égarés du paganisme!

Les Franciscaines Missionnaires ont adopté, en l'honneur du saint Sacrement et de la sainte Vierge, *un habit entièrement blanc* composé de la robe, du voile, du scapulaire. Quand elles sortent hors du couvent, elles mettent un *voile noir* et un *manteau de couleur grise*. Elles portent la *corde franciscaine*, à laquelle est suspendue la *couronne séraphique* ou chapelet des sept allégresses de Marie.

Quoique l'Ordre de saint François ait adopté assez communément pour les vêtements de ses enfants la couleur brune, noire ou grise, cependant, aucune de ces couleurs n'est d'une obligation rigoureuse, puisque la règle n'en parle pas. Déjà l'Institut franciscain de la *Conception de Notre-Dame*, fondé à Tolède, en 1489, par la bienheureuse Béatrix de Silva, dans le but

d'honorer le mystère de l'Immaculée Conception, avait obtenu, à cette fin, de porter des vêtements de couleur blanche. Un privilège semblable à celui des Conceptionnistes a été accordé par le Souverain Pontife aux Franciscaines Missionnaires de Marie, à cause de leur dévotion envers la Vierge Immaculée et Jésus Eucharistie.

D'après ce que nous venons de dire, il est facile de comprendre quel est en réalité *l'esprit* qui doit animer les Franciscaines Missionnaires de Marie. Les noms seuls qu'elles portent suffiraient à l'indiquer.

Ajoutons, pour conclure, qu'au jour de leur profession, *elles s'offrent en victimes pour l'Eglise et les âmes*, en union avec la douce Victime, et se dévouent avec elle *jusqu'à la mort*. Cette vocation spéciale est clairement indiquée dans les paroles que le ministre de Dieu adresse à la professe, couronnée d'épines, qui se présente à lui pour prononcer ses vœux :

—“Voulez-vous librement, lui dit-il, vous fiancer à Notre Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu Très-Haut ?

—Oui, je le veux, répond la religieuse.

—Voulez-vous suivre Jésus crucifié, en imitant sa très pure Mère et votre séraphique Père saint François, vous offrant en victime pour l'Eglise et les âmes ?

—Je le veux, avec la grâce de Dieu.

—Etes-vous disposée à partir pour les missions de la Propagande, dès que l'obéissance vous y enverra ?

—Je suis prête.”

Lorsque les professes font leurs vœux perpétuels, elles ajoutent ces mots à la formule de leur profession :

“Je m'offre en victime pour l'Eglise et les âmes et me consacre à l'adoration du très Saint Sacrement et aux labeurs des missions.”

L'Institut des Franciscaines Missionnaires réclame donc des âmes généreuses et énergiques, au caractère franc et ouvert, d'une bonne constitution, d'une piété éclairée, également propres à la contemplation et à l'action.

IV

L'organisation de l'Institut.

Le premier *noviciat* a été établi aux *Châtelets*, près *Saint-Brieux*, dans la catholique Bretagne; un second, nous l'avons dit plus haut, à Sainte-Rose, de Grotta-Ferrata, près Rome; un troisième à Québec, au Canada, d'autres en Belgique, en Autriche, en Espagne et même en Chine, etc.

Les postulantes font en entrant trois jours de retraite et une retraite de huit jours avant leur prise d'habit. Le *postulat* dure trois mois et le *noviciat* deux ans.

Les premiers vœux se font pour trois ans. En les prononçant, la nouvelle professe reçoit le voile de laine ou de toile blanche et un crucifix en os qu'elle portera sur sa poitrine.

Le *triennat* expiré, elle est libre de quitter l'Institut et le Conseil général est libre aussi de l'accepter ou non. Si elle a les qualités requises et veut suivre sa vocation, elle est admise à faire des *vœux perpétuels*.

Elle reçoit alors un anneau en argent, comme symbole de son union indissoluble à Jésus-Christ.

On distingue *deux degrés dans l'Institut* : les Mères de *choeur* et les *soeurs* qui les secondent dans les divers emplois de la maison.

De plus, les personnes qui, en raison de leur santé, de leur âge et de leur position dans le monde, ne peuvent être reçues comme religieuses, peuvent faire partie de l'Institut à titre d'*Agrégées*. Elles se partagent en deux catégories : celles qui restent dans le monde et celles qui viennent résider au couvent. Les unes et les autres doivent appartenir au Tiers-Ordre de saint François ; elles aident la Congrégation dans ses oeuvres et ont part, en retour, à tous ses biens spirituels.

Les Agrégées du monde doivent, autant que possible, entendre la messe tous les jours, faire au moins vingt minutes d'oraison, un quart d'heure de lecture spirituelle, une visite au saint Sacrement, et porter la couronne franciscaine ou le chapelet. Elles font une petite retraite, chaque année, dans une des maisons de l'Institut, si c'est possible.

Les agrégées *résidentes* ont un règlement plus spécifié.

L'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie est gouverné par une *Supérieure Générale*, aidée dans son office par six *Assistantes*. Les Supérieures Provinciales, élues pour six ans, doivent, au moins tous les trois ans, faire la visite de toutes les maisons de leurs provinces.

Chaque maison a une *Supérieure locale* nommée pour trois ans, une *Assistante*, une *Econome* et quatre *conseillères*. Tous les trois ans, chaque province a sa *Congrégation* où l'on traite les affaires et les oeuvres de la province. Cette *Congrégation* se compose de la *Provinciale*, de ses *Conseillères* et des *Supérieures locales*.

V

Probandats.

Le premier *Probandat*, établi sous le patronage de sainte Rose de Viterbe, au couvent de Grotta-Ferrata, près Rome, réunit les enfants d'honnêtes familles, lesquelles se sentent quelque attrait pour la vie religieuse. On y donne à ces jeunes filles une éducation pieuse et forte, en même temps que complète, surtout sous le rapport de l'instruction religieuse, des langues étrangères et des beaux arts si utiles dans les missions. On s'efforce de les préparer à devenir plus tard, si leur vocation s'affirme, de dignes épouses de Jésus-Christ, de véritables *Franciscaines Missionnaires*.

D'autres *probandats* ont été établis en divers pays, notamment à Sainte-Anne de Beaupré, Canada, où il est très florissant.

Les *Franciscaines Missionnaires* admettent dans leurs *Probandats*, non seulement les jeunes filles d'Europe et d'Amérique, mais encore celles qui leur sont présentées par les *Vicaires apostoliques*, afin de les introduire ensuite dans les pays de mission.

En règle générale, aucune enfant n'est reçue au Probandat avant d'avoir fait sa première communion, ni après l'âge de quinze ans. Le père ou tuteur légal de la jeune fille doit consentir, par écrit, à son entrée au Probandat et s'engager, également par écrit, à la laisser embrasser librement la vie religieuse, si elle s'y sent plus tard appelée.

VI

Les oeuvres des Franciscaines Missionnaires.

Les Franciscaines Missionnaires de Marie acceptent dans les Missions toutes les oeuvres dont les évêques ou les vicaires apostoliques veulent bien les charger. Elles s'occupent, en particulier, de celles qui ont plus spécialement trait au relèvement et à la réhabilitation de la femme païenne.

La réhabilitation sociale de la femme est si bien un fait chrétien, que sa dégradation se prolonge et persiste encore dans toutes les parties de l'humanité que l'Évangile n'a pas régénérées. Avilie et méconnue avant la venue du Sauveur, avant l'apparition de la Vierge Mère, elle l'est encore, de nos jours, partout où ne règne pas le christianisme. N'est-elle pas traitée cruellement et ignominieusement en Chine, sacrifiée dans l'Inde sur le tombeau de son époux, esclave chez les Mahométans, bête de somme chez les sauvages?... Il appartient aux Religieuses Missionnaires de la réfe-

ver de son abjection. En Orient et dans la majeure partie des pays infidèles, les Religieuses, en effet, seules, ont un facile accès auprès des personnes de leur sexe. Dans ces régions, les hommes et les femmes vivent presque entièrement séparés dans le commerce de la vie. C'est pour ce motif que les Franciscaines Missionnaires de Marie reçoivent dans leurs maisons de pieuses femmes ou de pieuses veuves et tâchent de former, parmi ces dernières, des convertisseuses ou baptiseuses qui procurent la grâce de la régénération aux enfants païens, en danger de mort, auprès desquels le prêtre ne peut pénétrer.

Elles se dévouent, spécialement, à l'*instruction des catéchumènes*, afin de les mettre à même de recevoir le baptême. Elles préparent également à la confession, à la communion et à la confirmation les enfants et les adultes que les prêtres leur confient dans ce but.

Elles accueillent même les *pauvres pécheresses* que la grâce ou le malheur amène vers elles afin de les retirer des sentiers du vice.

En dehors des soins qu'elles prodiguent aux femmes païennes, les Franciscaines Missionnaires ont encore à s'occuper, d'une manière toute particulière, des *crèches* et des *orphelinats*, où sont reçus tous les enfants misérables ou abandonnés. Elles tiennent aussi des *écoles* pour les enfants indigents et délaissés, ouvrent des *pensionnats* pour les jeunes filles de la société, afin de les élever chrétiennement et d'avoir par elles les ressources pour les oeuvres qui concernent les pauvres.

Enfin, elles desservent des *hôpitaux*, où sont reçus, sans distinction de religion, tous les malades pauvres du pays, et des *dispensaires*, sortes d'infirmières-pharmacies, où les malades du dehors viennent chercher des remèdes et se faire soigner. En guérissant les corps, les Religieuses arrivent très souvent à guérir les âmes et à inspirer aux païens le désir du baptême; la charité chrétienne est entre leurs mains l'un des plus efficaces moyens d'obtenir des conversions. Que de pauvres moribonds, déjà instruits par elles durant la maladie, voient clairement, par la grâce de Dieu, la vérité de notre sainte religion et demandent le bienfait de la régénération! Que de conversions admirables, que d'histoires édifiantes et touchantes se passent dans les asiles où elles abritent et adoucissent la souffrance!(1) Dans leurs rapports avec les Missionnaires, les Franciscaines rendent encore de nombreux et précieux services. Elles s'occupent des soins de la *sacristie*, de l'*ornementatino de l'église*, de la *réparation du linge*, de la *confection des ornements sacrés*, etc. Elles se chargent volontiers des diverses *congrégations* établies dans les missions, telles que celles des mères chrétiennes, des Enfants de Marie, ou des saints Anges.

Elles reçoivent enfin de pieuses personnes qui désirent faire chez elles une *retraite* de quelques jours. En un mot, elles se font tout à tous, dans les œuvres appropriées à leur sexe et à leurs aptitudes.

(1) Les *Annales* des Franciscaines Missionnaires de Marie, publiées tous les mois en français, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en flamand, sont très intéressantes et comptent un grand nombre d'abonnés.

VII

L'extension de l'Institut; statistique.

La fécondité spirituelle est une des prérogatives de l'Ordre franciscain. Il semble que Dieu ait dit à saint François, comme autrefois à Abraham: "Compte, si tu peux, les étoiles du ciel... Ainsi je multiplierai le nombre de tes enfants." Fondée sur la pauvreté, la famille du mendiant d'Assise a rempli le monde.

En devenant ses filles, les Missionnaires de Marie se sont profondément imprégnées de son esprit et de ses traditions. Elles se sont étroitement unies aux Supérieurs de l'Ordre, recevant leurs conseils et suivant fidèlement leur direction. Il n'est pas étonnant, dès lors, que la sève franciscaine ait coulé, vigoureuse et abondante, dans le nouvel Institut; il n'est pas étonnant que les Franciscaines Missionnaires se soient multipliées de toutes parts.

L'Institut comptait avant la guerre 135 maisons, dont 80 en pays de mission. Il compte 11 provinces actuellement, qui se partagent 57 asiles et écoles avec 9,004 enfants, 27 orphelinats avec 3,612 orphelins, et 4 léproseries avec 558 lépreux. Le nombre des religieuses est d'environ 4000.

On le voit, comme le grain de sénévé de l'Évangile, cet Institut, si humble, si faible, si assailli de furieuses tempêtes à ses débuts, s'est merveilleusement et pro-

videntiellement accru ; il est devenu un arbre vigoureux où les colombes de l'Époux divin viennent en foule se reposer et faire leurs nids. Toutefois, si le nombre des ouvrières séraphiques a augmenté rapidement et au delà de toute espérance, qu'il semble encore petit lorsque l'on considère la somme *immense* de travail qu'offrent au zèle apostolique les vastes champs de l'infidélité ! Daigne Notre-Seigneur Jésus-Christ susciter beaucoup de glaneuses au cœur généreux et dévoué, à l'ardeur infatigable et invincible, qui, nouvelles Ruth, s'élancent sur les pas des moissonneurs de la bonne nouvelle... Et si quelque pieuse jeune fille, si quelque fervente chrétienne, en parcourant ces pages, avait senti, au plus intime de son âme, comme un tressaillement mystérieux, comme un appel soudain vers cette vie d'immolation et d'héroïque sacrifice, qu'elle ne refuse pas de correspondre à cette touche de la grâce, qu'elle ne ferme pas l'oreille à cette voix d'en-haut ; mais que, dans l'humilité de sa foi et dans la promptitude de son obéissance, elle redise ces mots que les Franciscaines Missionnaires de Marie ont pris pour leur devise : *Ecce Ancilla Domini!* "Voici la servante du Seigneur".

Ces religieuses arrivèrent au Canada, en 1892, envoyées par la fondatrice de l'Institut, la Rde Mère Marie de la Passion, sur la demande de M. l'abbé Fafard. Après avoir demeuré quelque temps à la Baie St-Paul, la Rde Marie de Ste Véronique sollicita de Mgr Bégin la permission de s'établir à Québec. L'autorisation fut accordée aussitôt avec bienveillance. Après

de difficiles débuts, l'église et le couvent actuels furent construits, par souscription. M. l'abbé Paquet, nommé aumônier, se dépensa, à cette entreprise, avec la plus grande générosité. La chapelle est le centre de l'adoration perpétuelle pour l'archidiocèse de Québec; jour et nuit, les religieuses se succèdent devant le S. Sacrement exposé. Le couvent sert de maison de noviciat; les vocations sont nombreuses, et déjà plus de 200 soeurs sont parties pour les missions étrangères, après s'être consacrées à Dieu. Les soeurs franciscaines ont encore un établissement dans la ville de Québec. Sur l'invitation de M. Bouffard, curé de St-Malo, elles ont fondé, dans cette paroisse, une maison qu'il a fallu agrandir en 1914 pour répondre aux besoins de l'oeuvre. Elles y gardent, pendant la journée, les enfants que les familles veulent leur confier, afin de permettre aux ouvrières de travailler. En dehors de la ville de Québec, elles ont des maisons à Ste-Anne de Beaupré, et dans le Manitoba. Elles publient "la Revue Eucharistique", organe de l'oeuvre de l'adoration perpétuelle et de la dévotion à S. Antoine.

L'Institut des Petites Soeurs Franciscaines de Marie

La Communauté des Petites Franciscaines de Marie prit naissance à Worcester, Mass., diocèse de Springfield, le 12 août 1889, sous la direction de feu M. l'abbé Joseph Brouillet, alors curé de l'église Notre-Dame de cette ville.

Ce charitable prêtre, touché du pénible abandon dans lequel il voyait un si grand nombre d'enfants dont le salut était en danger, résolut de leur ouvrir un refuge. Il convertit en orphelinat une maison lui appartenant, s'assura le concours de quelques jeunes filles de la ville ou des environs, leur donna son vicaire, M. Durocher, pour aumônier et directeur: l'oeuvre était fondée. Soutenue par la généreuse sympathie des catholiques de Worcester, elle grandit vite. Les orphelins affluaient: dès la première année, plus de 250 furent hospitalisés. Les Soeurs avaient abondante matière à se dévouer, à se dépenser le jour et la nuit auprès de ces pauvres enfants, dont la misère morale n'était pas moins profonde ni moins triste à constater que la misère physique. Elles donnaient aussi leurs soins à quelques vieilles personnes, malades ou infirmes, sans famille, et leur concours pour l'enseignement à l'école primaire.

Nous avons dit plus haut "les Soeurs". En effet, ces jeunes personnes vivaient en communauté. Ter-

tiaires franciscaines, elles avaient un règlement adapté à la Règle de saint François; leur costume était aussi celui du Tiers-Ordre: tunique brune avec scapulaire, corde blanche, couronne franciscaine; une coiffure en toile blanche avec voile noir complétait le tout. Le saint habit fut régulièrement imposé aux premières Soeurs par le R. P. Athanase, franciscain de Boston.

Cette oeuvre de charité souriait fort et répondait aux aspirations d'un grand nombre de jeunes filles. Aussi la naissante communauté se recrutait-elle rapidement. Mais comme toutes les oeuvres voulues de Dieu elle devait être marquée du sceau de la Croix: telles ces étoiles qu'une gracieuse poésie met dès le berceau au front de certains enfants privilégiés, ainsi la Croix marqua le front de l'Institut naissant, qui en fit sa vie, en attendant d'en faire sa devise: "la Croix notre Vie."

Dès l'année 1890, commençait pour la nouvelle Communauté cette série d'épreuves tendant apparemment à l'étouffer dans son berceau, mais qui réellement furent pour elle ce qu'est pour le grain de blé jeté en terre le sol humide, le sillon profond, le travail de la charrue, la pourriture enfin de la pauvre petite graine qui doit être réduite à néant pour pouvoir revivre ensuite dans une tige verdoyante et forte, laquelle, perçant l'épaisse couche de poussière qui la recouvre, étalera avec fierté ses petites feuilles aux bienfaisants et chauds rayons d'un soleil de printemps. Ce devait être la première petite branche séraphique canadienne, et, comme elle était frêle et délicate, le Divin Jar-

dinier lui donnait dans la Croix un tuteur assuré. D'inextricables difficultés surgirent, créant à l'humble famille religieuse des épreuves d'autant plus douloureuses qu'elles venaient de saints et vénérés personnages. Lorsque la tempête était trop forte, les Soeurs allaient consulter leur Evêque, Mgr P. T. O'Reilly, de vénérée mémoire, lui exposant respectueusement leur pénible situation. Chaque fois, ce bon Prélat eut pour elles de paternels encouragements. Il ne pouvait leur permettre d'établir leur maison-mère dans son diocèse, ce qu'il avait déjà refusé à d'autres Communautés; mais il leur promettait qu'une fois leur maison-mère fixée, il les approuverait dans son diocèse comme toute autre Communauté missionnaire.

C'est d'après ses conseils qu'elles quittèrent, en janvier 1891, l'orphelinat de la paroisse Notre-Dame, pour aller se fixer dans un autre quartier de la ville, où elles continuèrent leur oeuvre. Elles étaient alors au nombre de 15 dans leur pauvre maison, formant un association civile incorporée selon les lois de l'Etat. C'est alors que les petites Soeurs connurent de grandes privations; mais au sein de l'abandon le plus complet, elles vivent au jour le jour, heureuses de manquer de tout, attendant dans la prière que le bon Dieu leur manifeste sa volonté par la voix de leurs directeurs, et leur fournisse un moyen d'arriver à la profession religieuses, se confiant en la divine Providence pour la nourriture et le vêtement, comme les oiseaux du ciel, comme les lis des champs.

Jamais, faut-il le dire, cette douce Providence ne

leur fit défaut: non seulement elle leur fournit les secours matériels nécessaires, mais encore le courage, la force, et même une joie bien douce au milieu de ces pénibles revers. L'espérance qu'elles conservaient de se consacrer au bon Dieu par les vœux de religion, leur faisait trouver légers les renoncements et les peines de leur nouvelle vie.

Depuis que Sa Grandeur Mgr O'Reilly leur avait donné l'assurance qu'il les approuverait dans son diocèse dès qu'elles auraient trouvé où établir leur maison-mère, les petites Soeurs n'avaient plus à coeur que de remplir cette condition, afin de pouvoir devenir de véritables religieuses, sous la Règle de saint François. C'était là l'objectif de leurs incessantes prières et de leurs sacrifices. Après bien des démarches infructueuses, le bon Dieu les exauça d'une manière providentielle en les mettant en rapport avec le R. M. Ambroise Fafard, V.F., curé de la Baie Saint-Paul, P.Q., qui venait de fonder une maison de charité pour les vieillards pauvres et abandonnés de sa paroisse, et pour la direction de laquelle il cherchait des religieuses. Déjà il avait frappé, mais sans succès, à la porte de trois Communautés de Québec et de Montréal.

Le zélé prêtre conçut donc le projet de fonder, avec l'approbation de l'autorité diocésaine, un Institut religieux auquel il confierait la direction de son hospice pour en assurer la stabilité et la sage administration. C'est alors qu'il fut mis en relation avec les petites Franciscaines de Worcester. On s'entendit, et peu après, en novembre 1891, avec le consentement et sous

la protection de S. G. Mgr L.-N. Bégin, évêque de Chicoutimi, aujourd'hui cardinal-archevêque de Québec, 4 des petites Soeurs vinrent se fixer à la Baie Saint-Paul, cet établissement devenant leur maison-mère. "Espérons, écrivait le vénéré Fondateur, que cette nouvelle Communauté religieuse, que nous confions à la garde et à la direction du Sacré Coeur de Jésus, sous la protection de saint Joseph et de sainte Anne, patronne de l'Hospice, prospèrera comme la première fondation de l'établissement, et que ce petit grain de sénévé deviendra un jour un arbre puissant, qui poussera des rameaux vigoureux."

Le 18 février 1892, S. G. Mgr Bégin érigeait la petite famille en *Communauté diocésaine de Tertiaires Franciscaines régulières*, autorisant l'ouverture d'un Noviciat et la formation d'une maison-mère, "qui pourra plus tard, continue sa Grandeur, avec la bénédiction du Ciel, étendre au loin ses ramifications. Mon voeu le plus ardent est que cette Communauté conserve toujours soigneusement, comme le plus précieux trésor, l'esprit du Séraphique saint François d'Assise, qui est un esprit de pauvreté, d'obéissance, de mortification et d'humilité."

Le 7 juin suivant, S. G. Mgr Labrecque, qui venait de succéder à Mgr Bégin sur le siège épiscopal de Chicoutimi, voulut bien, à la demande de M. Fafard, renouveler et confirmer l'érection régulière diocésaine de la jeune communauté, lui donnant le nom de Petites

Franciscaines de Marie et autorisant les Soeurs à émettre, sous ce nom, après les épreuves de droit, les trois voeux simples de religion. Ces premiers voeux furent prononcés avec un bonheur indicible, le 12 août 1892, dans l'église paroissiale de la Baie Saint-Paul, et 4 ans après, le 31 juillet 1896, les fondatrices, au nombre de 10 (l'une d'elle étant décédée dans l'intervalle, et les autres sorties), prononcèrent leurs voeux perpétuels.

En établissant leur maison-mère à la Baie Saint-Paul, les Petites Franciscaines avaient conservé, ainsi que nous l'avons déjà dit, leur première maison de Worcester, comme succursale. Après la mort de Mgr O'Reilly, en mai 1892, elles eurent à soutenir leurs droits contre des oppositions puissantes. D'inexpliquables procédés furent employés pour obtenir de les faire partir de Worcester. Au milieu de ces épreuves, qui n'étaient pas petites, les Soeurs n'employèrent pour toute défenses que la prière et la patience, et elles implorèrent l'appui et la justice des autorités ecclésiastiques supérieures, se soutenant elles-mêmes et leurs orphelins par les seules ressources de quêtes à domicile, selon l'esprit du Pauvre d'Assise. Enfin la divine Providence, qui avait toujours veillé sur l'Institut comme une bonne mère sur le berceau de son enfant, montra visiblement encore sa protection en donnant à la cause des Soeurs une solution favorable: le 7 décembre 1897, Sa Grandeur Mgr Beaven, évêque de Springfield, approuvait dans son diocèse la Com-

munauté des Petites Franciscaines de Marie, changeant toutefois l'oeuvre des orphelins pour celle des vieillards.

Grâce aux soins vigilants et paternels du R. M. Fafard, l'Institut progressa rapidement. Fervent tertiaire, il était persuadé que son oeuvre serait d'autant plus solide que les membres seraient plus profondément pénétrés de l'esprit de pauvreté, d'humilité, du Séraphique Père, et il mit tous ses soins à le leur inculquer. Il ne négligea donc rien pour ménager à ses filles les enseignements des Pères du Premier Ordre, qui, eux, se prêtèrent à ses désirs avec une admirable charité.

Le côté matériel n'était pas non plus négligé. En 1897, M. Fafard, pour assurer le sort légal du jeune Institut, le fit constituer en corporation civile, par une loi de la Législature provinciale. La petite semence grandissait, poussait des feuilles, lesquelles s'étaient étalées aux chauds rayons du soleil bienfaisant de la Providence divine. Mais l'heure approchait où le dévoué Père Fondateur manquerait à ses enfants, si heureuses de se reposer de tout sur lui. Tant de travaux, d'activité, et on peut le dire, de peines, avaient usé prématurément les forces de cet apôtre, qui ne put même achever sa 59^e année. Après avoir généreusement dépensé toutes les énergies de son âme et les brillantes qualités de son esprit au bien de son oeuvre comme de sa paroisse, M. Fafard décéda le 12 août 1899.

Le bon Dieu voulut compléter la sanctification de son fidèle ministre par une maladie de plusieurs mois, extrêmement douloureuse, soufferte avec une admirable résignation et une piété vraiment sacerdotale. Sa dernière bénédiction, ses dernières paroles sont pour ses filles franciscaines, qu'il laisse orphelines: "Restez bien unies dans la charité, l'humilité... Soyez bien fidèles à la Règle." Aussi, les petites Soeurs gardent-elles pieusement, avec le souvenir des bontés de ce Père vénéré, celui de son amour pour les pauvres et les souffrants de la grande famille humaine, qu'il a tant aimés. Son nom est pour ainsi dire gravé sur les murs de son Hospice Sainte-Anne, qu'il édifia au prix d'innombrables sacrifices. Son corps repose depuis 1908 dans le cimetière de la Communauté, mais ses enfants conservent pieusement son coeur.

Cette cruelle épreuve marque un nouveau moment d'angoisse dans l'existence du jeune Institut... Qu'allait-il devenir, maintenant que son fondateur lui manquait; alors que ses ressources matérielles étaient si précaires que, faute de local pour recevoir de nouvelles recrues et faute de fonds pour construire, le progrès de la jeune Communauté allait se trouver enrayé? Cette fois encore, la divine Providence répondit à la confiance qu'on mettait en Elle: la chapelle et le couvent furent construits; le noviciat se peupla; des missions s'ouvrirent; un revenu plus considérable permit de faire face aux dépenses; enfin, toujours à la

veille de manquer de tout, on ne manquait jamais de rien.

En 1902, S. G. Mgr de Chicoutimi voulait bien accorder à la maison-mère, qui jusqu'alors avait bénéficié des services des dévoués prêtres de la cure, le bienfait d'un aumônier résident. A ces aumôniers, comme au R. M. Dumas, successeur de M. Fafard à la Baie Saint-Paul, et à ses dévoués vicaires du temps, les Petites Franciscaines sont très redevables, de même qu'à plusieurs membres du clergé du diocèse, spécialement de Charlevoix, dont les sympathiques encouragements n'ont pas peu aidé au développement de la jeune Communauté.

Au point de vue spirituel, l'Institut doit aussi beaucoup aux Révérends Pères Franciscains qui, jusqu'à la mort du regretté Père Fondateur, n'avaient pu que de loin en loin s'occuper des petites Soeurs. A partir de 1900, grâce à la haute et toute paternelle intervention de Son Excellence Mgr D. Falconio, aujourd'hui Cardinal, alors Délégué Apostolique au Canada, et franciscain lui-même, les RR. Pères, qui venaient d'ouvrir une maison de leur Ordre à Québec, cultivèrent avec plus de soin, toujours avec le bienveillant acquiescement de Sa Grandeur Mgr Labrecque, cette première petite branche séraphique régulière canadienne.

Le cadre étroit où nous devons nous tenir ne nous permet pas de mentionner tous ceux qui, Franciscains ou prêtres séculiers, tant du Canada que des États-

Unis, ont bien voulu donner, et avec tant de dévouement sacerdotal, leur concours à cette fondation naissante. Rappelons seulement le nom de feu M. Ed. Fafard, curé de Saint-Joseph de Lévis, qui, au décès de M. Ambroise Fafard, adopta l'oeuvre de son regretté frère comme la sienne propre, la soutint de ses deniers, comme de ses encouragements et de ses conseils; et celui du R. P. Berchmans, O.F.M., dont l'inappréciable dévouement a donné au jeune Institut, entre autres travaux, ses Constitutifs dans leur forme actuelle, son sceau et son blason. Par les soins du même dévoué Père, l'Institut a été affilié à l'Ordre Séraphique, le 7 octobre 1904, par diplôme du Révérendissime Père Denis Schuler, Ministre Général des Frères Mineurs, aujourd'hui archevêque de Nazianze.

Sous la bénédiction de Dieu et vivant de la Croix, la petite Communauté s'est développée. Elle se compose actuellement de 256 membres dont 200 professes, 15 novices, 34 postulantes et 7 agrégées.

Les Petites Franciscaines de Marie suivent la Règle de Léon X, base obligée de toute Congrégation franciscaine, avec des Constitutions particulières appropriées à leur genre de vie et approuvées par Sa Grandeur Mgr Labrecque. L'Institut a pour but secondaire le soulagement de toutes les misères humaines et l'enseignement solidement chrétien. Il est gouverné par une Supérieure Générale, aidée de quatre assistantes, d'une secrétaire et d'une procuratrice élues

tous les 6 ans. Le postulat et le noviciat sont d'un an chacun. Les voeux sont simples, temporaires pendant une période de 4 années, après quoi se font les voeux perpétuels. Il n'y a qu'une seule catégorie de Soeurs, toutes s'employant avec générosité et dévouement aux diverses charges que leur confie l'obéissance, sans autre différence que celles nécessitées par la santé et les connaissances indispensables. Les agrégées sont des personnes qui, ne pouvant être reçues comme religieuses, veulent se donner à l'Institut et participer à ses mérites; elles sont tertiaires.

Statistiques établies à l'occasion des Noces d'argent de l'Institut, juillet 1914.

Maison-mère: Baie Saint-Paul, P.Q.

Missions: Worcester, Marinette, Auburn, Eagle Lake, Fort Kent, Menomenee, Marquette, dans les Etats-Unis; North Edmonton, Montréal, Pointe-au-Pic, dans le Canada. (Une 12^e mission a été ouverte à Saint-Urbain, diocèse de Chicoutimi, en septembre 1914. Les Soeurs y ont la direction de l'école paroissiale).

Baie St-Paul: Cet établissement comprend: l'Hospice Ste-Anne, lequel depuis sa fondation a hospitalisé 1146 vieillards, orphelins, malades, infirmes, idiots et imbéciles. Le personnel actuel de cette maison est de

143 idiots, 14 pensionnaires privés, 28 pauvres, 7 employés (ferme et usine électrique)	192
117 Soeurs, 4 prêtres, 1 aumônier	122

314

Maison-mère et Noviciat: professes, 63, novices, 17, postulantes, 36, agrégées, 1 117

Worcester: diocèse de Springfield, Mass. — Fondée en 1889, cette maison a hospitalisé jusqu'à ce jour 725 vieillards et orphelins des deux sexes. Le personnel actuel est de 170 vieillards et 36 Soeurs. Cette mission, très prospère, a de beaucoup, en ces dernières années, augmenté ses propriétés. En 1908, elle terminait, au coût de \$65,000.00, une aile d'un futur hospice.

Marinette: diocèse de Green Bay, Wisconsin. — Fondée en 1901. Ecole paroissiale: 300 élèves. Cette mission a donné l'enseignement à 2789 enfants.

Auburn: diocèse de Portland, Maine. — Fondée en 1904. Pensionnat pour filles et école paroissiale: 600 élèves. Jusqu'à ce jour, 5600 enfants ont reçu l'instruction dans cette maison.

Eagle Lake: diocèse de Portland, Maine. — Fondée en 1906. Hôpital; 312 malades traités pendant la dernière année. Nombre actuel de malades: 40. 1707 malades ont été traités dans cette Institution.

Fort Kent: diocèse de Portland, Maine. — Pensionnat pour filles et école paroissiale. 425 élèves. 2445 enfants ont reçu l'instruction dans cette maison.

Menomenne: diocèse de Marquette, Mich. — Fondée en 1907. Ecole paroissiale: 100 élèves. 935 enfants ont reçu l'enseignement dans cette maison.

Marquette: diocèse de Marquette, Mich. — Fondée en 1911. Ecole paroissiale: 225 élèves. 700 depuis l'ouverture de l'école.

North Edmonton: archidiocèse d'Edmonton, Alberta. — Maison d'étude fondée en 1911. Les Soeurs dirigent depuis 1914 l'école séparée.

Montréal: archidiocèse de Montréal, paroisse St-François Solano. — Fondée en 1912. Ecole paroissiale, 201 élèves.

Pointe-au-Pic: diocèse de Chicoutimi. — Fondée en 1913. Ecole paroissiale, 107 élèves.

Deux autres missions, l'une à Wallagrass, diocèse de Portland, fondée en 1898, l'autre à Skowhegan, même diocèse, fondée en 1902, ont été fermées, la première en 1913, la seconde en 1909. En ces 2 missions, 4000 enfants avaient reçu l'instruction.

Depuis la fondation de l'Institut les Soeurs ont soigné, hospitalisé ou donné l'instruction à 21267 personnes et enfants des deux sexes:

1255 vieillards infirmes
1838 malades
352 idiots ou imbéciles
765 orphelins
17057 élèves

21267

3

à

L

me
grâ

de s
Rol
dan
tout
telli
oouv
étab
forc
aima

LES SOEURS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.
Congrégation enseignante et
hospitalière.

MAISON-MERE A LYON,

à la *Tour-Pitrat*, rue *Saint-François d'Assise*, 17.

- I Origine de la congrégation, les fondatrices. —
II Oeuvres, maisons, esprit, approbation de la congrégation.

Cet Institut doit son existence au zèle et au dévouement d'une pieuse fille qui, sous l'inspiration de la grâce, fut amenée à en jeter les fondements.

Melle Anne Pintener, issue d'un premier mariage de sa mère, et plus connue sous le nom de Melle Anne Rollet, demeurait avec ses parents, M. et Mde Rollet, dans la ville de Lyon, au quartier dit des Chartreux, tout près de l'église de St-Bruno. Ange de piété, intelligente, dévouée, active, sa vie se passait en bonnes oeuvres: Elle dirigeait un ouvroir de jeunes filles établi au foyer paternel, s'appliquant de toutes ses forces à les former au travail et à la vertu. Elles les aimait comme savent aimer les âmes pures et angé-

liques; mais elle avait une prédilection spéciale pour les orphelins qui retrouvaient en elle un coeur toujours aussi dévoué, quelquefois plus pieux que le coeur de leur mère. Toutes ces enfants, ainsi que leur maîtresse, portaient les livrées de la Sainte Vierge: leurs vêtements étaient uniformes, simples et de couleur bleue.

C'était vraiment une couronne virgineale autour de Mlle Anne, que ce groupe composé de vingt jeunes filles. On menait la vie commune, on travaillait ensemble; ensemble on se livrait aux exercices de piété; on s'aimait, on était uni. La vie était aussi heureuse qu'elle était sainte, car il n'y avait qu'un seul coeur et une seule âme dans cette charmante société. Elles assistaient avec une régularité exemplaire à tous les nombreux offices de l'église paroissiale, dont elles formaient le choeur de chanteuses. Cette famille religieuse fut tour à tour dirigée par M. Dufêtre, mort évêque de Nevers, qui leur donna leur premier règlement de vie, puis par M. de la Croix, qui devint évêque de Gap; après eux, par M. Pousset, M. Bissardon, et jusqu'en 1875, par M. Cravat, si connu par sa sainteté, son zèle et son long dévouement dans la paroisse des Chartreux.

L'activité de Mlle Anne ne se limitait pas au cercle de jeunes filles qu'elle gouvernait. Elle fut une des premières zélatrices de la propagation de la Foi, réunis-

san
cur
fra
du
ent
blis
peig
ling
un
quét
V
vie
dant
endo
Mme
rillon
jeune
physi
Se
joind
miner
ni à
piété
Vo
elles r
Rollet

sant sous sa direction personnelle jusqu'à dix décuries et allant elle-même recueillir la modeste offrande de l'ouvrier, ainsi que l'aumône plus abondante du riche généreux. Ce n'est pas tout. Le dimanche, entre les offices de la paroisse, elle se rendait à l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes pour y peigner et laver les enfants pauvres et leur fournir le linge dont ils avaient besoin. Elle soulageait encore un bon nombre de miséreux, en se faisant pour eux quêteuse et mendiante.

Vingt-quatre années s'écoulèrent ainsi dans cette vie commune de piété, de zèle et de dévouement. Pendant ce temps, le père et patriarche de la famille s'était endormi du sommeil des justes; une petite-fille de Mme Rollet, une nièce de Mlle Anne, Anne-Marie Murillon, était venue s'adjoindre à cet essaim pieux de jeunes filles qui avait pris alors l'organisation et la physionomie d'une société religieuse.

Sollicitées par plusieurs communautés de s'adjoindre à elles, ces saintes filles ne purent se déterminer à briser les liens d'intimité qui les unissaient, ni à quitter le nid si doux où elles vivaient dans la piété et le bonheur.

Voulant devenir religieuses et demeurer réunies, elles résolurent, sur les conseils de la soeur Françoise Rollet, alors supérieure à Sainte-Elisabeth, d'entrer

dans le Tiers-Ordre régulier de saint François d'Assise.

Le 15 décembre 1837, Mlle Anne Rollet (désormais soeur Agnès de la Conception), Mlle Anne-Marie Murillon (soeur Marie de la Croix), puis, le 1er mai 1838, Mme veuve Rollet, leur mère et grand'mère (soeur Marie Françoise), prirent l'habit du Tiers-Ordre des mains de M. Allibert, chanoine et secrétaire général de l'archevêché de Lyon, tenant ses pouvoirs du Ministre général des Franciscains de l'Observance.

Toutes trois, dans leur maison des Chartreux, sous un costume religieux que leur permit Mgr de Pins, elles s'appliquèrent à l'observance de la Règle séraphique et aux vertus qui en sont les fruits nécessaires. Quelques jeunes personnes connues et déjà éprouvées sollicitèrent l'entrée de la maison, et bientôt, leur nombre croissant toujours, il se forma une communauté toute entière, ardente à la prière et à la perfection.

Cependant, Soeur Marie de la Croix, ancienne élève du Couvent de Sainte-Elisabeth, retourna quelques mois dans ce saint asile, afin de s'y former aux usages et aussi à la pratique plus exacte des vertus religieuses. Là, sous la direction et par les enseignements de sa bonne tante qui y était Supérieure, elle étudia à fond l'esprit de la Règle du Tiers-Ordre, s'initia aux observances de la vie commune et alla ensuite imprimer à

ses soeurs des Chartreux le cachet qu'elle en avait elle-même reçu. En les formant à la perfection, elle les prépara à l'oeuvre de l'éducation des jeunes filles.

La communauté eut alors Soeur Marie François pour supérieure, Soeur Agnès pour assistante, Soeur Marie de la Croix pour maîtresse des novices.

Trois ans s'étaient bien vite écoulés dans ce travail de perfection personnelle et de préparation aux exigences pénibles de l'enseignement, lorsque M. Chauvet, curé de Juliéna (Rhône), vint demander quelques soeurs pour diriger l'école de sa paroisse.

Cette invitation effaroucha un peu nos pieuses solitaires, elles craignaient de retourner dans le monde et d'aborder une carrière encore inexplorée. Nos soeurs durent obéir à l'appel de Dieu, et le 15 novembre 1841, Soeur Marie de la Croix, accompagnée de deux soeurs, partit pour Juliéna.

En 1843 on y fonda même un second noviciat spécialement destiné à la formation des Soeurs pour l'enseignement, sous la direction de Soeur Marie de la Croix. Elles les dirigea d'une main ferme dans le sentier de la vie religieuse et devint ainsi en réalité la véritable fondatrice de la communauté des Soeurs du Tiers-Ordre de saint François d'Assise, de Lyon. En 1848, le noviciat de Juliéna se transporta à la maison-mère et devint ainsi l'unique noviciat de la jeune congrégation.

En 1853, Soeur Marie Françoise, et en 1855, Soeur Agnès quittèrent cette terre d'exil. La première, âgée de quatre-vingt-neuf ans, s'endormit paisiblement, sans maladie, du sommeil des justes; sa fille, éprouvée par des douleurs longues et aiguës, succomba, à l'âge de soixante-six ans, pleurée comme une sainte.

La soeur Marie de la Croix succéda à sa grand'mère dans la charge de supérieure générale. Elle était digne et capable de porter ce fardeau. Entre ses mains, l'Institut prospéra, les sujets se multiplièrent, les fondations s'élevèrent de toutes parts. La maison-mère des Chartreux étant devenue insuffisante, on fit l'acquisition d'un emplacement plus vaste et d'une maison sous le nom de Tour-Pitrat. Le premier usage qu'en firent les bonnes religieuses fut (31 mai 1856) de l'ouvrir aux inondés demeurés sans asile et sans pain à la suite du débordement du Rhône. Cinq cents d'entre eux y furent recueillis; les soeurs se firent leurs servantes pour préparer leur nourriture et les consoler. La nouvelle habitation reçut donc le baptême de la charité et cette charité ne tarit pas au coeur de nos bonnes Franciscaines.

En 1870, elles logèrent encore quatre cents mobiles et la maison resta tout le temps de la guerre à la disposition de la ville.

Nous ne suivrons pas l'épanouissement successif de cette congrégation dans toutes ses fondations, di-

sons seulement que déjà, en 1860, elle comptait plus de vingt établissements.

Une grande part de cette prospérité était due à la Mère Marie de la Croix, Supérieure générale de 1863 à 1875. C'était une grande âme. Elle avait reçu une solide instruction, mais sa piété était encore plus éminente. Son caractère ouvert et expansif, son cœur doué d'une bonté sans bornes, ne croyant pas au mal et ne se souvenant que du bien, lui conciliaient l'estime de tous ceux qui l'approchaient. Aussi ses religieuses l'aimaient comme une mère.

Une telle vie reçut son achèvement de la souffrance. La maladie à laquelle elle succomba fut longue et douloureuse. Pendant les quatre derniers mois qu'elle dura, le courage de la généreuse martyre ne se démentit pas un instant. "Guérir vite pour travailler encore, disait-elle, ou mourir bien vite pour aller au Ciel; mais une chose est meilleure: la volonté de Dieu!"

Jusqu'au dernier moment, elle s'occupa de sa chère communauté et de ses soeurs, mettant ordre à toutes choses comme on le fait pour un départ. La nuit qui précéda celle de sa mort, il lui sembla voir la sainte Vierge lui souriant et lui disant qu'elle allait guérir sans tarder. C'était l'annonce de la délivrance finale, celle qui donne le Ciel. Elle mourut le 27 août 1875.

II

L'oeuvre de Mère Marie de la Croix continue à faire le bien. Dans cet Institut, on travaille, on pratique la vie religieuse, on se dévoue, on est comme des enfants de la même famille, et comme aux premiers et beaux jours de sa fondation, il n'y a qu'un seul coeur et une seule âme.

Les oeuvres des Soeurs de saint François sont, en premier lieu, l'éducation des enfants, tant dans les paroisses que dans les orphelinats, et le soin des malades. Elles se dévouent, en second lieu, au service des hôpitaux et des séminaires ou collèges, des vieillards et des petits enfants. Le caractère distinctif de cette congrégation est l'esprit de simplicité; les Soeurs recherchent de préférence les oeuvres où leur ministère est consacré aux délaissés, aux petits et aux humbles.

Le postulat des Soeurs, qui est ordinairement d'un an, et la première année de noviciat se passent à la maison-mère. La profession se fait pour un an, puis pour trois ans, enfin pour toujours.

Les religieuses de la Tour-Pitrat sont vêtues d'une robe et d'un voile noirs et ceintes d'une corde de laine blanche supportant du côté gauche une couronne franciscaine.

Le Congrégation fut autorisée par le Gouvernement français le 8 décembre 1853; elle a été approuvée

par un bref laudatif du Saint-Siège, le 5 août 1891, "Attendu, dit le décret, que les évêques des diocèses où sont établies les Soeurs ont rendu un excellent témoignage sur leur discipline et observance régulière et sur les fruits nombreux produits par l'Institut". Par un deuxième décret, donné à Rome, au Secrétariat de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, le 19 juin 1898, Sa Sainteté a approuvé et confirmé l'Institut comme Congrégation à voeux simples, remettant à plus tard l'approbation des Constitutions.

L'Institut compte environ trois cents religieuses.

Voici la liste des maisons actuellement existantes au Canada :

Maison Provinciale à Beauce Jonction où le noviciat a été érigé canoniquement en juillet 1911. Dans cette même localité, les religieuses dirigent l'Académie Mont Jeanne d'Arc et les écoles de la paroisse.

Autres maisons :

Ste Martine de Courcelles, Comté de Frontenac ; St-Pamphile, Comté de l'Islet ; Québec, Ecole St-François d'Assise.

A Québec, Domaine Lairret, Chemin de Charlesbourg, la Communauté a ouvert un hôpital en 1914. Les malades y reçoivent tous les soins donnés dans les autres hôpitaux ; il y a en plus un service de maternité légitime et d'hydrothérapie.

Toutes ces fondations n'ont qu'un but : l'exercice de la charité sous toutes les formes.

l
l
t
s

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception.

Cet institut de tertiaires régulières a été fondé par la T. R. Mère Ignace, une convertie du protestantisme. Ayant fait le voeu de se dévouer aux missions, elle vint aux Etats-Unis vers 1875, pour réaliser son désir. Elle fonda d'abord une maison à Belle-Prairie, Minnesota, pour la conversion des Indiens. Plus tard, elle en fonda une autre à Augusta, Georgie, pour la conversion des nègres. Etant allée à Rome pour y établir un pied à terre et faire approuver les constitutions de sa congrégation naissante, le Souverain Pontife daigna lui dire que ce n'était pas un simple pied à terre que la congrégation aurait à Rome, mais sa maison-mère. Outre les trois voeux ordinaires de religion, les religieuses de l'Institut, à l'exemple de leur vénérée fondatrice, émettent un quatrième voeu, celui de se dévouer au service des missions : tel est en effet le but principal de l'Institut. Celui-ci compte aujourd'hui une dizaine de maisons, principalement aux Etats-Unis. L'habit des religieuses est de bure brune, à l'instar des Franciscains, et il ressemble à celui des Petites Sœurs Franciscaines de la Baie Saint-Paul.

Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception arrivèrent à Montréal le 17 août 1912, appelées par Mgr l'Archevêque de cette ville pour prendre charge de l'école catholique de la colonie italienne. D'abord établies au nord de la rue Saint-Denis, dans un local trop petit, elles se sont depuis transportées au No 2184 de la rue Henri-Julien, à proximité de l'école dont elles ont la direction.

La paroisse italienne de Notre-Dame de la Défense, où se trouve cette école, était fondée du mois de mars 1912. Tout était à organiser, à l'arrivée des soeurs, en ce qui concerne le soin et d'éducation des enfants. L'école catholique ayant été fermée, les enfants devenaient une proie facile au prosélytisme protestant, qui faisait de grands ravages parmi les familles pauvres de la colonie italienne. Les religieuses se mirent à leur oeuvre d'éducation avec courage. Il en fallait une forte dose! Pour contrecarrer la néfaste influence protestante, elles se mirent aussitôt à visiter les familles, secourir les malades, soulager les pauvres, et bientôt, au mois de décembre 1912, elles ouvraient l'école italienne, où elles réussirent à attirer une cinquantaine d'enfants dès le début. Depuis, trois années ont passé, et 300 enfants fréquentent l'école, où il y a six classes. Plusieurs de ces enfants assistent à la messe chaque jour, et près de la moitié communient tous les dimanches. Quel changement et dont les reli-

gieuses sont saintement fières! Les trois langues italienne, anglaise et française sont enseignées. La maison de noviciat des Soeurs Franciscaines de l'Immaculée Conception est à Boston, aux Etats-Unis.

AUTRES CONGREGATIONS FRANCISCAINES.

I. *Les Ursulines.* Les Ursulines eurent pour fondatrice la B. Angèle de Mérici, qui appartenait au Tiers-Ordre de saint François, ainsi que ses 70 premières compagnes. "Ce fut plus tard seulement que, l'Ordre s'étant multiplié, les évêques, d'accord avec le Saint Siège, lui donnèrent la règle de saint Augustin." (1) Mais de nouveau l'Institut s'est greffé sur l'arbre séraphique, et le bref d'affiliation au Premier Ordre de saint François a été signé le 30 juin 1911. Les Ursulines, dont l'histoire remonte aux premiers temps de la Colonie, poursuivent l'oeuvre de l'éducation des jeunes filles. Leur éducation est justement renommée.

II. A ces congrégations il convient d'ajouter enfin les Soeurs de saint Antoine, de Chicoutimi, institut fondée en 1904 par M. l'abbé Delamarre, pour la tenue du séminaire diocésain, et se rattachant, par son patron et par son esprit, à l'Ordre franciscain.

(1) Henri de Grèze, o.m.c. "Le Sacré Coeur de Jésus", p. 263.

C
C
C
Cl
Cl
Cl
Cl
Cl
Cl

Ch
Ch
Ch
Ch
Ch

Epi

Le
Le

Il-
L/Tn
L/Tn
Les

Les

TABLE DES MATIERES

	PAGE
<i>Avertissement</i>	5

PREMIERE PARTIE

Histoire des Frères Mineurs

Chapitre I.—Saint François d'Assise	11
Chapitre II.—Les Frères Mineurs. Première époque (1209-1517). Evolution interne de l'Ordre	21
Chapitre II (Suite).—Les Frères Mineurs. Deuxième époque (1517-1915) : De l'Observance à nos jours	31
Chapitre III (Suite).—L'Influence franciscaine	61
Chapitre III (Suite).—L'Influence franciscaine	79
Chapitre III (Suite).—L'Influence franciscaine	79
Chapitre IV.—Les Missions franciscaines	97
Chapitre IV (Suite).—Les Missions franciscaines	111
Chapitre V.—Les Franciscains au Canada	127

DEUXIEME PARTIE

La Vie des Frères Mineurs.

Chapitre I.—L'Esprit franciscain	155
Chapitre II.—L'Organisation de l'Ordre des Frères-Mineurs	185
Chapitre III.—Les différentes phases de la vie franciscaine. Le Séraphique	199
Chapitre III (Suite).—Les différentes phases de la vie franciscaine. Le Novice	209
Chapitre III (Suite).—Les différentes phases de la vie franciscaine. Le Frère Convers. Le Clerc. Le Prêtre franciscain	237
Epilogue	267

APPENDICE

Le Second Ordre de saint François. Les Clarisses	281
Le Troisième Ordre de saint François. I Le Tiers-Ordre séculier	289
II.—Le Tiers-Ordre régulier	300
L'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie	305
L'Institut des Petites Soeurs Franciscaines de Marie	323
Les Soeurs de saint François d'Assise. Congrégation enseignante et hospitalière	338
Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception	347